



INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
(INS-SODE)



RECENSEMENT GENERAL DE LA
POPULATION ET DE L'HABITAT

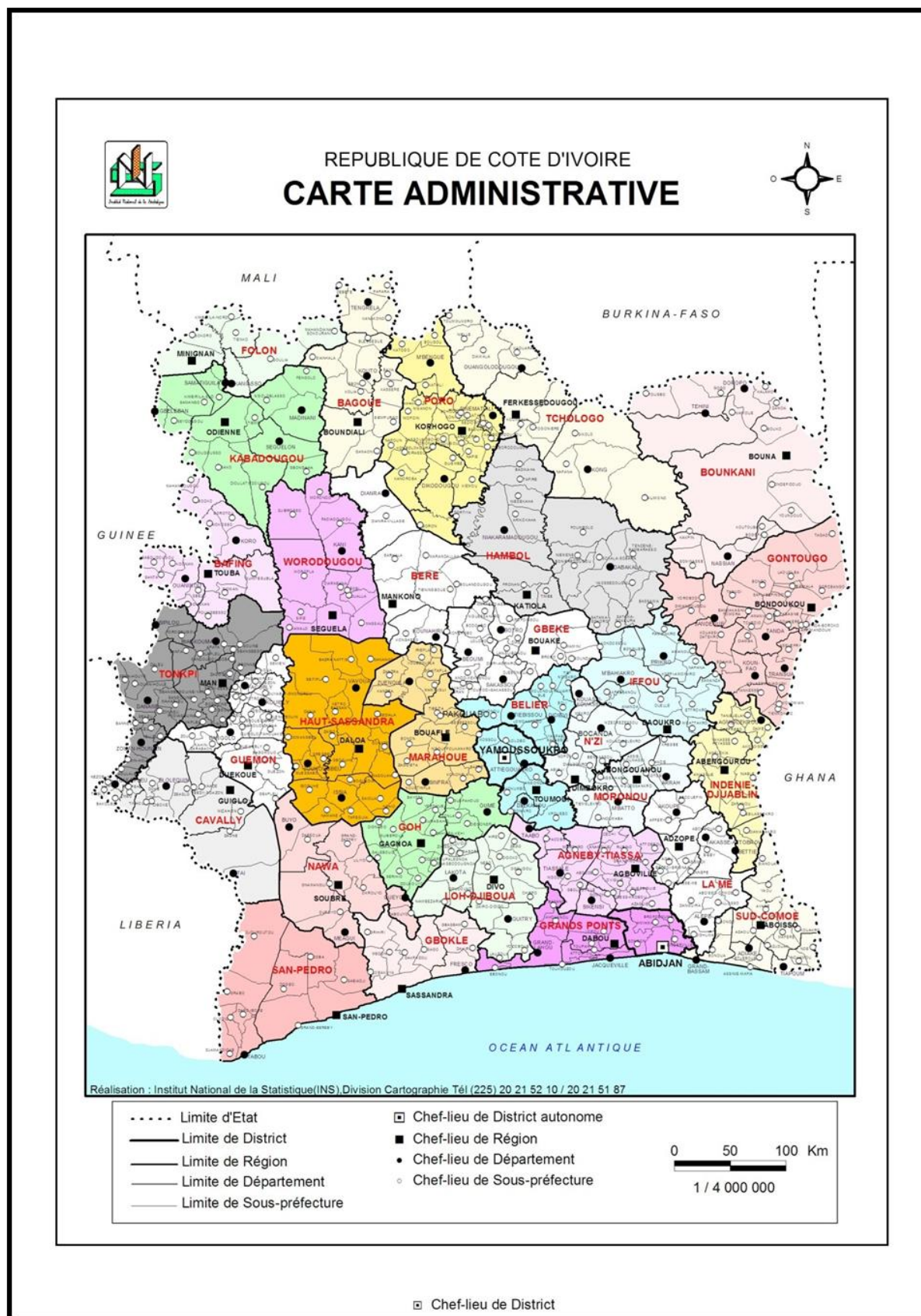
R G P H 2 0 1 4

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT 2014

RAPPORT GLOBAL D'ANALYSE

ABIDJAN, Février 2017

Carte 1 : Carte administrative de la Côte d'Ivoire



AVANT PROPOS ET REMERCIEMENTS

La Côte d'Ivoire vient de réaliser son dernier recensement général de la population, le quatrième du genre, après avoir connu moult péripéties liées notamment à la crise politico-militaire que le pays a traversé tout le long de la décennie 2000. Initialement prévu en 2008, il a pu en définitive se tenir dans le courant de l'année 2014. L'opération a été instituée par le décret n°2012-698 du 1er août 2012.

La série d'opérations censitaires a débuté en Côte d'Ivoire en 1975 avec la réalisation de son premier recensement général de la population du 12 avril au 15 mai 1975. En 1986, en publiant le décret n°86-389 du 4 juin 1986 portant institution et organisation du recensement décennal de la population et de l'habitat, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire s'est résolument orienté dans la politique d'organisation régulière des recensements démographiques avec la réalisation en mars 1988, du deuxième recensement général de la population et de l'habitat. Cette volonté gouvernementale, à disposer de données socio-démographiques fiables et actualisées pour une meilleure prise en compte de la variable population dans la planification du développement de la nation, a été confirmée en 1997 par le décret n°97-683 du 3 décembre 1997 en vue de la réalisation de celui de décembre 1998.

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de Côte d'Ivoire de 2014 (RGPH-14), s'inscrit parfaitement dans cette logique ; il a été réalisé du 15 avril au 14 juin 2014 sur toute l'étendue du territoire national.

Il importe de le rappeler, par rapport aux précédentes opérations, le recensement général de la population et de l'habitation de 2014 a utilisé les technologies innovantes en la matière. Ainsi, le support traditionnel de collecte qu'est le questionnaire a été remplacé par les Personal Digital Assistant (PDA) et Smartphones. La présente opération s'inscrit de ce fait parfaitement dans la méthodologie de réalisation de la série des recensements généraux de 2010 (2005 – 2014).

La mise en œuvre du RGPH 2014 aura mobilisé aussi bien les structures nationales que les organismes internationaux. Chacun en ce qui le concerne aura pleinement joué sa partition pour l'aboutissement de cet important projet. Je voudrais pour ce faire saluer particulièrement la très forte implication des autorités du pays qui ont endossé presque entièrement le financement de l'opération (à hauteur d'au moins 90 %).

La réussite du RGPH-14 a également été le fruit d'une coopération efficace entre le Gouvernement d'une part, le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et d'autres Organismes partenaires tels que la Banque Mondiale (BM), le Programme des Nations Unies pour le Développement (UNDP) ; la Banque Africaine de Développement (BAD) et l'Union Européenne. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude pour le soutien financier, matériel et technique qu'ils ont apporté afin de garantir le succès de l'opération.

Au plan local, le succès du dénombrement a été rendu possible grâce à la collaboration étroite et fructueuse des autorités préfectorales, municipales, traditionnelles qui n'ont ménagé aucun effort pour mobiliser les populations et pour apporter un soutien logistique conséquent aux équipes de recensement. A toutes ces autorités et à la population de Côte d'Ivoire, nous adressons nos vifs remerciements.

Le Directeur Général de l'INS

DOFFOU Gabriel N'guessan

SIGLES ET ABREVIATIONS

BAD	Banque Africaine de Développement
CG	Code Géographique
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
ISM	Indice de Solde Migratoire
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PDA	Personal Digital Assistant
PRB	Population Reference Bureau
RA	Résident Absent
RGP 75	Recensement général de la Population 1975
RGPH 1988	Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1988
RGPH 1998	Recensement Général de la Population et de l'Habitation 1998
RGPH 2014	Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014
RP	Résident Présent
TBM	Taux Brut de Mortalité
TBN	Taux Brut de Natalité
UNDP	Programme des Nations Unies pour le Développement
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
ZD	Zone de Dénombrement

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS ET REMERCIEMENTS	III
SIGLES ET ABREVIATIONS	IV
TABLE DES MATIERES	V
INFORMATIONS CLES.....	VII
INTRODUCTION	8
CHAPITRE I : ORGANISATION ET EXÉCUTION	9
1.1. CADRE INSTITUTIONNEL.....	9
1.2- MISE EN ŒUVRE DU RGPH 2014	9
1.2.1. considérations méthodologiques.....	9
1.2.2. Principales activités	9
CHAPITRE II : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION.....	14
2.1 DONNEES GLOBALES	14
2.1.1. Effectifs globaux	14
2.1.2. Evolution de la population.....	15
2.2 DISTRIBUTION SPATIALE	15
2.2.1. Répartition de la population par entité administrative	16
2.2.2. Densité de la population.....	17
2.2.3. Répartition de la population par milieu de résidence	18
2.3 STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE	23
2.3.1. Structure par groupes d'âges spécifiques	25
2.4 COMPOSITION DE LA POPULATION SELON LES CARACTÉRISTIQUES SOCIOCULTURELLES	26
2.4.1. Répartition de la population selon l'ethnie et la nationalité.....	26
2.4.2. Composition selon la religion	28
CHAPITRE III : DYNAMIQUE DE LA POPULATION	30
3.1 ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE	30
3.1.1 Définition des concepts	30
3.1.2 Etat matrimonial.....	30
3.1.3 Nuptialité.....	32
3.2 NATALITE ET FECONDITE	38
3.2.1. Définition des concepts et indicateurs	38
3.2.2. Natalité	39
3.2.3. Niveau, structure et aspects différentiels de la fécondité	39
3.3 MORTALITE.....	46
3.3.1. Définitions des concepts opératoires et mesure du phénomène	46
3.3.2. Evaluation de la qualité des données	47
3.3.3. Niveau et structure de la mortalité.....	51
3.4 MIGRATION	57
3.4.1. Contexte	57
3.4.2. Définition des concepts et des indicateurs.....	58
3.4.3. Volume et évolution des migrants et non migrants	59
3.4.4. Migrations internes.....	61
3.4.5. Migrations internationales	66
CHAPITRE IV : CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA POPULATION	69
4.1. L'ALPHABETISATION	69
4.1.1 Définition des concepts	69
4.1.2 Volume et structure de la population selon l'alphabétisation	69
4.2. NIVEAU D'INSTRUCTION DE LA POPULATION.....	73
4.2.1 Niveau d'instruction de la population âgée de 6 ans et plus	73
4.3. CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DE LA POPULATION	76
4.3.1 Statut d'occupation de la population selon le sexe	76
4.3.2 Statut d'occupation de la population selon le milieu de résidence	76
4.3.3 Mesure de l'activité économique.....	77
4.3.4 Activités économiques Exercées	79
4.3.5 Formation professionnelle	81
CHAPITRE V : SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES GROUPES SPECIFIQUES	83

5.1.	SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DES ENFANTS ET JEUNES.....	83
5.1.1.	Définition des concepts	83
5.1.2.	Volumes et groupes spécifique d'enfants	84
5.1.3.	Situation socio-économique des jeunes	93
5.2.	SITUATION SOCIO ECONOMIQUE DE LA FEMME.....	98
5.2.1.	Education de la femme	98
5.2.2.	Situation par rapport à l'occupation des femmes.....	100
5.2.3.	Situation des femmes chefs de ménage	102
5.3.	PERSONNES ÂGÉES	104
5.3.1.	Contexte et évolution.....	104
5.3.2.	Caractéristiques sociodémographiques.....	104
5.3.3.	Caractéristiques socioculturelles	106
5.3.4.	Caractéristiques économiques	109
5.4.	SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP	111
5.4.1.	Données globales.....	112
5.4.2.	Caractéristiques sociodémographiques des personnes vivant avec un handicap	115
5.4.3.	Caractéristiques socioculturelles	118
5.4.4.	Activités économiques exercées	120
5.4.5.	Cadre de vie des personnes vivant avec un handicap	121
	CHAPITRE VI : CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES ET CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS	123
6.1.	CARACTERISTIQUES DES MENAGES	123
6.1.1.	Données globales sur les ménages recensés	123
6.1.2.	Évolution du volume des ménages ordinaires de 1975 à 2014	124
6.1.3.	Composition des ménages ordinaires	125
6.1.4.	Caractéristiques des chefs de ménage.....	125
6.2.	CARACTERISTIQUES ET COMMODITES DES LOGEMENTS	130
6.2.1	Types de construction.....	130
6.2.2	Commodités du logement.....	133
	CONCLUSION GENERALE.....	138
	BIBLIOGRAPHIQUE	140
	LISTE DES TABLEAUX	143
	LISTE DES GRAPHIQUES.....	149
	LISTE DES CARTES	150
	ANNEXES.....	151

INFORMATIONS CLES

Indicateurs	2014	1998	1988
Population totale	22 671 331	15 366 672	10 815 694
Population masculine	11 708 244	7 844 623	5 527 343
Population féminine	10 963 087	7 522 049	5 288 351
Rapport de masculinité	107	104	105
Femmes en âge de procréer (15-49 ans)	5 460 798	3 717 775	2 487 048
Enfants âgés de moins de 5 ans (0-4 ans)	3 686 747	2 347 507	2 121 587
Enfants âgés de moins de 15 ans (0-14 ans)	9 481 351	6 599 518	5 058 215
Population âgée de 0-17 ans	10 780 162	7 606 563	5 657 032
Population scolarisable au primaire (6-11 ans)	3 571 909	2 635 627	1 835 183
Population de scolarité obligatoire (6-16 ans)	5 987 384	4 446 784	2 956 067
Population scolarisable au secondaire (12-17 ans)	2 818 854	2 122 025	1 321 662
Population âgée de 6-14 ans	5 794 604	3 750 607	2 558 028
Population âgée de 15-64 ans	12 609 533	8 385 809	5 524 484
Population âgée de 15-59 ans	12 271 852	8 160 604	5 380 375
Population âgée de 60 ans et plus	913 668	604 934	370 234
Population âgée de 65 ans et plus	575 987	379 729	226 125
Rapport de dépendance	84,70%	88,30%	98,30%
Age moyen de la population	22,3 ans	22 ans	20,2 ans
Proportion des étrangers	24,20%	26,03%	28,09%
Population rurale	11 262 818	8 837 534	6 595 159
Population urbaine	11 408 413	6 529 138	4 220 535
Taux d'urbanisation	50,30%	42,00%	39,02%
Densité brute de population	70 hab/km ²	48 hab/km ²	34 hab/km ²
Taux d'accroissance annuelle moyen	2,6%	3,3%	3,8%

INTRODUCTION

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014 (RGPH 2014) est la quatrième opération de collecte exhaustive que la Côte d'Ivoire ait réalisée, après celles de 1975, de 1988 et de 1998. Il constitue une occasion privilégiée d'obtenir des renseignements importants et très variés dont le pays a impérieusement besoin pour son développement. Après une longue crise socio-politique, le pays veut, à travers le RGPH 2014, améliorer la connaissance des caractéristiques démographiques et socio-économiques de la population ivoirienne et de sa dynamique, en vue d'une meilleure prise en compte des questions de population dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques, plans et programmes de développement économique et social, notamment le Plan national de développement (PND 2016-2020).

Dans son exécution, cette opération de collecte a suivi la méthodologie classique de l'organisation d'un recensement. Elle a consisté en la réalisation d'activités préparatoires, d'un recensement pilote, d'une cartographie censitaire, d'un dénombrement et d'une enquête post-censitaire de couverture. Les phases d'exploitation et de valorisation des données que sont le traitement des données, l'analyse des résultats, la publication, la diffusion et l'archivage des données ont fait suite aux premières énoncées.

Il faut néanmoins noter qu'un changement a été opéré quant au support de collecte. En effet, pour s'inscrire dans la logique de la série des recensements généraux 2010 (2005-2014), le questionnaire papier a été remplacé par des supports électroniques (PDA et Smartphones). Ce qui a eu des conséquences sur les étapes ultérieures tels que la centralisation et le traitement des données. Ainsi, la transmission des données s'est faite sur des disques amovibles en passant par des disques durs et leur centralisation sur des serveurs au niveau central. Cette méthodologie a également abrogé la phase de saisie des données. Le traitement des données aura donc juste consisté à la consolidation et à l'apurement de la base de données.

L'étape d'analyse des données qui vient de prendre fin va faire place à celle de publication, de diffusion et de dissémination. Pour satisfaire les besoins en informations socio-démographiques du plus grand nombre possible d'utilisateurs, différentes publications issus des résultats du RGPH-14 seront diffusées sur des supports très variés. Ce sont les rapports d'analyse (thématiques et monographiques), le document des principaux indicateurs, l'Atlas, les Dépliants, le site Internet de l'INS, etc.

Le présent rapport fait la synthèse des principaux résultats du RGPH 2014 dans leur version définitive. Il s'articule autour des chapitres liés à chacun des thèmes abordés dans le cadre de l'analyse thématique. Ainsi, sa structure est la suivante :

- Organisation et exécution du RGPH
- Etat et structure de la population
- Dynamique de la population (Nuptialité, fécondité, mortalité et migrations)
- Caractéristiques socio-économiques de la population (Education, activité économique)
- Caractéristiques et conditions de vie des ménages
- Caractéristiques socio-économiques des groupes de populations spécifiques

1.1. Cadre institutionnel

Le déclenchement du Recensement Général de la Population et de l'habitat de 2014 (RGPH-2014) s'est fait à travers l'application des textes réglementaires et la création des structures d'exécution.

Par décret n°2012-698 du 1er août 2012, portant institution et organisation du Recensement Général de la Population et de l'Habitat en Côte d'Ivoire, le Gouvernement a mis en place deux organes pour la réalisation du RGPH 2014. Il s'agit du Comité National du recensement et du Comité Technique du recensement.

Le Comité National qui est composé des ministères en charge des questions de population, de l'intérieur et des finances, ainsi que des structures spécialisées et de la société civile, est l'organe de décision en matière de Recensement Général de la Population et de l'Habitat. Il a pour mission de donner des orientations, de recevoir, analyser et adopter les rapports du Comité Technique du RGPH.

Quant au Comité Technique du RGPH, il est chargé de la conduite technique des opérations du recensement et de l'exécution des décisions arrêtées par le Comité National du RGPH. Logé à l'Institut National de la Statistique (INS), il a pour mission entre autre de programmer, exécuter, coordonner et suivre tous les travaux du RGPH.

1.2- Mise en œuvre du RGPH 2014

La mise en œuvre du RGPH2014 a obéi à une approche méthodologique savamment élaborée et assortie de principales activités.

1.2.1. considérations méthodologiques

Le RGPH-2014 a utilisé la même approche méthodologique que les recensements antérieurs. La méthode de collecte des données retenue au Recensement Général de la Population et de l'Habitat, est celle de l'interview directe des populations à domicile, dans leur ménage habituel. Elle a consisté à l'aide d'un PDA, à poser des questions préalablement saisies et à enregistrer les réponses afférentes. C'est l'occasion de préciser que le changement intervenu au niveau du RGPH-2014 a trait au support de collecte. En effet, le principal support de collecte est le Personal Digital Assistance (PDA) associé d'autres supports électroniques tels que des Smartphones.

1.2.2. Principales activités

La conduite du RGPH-2014 a nécessité la mise en œuvre de plusieurs activités, il s'agit notamment (i) des activités préparatoires, (ii) de la cartographie censitaire, (iii) du recensement pilote, (iv) de la sensibilisation, (v) du dénombrement, (vi) du traitement des données, (vii) de l'enquête post censitaire, (ix) de l'analyse des données, (x) de la publication, la diffusion et la dissémination et (xi) l'archivage des produits.

1.2.2.1 Activités préparatoires

Les activités préparatoires sont l'ensemble d'activités menées en amont de l'activité du dénombrement proprement dit, elles portent sur la prise des textes réglementaires et leur application, le fonctionnement et l'organisation des structures chargées de l'exécution du projet. Cependant, il convient de noter que ces activités se sont déroulées avec la prise du Décret N° 86- 389 du 04 juin 1986 et cela pour tenir compte du caractère décennal du recensement de la population et l'habitat.

Ainsi ont été exécutées au cours de cette phase, les documents techniques, principalement le document projet comprenant le budget, le document de mobilisation des ressources et le projet de questionnaire. Une table ronde des utilisateurs a été organisée pour prendre en compte les besoins du moment. En outre, après la stabilisation du questionnaire, seize (16) plans d'analyse thématiques avaient été élaborés, avec l'appui financier de la Banque Africaine de Développement (BAD), du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF).

Nonobstant les activités préparatoires menées, le recensement n'a pu se réaliser dans la mesure où les conditions politico-sécuritaires et financières n'étaient pas réunies.

Suite à la stabilité du pays, la volonté politique s'est manifestée par le décret n°2012-698 du 1er août 2012, portant institution et organisation du Recensement Général de la Population et de l'Habitat en Côte d'Ivoire. Conformément à ce décret, un Comité national du recensement et un Comité technique ont été créés par arrêtés ministériels. Ce dernier comité, installé à l'Institut National de la Statistique, a poursuivi la phase préparatoire par l'actualisation des documents techniques (document projet et questionnaire, plan média, etc.), et la mobilisation des ressources.

1.2.2.2 Cartographie censitaire

La cartographie censitaire est la phase indispensable qui prépare le dénombrement. Il s'est agi entre autres de : (i) géo référencer toutes les localités du pays ainsi que les infrastructures, et (ii) faire l'estimation des populations, de sorte à mettre à la disposition des agents recenseurs des cartes de zone de dénombrement (ZD) actualisées leur permettant de retrouver les ménages sur le terrain et de couvrir entièrement leur zone de travail respective. Cette cartographie a permis également de mettre à jour le Code géographique (CG).

La cartographie censitaire, après les travaux préparatoires au bureau, s'est déroulée, sur le terrain en trois (3) phases : dans le District Autonome d'Abidjan, du 21 mars au 20 avril 2012 (cartographie accélérée), à l'intérieur du pays, du 15 octobre 2012 au 30 juin 2013, et dans les zones d'extension de la ville d'Abidjan (actualisation), août 2013. Pour son exécution, quatre cent quatre-vingt-cinq (485) agents cartographes dont cinquante-sept (57) chefs d'équipe ont été mobilisés.

Les activités de mise au net ont suivi la fin du terrain de la Cartographie censitaire. Elle a consisté en l'exploitation des données recueillies et à la confection des dossiers cartographiques. Pour ce faire, quatre-vingt-deux (82) Agents Préparateurs, soixante (60) Techniciens Géomaticiens et dix (10) Géomaticiens ont été progressivement recrutés et mis à la disposition de la Division Cartographie.

Au terme des travaux, de terrain, 23 484 ZD ont été constituées pour servir de support de travail aux agents recenseurs.

1.2.2.3 Recensement pilote

Le recensement pilote a été réalisé, du 13 février au 20 mars 2012, dans 60 zones de dénombrement (ZD) choisies de façon raisonnée et réparties sur l'ensemble du territoire national. Les critères de choix de ces ZD sont :

- critère de résidence (milieu urbain et milieu rural) ;
- critère écologique (zone frontalière, zone de Savane, zone à cheval sur la forêt et la savane et zone nécessitant l'utilisation de hors-bord) ;
- crise militaro-politique (zone relativement stable en termes de mouvements de population, zone où la crise a été plus aiguë et zone tampon pendant la crise).

L'évaluation du recensement pilote, organisé du 18 au 22 octobre 2012, a permis de réviser le questionnaire, d'apprécier le temps moyen d'interview, le niveau des agents à recruter, de s'assurer de la fiabilité et de la robustesse des supports de collecte et de corriger les programmes de traitement des données.

1.2.2.4 Sensibilisation

Plusieurs actions ont été menées. Il s'agit entre autres de l'atelier média ayant permis de signer une plateforme de collaboration avec les médias, le lancement officiel du RGPH par le Premier Ministre (le 16 septembre 2013), les missions de sensibilisation faites par les membres du Comité National, la distribution des affiches, la publicité radiotélévisée avec des sketches, des spots et musiques de soutien au RGPH, le lancement du dénombrement par le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement.

Pendant le dénombrement, des actions de sensibilisation ont été menées pour susciter davantage l'adhésion et la collaboration de la population, et surtout pour annihiler l'appel à boycott lancé par une frange de la classe politique, et réduire considérablement les refus. Un comité d'éveil composé des membres de la société civile a, à cet effet, été mis sur pied.

1.2.2.5 Dénombrement

De par l'organisation du dénombrement, la formation du personnel d'exécution s'est déroulée en cascade. Les superviseurs ont subi une formation, au niveau central. Ils ont à leur tour formé les contrôleurs en chefs-lieux de région. Les chefs d'équipe et les agents recenseurs ont été formés en chefs-lieux de département par les contrôleurs.

Le dénombrement s'est réalisé du 15 avril 14 juin 2014. Il a été exécuté à l'aide des PDA et des Smartphones. Il a mobilisé un personnel d'exécution toute catégorie confondue reparti comme suit :

- 23 073 Agents Recenseurs ;
- 4 216 Chefs d'équipe ;
- 708 Contrôleurs ;
- 156 Superviseurs ;
- 23 Coordonnateurs ;
- 133 Assistants TIC ;
- 400 agents de clonage ;
- 14 Assistants Comptables ;
- 16 Assistants Administratifs.

La collecte des données a été faite par les agents recenseurs à l'aide des Smartphones (à Abidjan) et des PDA (à l'intérieur du pays). Il s'est agi de visiter tous les ménages dans chacune des ZD

pour recenser les personnes y résidant selon certaines caractéristiques individuelles, ainsi que les caractéristiques des ménages.

1.2.2.6 Traitement des données

Les traitements de données ont débuté concomitamment avec la collecte des données. A cet effet, les informations collectées par les agents recenseurs ont été récupérées par les chefs d'équipe, puis déversées sur les ordinateurs des contrôleurs. Ces derniers, après vérifications, ont centralisé les données au niveau des assistants TIC (technologies de l'information et de la communication), qui à leur tour, ont transféraient les informations collectées au niveau central (à Abidjan) dans des Serveurs acquis à cette fin.

La consolidation de la Base de Données (BD) s'en est suivie après tous les déversements et récupération physique des informations. L'apurement permettant de disposer d'une base de données extirpée des erreurs de réponse et des erreurs de saisie, a aussitôt démarré, après la consolidation. Cette étape a consisté entre autres à vérifier l'exhaustivité des localités, de vérifier la vraisemblance des effectifs par zone de dénombrement et des effectifs par variables. Pour ce faire, certaines sources de données ont servi de repères. Ce sont les données de la numérotation, les données de la cartographie censitaire, les résultats des études telles que le RGPH 1998, l'Enquête démographique et de santé, et à indicateurs multiples (EDS-MICS) de 2011-2012.

La phase de traitements des données a permis de disposer d'une base de données consolidée, à partir de laquelle, les principaux résultats ont été obtenus et transmis au Gouvernement. Il s'agit notamment des résultats préliminaires, les répertoires des localités et le rapport de synthèse du recensement, les rapports thématiques.

1.2.2.7 Enquête post censitaire

La réalisation de l'enquête post censitaire constitue une norme d'exécution d'un recensement général de la population dont elle permet une évaluation de la qualité générale des résultats. En effet, il est généralement observé que deux types d'erreurs se produisent lors du dénombrement : les erreurs de couverture et les erreurs de fonds.

Afin d'apprécier le degré d'exhaustivité et de fiabilité des données recueillies au cours de la phase de dénombrement du 4ème Recensement Général de la Population (RGPH) exécutée en avril-juin 2014, il a été procédé à la réalisation de l'enquête post censitaire de couverture (EPC) dont l'exploitation doit permettre de disposer des taux de couverture du dénombrement.

C'est une enquête démographique par sondage d'envergure nationale réalisée sur un échantillon représentatif de 462 ZD, soit 1/50 du total des 23102 ZD répertoriées lors de la phase de cartographie censitaire ; et portant uniquement sur les ménages ordinaires.

Le principe de la collecte était que chacun des 462 agents devait être affecté dans une ZD différente de celle où il a eu à travailler au cours de la phase de dénombrement ; il fallait également prendre soin de ne pas remettre des informations susceptibles d'influencer le travail de l'agent, telles que celles contenues dans les cahiers de ZD du RGPH.

La collecte devait se dérouler dans les mêmes conditions matérielles que celle du dénombrement ; ainsi, elle a duré 21 jours plus ou moins 4 jours et on avait un ratio de 4 agents pour un chef d'équipe. Les derniers agents ont terminé la collecte le 04 août 2014.

L'utilisation du PDA/Smartphone nous a conduit à envisager un appariement mixte ; à savoir informatique et manuel.

L'appariement informatique a consisté à écrire un programme d'appariement sur la base de variables de contrôle (caractéristiques individuelles) de sorte à ressortir les cas d'appariement.

Les variables ayant servi comme critères d'appariement sont : le nom et le prénom de l'individu, le sexe, la situation de résidence, le lien de parenté avec le chef de ménage, la situation matrimoniale.

Les visites de contrôle sont des visites de suivi menées sur le terrain dans les ZD-échantillons (et zones adjacentes) après la phase initiale d'appariement. Elles ont concerné seulement les ménages et personnes non-appariés. Ces visites ont permis l'identification des dénombrements faux du Recensement et la résolution des cas d'appariement incertains afin d'arriver à un statut d'appariement définitif pour chaque élément des échantillons P et E.

1.2.2.8 Analyse des données

Cette étape a effectivement démarré avec l'atelier d'orientation des analystes (tenu du 24 au 28 août 2015). Cet atelier a permis de valider le plan d'analyse des quatorze thèmes retenus dans le cadre du RGPH-2014 et de s'accorder avec les analyses seniors et juniors sur les techniques rédactionnelles. A cet effet, une note de cadrage a servi de canevas et d'orientations à suivre pour rédiger les rapports d'analyse.

Le plan initial d'analyse des données du RGPH 2014 porte sur les principales thématiques suivantes :

- 1 Etat et Structure de la population
- 2 Migrations
- 3 Fécondité
- 4 Mortalité
- 5 Etat matrimonial et nuptialité
- 6 Alphabétisation, niveau d'instruction et fréquentation scolaire
- 7 Activités économiques
- 8 Situation socioéconomique de la femme
- 9 Situation socioéconomique des enfants et des jeunes
- 10 Situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap
- 11 Situation socioéconomique des personnes âgées
- 12 Caractéristiques des ménages et conditions de vie des populations
- 13 Mesure et cartographie de la pauvreté à partir des données du RGPH 2014
- 14 Urbanisation
- 15 Caractéristique des localités et équipements socioéconomiques
- 16-Perspectives démographiques 2014-2034 - Rétroprojections 1975-2015
- 17 Monographies

1.2.2.9 Publication, diffusion et dissémination

Plusieurs supports de communication ont servi à la diffusion des résultats/publications du recensement. Les activités relatives à la diffusion des résultats ont porté essentiellement sur la publication des résultats préliminaires sur le site Internet de l'INS et les rencontres organisées en décembre 2015 avec les institutions et les partis politiques.

Pour satisfaire les besoins en informations socio-démographiques du plus grand nombre possible d'utilisateurs, différentes publications issus des résultats du RGPH-14 seront diffusées sur des supports très variés. Ce sont les rapports d'analyse (thématiques et monographiques), le document des principaux indicateurs, l'Atlas, les Dépliants, le site Internet de l'INS, etc.

CHAPITRE II : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

L'analyse portant sur l'**état et structure de la population** à partir des données du recensement général de la population et de l'habitation de 1998 (RGPH-98) est une analyse essentiellement descriptive des caractéristiques démographiques de la population et des sous-populations spécifiques. Cette analyse se fera à l'aide d'indicateurs statistiques classiques : effectif, ratio et autres indices de structure, de manière à mieux cerner l'état de la population de la Côte d'Ivoire, et ses implications sur les questions de développement économique et social. Des comparaisons dans le temps et dans l'espace de l'évolution de ces indicateurs permettront de dégager des profils démographiques et des tendances.

Les résultats du RGPH-2014 présentés dans le présent chapitre portent sur le volume et l'évolution de la population, sa répartition géographique et ses principales caractéristiques socio-démographiques et culturelles. Il abordera également la question de l'urbanisation.

2.1 DONNEES GLOBALES

2.1.1. Effectifs globaux

La population totale recensée est caractérisée par deux sous-populations, la population de fait et la population de droit.

La **population de fait** se définit comme l'ensemble des résidents présents et des visiteurs à l'heure de passage de l'agent recenseur. La **population de droit** est quant à elle composée des résidents présents et des résidents absents.

Tous les résultats présentés dans ce document se feront principalement par rapport à la population de droit.

A la date du 15 mai 2014, date de référence du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014 a permis de recenser 23 603 477 personnes dont 22 671 331 résidents.

Afin de minimiser les omissions et les doubles comptes, les notions de résidents présents, de résidents absents et de visiteurs ont été introduites dans le questionnaire.

Les résidents présents recensés sont au nombre de 21 292 363, les résidents absents ont été estimés à 1 378 968 et les visiteurs à 932 146 individus.

La population de fait (résidents présents + visiteurs) est de 22 224 509 et la population de droit (résidents présents + résidents absents) est de 22 671 331.

Ce qu'il importe de retenir, est que les actions de développement qui sont posées dans une unité administrative prennent généralement en compte la population résidente. Les résidents absents étant considérés comme juste absents de leur lieu de résidence habituelle au passage de l'agent recenseur. Ces derniers, tout comme les visiteurs sont assujettis à la période de référence de 6 mois qui est la ligne de démarcation avec la résidence habituelle (résidents présents).

Tableau 2.1: Répartition de la population totale recensée lors du RGPH-2014 par situation de résidence

Situation de résidence	Effectif
Résident présent (RP)	21 292 363
Résident absent (RA)	1 378 968
Visiteur (Vi)	932 146
Total recensé	23 603 477
Population de droit=RP+RA	22 671 331
Population de fait=RP+VI	22 224 509

2.1.2. Evolution de la population

La population résidente issue du recensement de 2014 est de 22 671 331 habitants. En comparaison avec les recensements précédents, on constate un accroissement numérique de la population vivant sur le sol ivoirien. Elle était de 15 366 672 habitants en 1998, 10 815 694 habitants en 1988 et de 6 709 600 habitants en 1975. Cependant, la dynamique de croissance de la population s'inscrit dans une tendance baissière. Ainsi, le taux d'accroissement annuel moyen est passé successivement de 3,8% entre 1975 et 1988, à 3,3% entre 1988 et 1998, pour s'établir à 2,6% entre 1998 et 2014. Cette tendance à la baisse traduit également la modification subie par les structures des principaux phénomènes démographiques que sont la fécondité, la mortalité et la migration. La tendance de ces différents taux incline surtout à penser que la Côte d'Ivoire a amorcé sa transition démographique. Il en résulte également que le temps de doublement de la population ne cesse de croître. Relativement aux taux de croissances affichés, il est passé de 18,4 ans à 27 ans en 1975 et 2014.

Tableau 2.2 : Répartition de la population résidente par taux d'accroissement annuel moyen, de 1975 à 2014

LIBELLES	RGP 1975	RGPH 1988	RGPH 1998	RGPH 2014
Population	6 709 600	10 815 694	15 366 672	22 671 331
Taux de croissance en %	3,8	3,3	2,6	

2.2 DISTRIBUTION SPATIALE

Pour répondre à son objectif de planification des actions de développement, le recensement général de la population et de l'habitat, en plus de fournir des effectifs de population aux niveaux national et infranational, donne sa distribution spatiale par entité administrative et selon le milieu de résidence.

Aussi, la prise en compte du découpage administratif le plus récent devient-il un élément déterminant dans l'analyse des données du recensement. La répartition territoriale de la population résidente issue du RGPH 2014 se fera sur la base du découpage administratif de septembre 2011 (ordonnance n° 2011-262 du 28 septembre 2011) entérinée par la loi n° 2012-1128 du 13 décembre 2012, portant organisation des collectivités territoriales.

Il en a résulté la création de 14 Districts (dont 2 autonomes) ; 31 régions ; 108 départements ; 509 sous-préfectures et 197 communes.

2.2.1. Répartition de la population par entité administrative

Pour une question de commodité dans la présentation des résultats, l'entité administrative pour l'analyse est la région à laquelle on ajoute les districts autonomes. Le tableau 2.6 montre la population résidente dans chacune de ces différentes entités administratives. Le poids démographique des régions varie de 0,4% (région du Folon) à 20,8% (District autonome d'Abidjan). Ainsi, le cinquième de la population vivant en Côte d'Ivoire réside dans le District autonome d'Abidjan, qui est par ailleurs la Capitale économique du pays. Quand bien même qu'il ne soit plus la Capitale politique du pays depuis 1983, date du transfert de cette attribution à la ville de Yamoussoukro, Abidjan continue d'abriter toutes les Institutions du pays (Présidence, Assemblée Nationale, Conseil économique et social, Cour suprême, Conseil constitutionnel, etc) ; de mêmes que les Institutions internationales. Tout ceci fait de la Ville d'Abidjan, un pôle très attractif.

Le District d'Abidjan avec 4 707 404 d'habitants comporte également quatre sous-préfectures (Anyama, Bingerville, Brofodoumé et Songon) qui sont en train d'être annexées par la Ville d'Abidjan (4 395 243 habitants) dans le cadre du Programme « Grand Abidjan ».

En comparaison avec les autres districts et régions, seul le District Autonome d'Abidjan a un poids démographique qui tranche avec celui des autres. La région la plus peuplée après le District est le Haut-Sassandra 1 430 960 soit 6,3% de la population totale du pays. Les troisième et quatrième régions les plus peuplées sont respectivement la Nawa (1 053 084) et le Gbèkè (1 010 849). On peut noter avec intérêt qu'en dehors de la région du Gbèkè dont la capitale Bouaké est la deuxième ville du pays, les huit premières régions après le District d'Abidjan sont toutes situées dans l'ouest, le sud ouest et le centre ouest du pays. Ces dernières sont de fortes productrices de cultures de rente (café et cacao notamment).

Le Poro avec un poids démographique de 3,4 % est la dixième région la plus peuplée du pays. Les régions les moins peuplées sont le Folon (96 415), le Bafing (183 047) et le Kabadougou (193 364) avec chacune moins de 1 % chacune de la population totale du pays.

Tableau 2.3 : répartition de la population totale par entité administrative et par milieu de résidence

DISTRICT/REGIONS	Population	Poids démographique de la région/district (%)
DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN	4 707 404	20,8
HAUT-SASSANDRA	1 430 960	6,3
NAWA	1 053 084	4,6
GBEKE	1 010 849	4,5
TONKPI	992 564	4,4
GUEMON	919 392	4,1
GOH	876 117	3,9
MARAHOUÉ	862 344	3,8
SAN-PEDRO	826 666	3,6
PORO	763 852	3,4
LOH-DJIBOUA	729 169	3,2
GONTOUGO	667 185	2,9
SUD-COMOE	642 620	2,8
AGNEBY-TIASSA	606 852	2,7

DISTRICT/REGIONS	Population	Poids démographique de la région/district (%)
INDENIE-DJUABLIN	560 432	2,5
LA ME	514 700	2,3
TCHOLOGO	467 958	2,1
CAVALLY	459 964	2,0
HAMBOL	429 977	1,9
GBOKLE	400 798	1,8
BAGOUE	389 758	1,7
BERE	375 687	1,7
GRANDS PONTS	356 495	1,6
MORONOU	355 573	1,6
DISTRICT AUTONOME YAMOOUSSOUKRO	352 616	1,6
BELIER	346 768	1,5
IFFOU	311 642	1,4
BOUNKANI	272 334	1,2
WORODOUGOU	267 167	1,2
N'ZI	247 578	1,1
KABADOUGOU	193 364	0,9
BAFING	183 047	0,8
FOLON	96 415	0,4
ENSEMBLE	22 671 331	100

2.2.2. Densité de la population

Un indicateur comme la densité de la population rend également compte de la répartition spatiale de la population à la surface d'un territoire ; et surtout l'intensité de cette distribution. On peut d'emblée noter que la densité brute qui s'établit à 70 habitants au kilomètre carré en 2014 a bien évidemment connu une évolution au fil des recensements parce que suivant l'évolution de la population. Elle se situait à 21, 34 et 48 hab/km² respectivement en 1975, 1988 et 1998.

Par ailleurs, les données du recensement général de la population et de l'habitat de 2014 mettent en lumière l'inégale répartition de la population sur le territoire national.

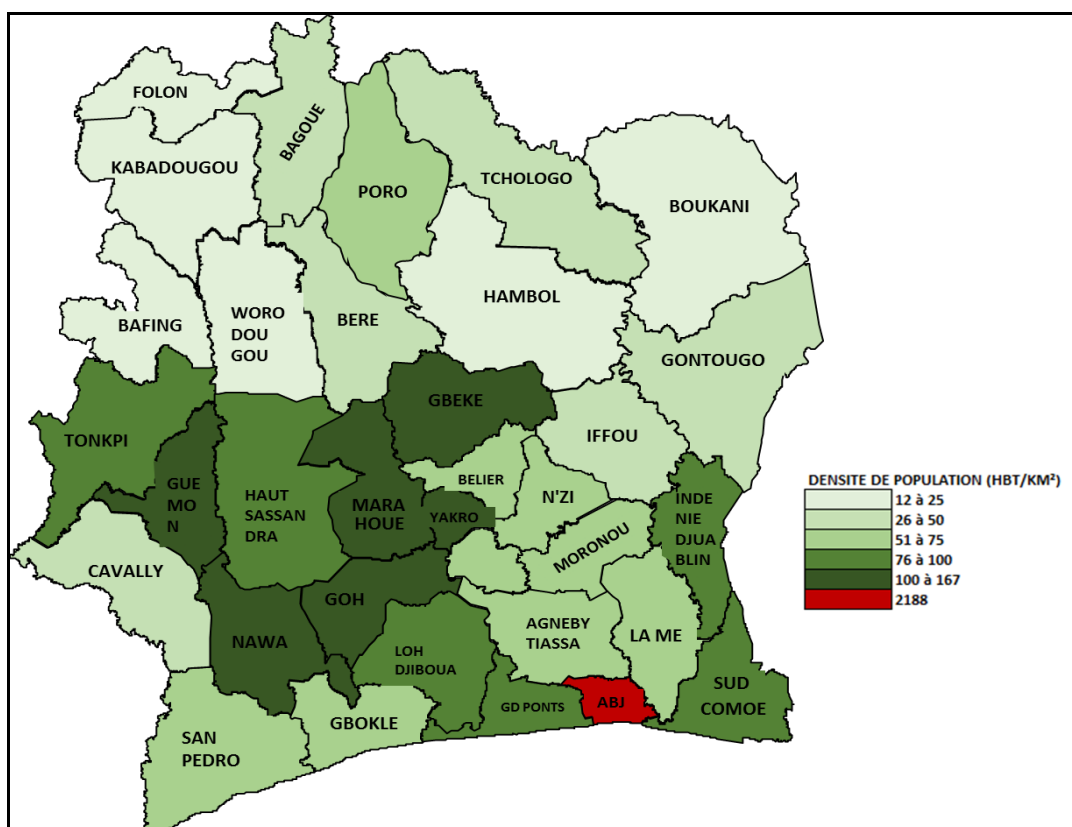
A l'examen de la carte 2.2, relative aux densités régionales, il apparaît que le District Autonome d'Abidjan a la densité la plus élevée avec 2187 habitants au kilomètre carré. Cette relative surpopulation de ce District est imputable au poids démographique de la Ville d'Abidjan. En dehors de cette enclave, les densités sont superposables aux principales zones écologiques et économiques.

Ainsi, on peut noter que les régions nord savaniques du pays sont faiblement peuplées avec des densités comprises entre 12 et 50 hab/km². Seule la région du Poro a un niveau de peuplement au-delà de ce seuil dans cette partie du pays. La région du Bounkani enregistrant la faible densité (12 habitants au kilomètre carré).

Par contre, les régions forestières présentent de moyennes et fortes densités, c'est-à-dire de 50 à 100 habitants au km² et 100 hab/km² et plus. Les fortes densités se retrouvent dans les régions de productions de cultures de rente (café et cacao notamment) telles que la Nawa, le Goh et le Guémon. et dans celles qui pour capitales régionales des villes de plus de 100 mille habitants, à l'exemple de Gbèkè et du District autonome de Yamoussoukro.

Cette zone forestière dispose par ailleurs de son enclave 'désertique', à l'image de la région du Cavally. On peut juste faire remarquer que cette région est en grande partie occupée par des parcs et réserves, à l'instar de la région du Boukani. Ce qui traduit le biais lié au calcul de la densité brute.

Carte 2.2 : Densités brutes de population par région



2.2.3. Répartition de la population par milieu de résidence

Cette section va aborder, au-delà la simple répartition de la population entre les personnes qui vivent en milieu rural et celles qui vivent en urbain, la problématique de l'urbanisation.

L'urbain fait en général référence à la ville. Ainsi, d'un point de vue sémantique, l'urbanisation est le passage d'une société rurale à une société urbaine. Aussi, importe-t-il de s'intéresser à la définition de l'urbain ou de la ville qui diffère d'un pays à l'autre.

En Côte d'Ivoire, pour assurer une comparabilité des définitions de l'urbain adopté lors des recensements de 1975, 1988 et 1998, les localités reconnues comme villes sont d'office reconnues comme telles en 2014. A ces localités, s'ajoutent toutes celles qui remplissent les critères retenus pour le RGPH 1998.

Ainsi, est considérée comme ville ou centre urbain « toute agglomération ayant une population d'au moins 3000 habitants, dont plus de 50 % des chefs de ménage ont une activité non agricole et qui remplissent au moins une fonction administrative ».

La fonction administrative s'appréhende à partir du décret conférant le statut de sous-préfecture et/ou de commune.

En s'intéressant à la répartition spatiale de la population selon le milieu de résidence, il ressort que la Côte d'Ivoire est en passe réaliser sa '**transition urbaine**', à savoir plus de la moitié de la population vit désormais dans des localités répondant aux critères de ville.

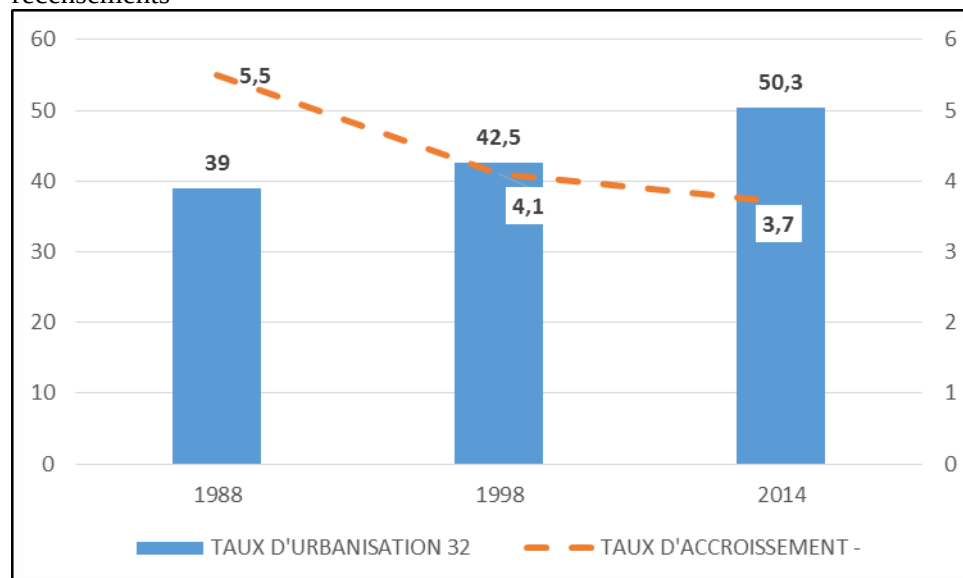
Ainsi, la population urbaine est estimée à 11 408 413 habitants contre 11 262 918 pour le milieu rural. Le tableau 2.3 montre que la population vivant sur le territoire national a une répartition quasiment paritaire entre le milieu rural (49,7 %) et le milieu urbain (50,3 %).

Tableau 2.4 : Répartition de la population par milieu de résidence

Milieu de résidence	Effectif	Proportion
Urbain	11 408 413	50,3
Rural	11 262 918	49,7
Ensemble	22 671 331	100

En termes d'urbanisation, les données du tableau 2.4 montrent que le taux d'urbanisation n'a cessé d'augmenter bien que le rythme de croissance soit en déclin. En effet, le taux d'accroissement annuel moyen est passé de 5,5% entre 1975 et 1988 à 4,1% sur la période intercensitaire 1988-1998 pour se situer à 3,7 % entre 1988 et 2014. Cette baisse est encore plus accentuée sur la période 1998-2014. Parallèlement, le taux d'urbanisation connaît une hausse passant de 32% en 1975 à 50,3% en 2014, soit une population urbaine 5 fois supérieure à celle de 1975.

Graphique 2.1 : Evolution des taux d'urbanisation et d'accroissement urbain à partir des différents recensements



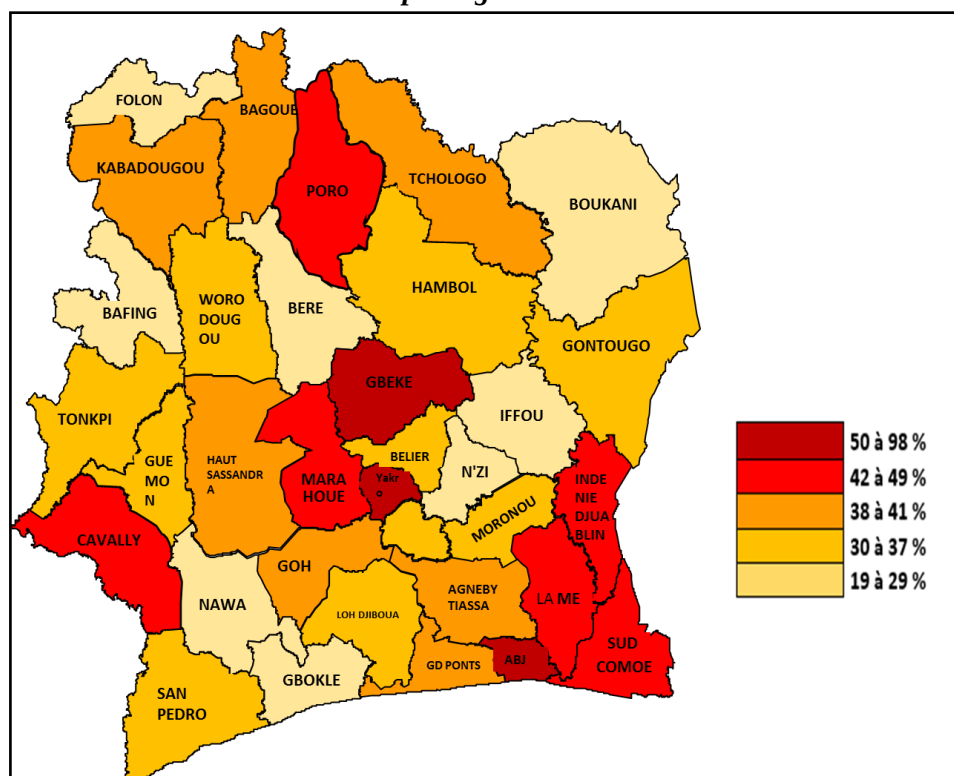
2.2.3.1. Degré d'urbanisation des régions

Le taux d'urbanisation au plan national qui s'établit à 50,3% cache de fortes disparités entre les régions du pays. Le taux d'urbanisation selon les régions varie de 20 à 98%. Les régions les moins urbanisées sont : le Boukani, le Folon, le Béré et le Bafing. Ces quatre (4) régions ne concentrent que 2% de la population urbaine du pays. Ces régions sont situées dans le Nord du pays, dans la zone des savanes.

La carte 2.1 montre également que seules trois (3) régions enregistrent un taux d'urbanisation supérieur à la moyenne nationale (50,3%). Ces régions sont situées dans le sud et le centre du pays. Il s'agit du district autonome d'Abidjan (97,5%), du district autonome de Yamoussoukro (63,0%) et de la région du Gbêkê (61,6%). Le poids des villes d'Abidjan (4 395 243) et de Yamoussoukro (212 670), respectivement capitale économique et politique explique le taux d'urbanisation élevé de ces deux districts autonomes.

Dans la région du Gbêkê, c'est Bouaké (536 719) deuxième ville du pays qui confère à la région un taux d'urbanisation de 61,1%.

Carte 2.3 : Taux d'urbanisation par région



2.2.3.2. Typologie des villes

Selon la définition retenue pour le RGPH 2014, 380 centres urbains ont été dénombrés au recensement de 2014 contre 127 en 1998. La taille moyenne des villes est de 30 022 habitants. 47 villes ont une taille au-dessus de la moyenne soit 12,4% du total des localités urbaines pour une population de 8 381 569 habitants représentant près des trois quarts (73,5%) de la population urbaine. Les 11 408 413 citoyens se répartissent donc de façon inégale dans le type de villes.

Pour mieux comprendre la structuration urbaine de la Côte d'Ivoire, une typologie des villes a été établie qui conduit à les classer en quatre (4) catégories en fonction de leur taille. Ce sont en l'occurrence, les grandes villes, les villes moyennes, les villes intermédiaires et les petites villes.

Au sens de cette classification, **la grande ville** regroupe les agglomérations urbaines de 100 000 habitants et plus. **La ville moyenne** a une taille comprise entre 40 000 et 100 000 habitants. Quant à **la ville intermédiaire**, elle concentre une population de 10 000 à 39 999 habitants. Enfin, **la petite ville** abrite une population de moins de 10 000 habitants.

i) Grandes villes

Les villes de la Côte d'Ivoire qui ont une population supérieure ou égale à 100 000 habitants, sont au nombre de douze (12) (Cf. tableau 2.6).

Leur population varie de 4 395 243 habitants (Abidjan) à 100 910 habitants (Abengourou). Ces douze villes concentrent ensemble 6 518 194 habitants soit, plus de la moitié (57,1%) de la population totale urbaine.

Le nombre de villes comptant plus de 100 000 habitants a augmenté entre 1998 et 2014, passant de 8 à 12. Les quatre derniers entrants dans ce cercle sont les villes d'Anyama, de Soubré, d'Abengourou et de Divo.

Le taux de croissance intercensitaire de ces villes est assez disparate et traduit assez bien la trajectoire historique particulière de chacune d'elles. Certaines ont un dynamisme de croissance relativement soutenu de plus de 2 % de croissance. Parmi, elles, deux entrantes Soubré et Abengourou avec respectivement 3,7 et 2,3 %. Les anciennes centenaires affichant des taux d'accroissement de cet ordre sont Korhogo (3,5 %), Abidjan (2,8 %), Gagnoa (2,7 %), Daloa (2,3 %) et la Capitale politique Yamoussoukro (2,1 %).

La croissance des villes comme Man (1,6 %), San Pedro (1,5 %) et surtout Bouaké (1,0 %), aura quelque peu stagné. En ce qui concerne la première et la dernière citées, elles ont subi une saignée démographique à la faveur de la crise politico-militaire qu'a connue le pays entre 2002 et 2011. Leurs taux de croissance positifs à la date du recensement traduisent par ailleurs le retour à la stabilité politique et la reprise économique dont bénéficie le pays depuis la fin de cette crise.

La quasi-totalité de ces villes doivent leur dynamisme démographique à une politique volontariste de développement initiée par le gouvernement, qui font d'elles de par leur positionnement géographique des pôles de développement économique.

En dehors des villes de Soubré et d'Anyama, les autres villes sont dans leur rôle de capitale régionale, et ont pu de ce fait bénéficier d'infrastructures socio-économiques et éducatives, tels que les établissements d'enseignement primaire et secondaire voire des universités, les centres de santé, les services administratifs et même d'unités industrielles ; même si ces dernières sont pour l'essentiel localisées à Abidjan.

Tableau 2.5: Les villes de plus de 100 000 habitants en 2014 et leur évolution de 1998 à 2014

VILLE	POPULATION AU RGPH 1998	POPULATION AU RGPH 2014	Evolution 1998- 2014 (TAMA)
ABIDJAN	2 877 948	4 395 243	2,8
BOUAKE	461 617	536 719	1,0
DALOA	173 107	245 360	2,3
KORHOGO	142 039	243 048	3,5
YAMOOUSSOUKRO	155 008	212 670	2,1
SAN-PEDRO	131 800	164 944	1,5
GAGNOA	107 124	160 465	2,7
MAN	116 657	148 945	1,6
DIVO	86 545	105 397	1,3
ANYAMA	77 630	103 297	1,9
SOUBRE	58 136	101 196	3,7
ABENGOUROU	71 462	100 910	2,3

Une ville comme Soubré profite au plan démographique des retombées de l'économie de plantation dont l'épicentre est cette région. Elle est à raison considérée comme faisant partie de la deuxième boucle du cacao après le déclin de celle de l'Est du pays.

L'ascension fulgurante de la ville d'Anyama, elle le doit à sa proximité avec Abidjan et son expansion très rapide. Elle a été purement et simplement annexée par cette grande métropole comme c'est le cas d'ailleurs de toutes les sous-préfectures voisines de la Capitale économique du pays.

ii) Villes moyennes

Cette catégorie de villes concerne les localités ayant une population de 40.000 à 99.999 habitants. Au nombre de 27, elles représentent 7,1 % du nombre total des localités urbaines et concentrent 1 585 499 habitants. Ce qui représente 13,9 % de la population totale urbaine.

Ces villes sont constituées de chefs-lieux de départements pour la majorité.

iii) Villes intermédiaires

Les villes intermédiaires sont celles ayant des populations allant de 10 000 habitants à 39 999 habitants. Elles sont au nombre de 114 et renferment une population de 2 055 552 habitants, soit 18,0 % des citadins.

iv) Petites Villes

Les localités qualifiées de petites villes sont celles ayant une population inférieure à 10 000 habitants. Plus nombreuses, elles sont au nombre de 227, soit 59,7% du nombre total de localités urbaines. Elles concentrent 1 249 168 citadins soit 10,9% de la population urbaine.

Comparativement à 1998, les petites villes ont pris de l'importance aussi bien en nombre (60 % contre 37 %) qu'en effectifs de population (11 % contre 5 %). Cette évolution semble s'être fait au détriment des grandes villes dont le poids dans le total a baissé de moitié et celui des populations est passé de 64 % à 57 % entre 1998 et 2014.

Tableau 2.6 : Proportion de la population urbaine par catégorie de ville en 1998 et 2014

Catégories de ville	1998				2014			
	Nombre de villes		Population		Nombre de villes		Population	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
Petites villes	47	37	311 245	4,8	227	59,7	1 249 168	10,9
Villes intermédiaires	55	43,3	1 140 535	17,5	114	30,0	2 055 552	18,0
Villes Moyennes	17	13,4	911 262	13,9	27	7,1	1 585 499	13,9
Grandes villes	8	6,3	4 166 096	63,8	12	3,2	6 518 194	57,1
Ensemble	127	100,0	6 529 138	100,0	380	100,0	11 408 413	100,0

Cette section a permis de mettre en lumière le fait que la majorité de la population vivant en Côte d'Ivoire est à présent citadine. Dans un sens, cela peut se traduire par une évolution positive vers le développement. On peut penser que les personnes qui vivent en milieu urbain dans leur grande majorité bénéficient d'une meilleure qualité de vie parce que disposant des infrastructures de base (telles que l'eau potable, l'électricité, pouvoir d'achat ou possibilité d'emplois décents).

Dans un autre sens, cette urbanisation croissante est source de défis immenses parce qu'en général non contrôlée. Ce qui a pour corollaire une urbanisation anarchique avec son lot de quartiers non viabilisés (bidonvilles) et une paupérisation croissante de la population urbaine, et surtout une forte pression sur les infrastructures etc.

2.3 STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE

La population résidente recensée au cours du RGPH 2014, est composée de 11 708 244 hommes et de 10 963 087 femmes, soit respectivement 51,7% et 48,3%. Ainsi, le rapport de masculinité est de 107 hommes pour 100 femmes. Il était de 104 hommes pour 100 femmes en 1998 (RGPH 98). Ce rapport est moins élevé en milieu urbain (104 hommes pour 100 femmes) qu'en milieu rural (111 hommes pour 100 femmes).

Cette prédominance des hommes s'expliquerait par le fait que la Côte d'Ivoire est une terre traditionnelle d'immigration quoi que les flux à destination du pays se soient fortement atténués ces dernières décennies. En effet, suivant la nationalité, on observe un relatif équilibre des effectifs des ivoiriens et des ivoiriennes, avec un rapport de masculinité (RM) 103 hommes pour 100 femmes. Par contre, au sein de la population étrangère, il y a 122 hommes pour 100 femmes.

Tableau 2.7: Structure par âge et par sexe de la population résidente

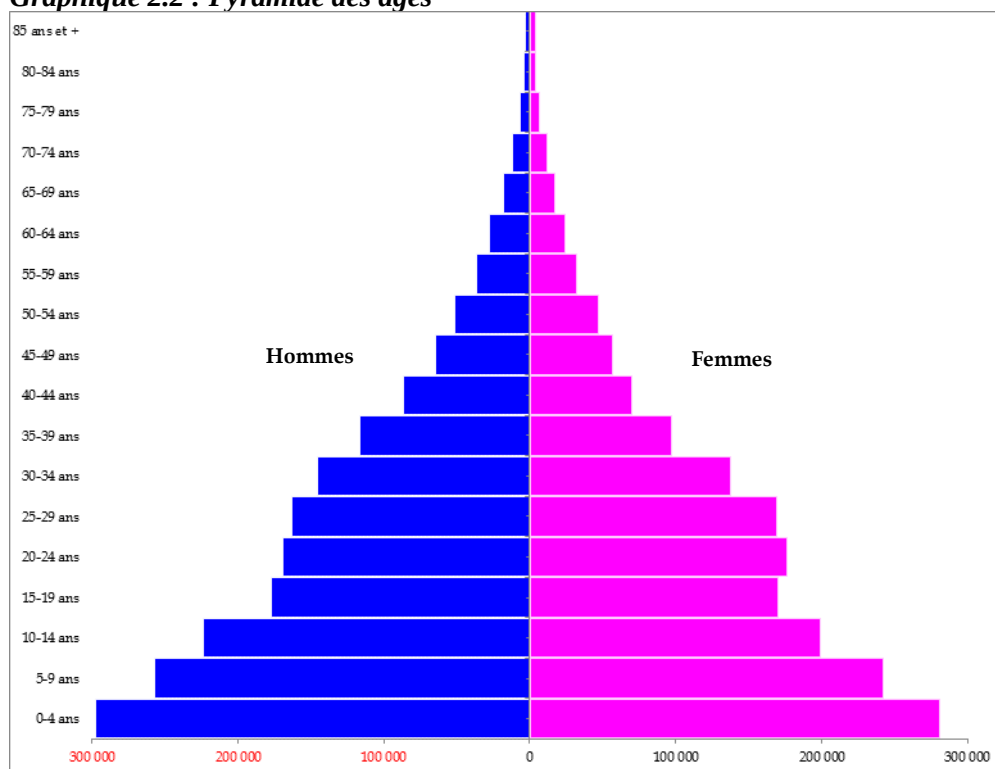
Groupe d'âges	SEXE				
	Masculin	Féminin	Total	RM	% du total
0-4 ans	1870275	1756762	3627037	106,5	16,00
5-9 ans	1615739	1514132	3129871	106,7	13,81
10-14 ans	1407772	1247711	2655483	112,8	11,71
15-19 ans	1115839	1067247	2183086	104,6	9,63
20-24 ans	1062555	1105499	2168054	96,1	9,56
25-29 ans	1023036	1062150	2085186	96,3	9,20
30-34 ans	913955	860442	1774397	106,2	7,83
35-39 ans	734972	608592	1343564	120,8	5,93
40-44 ans	544810	440388	985198	123,7	4,35
45-49 ans	407499	355605	763104	114,6	3,37
50-54 ans	326557	298850	625407	109,3	2,76
55-59 ans	232287	202721	435008	114,6	1,92
60-64 ans	177545	152432	329977	116,5	1,46
65-69 ans	113993	107647	221640	105,9	0,98
70-74 ans	76018	75829	151847	100,2	0,67
75-79 ans	42492	43857	86349	96,9	0,38
80-84 ans	24817	28325	53142	87,6	0,23
85 ans et +	26665	26316	52981	101,3	0,23
Total	11716826	10954505	22671331	107,0	100

L'analyse par âge et par sexe donne également lieu à la description de la pyramide des âges. Celle de la Côte d'Ivoire de 2014 présente une base élargie qui se rétrécit progressivement vers le sommet. Elle présente ainsi toutes les caractéristiques des pyramides des pays en voie de développement avec une forte proportion des personnes à charge jeunes. Les moins de 15 ans par exemple représente 41,8 % de la population totale.

Une des particularités de cette pyramide est le renflement de sa partie médiane constituée des 15-39 ans, ce qui rompt la tendance de l'évolution en escalier de la pyramide des pays à population jeune. Le poids des personnes en âge de travailler devient de ce fait prépondérant dans la population.

L'effilement du sommet de la pyramide s'observe à partir de 65 ans. Ces derniers représentent 2,5 % de la population totale du pays.

Graphique 2.2 : Pyramide des âges



2.3.1. Structure par groupes d'âges spécifiques

La structure par âge de la population permet de déterminer des groupes de populations cibles éligibles à certains programmes ou ayant des besoins spécifiques.

Ainsi, on peut distinguer par exemple la population vaccinale (0-5 ans), la population d'âge scolaire (6-24 ans), la population jeune (16-35 ans), la population de scolarité obligatoire (6-16 ans), les femmes en âge de procréer (15-49 ans), la population des personnes âgées (60 ans ou plus) et la population âgées de 12 ans et plus, etc.

Au RGPH-2014, on a dénombré 4 389 399 enfants âgés de 0-5 ans. Cette population encore appelée population vaccinale représente 19,4 % de la population totale de la Côte d'Ivoire. La population jeune de 0-14 ans est de 9 481 351, cette population représente 41,8% de la population totale. La population de scolarité obligatoire âgée de 6-16 ans est de 5 987 384, cette dernière représente 26,4% de la population totale. La population d'âge scolaire de 6-24 ans est de 9 312 127 et elle représente 41,1% de la population totale. Les jeunes sont les personnes âgées de 16-35 ans, ils sont au nombre de 7 916 834 et représentent dans la population totale un pourcentage de 34,9%. Les femmes en âge de procréer (15-49 ans) sont au nombre de 5 460 798, elles représentent 24,1% de la population totale.

Les personnes âgées de 60 ans et plus sont 913 668 et représentent 4% de la population totale. Enfin les personnes âgées de 12 ans et plus sont 14 705 563, ils représentent un pourcentage de 64,9% contre le tableau 2.7 le montre.

Tableau 2.8 : Groupes d'âges spécifiques

Groupes d'âges spécifiques	Masculin	Féminin	Ensemble	% de la population totale
Enfants d'âge vaccinal (0-5 ans)	2266617	2122782	4389399	19,4
Enfants (0-17 ans)	5602978	5177184	10780162	47,5
Population de scolarisation obligatoire (6-16 ans)	3131319	2856065	5987384	26,4
Population à charge enfants (0-14 ans)	4928823	4552528	9481351	41,8
Population d'âge scolaire (6-24 ans)	4759951	4552176	9312127	41,1
Jeunes (16-35 ans)	3937993	3978841	7916834	34,9
Population en âge de travailler (15-59 ans)	6301572	5970280	12271852	54,1
Femmes en âge de procréer (15-49 ans)	-	5460798	-	24,1
Personnes âgées (60 ans et plus)	474460	439208	913668	4,0
Personnes de 12 ans et plus	7583856	7121707	14705563	64,9

2.4 COMPOSITION DE LA POPULATION SELON LES CARACTÉRISTIQUES SOCIOCULTURELLES

2.4.1. Répartition de la population selon l'ethnie et la nationalité

✱ Population nationale

La population de nationalité ivoirienne dénombrée au cours de ce recensement est de 17 174 045 personnes, soit 75,8% de l'ensemble de la population vivant sur le territoire national. Cette population se répartit entre 5 principaux groupes ethniques que sont les Akan, les Krou, les Mandé du Nord, les Mandé du Sud et les Gur/Voltaïque. A côté de ces groupes ethniques, il y a les naturalisés ou personnes ayant acquis la nationalité ivoirienne par naturalisation et les ivoiriens sans précision du groupe ethnique.

La répartition de la population (Tableau 2.8) indique une prédominance du groupe Akan, suivis des Gur/Voltaïques et des Mandé du Nord. Les poids démographiques représentent respectivement 38,1%, 21,3% et 19,0% de l'ensemble des nationaux. Les Krou et les Mandé du Sud sont quant à eux respectivement à 11,3% et 9,1%. Les naturalisés tout comme les ivoiriens sans précision représentent chacun moins de 1% de la population ivoirienne.

Même si en terme de poids démographique des groupes dans l'ensemble de la population, les tendances sont restées les mêmes de 1988 à 2014 en passant par 1998, il apparaît qu'au niveau de chaque groupe ethnique, il y a une évolution notable dans un sens comme l'autre sur cette même période.

Ainsi, la tendance est à la baisse pour les Akans (de 42 % à 38 %) ; les Krou (de 15 % à 11 %) et des Mandé Sud (de 11 % à 9 %) entre 1988 et 2014. Au contraire des mandé Nord (16 % à 19 %) et des Gurs (de 16 % à 21 %) qui ont connu une augmentation de leur poids démographique sur la période.

Les personnes naturalisées en proportion de la population totale du pays sont en baisse (de 0,8 % à 0,6 %) entre 1998 et 2014.

Tableau 2.9: Répartition de la population de nationalité ivoirienne selon le groupe ethnique

Groupes Ethniques	2014		1998		1988	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Akan	6 540 629	38,1	4780797	42,1	3251228	41,8
Krou	1 934 223	11,3	1446790	12,7	1136290	14,6
Mande du nord	3 257 889	19,0	1873200	16,5	1236129	15,9
Mande du sud	1 570 438	9,1	1142336	10,0	831839	10,7
Gur ou Voltaïque	3 658 019	21,3	2002625	17,6	1266234	16,3
Naturalisés ivoiriens	95395	0,6	88714	0,8	51146	0,7
Ivoiriens sans précision	118864	0,7	32163	0,3	3791	0,0
Ensemble	17 175 457	100	11366625	100,0	7776657	100,0

✱ Population étrangère

Du RGPH-14, il ressort que la population étrangère est estimée à 5 490 222 personnes, soit environ 24,2% de la population vivant en Côte d'Ivoire. On peut noter le caractère composite de cette population, ce qui traduit l'ouverture du pays à l'extérieur. En effet, les pays de la sous-région ouest africaine (CEDEAO notamment) dont les ressortissants sont les plus nombreux parmi les personnes d'origine étrangère sont tous représentés à des degrés divers. Ensemble, les pays de la CEDEAO pèsent 99 % du total des non nationaux. Toutefois, les populations originaires du Burkina Faso (64,7%), du Mali (18,2%), de la Guinée (4,5%), viennent en tête. Les ressortissants des pays européens représentent 0,16% à côté de 0,025% d'américains et 0,26% d'asiatiques (Tableau 2.9).

Par ailleurs, on peut noter une perceptible évolution de ces différentes nationalités sur la période 1998 – 2014. Ainsi, il ressort que l'ensemble de la population non nationale s'est accru de 2,1 %, une valeur tirée par celle de la CEDEAO qui se situe à 2,2 %. De façon spécifique, le taux de croissance de chaque pays va dans un sens comme dans un autre en termes de croissance ou de décroissance.

Quasiment la moitié des pays de la CEDEAO a vu sa population décroître entre 1998 et 2014. Ce sont le Sénégal (-1,7 %), le Ghana (-2,1 %), la Gambie (-5,5 %), Cap Vert (-8,1), Libéria (-12,5 %) et la Sierra Leone (-6,2 %). Les populations des nationalités hors Afrique ont également beaucoup décru de l'ordre de 4 % ; à savoir celles originaires de l'Europe et des autres continents.

En ce qui concerne les pays dont les populations se sont accrues sur la période, par ordre d'importance, on note la Guinée Bissau (7,7 %), Autres pays africains (5,4 %), le Togo (3,6 %), le Burkina (3,0 %), le Niger (2,9 %), le Mali (1,5 %), le Benin et le Nigeria (0,7 %) et la Guinée (0,5 %).

Cette croissance positive ou négative s'est matérialisée par une augmentation ou une baisse du poids démographique de ces pays dans la période. Les cas les plus parlants étant le Burkina Faso, le Togo et le Ghana dont les poids démographique sont passés respectivement de 56 % à 65 %, de 1,8 % à 2,3 % et de 3,3 % à 1,8 % du total de la population non ivoirienne.

Tableau 2.10 : Répartition de la population étrangère selon le pays d'origine

Pays	RGPH 2014		RGPH 1998		Taux d'accroissement 1998-2014
	Effectif	%	Effectif	%	
Benin	119641	2,2	107499	2,7	0,7
Burkina-Faso	3553636	64,7	2238548	56,0	3,0
Mali	997368	18,2	792258	19,8	1,5
Sénégal	33400	0,6	43213	1,1	-1,7
Togo	126064	2,3	72892	1,8	3,6
Niger	157786	2,9	102220	2,6	2,9
Guinée	248208	4,5	230387	5,8	0,5
Nigeria	79965	1,5	71355	1,8	0,7
Ghana	96165	1,8	133221	3,3	-2,1
Gambie	579	0,0	1389	0,0	-5,5
Cap vert	158	0,0	578	0,0	-8,1
Guinée-Bissau	2039	0,0	650	0,0	7,7
Liberia	9946	0,2	78177	2,0	-12,5
Sierra Léone	484	0,0	1306	0,0	-6,2
Total CEDEAO	5425439	98,8	3873693	96,8	2,2
Autres Afrique	39077	0,7	17488	0,4	5,4
Europe	8120	0,1	16028	0,4	-4,3
Autres pays	16002	0,3	34823	0,9	-4,9
Autres nationalités/ND	1584	0,0	58015	1,5	-20,8
Ensemble	5490222	100	4000047	100	2,1

2.4.2. Composition selon la religion

Le caractère composite de la population résidant sur le sol ivoirien se traduit également par sa diversité religieuse. Environ quatre personnes sur cinq (80%) pratiquent une religion quelconque à côté du dernier cinquième (20 %) qui n'en pratiquer aucune. Ceux qui pratiquent une religion se répartissent entre les différentes obédiences répertoriées et reconnues officiellement. Ainsi, on relève 33,5% de chrétiens, 42,4% de musulmans, 3,6% d'animistes et moins de 1% pour les autres religions (Cf. Tableau 2.8).

Il convient également de noter que ces proportions varient selon la nationalité. En effet, la population ivoirienne est en majorité chrétienne (38,7%). Parmi ceux-ci, les catholiques (18,3%) et les évangéliques (14,4%) sont les plus nombreux, les musulmans représentent 33,1%.

Au sein de la population étrangère, ce sont les musulmans (71,8%) qui prédominent à côté de 17,5% de chrétiens. On remarque ici l'influence des peuples sahéliens en majorité musulmans qui constituent l'essentiel de la population des immigrants en Côte d'Ivoire.

Tableau 2.11 : Répartition de la population résidente par religion selon la nationalité

RELIGIONS	NATIONALITE				TOTAL	
	IVOIRIENS		NON IVOIRIENS			
	EFF	%	EFF	%	EFF	%
Catholique	3 142 980	18,3	708 423	12,9	3 851 403	17,0
Méthodiste	362 944	2,1	20 956	0,4	383 900	1,7
Evangelique	2 470 054	14,4	177 124	3,2	2 647 178	11,7
Céleste	89 908	0,5	9 674	0,2	99 582	0,4
Harriste	115 017	0,7	1 933	0,0	116 950	0,5
Autres chrétiens	459 190	2,7	44 159	0,8	503 349	2,2
Ensemble Chrétiens	6 640 093	38,7	962 269	17,5	7 602 362	33,5
Musulmane	5 677 570	33,1	3 940 539	71,8	9 618 109	42,4
Animistes	762 165	4,4	46 553	0,8	808 718	3,6
Autres religions	104 791	0,6	12 970	0,2	117 761	0,5
Sans religion	3 990 838	23,2	527 891	9,6	4 518 729	19,9
Non déclaré	-	-	-	-	5 652	0,0
Ensemble	17 175 457	100	5 490 222	100	22 671 331	100

CHAPITRE III : DYNAMIQUE DE LA POPULATION

L'état et la structure d'une population se modifie sous l'action combinée d'un certain nombre de phénomènes que sont la nuptialité, la natalité, la migration et la mortalité. Ces phénomènes sont les composantes des mouvements naturel (natalité et mortalité) et migratoire. La nuptialité, sans être un élément de la dynamique stricto sensu, est considérée comme un déterminant proche de la fécondité, c'est-à-dire influence de façon directe le calendrier de la survenance des naissances. Ce chapitre s'intéresse aux niveaux et tendances de ces différents phénomènes.

3.1 ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE

Cette section décrit la situation matrimoniale et la nuptialité de la population résidente. Elle traite tour à tour des différents concepts, des données globales sur l'état matrimonial, décrit comment surviennent les mariages dans une génération de célibataires, examine la part relative de chaque type de mariage et s'intéresse aux ruptures d'unions.

3.1.1 Définition des concepts

La situation matrimoniale est l'état d'une personne par rapport au mariage. Lors du recensement l'état matrimonial déclaré par l'enquête était saisi par l'agent recenseur. Ainsi, les situations suivantes ont pu être enregistrées : célibataire, union libre, femme mariée, homme marié à une ou plusieurs épouses, veuf, divorcé ou séparé.

Marié : Est considéré marié, tout individu dont l'union a été célébrée à l'état civil ou religieusement ou selon les rites coutumiers.

Célibataire : C'est une personne qui n'a jamais été mariée et qui ne vit pas avec un homme, pour une femme et une femme, pour un homme.

Union libre : Est considéré en union libre, tout individu non marié (civilement, religieusement, ou selon les rites coutumiers) qui vit en concubinage.

Divorcé : Est divorcée toute personne dont le mariage a été rompu par divorce et qui ne s'est pas remariée. Même si son ancien conjoint est décédé après le divorce, elle reste toujours divorcée. Un polygame qui divorce d'avec l'une de ses femmes n'est pas considéré comme divorcé, mais reste toujours marié.

Veuf : C'est une personne dont le mariage a été rompu par le décès du conjoint et qui ne s'est pas remariée. Un polygame qui perd une de ses épouses n'est pas veuf, mais reste toujours marié.

Le type de mariage indique la forme par laquelle le mariage contracté par les personnes mariées, veuves, divorcées ou séparées a été officialisé : il peut être civil ou religieux ou coutumier ou prendre plusieurs formes à la fois.

La nuptialité est l'étude des phénomènes quantitatifs résultant directement de mariages ou unions légitimes au sein d'une population.

3.1.2 Etat matrimonial

3.1.2.1. Données globales

La population résidente en Côte d'Ivoire âgée de 12 ans ou plus, dénombrée au recensement général de la population et de l'habitation de 2014 se chiffre à 14 705 563 individus dont 7 583 856 hommes et 7 121 707 femmes.

Ainsi près de la moitié de la population de 12 ans et plus (47 %) n'a jamais contracté de mariage sous quelque forme que ce soit, c'est-à-dire célibataire. Les personnes mariées sous une des formes de mariages civil, coutumier ou religieux représentent plus du tiers de cette population (38 %). Quant à celles qui vivent maritalement (en union libre), constituent le dixième des 12 ans et plus.

Les personnes vivant actuellement sans conjoint pour cause de séparation/divorce ou de veuvage sont les moins représentées dans cette population, soit respectivement 0,6 % et 3 %.

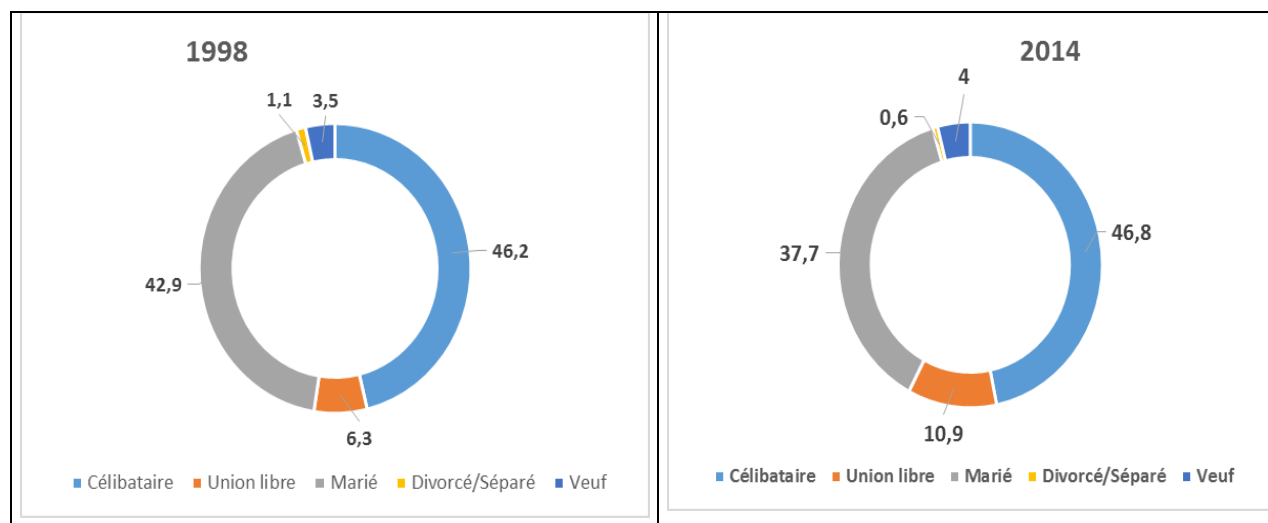
Une analyse des personnes concernées par le marché matrimonial selon le sexe révèle que la proportion des célibataires est plus importante parmi les hommes (53 %) que les femmes (40 %) à la différence des personnes en union parmi lesquelles les femmes (41 %) sont relativement en proportion plus importantes que les hommes (35 %). On peut expliquer cette situation par le fait que les femmes entrent plus tôt en union que les hommes (Cf. section nuptialité 4.1.3).

Un des constats majeurs est que les femmes sont plus touchées (5,3 %) par le veuvage que les hommes (0,7 %). L'explication qu'on peut avancer concernant cette dernière situation est que les femmes vivent en général plus longtemps que les hommes. On peut par ailleurs invoquer l'écart d'âge moyen entre les conjoints qui est de l'ordre de 7 ans en Côte d'Ivoire. C'est dire que l'homme est en moyenne plus âgé que la femme de 7 ans.

Tableau 3.1 : Répartition de la population âgée de 12 ans ou plus par sexe selon la situation matrimoniale

Situation matrimoniale	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Célibataire	4 034 510	53,2	2 853 293	40,1	6 887 803	46,8
Union libre	720 128	9,5	875 801	12,3	1 595 929	10,9
Marié	2 647 194	34,9	2 901 955	40,7	5 549 149	37,7
Séparé/Divorcé	28 265	0,4	62 484	0,9	90 749	0,6
Veuf	50 550	0,7	375 432	5,3	425 982	2,9
ND	103 209	1,4	52 742	0,7	155 951	1,1
Total	7 583 856	100,0	7 121 707	100,0	14 705 563	100,0

Graphique 3.1 : Répartition (%) de la population âgée de 12 ans ou plus par sexe selon la situation matrimoniale en 1998 et 2014



3.1.2.2. Situation matrimoniale selon le milieu de résidence

Le comportement matrimonial des individus est aussi fonction de leur milieu de résidence. On se marie nettement plus en milieu rural qu'en milieu urbain avec 44% contre 33,1%. Ce phénomène reste valable quel que soit le sexe. Aussi, note-t-on que contrairement aux mariés les proportions de célibataires varient selon le sexe. Elles sont plus fortes dans les zones urbanisées. En effet, parmi les hommes, les proportions de célibataires représentent 60,5 % des hommes vivant en Abidjan et 58,0 % dans les autres villes contre 48,1 % dans l'ensemble rural. Dans la population féminine, les proportions de célibataires vont de 55,6 % dans la ville d'Abidjan à 30,2 % dans le milieu rural en passant par 49 % dans les autres milieux urbains.

Par ailleurs, l'union libre est beaucoup plus pratiquée dans la ville d'Abidjan que partout ailleurs aussi bien dans la population masculine que dans la population féminine. Les données indiquent que 10,3 % des hommes et 11,2 % des femmes sont en union libre dans la ville d'Abidjan contre respectivement 8 % et 10,4 % dans les autres milieux urbains, 10,4 % et 14,3 % dans l'ensemble rural.

Tableau 3.2 : Répartition de la population de 12 ans ou plus par milieu de résidence et sexe selon la situation matrimoniale

Milieu de résidence/ Sexe	Situation matrimoniale						Effectif
	Célibataire	Union libre	Marié	Séparé/ Divorcé	Veuf	Total	
Abidjan							
Masculin	60,5	10,3	28,5	0,3	0,4	100	1 598 542
Féminin	55,6	11,2	29,2	0,7	3,3	100	1 621 239
Ensemble	58,1	10,8	28,8	0,5	1,9	100	3 219 781
Autres villes							
Masculin	58	8	33,1	0,3	0,6	100	2 372 214
Féminin	44,1	10,4	39,2	0,8	5,5	100	2 217 567
Ensemble	51,3	9,2	36	0,5	3	100	4 589 781
Urbain							
Masculin	59,1	8,9	31,2	0,3	0,5	100	3 970 756
Féminin	49	10,8	35	0,7	4,6	100	3 838 806
Ensemble	54,1	9,8	33,1	0,5	2,5	100	7 809 562
Rural							
Masculin	48,1	10,4	40,1	0,5	0,9	100	3 509 891
Féminin	30,2	14,3	48,3	1	6,2	100	3 230 159
Ensemble	39,5	12,3	44	0,8	3,4	100	6 740 050
Ensemble pays							
Masculin	53,9	9,6	35,4	0,4	0,7	100	7 480 647
Féminin	40,4	12,4	41,1	0,9	5,3	100	7 068 965
Ensemble	47,3	11	38,1	0,6	2,9	100	14 549 612

3.1.3 Nuptialité

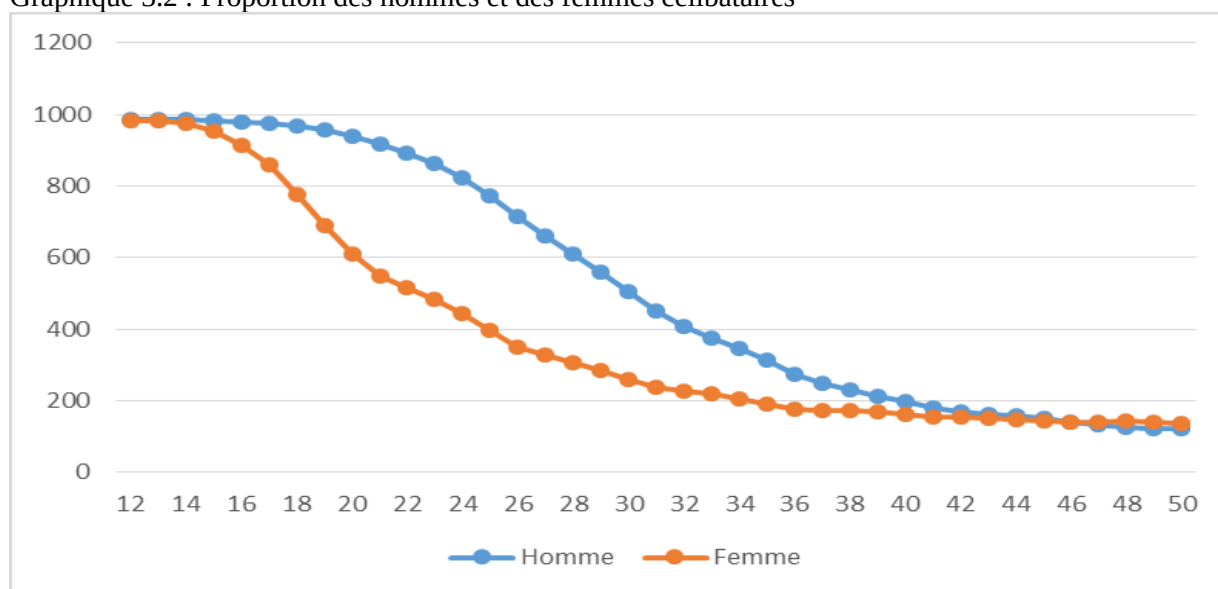
La nuptialité est l'étude des phénomènes quantitatifs résultant directement de mariages ou unions légitimes au sein d'une population. Elle porte sur l'analyse des mariages des célibataires. Les principaux indicateurs de la nuptialité sont l'âge moyen au premier mariage, la fréquence du

célibat définitif, c'est-à-dire la proportion des personnes de la génération qui atteignent 50 ans en restant célibataires, l'âge médian au mariage ou l'âge auquel la moitié des personnes de la génération reste encore célibataire.

3.1.3.1. Nuptialité des célibataires

Au niveau du pays, on relève qu'avant 29 ans, les filles courent plus le risque de contracter un mariage que les jeunes hommes de la même génération. Il ressort que le rythme du mariage des célibataires est plus rapide chez les femmes que chez les hommes. Avant leur 20 ans, la moitié des femmes contracte un premier mariage alors qu'il faut attendre environ 7 ans de plus pour que la moitié des hommes soit mariée. Les femmes se marient en moyenne 7 ans plus tôt que les hommes. L'âge moyen au premier mariage des femmes est de 21,7 ans contre 28,5 ans chez les hommes. Les hommes sont moins nombreux que les femmes à demeurer célibataire à 50 ans. On compte 120 hommes contre 135 femmes qui atteignent 50 ans sans s'être jamais mariés dans une génération de 1000 personnes âgées de 12 ans.

Graphique 3.2 : Proportion des hommes et des femmes célibataires



- **Indicateurs de nuptialité par sexe**

Les indicateurs de nuptialité relatifs à l'âge (âge moyen au premier mariage, âge médian au premier mariage) montrent que les femmes se marient plus tôt que les hommes. L'écart entre les âges moyens des hommes et des femmes varie de 7 ans pour l'âge moyen et de 8 ans pour l'âge médian.

Pour les personnes qui n'ont pas contracté de mariage jusqu'à l'âge de 50 ans sont considérées comme des célibataires définitifs. Ce phénomène touche un peu plus les femmes (14 %) que les hommes (12 %).

Tableau 3.3 : Indicateurs de nuptialité par sexe

Sexe	Age moyen au 1er mariage	Age médian au 1er mariage	Fréquence du célibat définitif (%)
Homme	28,5	27,5	12
Femme	21,7	19,3	13,8
Ensemble	25,1	23,7	12,7

• Indicateurs de nuptialité selon le milieu de résidence

Concernant les indicateurs (âges moyens au premier mariage, âges médian au premier mariage) selon le milieu de résidence, les données du tableau 4.1 montrent que les individus se marient plus tôt dans les zones rurales que ceux des villes. L'écart entre les âges moyens des citadins et des ruraux varie d'environ 3 ans pour l'âge moyen et l'âge médian. Cependant, l'écart est plus prononcé lors que les individus résident à Abidjan (28,2 ans à Abidjan contre 23 ans en zone rurale pour l'âge moyen et 27,5 ans pour la ville d'Abidjan contre 20 ans en zone rurale pour l'âge médian).

Quant au célibat définitif, il est plus accentué en milieu urbain (19 % à Abidjan et 15 % pour l'ensemble urbain) contre 11 pour le milieu rural.

Tableau 3.4 : Indicateurs de nuptialité par milieu de résidence

Milieu de résidence	Age moyen au 1er mariage	Age médian au 1er mariage	Fréquence du célibat définitif (%)
Abidjan	28,2	27,5	19,0
Ensemble urbain	26,8	23,3	15,0
Ensemble rural	23	20	10,5
Ensemble Côte d'Ivoire	25,1	23,7	12,7

3.1.3.2. Evolution des indicateurs de nuptialité de 1988 à 2014

Lorsqu'on compare les indicateurs de la nuptialité de 2014 avec ceux de 1988 et 1998, on remarque que la fréquence des hommes et des femmes célibataires à 50 ans a connu une hausse sur l'ensemble du pays pendant les périodes intercensitaires (1988-1998-2014).

L'âge moyen au premier mariage a subi une hausse pour l'ensemble du pays entre 1988, 1998 et 2014 aussi bien pour le sexe masculin que pour le sexe féminin. En effet, il est passé respectivement de 27,1 à 28,7 ans entre 1988 et 1998 et de 28,7 à 28,9 ans entre 1998 et 2014 pour les hommes et de 19,3 à 21,8 ans entre 1988 et 1998 et de 21,8 à 21,7 entre 1998 et 2014 pour les femmes. Aussi, quel que soit le milieu de résidence, le calendrier de la nuptialité a connu un relèvement notable pendant les périodes intercensitaires tant dans la population masculine que dans la population féminine. C'est le reflet d'une entrée plus tardive des personnes en union qui est sûrement dû aux différentes mutations socio-économiques qu'a connues le pays. On peut noter par exemple une élévation du niveau de scolarisation dans l'ensemble et surtout pour les jeunes filles.

Tableau 3.5 : Evolution des indicateurs de nuptialité de 1988 à 2014

Année	Homme		Femme	
	Age moyen au 1er mariage	Fréquence du célibat définitif (%)	Age moyen au 1er mariage	Fréquence du célibat définitif (%)

1988	27,1	8,6	19,3	4,3
1998	28,7	8	21,8	6,5
2014	28,9	12	21,7	13,5

3.1.3.3. Formes de mariages

❖ Type de mariage par milieu de résidence

A l'examen du tableau 3.6, il ressort que les mariages sont célébrés sous le régime coutumier contrairement aux autres types de mariage. Parmi les personnes ayant déclarées être mariées, 65,5 % le sont selon la coutume, 3,7 % ont célébré leur mariage uniquement à l'état civil quand seulement 14,4 % les ont contracté selon les normes religieuses. Le reste des mariages combinant ces trois types.

Parmi ces différents types de mariages, celui célébré à l'état civil suscite le plus d'intérêt ; car il confère des droits et avantages aux conjoints contribuant ainsi à la sécurité sociale.

Nonobstant ces avantages, seulement 8,6 % des mariés sont concernés par ce type de mariage. Il faut relever que ce type de mariage est associé au type d'emploi exercé. Les personnes exerçant dans l'emploi formel y sont plus enclins que celles du secteur informel. Ce qui s'explique par un niveau de mariage civil élevé à Abidjan (21,1 %) et en milieu urbain en général (15,2 %) contrairement au milieu rural (2,9 %) où c'est le mariage coutumier est par ailleurs prédominant (77,3 %).

Tableau 3.6 : Répartition (%) de la population mariée par milieu de résidence selon le type de mariage

Type de Mariage	Milieu de résidence				
	Abidjan	Autres villes	Ensemble urbain	Rural	Ensemble
Mariage légal	5,6	3,8	6,5	1,2	3,7
Mariage coutumier	41	59,4	52	77,3	65,5
Mariage religieux	19	16,7	17,1	12,1	14,4
Mariage légal et coutumier	4,4	2	2,7	0,8	1,7
Mariage légal et religieux	2,2	0,9	1,3	0,4	0,8
Mariage religieux et coutumier	18,6	14,8	15,8	7,7	11,5
Mariage légal, religieux et coutumier	9,2	2,3	4,6	0,6	2,4
Proportion des personnes mariées à l'état civil	21,3	9,1	15,2	2,9	8,6

3.1.3.4. Polygamie

• Nombre d'époux

Malgré la loi sur l'interdiction de la polygamie en Côte d'Ivoire depuis 1964, on constate que cette pratique persiste encore dans la société ivoirienne. Ainsi, trois séries d'indices de polygamie peuvent être établis pour mesurer cette pratique matrimoniale. Il s'agit du taux de polygamie, des nombres moyens d'épouses par polygame et par homme marié (intensité de polygamie).

Rappelons que le taux de polygamie mesure la proportion des hommes ayant deux épouses ou plus parmi les hommes mariés. Le nombre moyen d'épouses par polygame est la moyenne arithmétique de la distribution des polygames selon le nombre d'épouses. Quant au nombre moyen d'épouses par homme marié, c'est le rapport du nombre total de femmes mariées à celui

d'hommes mariés à condition que les migrations des individus sans leurs conjoints soient négligeables.

Le tableau 3.7 donne la répartition d'hommes selon le nombre d'épouses. Il ressort de ce tableau que 15,5 % des hommes mariés sont dans une union polygamique dont 12,9 % avec 2 épouses, 2,1 % ayant 3 épouses et moins d'un pourcent (0,5 %) supportent 4 coépouses.

Tableau 3.7 : Répartition (%) des hommes mariés selon le nombre d'épouses

Groupe d'âge	Nombre d'épouses				Total	Effectif
	1	2	3	4 et plus		
Ensemble Côte d'Ivoire	84,5	12,9	2,1	0,5	100	2 713 972

❖ Evolution de la polygamie de 1988 à 2014

La comparaison des indices de polygamie entre 1988, 1998 et 2014 montre des situations différentes par rapport à chaque indicateur. Ainsi, le taux de polygamie a connu une baisse dans la population totale passant de 22,6 % en 1988 à 19,3 % en 1998 et se situe maintenant à 15,5 %. Dans une société en pleine mutation socio-économique, c'est une pratique qui est sûrement en voie de disparition.

S'agissant de l'indice de polygamie, on constate également une diminution sur les différentes périodes intercensitaires. En effet, de 129,3 % en 1988 l'indice est passé à 122,4 % en 1998 et 109,6 % en 2014. Quant à l'intensité de polygamie, le nombre de femmes par polygame a considérablement baissé durant les différentes périodes.

Tableau 3.8 : Situation de la polygamie en 1988, 1998 et 2014

Année	1988	1998	2014
Indicateurs de polygamie			
1 épouse	1 131 017	1 525 343	2 238 134
2 épouses	265 857	297 704	339 343
3 épouses et plus	65 190	69 219	69 717
Taux de polygamie (%)	22,6	19,3	15,5
Indice de polygamie (%)	129,3	122,4	109,6
Intensité de polygamie (‰)	229,5	225,5	220,3

3.1.3.5. Rupture d'union

La rupture d'union est la dislocation d'une union. Autrement dit c'est l'état d'une personne ayant rompu son union soit par divorce soit par décès du conjoint. On définit le taux de rupture d'union comme étant le nombre total de personnes divorcées et veuves rapporté au nombre total de personnes ayant déjà contracté un mariage. En d'autres termes, il s'agit de rapporter le total des personnes divorcées et veuves à celui des mariées, divorcées et veuves.

La population en rupture d'union se chiffre à 516 731 individus. Cette population comprend 78 815 hommes et 437 916 femmes en rupture d'union. D'après le tableau ci-dessous, on note que 2,9 % des hommes et 13,1 % des femmes ont rompu leur union. La faiblesse du taux de rupture chez les hommes peut être imputable à la polygamie qui masque la rupture d'union chez les hommes polygames et élevé chez les femmes à cause du niveau élevé du veuvage.

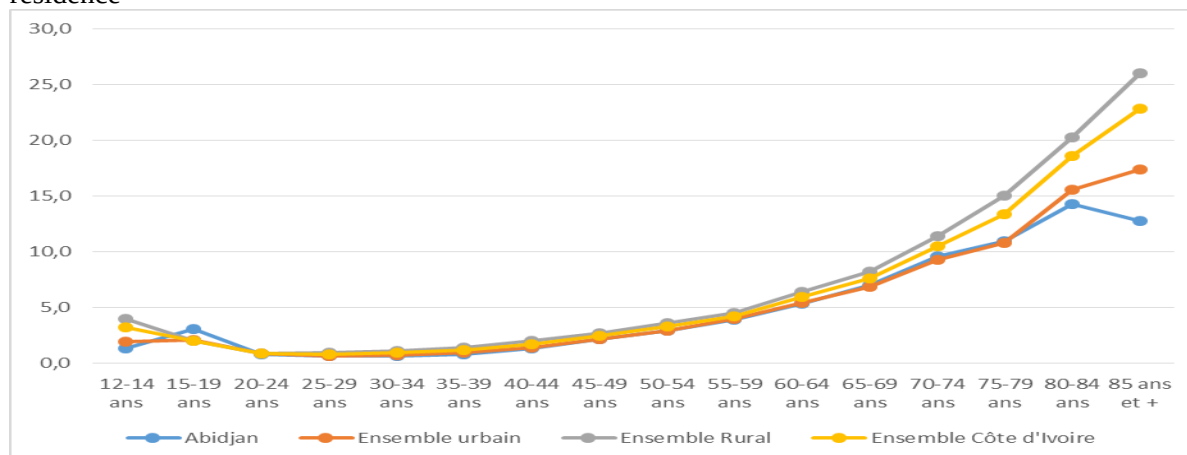
Tableau 3.9 : Effectif de la population en rupture d'union et ayant déjà contracté une union par sexe selon le milieu de résidence

Milieu de résidence / Sexe	Taux de rupture		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Abidjan	2,3	12,0	7,5
Urbain sans Abidjan	2,5	13,8	8,8
Ensemble urbain	2,5	13,2	8,4
Ensemble rural	3,3	13,0	8,7
Ensemble	2,9	13,1	8,5

Selon le milieu de résidence, le constat est qu'au niveau de la ville d'Abidjan on enregistre les taux les plus faibles et ce quel que soit le sexe (2,3 % et 12 % respectivement pour le sexe masculin et féminin). Egalement, on observe une variation de comportement chez les hommes en fonction du milieu de résidence. Les taux de rupture observés chez les hommes en milieu rural sont plus élevés (3,3 %) qu'en milieu urbain (2,5 %). En revanche, chez les femmes les ruptures d'unions sont pratiquement identiques en milieu rural qu'en milieu urbain.

La structure par âge et sexe des ruptures d'union indique que les courbes des taux de ruptures d'union observés chez les hommes présentent une allure irrégulière. D'abord elles décroissent jusqu'à 20 ans quel que soit le milieu de résidence. A partir de cet âge, les taux connaissent tous une croissance.

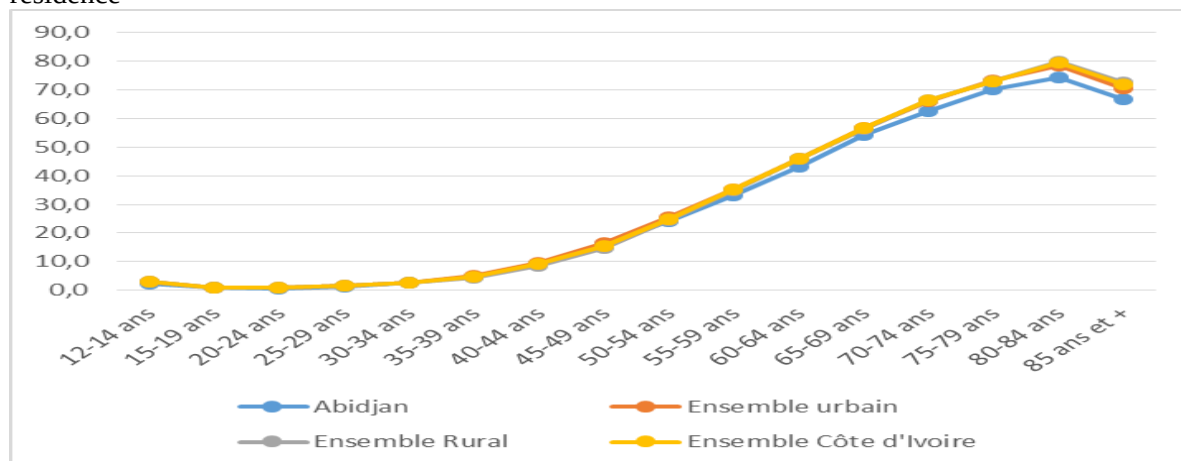
Graphique 3.3 : Taux de ruptures d'union (%) chez les hommes par groupe d'âges selon le milieu de résidence



Par rapport au milieu de résidence, l'allure des courbes est la même. Ainsi, avant 30 ans, les hommes du milieu urbain ont leurs unions moins instables que ceux du milieu rural. Au-delà de cet âge, la situation contraire est observée. Il faut noter qu'à partir de 25 ans, la ville d'Abidjan se caractérise par les taux de rupture d'union les plus faibles.

Chez les femmes, la situation est identique à celle décrite précédemment. Le taux de rupture d'union est faible aux jeunes âges alors que les femmes âgées connaissent des taux élevés. Cela s'explique par le fait que les jeunes se remarient plus facilement que leurs aînées. Il faut également noter que la surmortalité des hommes aux âges avancés est une des raisons des forts taux de ruptures d'union à ces âges.

Graphique 3.4 : Taux de rupture d'union (%) des femmes par groupe d'âges et sexe selon le milieu de résidence



Par ailleurs, les femmes du milieu urbain sont plus impliquées dans les ruptures d'union que celles du milieu rural jusqu'à 70 ans. Il est fort probable que les forts taux en milieu rural à partir de 70 ans soient imputables à la forte surmortalité des hommes de ces groupes d'âges dans le milieu rural. Les données révèlent deux situations : avant 40 ans les taux sont faibles (inférieur à 10 %) et après cet âge, on note des taux élevés. Plus de la moitié des femmes âgées de 65 ans et plus sont en rupture d'union quel que soit le milieu de résidence.

Que retenir de cette analyse sur la situation matrimoniale et la nuptialité ? Que la société ivoirienne est en pleine mutation sous l'action des facteurs de modernisation que sont la scolarisation et l'urbanisation ainsi que la globalisation.

Les libertés individuelles commencent à prendre le pas sur les comportements stéréotypés des pratiques traditionnelles en matière de nuptialité. En atteste le déclin de la proportion des personnes mariées de 43 % en 1998 à 38 % en 2014, ce au profit des unions libres qui passent de 6 % à 11 % sur même période. Tout autant, une pratique comme la polygamie est en perte de vitesse. Par ailleurs, l'âge moyen au premier mariage au niveau des filles est en augmentation. Il passe de 19 ans à 22 ans. Ces changements de comportement en matière de nuptialité ont bien évidemment une incidence sur la fécondité qui est abordée dans la section suivante.

3.2 NATALITE ET FECONDITE

3.2.1. Définition des concepts et indicateurs

Un certain nombre de concepts et d'indicateurs est utilisé dans ce document. Ils sont d'usage courant au niveau de l'analyse de la fécondité. Nous rappelons ici leur définition :

- La **natalité** désigne la survenue des naissances¹ dans une population au cours d'une période de temps. Elle constitue la composante positive du mouvement naturel de la population.
- La **fécondité** désigne la venue de ces mêmes naissances dans la sous-population féminine en âge de procréer (femmes généralement âgées de 15-49 ans).
- Le **taux brut de natalité (TBN)** exprime le nombre de naissances enregistrés au cours d'une année pour une population moyenne de 1 000 habitants.

¹ Dans ces définitions, les naissances prises en compte sont les seules naissances vivantes. Un enfant né vivant est un enfant qui, à la naissance, a manifesté un signe de cri (cri, respiration, battement de cœur...)

- Le **taux global de fécondité générale (TGFG)** est le nombre annuel moyen de naissances pour 1 000 femmes en âge de procréer.
- L'**indice synthétique de fécondité (ISF)** ou somme des naissances réduites (SNR) exprime le nombre moyen d'enfants mis au monde par une femme durant toute sa vie reproductive dans l'hypothèse d'une fécondité demeurée constante au cours du temps.

3.2.2. Natalité

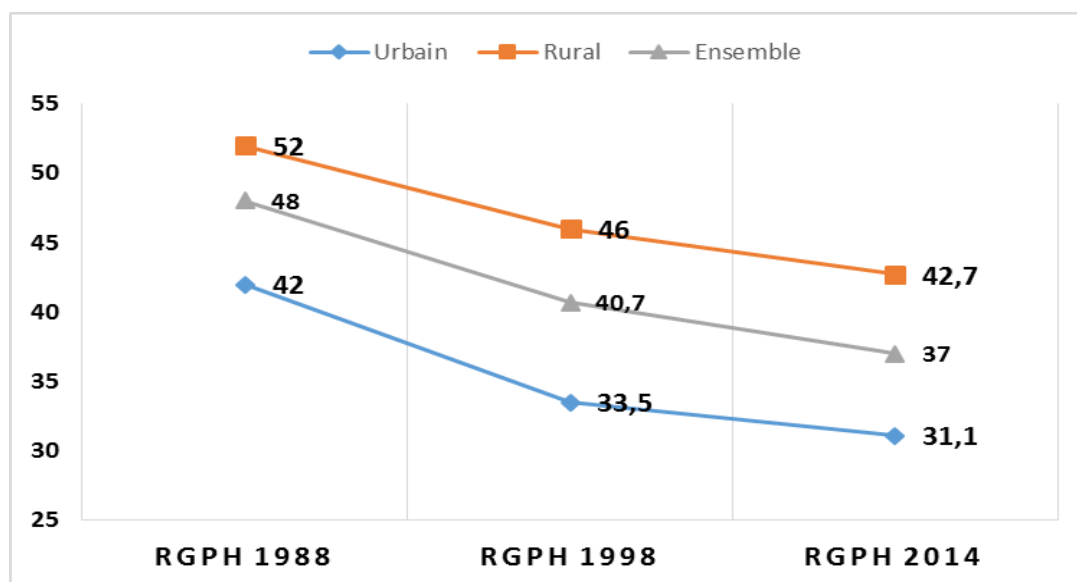
La natalité est le phénomène démographique qui porte sur la survenue des naissances dans une population. Elle est appréhendée par les naissances vivantes des 12 derniers avant la date de référence de la collecte dans cette population.

Son indicateur de mesure usuel est le taux brut de natalité qui est le rapport des naissances des douze derniers mois à la population totale moyenne et exprimé par millier d'habitants.

Le taux brut de natalité calculé à partir des données du RGPH 2014 s'établit à 37 ‰ pour l'ensemble du pays. 841 080 naissances sont survenues au cours des douze derniers pour une population moyenne (en milieu d'année) de 22 723 460 habitants. Il va de soi qu'il y a une variabilité du TBN selon le milieu de résidence. Il est estimé à 31,1 ‰ en milieu urbain contre 42,7 ‰ en milieu rural (graphique 3.1). Et en ce qui concerne la Ville d'Abidjan, il est de 26,8 ‰, soit environ 27 naissances vivantes pour mille habitants.

Une comparaison faite avec les recensements antérieurs exécutés en Côte d'Ivoire met en relief une évolution à la baisse du TBN. De 48 ‰ en 1988, le TBN se situe en 2014 à 37 ‰ ; soit une régression de 11 points sur la période. La baisse constatée est de la même intensité (environ une dizaine de points de décroissance) aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. La natalité en milieu urbain restant toujours en deçà de celle du milieu rural avec des écarts du même ordre (10 points) sur les différents recensements.

Graphique 3.5 : Evolution du taux brut de natalité selon le milieu de résidence en Côte d'Ivoire



3.2.3. Niveau, structure et aspects différentiels de la fécondité

3.2.3.1 Niveau et tendance de la fécondité

Après avoir procédé à l'évaluation de la qualité des données sur les variables concernant la fécondité, il a été également procédé à leur ajustement. Cet ajustement a été fait selon la

technique de calcul des indices sur l'évaluation de la qualité de l'âge (Whipple et Myers), pour ce qui est de l'âge des femmes en âge de procréer ; l'examen du rapport de masculinité à la naissance et l'utilisation de la méthode de Brass relativement au PF ratio.

Cette évaluation a permis d'obtenir la structure et les principaux indicateurs de la fécondité que sont les taux spécifiques de fécondité par âge, le Taux Global de Fécondité Générale, l'Indice Conjoncturel ou Synthétique de Fécondité (ISF).

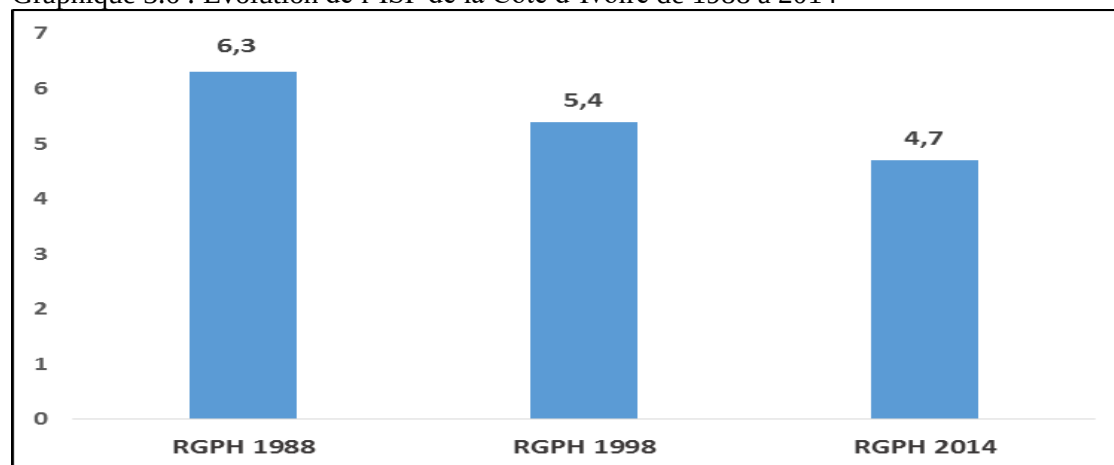
Tableau 3.10 : Taux de fécondité observés et ajustés par âge et ISF en 2014 et 1998

Groupes d'âges	RGPH 2014		RGPH 1998
	Observé	Ajusté	
15-19 ans	74,5	116,7	114,5
20-24 ans	178,1	200,6	210,3
25-29 ans	210,1	205,2	226,5
30-34 ans	213,2	187,3	209,9
35-39 ans	171,7	138,3	166,1
40-44 ans	90,9	71,5	94,2
45-49 ans	43,7	20,3	54,5
ISF	4,9	4,7	5,4
TGFG	136,3	136,3	167,2

Le nombre moyen d'enfants qu'une femme mettrait au monde au cours de sa vie procréative est de 4,7 enfants par femme en 2014 ; si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés. Cet indice s'inscrit dans une tendance à la baisse comparé à ceux de 1988 et 1998 qui était respectivement de 6,3 et 5,4 enfants par femme.

Une telle baisse est un signe encourageant sur le chemin de la transition démographique à laquelle aspire tout pays qui souhaiterait réduire la charge des personnes dépendantes jeunes.

Graphique 3.6 : Evolution de l'ISF de la Côte d'Ivoire de 1988 à 2014

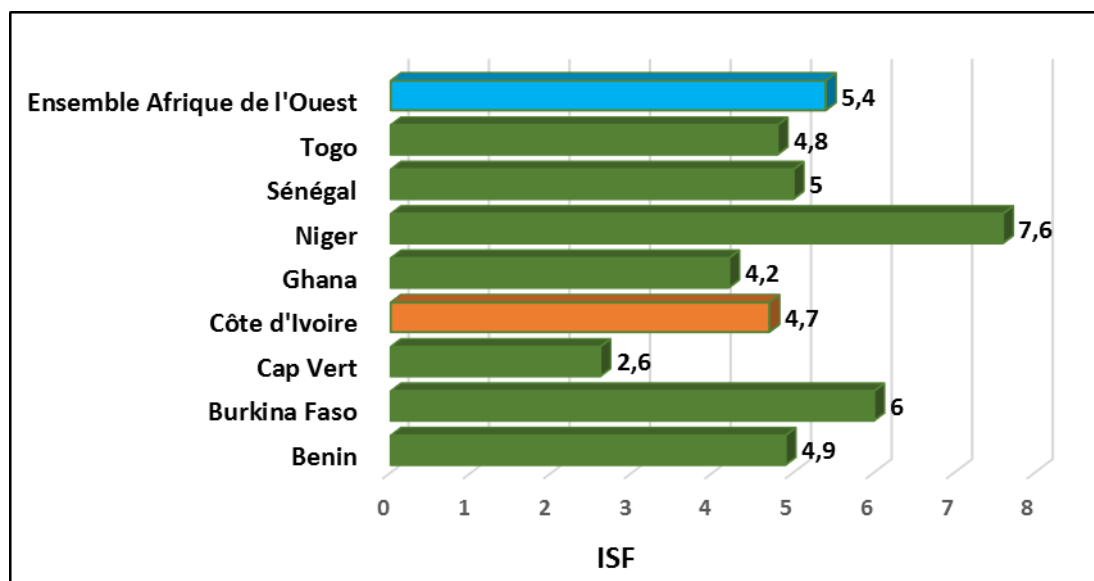


3.2.3.2 Aspects différentiels de la fécondité

La fécondité en Côte d'Ivoire se situe globalement à un niveau inférieur à celui observé dans la majorité des pays de l'Afrique de l'Ouest. Selon le Population Référence Bureau (PRB 2014), le niveau moyen de la fécondité dans les pays de l'Afrique occidentale est de 5,4 enfants par femme. Pour les pays comparateurs retenus dans le cadre de cette analyse (Cf. graphique n), il ressort que seuls le Cap Vert (2,6) et le Ghana (4,2) ont des niveaux de fécondité inférieurs à celui de la Côte d'Ivoire (4,7).

La situation d'ensemble de la Côte d'Ivoire masque d'importantes disparités spatiales ainsi que certaines variables socio-économiques telles que le niveau d'instruction, nationalité, etc.).

Graphique 3.7 : Niveau récent de la fécondité dans certains pays africains



- **Fécondité selon le milieu de résidence**

Parmi les facteurs contextuels qui semblent avoir un fort impact sur le niveau plus ou moins élevé de la fécondité, il y a en bonne place le milieu de résidence. L'urbanisation en tant que facteur de modernisation agit significativement sur la baisse de la fécondité. Ceci à cause notamment de la disponibilité d'infrastructures sanitaires, scolaires et d'accès aux produits contraceptifs.

Les indicateurs de fécondité examinés selon le milieu de résidence issus du recensement de 2014 confirment que les zones urbanisées enregistrent de faibles niveaux de fécondité contrairement aux zones rurales. Le tableau 3.2, indique en effet un ISF de 6 enfants en moyenne par femme en milieu rural contre 3,6 en milieu urbain. La situation de la ville d'Abidjan avec un ISF encore plus bas (2,8 enfants par femme)) conforte davantage dans l'idée que le centre urbain confère un moindre nombre d'enfants par femme.

Le niveau de la fécondité qui se mesure par l'ISF et le TGFG, semble être associé positivement à l'âge moyen à la procréation. Plus l'âge moyen à la naissance est élevé, moins la fécondité est élevée. C'est le cas par exemple de la Ville d'Abidjan (33 ans avec un ISF de 2,8 enfants par femme) et du milieu rural (avec un âge moyen de 28,9 ans pour un ISF de 6 enfants par femme). Ces âges moyens se situent en général dans les classes modales (taux de fécondité le plus élevé). On peut le relever au niveau de la Ville d'Abidjan avec le TGF le plus élevé (143,8) correspondant à la classe d'âges 30 – 34 ans. Il en est de milieu rural (275,5 correspondant aux 20 – 24 ans.

Tableau 3.12 : Principaux indicateurs de fécondité selon milieu de résidence

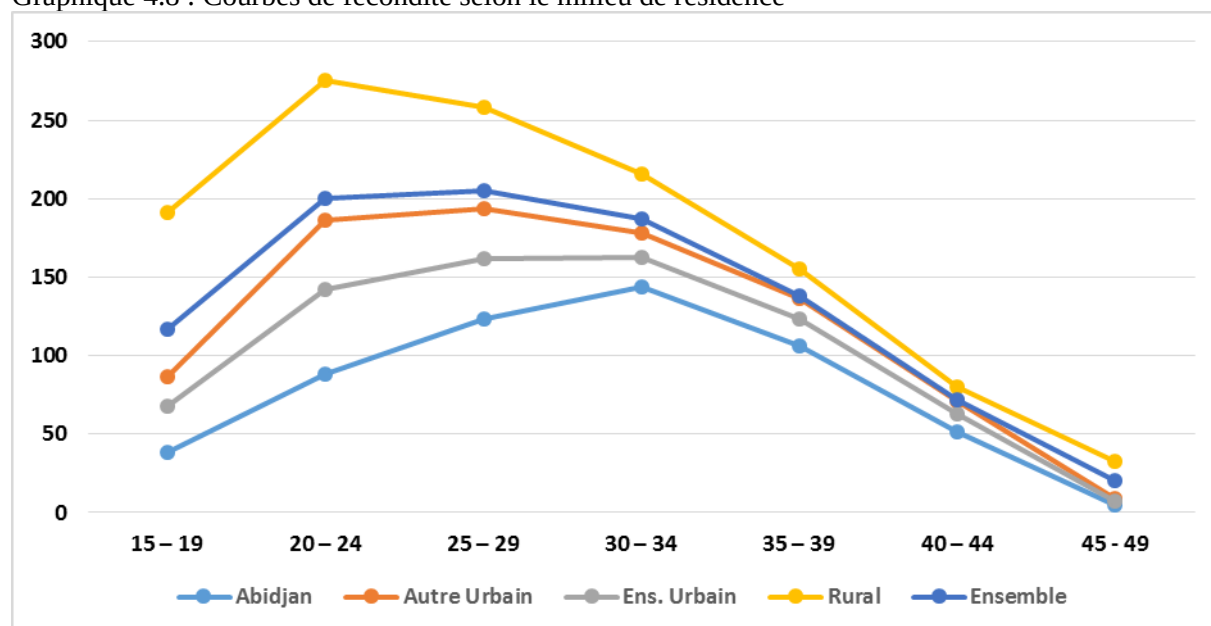
Groupes d'âges	Milieu de résidence				
	Abidjan	Autre Urbain	Ens. Urbain	Rural	Ensemble
15 – 19	38,2	86,9	67,4	191,2	116,7
20 – 24	88,4	186,2	142,5	275,5	200,6
25 – 29	123,6	193,9	161,4	258,6	205,2
30 – 34	143,8	178,4	162,7	216	187,3
35 – 39	106,3	136,5	123,1	155,6	138,3
40 – 44	51,7	71,4	63,1	80,3	71,5
45 - 49	5,2	9,3	7,7	32,7	20,3
ISF	2,8	4,3	3,6	6,0	4,7
TGFG (‰)	80,4	120,8	103,5	177	136,3
Age moyen à la naissance	33	29,9	30,6	28,9	29,1

En s'intéressant aux courbes de fécondité (graphique 3.4), on peut constater que la courbe de fécondité du milieu rural est largement au-dessus des autres courbes jusqu'à 30-34 ans, ceci est le signe que la fécondité générale est à présent tirée par le milieu rural. Tandis que celle d'Abidjan tire l'ensemble par le bas. La courbe représentant le niveau national assure la démarcation entre celles du milieu urbain et du milieu rural avec une fécondité relativement précoce (15 – 19 ans) pour le milieu rural et une baisse homogène à partir de 35 – 39 ans pour l'ensemble des courbes. La fécondité tardive est donc moins marquée dans tous les milieux.

La courbe de fécondité en milieu rural atteint son pic à 20-24 ans puis amorce une baisse régulière jusqu'à l'âge de la ménopause (45-49 ans).

Ce pic intervient plus tardivement (une classe d'âge plus tard, c'est-à-dire 25-29 ans) en ce qui concerne les courbes relatives au milieu urbain. Celui d'Abidjan est encore plus tardif (30-34 ans). On retient que les femmes reculent de plus en plus leur âge à la maternité ; et ce constat est plus perceptible en milieu urbain qu'en milieu rural.

Graphique 4.8 : Courbes de fécondité selon le milieu de résidence



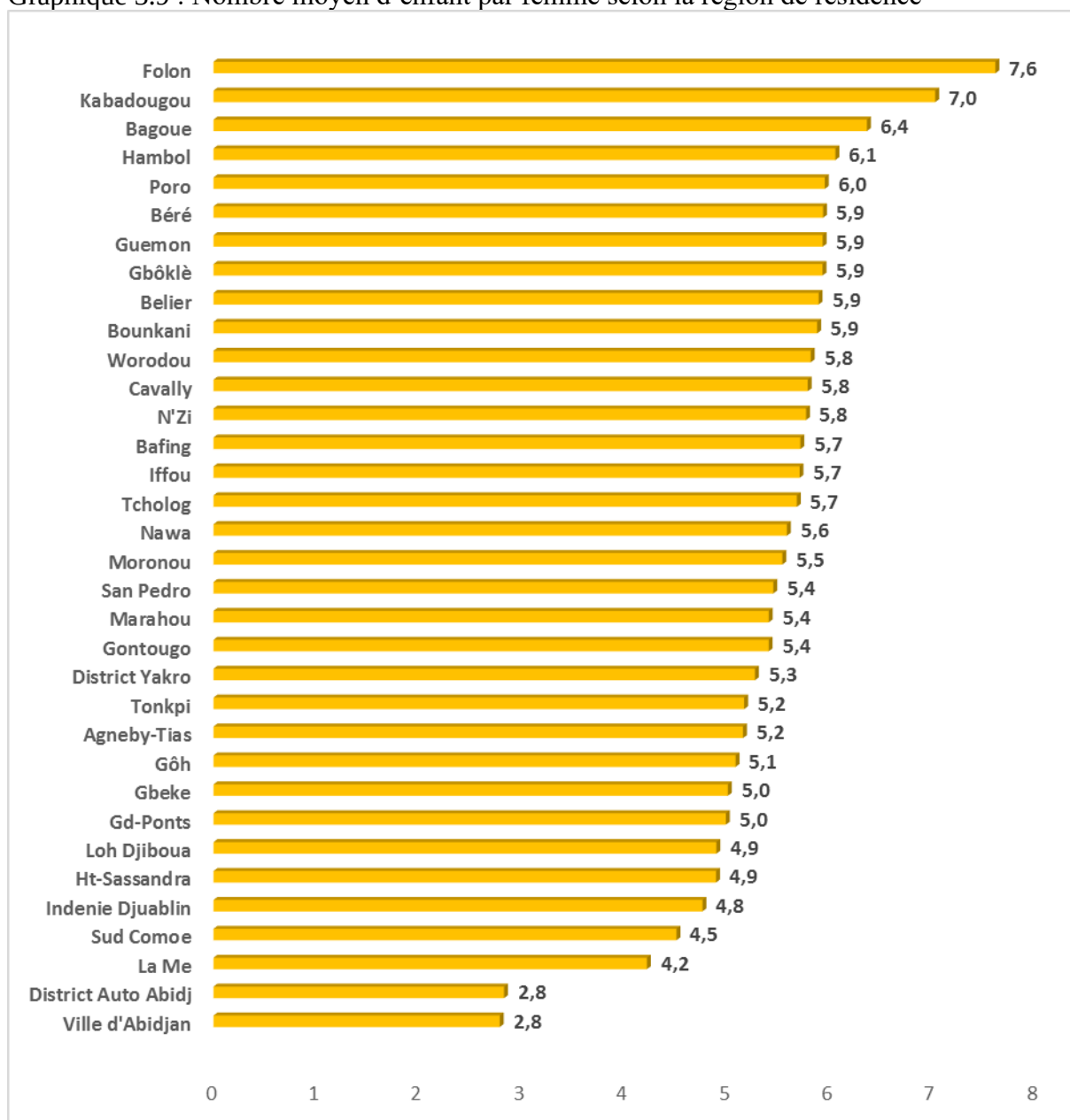
- **Fécondité selon la région de résidence**

Le fait notable au niveau de la répartition spatiale selon la région est que sur 34 les entités retenues (y compris les deux Districts autonomes et la Ville d'Abidjan), seules quatre (Abidjan ville, le District d'Abidjan, la Mé et le Sud-Comoé) ont un nombre moyen d'enfants en deçà de la moyenne nationale (4,7 enfants par femme).

Pour les autres régions, l'ISF varie entre 4,8 et 7,6 enfants par femme. La grande majorité des régions (23) ont un ISF compris entre 5 et 6 enfants par femme. Cette situation met en lumière le caractère encore pro-nataliste des populations. Par ailleurs, l'explication résiderait également dans la faible urbanisation de ces régions avec son corollaire l'analphabétisme et la vivacité des traditions.

La répartition spatiale du nombre moyen d'enfants par femme indique que les régions traditionnelles de forte fécondité (plus de 6 enfants par femme) confirment ce statut, en l'occurrence celles du Nord (Bagoué, Poro, Hambol, etc) et du Nord Ouest (Kabadougou, Folon).

Graphique 3.9 : Nombre moyen d'enfant par femme selon la région de résidence



- **Fécondité selon le niveau d’instruction des femmes**

Au même titre que l’urbanisation, le niveau d’éducation est reconnu comme un facteur déterminant de la fécondité. Le niveau de fécondité qui baisse au fur et à mesure que le niveau d’instruction augmente l’atteste. De 5,4 enfants par femme pour les femmes non scolarisées, ce nombre passe à 4,7 pour celles de niveau primaire, 3,2 pour le niveau secondaire et 2,8 pour celles ayant atteint le cycle supérieur. Tout laisse penser que plus les femmes se maintiennent plus longtemps dans le circuit scolaire, plus elles reculent leur âge à la procréation. L’une des stratégies pour réduire la fécondité des femmes serait de miser sur la scolarisation des filles et leur maintien le plus longtemps possible (au moins secondaire et plus).

Un haut niveau d’éducation contribue non seulement à la réduction des naissances qui elle-même est également un gage d’insertion socio-économique pour les femmes.

Tableau 3.13 : Taux global de fécondité générale et ISF des femmes selon leur niveau d’instruction

Groupes d’âges	Niveau d’instruction des femmes			
	Aucun	Primaire	Secondaire	Supérieur
15 – 19	119,7	102,9	58,3	20,6
20 – 24	240,0	202,2	117,3	55,3
25 – 29	256,8	222,7	156,2	91,4
30 – 34	224,6	197,4	143,5	101,7
35 – 39	139	123,5	101,9	88,1
40 – 44	60,1	54,2	50,9	48,2
45 - 49	35,5	29,9	19,3	19,8
ISF	5,4	4,7	3,2	2,1
TGFG (‰)	164,6	117,2	81,5	53,2

- **Fécondité selon la nationalité**

La Côte d’Ivoire en tant que pays traditionnel d’immigration compte sur son sol un fort contingent de ressortissants notamment de l’Afrique de l’Ouest. La population d’origine étrangère est estimée en 2014 à 24,3 % de la population totale reste élevée bien qu’elle soit en régression de 2 %. Cette population dont la moitié est née sur le territoire d’accueil est issue d’une immigration d’établissement. Ce qui en plus de son poids démographique explique l’intérêt pour l’analyse de sa fécondité.

Le tableau 3.4 met en relief le niveau de fécondité des femmes ivoiriennes et non ivoiriennes. Il ressort clairement que l’indice synthétique de fécondité des non-ivoiriennes (5,3) est supérieur à celui des ivoiriennes (4,5). Le niveau plus élevé de la fécondité chez les étrangères est à associer à l’intensité et le calendrier du phénomène en leur sein. En effet, on note une fécondité plus précoce (taux des 15-19 ans supérieur à 100 pour mille) et tardive (40 ans et plus) parmi elles contrairement au ivoiriennes. On peut par ailleurs invoquer un phénomène comme l’analphabétisme qui est très élevé chez les non ivoiriennes.

Tableau 3.14: Taux global de fécondité générale et ISF des femmes selon leur niveau d’instruction

Groupes d’âges	Nationalité des femmes	
	Ivoiriennes	Non Ivoiriennes
15 – 19	89,2	112,6
20 – 24	190,6	198,2
25 – 29	218,0	219,5
30 – 34	190,8	201,9
35 – 39	129,9	165,4
40 – 44	59,7	92,1
45 - 49	29	55
ISF	4,5	5,3
TGFG (‰)	130,4	154,3

3.2.3.3 Evolution de la fécondité selon certaines caractéristiques socio-démographiques

Si la fécondité s’inscrit en général dans une tendance baissière au cours des dernières décennies, il importe de savoir s’il en est de même au niveau des caractéristiques socio-démographiques qui influencent le plus son niveau. Il s’agit notamment du milieu de résidence, du niveau d’instruction et de la nationalité des femmes.

Entre 1998 et 2014, la fécondité a baissé de 0.7 point, soit en moyenne 0,045 point par mois. Au niveau des caractéristiques considérées, la baisse est perceptible au niveau de chacune d’elle sur la période. On peut noter par exemple que le nombre moyen d’enfants par femme aura baissé de 0,5 point aussi bien chez les femmes rurales que leurs consœurs urbaines.

En ce qui concerne le niveau d’instruction, les écarts de réduction sont beaucoup plus resserrés en dehors des ‘sans niveau’ dont l’écart entre 2014 et 1998 est de -0,6 point et le niveau supérieur (- 0,8 point). Pour les autres catégories (primaire et secondaire), les écarts ne dépassent guère 0,2 point.

Pour ce qui est de la nationalité, la réduction est de 0,6 point pour les ivoiriennes et près de un point (0,9 point) pour les non ivoiriennes.

Ainsi, la baisse de la fécondité entre 1998 et 2014 est beaucoup plus accentuée au niveau des femmes de niveau d’instruction supérieur et les non ivoiriennes. Par contre, les écarts entre les catégories aux deux dates sont quasiment identiques. Par l’exemple, l’écart entre le milieu rural et le milieu urbain en 1998 est de 2,4, la même valeur est obtenue pour 2014.

Tableau 3.15 : Evolution nombre moyen d’enfants selon certaines caractéristiques socio-démographiques entre 1998 et 2014

Caractéristiques socio-démographiques des femmes	ISF 2014 (1)	ISF 1998 (2)	Ecart (3) (3) = (1) – (2)
Milieu de résidence			-0,5
Urbain	3,6	4,1	-0,5
Rural	6,0	6,5	
Niveau d’instruction			-0,6
Aucun	5,4	6,0	-0,1
Primaire	4,7	4,8	-0,3
Secondaire	3,2	3,5	-0,8

Supérieur	2,1	2,9	
Nationalité			-0,6
Ivoiriennes	4,5	5,1	-0,9
Non ivoiriennes	5,3	6,2	-0,7
Ensemble CI	4,7	5,4	-0,5

A l'issue de l'analyse de cette section sur la fécondité, on peut retenir que la fécondité en Côte d'Ivoire continue sa baisse plus ou moins régulière, s'inscrivant ainsi en droite ligne dans la réalisation de la transition démographique. Le pays peut être à présent considéré selon la classification de la Banque Mondiale comme un pays à fécondité modérée (4 à 5 enfants par femme).

Une évolution croissante de l'urbanisation, de la scolarisation et de l'utilisation de la contraception aideront le pays à tendre vers objectif. Son atteinte à plus ou moins brève échéance aiderait le pays à réduire la charge des populations dépendantes notamment jeunes et pourquoi pas profiter du dividende démographique qui en résulterait.

3.3 MORTALITE

3.3.1. Définitions des concepts opératoires et mesure du phénomène

3.3.1.1. Définition des quelques concepts clés

- **Mortalité**

La mortalité est le phénomène démographique qui s'intéresse à la fréquence d'apparition des décès au sein d'une population donnée. Une étude la mortalité vise ainsi à mesurer l'action de la mort sur les populations (Louis Henry, 1981). Plus spécifiquement, il s'agira de mettre en relation les décès avec la structure de la population étudiée.

Pour mieux appréhender ce phénomène, nous allons définir les concepts abordés dans cette étude. On distingue plusieurs types de mortalités que sont :

- **La mortalité générale** qui concerne tous les âges ;
- **La mortalité infantile**, pour les enfants de moins d'un an ;
- **La mortalité juvénile** pour les enfants de 1 à 4 ans révolus ;
- **La mortalité infanto-juvénile** ou **mortalité de la prime enfance** qui s'intéresse aux enfants de moins de 5 ans ;

L'événement relatif au phénomène de mortalité est **le décès**. Il est défini par l'OMS, comme la « *disparition durable de toute évidence de vie à quelque moment que ce soit après la naissance* », (Pressat, 1985).

3.3.1.2. Définition des indicateurs de mortalité

- **Le Taux Brut de Mortalité (TBM)**

C'est le rapport entre le nombre total de décès d'une année donnée et la population moyenne de la même année. Ce taux est annuel. Pour la présente étude, nous considérerons la population au moment du recensement comme la population moyenne en 2014.

- **Les Taux de mortalité par groupe d'âges ou par année d'âge**

Ce sont les rapports entre les décès et les populations moyennes d'un âge ou un groupe d'âges donné.

- **Les Tables de mortalité du moment**

Elles sont constituées d'une série d'indicateurs de mortalités décrivant de la façon la plus complète le processus de la naissance à l'extinction d'une cohorte fictive. Elles comprennent les éléments suivants :

- S_x , l'effectif des survivants à l'âge x ;
- $d(x, x+n)$, le nombre de décès survenus entre les âges x et $x+n \Rightarrow d(x, x+n) = S_x - S_{x+n}$;
- q_x , le quotient de mortalité à l'âge révolu $\Rightarrow q_x = d(x, x+n) / S_x$.

- **L'espérance de vie à la naissance (e_0)**

C'est le nombre d'années qu'un enfant né en 2014 vivrait, si les conditions sanitaires et les risques de mortalité restent constants pendant toute la vie de cet enfant.

Plusieurs méthodes permettent de calculer l'espérance de vie à la naissance. Ces méthodes dépendent en grande partie de la qualité des données. Dans les pays en voie de développement d'une façon générale, les décès et les âges sont mal déclarés du fait des oublis, des télescopages, de la déficience de l'état civil et de certaines coutumes. Ainsi, l'espérance de vie à la naissance ne se calcule pas généralement par la méthode directe. Il faudrait faire appel à des méthodes indirectes pour estimer son niveau.

Pour ce qui est de notre cas présent, il s'agira dans un premier temps de calculer l'espérance de vie à la naissance par la méthode directe et évaluer la qualité des données avant de procéder éventuellement, dans un second temps, à une estimation par des méthodes indirectes.

- **Les quotients et taux de mortalité infantiles, juvéniles et infanto-juvéniles**

Les quotients et les taux de mortalité infantiles, juvéniles et infanto-juvéniles sont des indicateurs qui servent à mesurer la mortalité des enfants de moins d'un an, de 1 à 4 ans et de 0 à 4 ans révolus. Ces deux indicateurs bien qu'exprimant la même réalité et présentant des similitudes au niveau des résultats diffèrent par leur mode de calcul et leur signification.

Ainsi, le quotient de mortalité exprime une probabilité, c'est-à-dire le risque de décéder avant l'anniversaire suivant. Il s'inscrit dans une optique longitudinale.

Quant au taux, c'est le rapport des décès survenus sur une période à la population de cette période. Il est calculé à partir de données transversales (du moment).

3.3.2. Evaluation de la qualité des données

Pour mesurer la mortalité, il faut des études complètes d'envergure nationale. Pour rappel, les sources de données qui peuvent permettre de le faire sont entre autre : les recensements généraux de population, les enquêtes nationales et les données de l'état civil. En Côte d'Ivoire, plusieurs sources ont permis de saisir la mortalité. Ce sont : l'Enquête à Passages Répétés de 1978-79 (EPR 1978-79), l'Enquête Ivoirienne sur la Fécondité de 1980-81 (EIF 80-81), les Enquêtes Démographiques et de Santé de 1994 (EDS 94), de 1998-99 (EDS 98-99) et de l'EDS-MICS 2011-2012, et l'Enquête sur les Indicateurs du Sida (EIS) de 2005.

Mais, il convient de préciser d'ores et déjà que dans la plupart des pays d'Afrique au Sud du Sahara, la Côte d'Ivoire en est un, les données collectées sur la mortalité souffrent de nombreuses lacunes au regard des réalités sociales et culturelles. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que les sous-déclarations ou les omissions des décès dues à l'effet de mémoire deviennent fréquentes. Il en est de même des mauvaises déclarations des décès d'enfants

anormaux ou des jumeaux, les confusions entre enfants nés vivants suivis de décès et mort-nés. Ces insuffisances n'entravent en rien l'analyse de la mortalité car des techniques bien élaborées permettent d'estimer le phénomène.

Les informations collectées pendant le RGPH-2014 qui permettent de cerner le phénomène de la mortalité sont de deux types. Il y a celles liées aux enfants nés vivants et les enfants survivants d'une part, et les décès des douze derniers mois d'autre part.

Les données liées aux décès des douze derniers mois permettent de calculer directement les indicateurs de mortalité. On parlera alors de mesure directe du niveau du phénomène. Lorsque les indicateurs obtenus à partir de la mesure directe fourniront une structure de la mortalité non conforme à la structure attendue de la mortalité, on aura alors recours à la mesure indirecte. Cette dernière s'opère à partir de différentes combinaisons avec des logiciels spécifiques comme PAS, Mortal, Morpak, etc.

Lors du RGPH 2014, la plupart des phénomènes dont la mortalité, avaient pour période de référence les douze derniers mois précédant la collecte de l'information. Or, cette période de référence n'est pas de tout temps comprise par les enquêtés. L'effet de mémoire peut induire des omissions volontaires ou involontaires des cas de décès qui peuvent influencer sur l'effectif global des décès. C'est surtout le cas des décès des enfants de moins d'un an et les mauvaises déclarations de l'âge au décès surtout pour les personnes âgées.

Les mauvaises déclarations des âges pour les survivants à la date du recensement et les fortes variations par âge des taux de couverture des personnes recensées peuvent influencer substantiellement sur les niveaux des indicateurs de mortalité calculés à partir des décès des 12 derniers mois. Il apparaît alors important de procéder à une évaluation des données avant de passer à la production des indicateurs.

L'évaluation des données sur la mortalité se fera à deux niveaux : une évaluation interne et une évaluation externe.

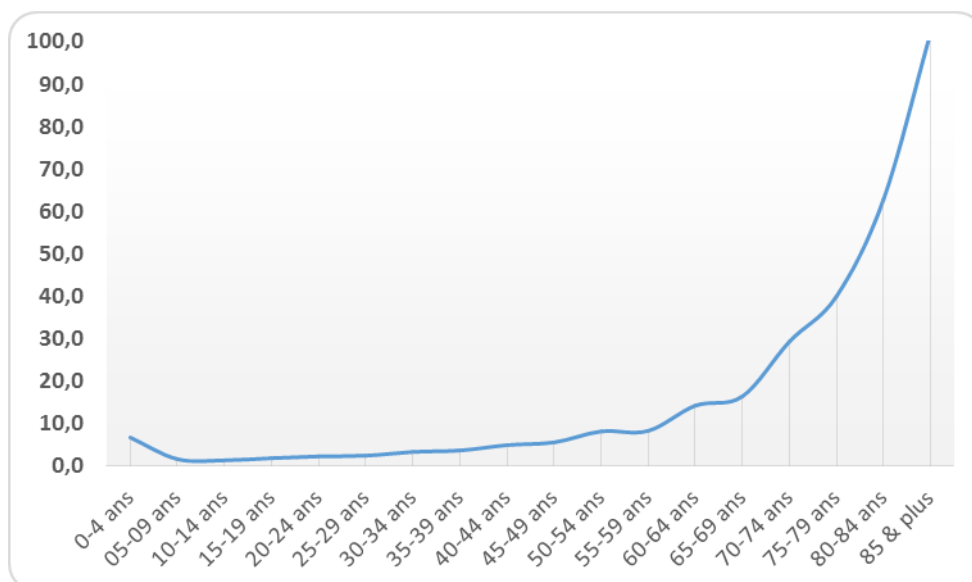
3.3.2.1. Evaluation interne

Plusieurs indicateurs nous permettent d'évaluer au niveau interne la qualité des données. Pour la présente étude, nous aurons les taux de mortalité par âge, la courbe du rapport de masculinité des taux de mortalité par âge et les proportions des non déclarés liés au sexe des décédés.

- **Taux de mortalité par âge**

Généralement, dans les pays qui connaissent un niveau de mortalité élevé, à l'image de ceux de l'Afrique au sud du Sahara, la courbe des taux de mortalité par âge a une allure en forme de U, ce qui signifie une surmortalité aux âges extrêmes (bas âges et âges élevés). Le schéma de mortalité de la Côte d'Ivoire en 2014 devrait obéir à cette logique.

Graphique 3.10 : Courbe des taux de mortalité par âge

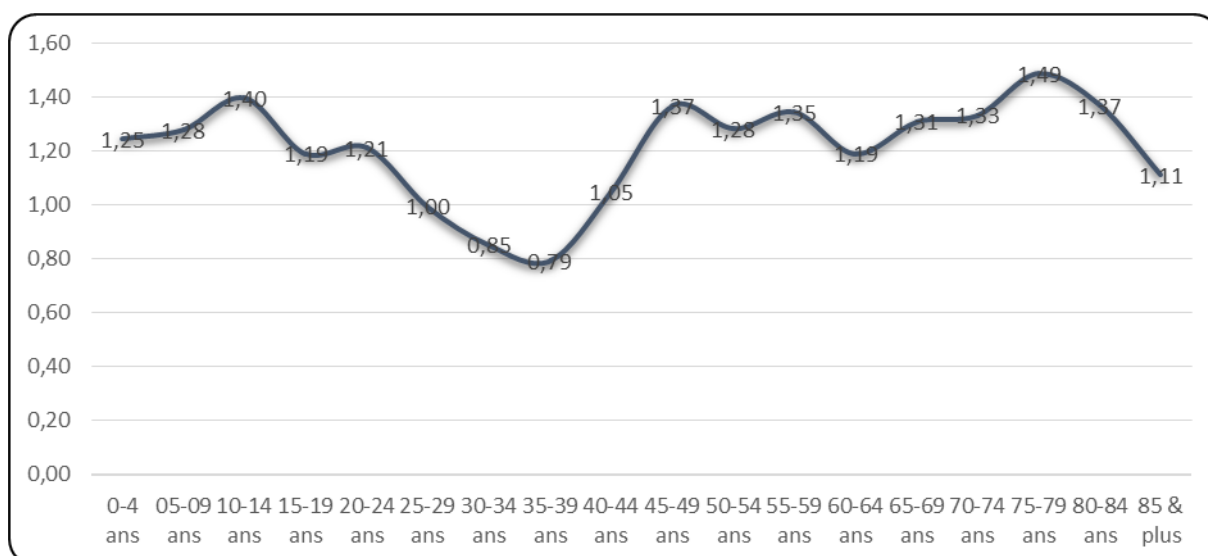


- **Rapport de masculinité des taux de mortalité par âge**

De façon générale, le graphique 3.11 indique que le niveau de mortalité féminine est inférieur à celui des hommes. Avant 25 ans les décès masculins sont nettement plus nombreux (au moins 120 hommes pour 100 femmes) que ceux féminins.

A 25-29 ans on relève une parité alors qu'après 40 ans, la surmortalité masculine reprend de plus belle avec un pic à 75-79 ans.

Graphique 3.11 : Rapport de masculinité des taux de mortalité par groupes d'âges



- **Décès d'âge non déclaré**

Pour une étude statistique donnée, lorsque la proportion des non déclarés excède 5%, le phénomène étudié ne se prête donc pas à une étude. Dans le cas contraire, le phénomène peut être étudié mais il faut que l'analyste soit vigilant selon le niveau de la proportion des non déclaré (ND). Selon les données du RGPH-2014, la proportion des décès d'âges non déclarés est faible (inférieure à 5%) ; donc les données se prêtent à une analyse de la mortalité. Dans le cas de cette étude, les non déclarés observés au niveau de l'âge des décédés ont été répartis proportionnellement sur l'effectif des décès par âge.

Tableau 3.16 : Répartition des décès connus et des décès d'âges non déclarés par sexe

Sexe	Décès d'âges connus	Proportion des décès d'âges non déclarés (%)
Masculin	61018	2,1
Féminin	48008	4,3
Ensemble	109026	3,2

3.3.2.2. Evaluation externe

L'évaluation externe des données sur la mortalité dans le RGPH-2014 se fera en comparant les indicateurs de mortalité calculés à partir des méthodes directes² avec les indicateurs des sources de données déjà existantes que sont le RGPH de 1975, RGPH de 1988 et le RGPH de 1998. Au regard des données de ces différentes sources, la Côte d'Ivoire, qui est caractérisée par une mortalité élevée, devra avoir non seulement un schéma de mortalité conforme à la théorie évoquée plus haut, mais aussi connaître une baisse relative du niveau de sa mortalité. Les indicateurs qui permettront de faire cette comparaison sont surtout l'espérance de vie à la naissance (e_0), le quotient de mortalité infanto-juvénile et dans une moindre mesure le taux brut de mortalité (TBM) qui est beaucoup influencé par l'effet de la structure par âge (tableau 4.16).

Tableau 3.17 : Evolution de quelques indicateurs de mortalité au cours de la période 1988 – 2014 avec les résultats issus des méthodes directes en 2014

Indicateurs	RGPH 1988			RGPH 1998			RGPH 2014*		
	Masc.	Fem.	Ens.	Masc.	Fem.	Ens.	Masc.	Fem.	Ens.
TBM (‰)	13	11,5	12,3	14,9	13	13,9	5,2	4,4	4,8
1q0 (‰)	103	85	97	112	94,8	103,5	7,93	6,49	7,22
4q1 (‰)	60	57	59	76,9	72,5	74,8	5,02	3,88	4,47
e_0 (en année)	54	57,2	55	49,2	52,7	50,9	69,4	74,6	71,8

* Ces indicateurs ont été obtenus par la mesure directe de la mortalité.

- **Estimation de la mortalité par les méthodes indirectes**

A travers ces méthodes, il s'agit d'estimer la mortalité à partir de la survie des enfants basée sur les proportions d'enfants décédés et la survie des parents basée sur les proportions d'orphelins. Pour la mortalité des enfants, les proportions d'enfants décédés sont transformés en quotients de mortalité. En ce qui concerne la mortalité des adultes, les proportions d'orphelins sont transformés en probabilités conditionnelles de survie.

- **Survie des enfants (mortalité aux jeunes âges).**

Le tableau ci-dessus contient dans la dernière colonne l'amorce de la table de laquelle on tire les survivants à 1 an (L_1) et les survivants à 5 ans (L_5). Ces deux paramètres sont nécessaires dans l'appariement de la mortalité des enfants et de la mortalité des adultes.

Tableau 3.18 : Quotients de mortalité entre la naissance et l'âge a, les deux sexes confondus, ensemble Côte d'Ivoire

GRPES AGES (1)	i	Ki	Di	qx	$lx=1-qx$
15-19 ans	1	0,7300	0,0679	0,0496	0,9504
20-24 ans	2	0,8893	0,0579	0,0515	0,9485

² Pour la procédure de calcul de l'espérance de vie à la naissance par la méthode directe, se référer à l'annexe 2

25-29 ans	3	0,9176	0,0509	0,0467	0,9533
30-34 ans	4	0,9821	0,0498	0,0489	0,9511
35-39 ans	5	1,0576	0,0539	0,0570	0,9430
40-44 ans	6	1,0469	0,0819	0,0857	0,9143
45-49 ans	7	1,0244	0,1112	0,1139	0,8861

- **Survie des enfants (mortalité aux jeunes âges).**

On utilisera la méthode des proportions d'orphelins pour estimer la mortalité aux âges adultes. Cette méthode est confrontée aux problèmes de la représentativité de la population et de classement des données de base par groupe d'âges.

Par cette méthode, on estime la mortalité des adultes à partir d'informations obtenues sur la survie des parents des personnes recensées.

Tableau 3.19 : Probabilités de survie issues de la transformation des proportions de personnes dont la mère est décédée

N	W(N)	[1-W(N)]	S(N)	$l(25+N)/l(25)$
5			0,9778	
10	0,6955	0,3045	0,9626	0,9731
15	0,8315	0,1685	0,9346	0,9579
20	0,9625	0,0375	0,9033	0,9335
25	1,067	-0,067	0,8671	0,9058
30	1,1415	-0,1415	0,8218	0,8735
35	1,199	-0,199	0,7604	0,8341
40	1,1925	-0,1925	0,6666	0,7785
45	1,1565	-0,1565	0,5527	0,6845

- **Appariement**

Le but poursuivi à travers l'étude de la mortalité est généralement d'estimer une table de mortalité conventionnelle. Pour cela, l'appariement consiste à mettre en liaison la mortalité des enfants et la mortalité des adultes par une technique basée sur certains paramètres fournis par chaque type de mortalité.

3.3.3. Niveau et structure de la mortalité

3.3.3.1. Analyse du niveau de la mortalité générale

- **Le taux brut de mortalité**

Ces TBM (par sexe et pour les deux sexes) connaissent même une baisse par rapport à ceux calculés au RGPH 98. Cela témoigne d'une mortalité en baisse. Cependant la mortalité en milieu rural reste élevée surtout au niveau du sexe masculin.

Tableau 3.20: Taux brut de mortalité (en ‰) par sexe selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Taux brut de mortalité (TBM)		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	11,2	10,1	10,7
Rural	14,6	12,7	13,6
Ensemble	12,2	10,8	11,5

• La table de mortalité de la Côte d'Ivoire

L'utilisation d'une table pour fournir des indicateurs de mortalité obéit à une volonté de faire face à des données défectueuses. La table de mortalité permet de connaître le calendrier de la mortalité au sein d'une population. Elle décrit la mortalité d'une génération (généralement fictive) d'individus selon leur âge en l'absence de phénomènes perturbateurs tel que la migration (Gendreau F., 1993). Les tables de mortalité permettent de construire des tables types de mortalité et dégager des indices de niveau de mortalité aux différents âges dans une génération en fonction des données globales ou fragmentaires. De façon conventionnelle, des tables types de mortalité existent déjà. Dans le cadre du présent recensement, il s'agira de comparer les taux de mortalité par âge avec ceux issus de ces tables types. Ainsi, cette comparaison indiquera le niveau de l'espérance de vie à la naissance, lié aux taux de mortalité aux différents âges.

Tableau 3.21 : Table de mortalité de la Côte d'Ivoire selon le sexe

x = âge	Sexes confondus				Sexe masculin				Sexe féminin			
	Q(x)[1]	M(x)[2]	I(x)[3]	E(x)[4]	Q(x)[1]	M(x)[2]	I(x)[3]	E(x)[4]	Q(x)[1]	M(x)[2]	I(x)[3]	E(x)[4]
0	66,4	69,9	100000	55,7	70,6	74,5	100000	54,4	62,2	65,3	100000	57,2
1	33,8	15,5	93780	58,7	35,6	9,1	92942	57,5	32,1	8,2	93780	59,9
5	20,8	3,7	90768	56,7	20,1	4,1	89636	55,5	21,5	4,3	90768	57,9
10	9,9	1,8	88815	52,9	9,2	1,9	87835	51,6	10,5	2,1	88815	54,1
15	8,4	1,5	87878	48,4	4,3	0,9	87026	47,1	12,5	2,5	87878	49,7
20	18,3	3,2	86778	43,7	15,3	3,1	86652	42,3	21,3	4,3	86778	45,2
25	24,0	4,3	84926	39,5	23,0	4,6	85327	37,9	24,9	5	84926	41,2
30	28,0	5,1	82808	35,4	29,7	6	83365	33,7	26,3	5,3	82808	37,2
35	33,9	6,2	80630	31,4	39,2	8	80887	29,7	28,7	5,8	80630	33,1
40	42,0	7,7	78317	27,4	51,8	10,6	77720	25,8	32,2	6,6	78317	29,0
45	56,1	10,3	75793	23,5	70,6	14,6	73692	22,0	41,8	8,5	75793	24,9
50	80,5	15	72628	19,7	98,4	20,6	68491	18,5	63,3	13	72628	20,9
55	122,0	23,1	68029	16,2	144,7	31,1	61754	15,2	100,9	21,2	68029	17,1
60	164,4	31,7	61166	13,1	188,4	41,5	52821	12,4	143,2	30,7	61166	13,7
65	249,7	50,3	52405	10,1	274,2	63,4	42872	9,7	229,0	51,4	52405	10,6
70	366,3	79,1	40404	7,7	389,0	96,8	31117	7,4	348,4	84,2	40404	7,9
75	511,7	122,8	26328	5,7	529,6	146,9	19013	5,5	498,4	134,4	26328	5,8
80	671,8	187,4	13207	4,1	687,4	223	8943	4,0	660,9	207,7	13207	4,2
85	...	309,2	4478	2,9	...	338,7	2796	2,8	...	321,1	4478	2,9

• L'espérance de vie à la naissance

De 1998 à 2014 le gain annuel en espérance de vie est d'environ 5 ans.

Selon le modèle opérationnel de la mortalité mis au point par le secrétariat des Nations Unies, le gain en espérance de vie pour chaque période de cinq ans et pour chaque sexe est de 2,5 ans, soit un gain annuel moyen de 0,5 an jusqu'à l'âge de 55 ans. À partir de 55 ans le gain annuel moyen en espérance de vie deviendrait progressivement moindre jusqu'à 75 ans pour les hommes et 80 ans pour les femmes. Toutefois, avec l'avènement de la pandémie du VIH/SIDA, certains

auteurs (Dackam, 2009, cité par INSD, 2008) estiment que ces hypothèses pourraient aujourd’hui être considérées comme très optimistes.

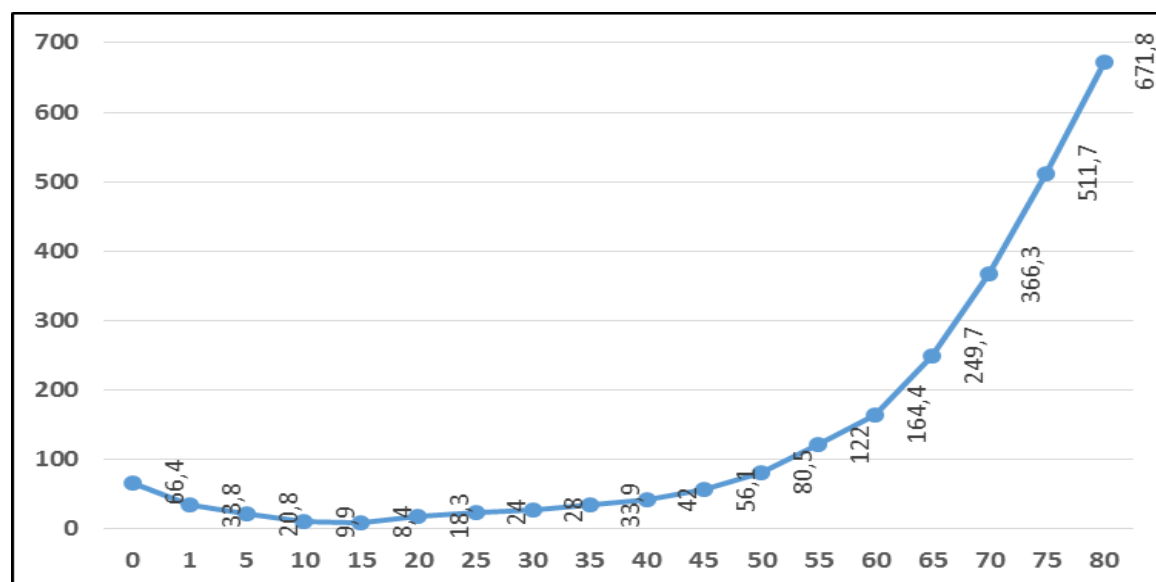
Tableau 3.22 : Espérance de vie à la naissance (en années) par sexe selon le milieu de résidence en 1998 et 2014

Milieu de résidence	Année	Espérance de vie à la naissance (en années)		
		Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	2014	55,0	57,8	56,4
	1998	55,9	59,6	57,7
Rural	2014	50,4	53,9	52,1
	1998	46,0	49,2	47,6
Ensemble Côte d'Ivoire	2014	54,4	56,9	55,8
	1998	49,2	52,7	50,9

3.3.3.2. Analyse de la structure de la mortalité générale

L’examen de la structure par âge de la mortalité à partir des quotients de mortalité pour la population totale (ensemble Côte d’Ivoire) montre qu’entre 0 et 10 ans, on note une baisse régulière des quotients de mortalité (de 66,4 ‰ pour 0 an à 8,7 ‰ pour 10 ans). Cela atteste d’une mortalité aux bas âges moins élevée surtout les moins d’un an qui enregistre une baisse notable. Ensuite, la mortalité augmente ensuite lentement jusqu’à 50 ans et de façon accélérée à partir de cet âge. Représentée graphiquement, cette situation donne une courbe dont l’allure présente la forme de ‘J’ (Graphique 2.2.2), caractéristique du fait que, aux âges élevés, la mortalité est forte car les risques de décès augmentent. On a également une mortalité infantile élevée, caractéristique des pays sous-développés.

Graphique 3.12 : Courbe des quotients de mortalité selon l’âge, 2 sexes réunis



3.3.3.3. Mortalité dans l'enfance

- **Mortalité infantile**

En raison à la fois des risques de décès importants qui la caractérisent ainsi que de son poids relatif dans le calcul de la durée moyenne de vie ou espérance de vie à la naissance, la mortalité infantile a depuis longtemps fait l’objet d’un intérêt particulier.

Dans l'ensemble le quotient de mortalité infantile est en baisse par rapport au résultat du RGPH 1998. En effet, il ressort des résultats de l'analyse du RGPH de 2014 un quotient de 66,4 ‰. Autrement dit, environ 66 enfants sur 1000 nés vivants meurent avant leur premier anniversaire. Les causes sont surtout d'origine infectieuse et liée d'une façon ou d'une autre au mode d'alimentation ou à la qualité de la nutrition du nourrisson.

L'examen du niveau de mortalité infantile selon le milieu de résidence indique 108 décès annuel avant l'âge d'un an sur 1000 enfants nés vivants en milieu rural contre 83 décès en milieu urbain. Ces résultats doivent interpeller les décideurs à poursuivre de manière efficace les efforts de décentralisation déjà entrepris afin de mieux doter le milieu rural des infrastructures sociales de base.

Par ailleurs, l'on constate une surmortalité infantile chez les garçons (70,6‰) que chez les filles (62,2 ‰) indépendamment du milieu de résidence.

Tableau 3.23 : Quotients de mortalité infantile par sexe selon le milieu de résidence³

Milieu de résidence	Quotient de mortalité infantile (1q0) (en‰)		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	63,0	67,8	65,4
Rural	84,4	83,3	83,9
Ensemble	70,6	62,2	66,4

• Mortalité juvénile

C'est la mortalité de 1 à 4 ans révolus. Le tableau ci-dessus montre que la mortalité juvénile est de 33,8 ‰ en 2014. Sur 1000 enfants qui ont atteint un an au en Côte d'Ivoire en 2014, environ 34 courent le risque de mourir avant l'âge de 5ans.

Le tableau 3.3 décèle l'existence des disparités de niveau de mortalité juvénile entre garçons et filles. En effet, le quotient de mortalité juvénile est de 35,6 ‰ chez les garçons contre 32,1 ‰ chez les filles. On peut déduire de ces résultats que la probabilité de mourir entre 1 et 4 ans est plus élevée chez les garçons plus que chez les filles.

Tableau 3.24 : Quotient de mortalité juvénile par milieu de résidence selon le sexe (en ‰)

Milieu de résidence	Quotient de mortalité juvénile (4q1)		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	33,2	27,1	30,1
Rural	42,4	41,6	42,0
Ensemble	35,6	32,1	33,8

Par ailleurs il existe des différences entre les deux milieux de résidence. En milieu rural, le quotient de mortalité juvénile est presque 25% plus élevé que celui observé en milieu urbain. Il est de 42,0 ‰ en milieu rural contre 30,1 ‰ en milieu urbain.

• Mortalité infanto-juvénile

Le tableau 4.24 montre que la mortalité infanto-juvénile demeure relativement élevée en Côte d'Ivoire. Au niveau national, environ 98 enfants sur 1000 naissances courent le risque de mourir avant leur cinquième anniversaire. Cette mortalité infanto-juvénile est plus élevée chez les garçons (103,6 ‰) que chez les filles (92,3 ‰). En ce qui concerne le milieu de résidence, des écarts importants existent entre la zone rurale et la zone urbaine. En effet, sur 1000 enfants nés

³ Les taux et quotients de mortalité infantile seraient identiques si la méthode directe avait été utilisée pour les calculs. La méthode indirecte ne permet pas d'obtenir les taux et quotients identiques.

vivants en milieu rural, 123 enfants n'ont pas la chance d'atteindre cinq ans contre 96 en milieu urbain. Les enfants vivant en ville présentent moins de risque de mortalité infanto-juvénile que leurs homologues vivant en milieu rural. Cela peut s'expliquer non seulement par les différences de dotations en infrastructures sanitaires, par les différences du niveau de pauvreté des populations vivant dans ces deux milieux, mais également par les différences de niveau d'instruction, variable importante du changement de comportement en matière d'hygiène et de demande de soins. Les probabilités de décès avant l'âge de cinq ans apparaissent similaires chez les garçons et les filles dans l'ensemble.

Tableau 3.25 : Quotient de mortalité infanto-juvénile par sexe selon le milieu de résidence (en ‰)

Milieu de résidence	Quotient de mortalité infanto-juvénile (5q0)		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	97,2	95,8	96,5
Rural	123,2	122,4	122,7
Ensemble	103,6	92,3	98,0

3.3.3.4. Mortalité différentielle

Les différences de mortalité sont traduites à travers le milieu de résidence qui détermine les conditions de vie et d'hygiène des populations: les disponibilités en eau potable, la proximité des services sanitaires ou centres de PMI, la décence de l'habitation, etc. En d'autres termes, le milieu de résidence est un facteur de différenciation de la mortalité. Il s'agit donc de voir la mortalité en milieu urbain et en milieu rural.

Tableau 3.26 : Indicateurs de mortalité par milieu de résidence

Indicateurs	URBAIN	RURAL	ENSEMBLE
1q0 (‰)	65,4	83,9	66,4
4q1 (‰)	30,1	41,6	32,1
e0 (ans)	56,4	52,1	55,8

En ce qui concerne le niveau de la mortalité générale par milieu de résidence, on note une espérance de vie de 56,4 ans en milieu urbain et 52,1 ans en milieu rural. Ces niveaux relativement bas, sont en baisse par rapport à ceux connus en 1998.

S'agissant de la mortalité infantile, elle est caractérisée par un quotient de mortalité (1q0) de 65,4 ‰ en milieu urbain et de 83,9 ‰ en milieu rural. Ces indicateurs montrent une baisse par rapport à 1998. Ils sont toutefois proches des niveaux observés à l'EDS-MICS 2011-2012 (urbain : 82,0 ‰ et rural 66,0 ‰). On note donc une baisse de la mortalité infantile.

Pour la mortalité juvénile (4q1), on observe qu'elle est de 30,1 ‰ en milieu urbain et 41,6 ‰ en milieu rural. Par rapport à 1998, la mortalité juvénile connaît une baisse quel que soit le milieu de résidence. Les niveaux de l'EDS sont de 37,0 ‰ en milieu urbain et 47,0 ‰ en milieu rural.

3.3.3.5. Evolution de la mortalité

- **Evolution du taux brut de mortalité**

On note une baisse du taux brut de mortalité de 1960 à 1988. De 1988 à 1998 on remarque une légère augmentation du taux traduisant le progrès sur ladite période. Cependant on assistera à nouveau à la baisse de cet taux brut de mortalité entre 1998 et 2014. Ainsi on passe de 13,9 à 11,5 en 2014.

Selon le milieu de résidence, on enregistre également une baisse relative d'environ 3 points en milieu rural alors qu'en milieu urbain une augmentation du taux de plus de 2 points entre 1998 et 2014. Cette décroissance en milieu urbain pourrait être le fait des 10 ans de crise que la Côte d'Ivoire a connu.

Tableau 3.27: Evolution des taux bruts de mortalité aux différentes opérations selon le milieu de résidence

Années	Taux Brut de Mortalité (‰) par milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Estimé avant 1975	22,0	26,0	24,0
EPR 1978-79	14,0	20,0	17,0
RGPH 1988	8,9	15,0	12,3
RGPH 1998	8,8	16,9	13,9
RGPH 2014	10,7	13,6	11,2

- **Evolution de l'espérance de vie à la naissance**

De 1988 à 2014, on note une évolution de la mortalité en dent de scie quel que soit le milieu de résidence. On constate une augmentation de l'espérance de vie en 2014 par rapport en 1998. Cependant nous remarquons des spécificités dans l'évolution pour ce qui est du milieu de résidence. En milieu urbain il y a une baisse d'environ 1 an de l'espérance de vie alors qu'en milieu rural nous avons un gain de plus de 4 ans. Donc le gain de vie de 5 ans sur l'ensemble de la Côte d'Ivoire serait dû à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales aux travers des programmes dans les domaines sanitaires et scolaires.

Tableau 3.28: Evolution de l'espérance de vie selon les opérations et par milieu de résidence

Année	Espérance de vie à la naissance e_0 (en années)		
	Urbain	Rural	Ensemble
RGPH 1988	61,1	52,8	55,0
RGPH 1998	57,7	47,6	50,9
RGPH 2014	56,4	52,1	55,8

- **Evolution des quotients de mortalité dans l'enfance**

L'évolution de la mortalité est appréciée essentiellement à partir des opérations démographiques (enquêtes et recensements généraux). Ces opération sont : les Recensements Généraux de la Population et de l'Habitation de (RGPH 1988 et RGPH 1998), les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS 1998 et EDS-MICS CI 2012).

Tableau 3.29 : Evolution du niveau de la mortalité par sexe selon le milieu résidence

Années	Indicateurs	Ensemble Côte d'Ivoire			URBAIN			Rural		
		Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
RGPH-1988	1q0 (%0)	103	85	97	80	60	74	115	95	108
	4q1(%0)	60	57	59	39	38	39	73	67	71
	e0 (ans)	54	57,2	55	59,3	63,1	61,1	51,2	54,5	52,8
RGPH	- 1q0 (%0)	112	94,8	103,5	81,2	67,8	74,6	128,5	109,4	119,1

1998	4q1(%0)	76,9	72,5	74,8	48,4	44,6	46,5	94,3	90,1	92,2
	e0 (ans)	49,2	52,7	50,9	55,9	59,6	57,7	46	49,2	47,6
RGPH 2014	1q0 (%0)	70,6	62,2	66,4	68,9	67,8	68,4	84,4	83,3	83,9
	4q1(%0)	35,6	32,1	33,8	30,2	30,1	30,1	42,4	41,6	42
	e0 (ans)	54,4	56,95	55,8	55,1	60,2	56,4	50,4	53,6	52,1

Au regard du tableau de l'évolution du niveau de la mortalité par sexe selon le milieu résidence, on remarque que le niveau de la mortalité varie d'un sexe à l'autre au sein d'un même milieu de résidence aux différentes opérations. Mais le niveau de la mortalité varie également pour un même sexe d'une opération à l'autre.

Ainsi, pour les 2 sexes confondus de l'ensemble Côte d'Ivoire, l'espérance de vie à la naissance passe de 55 ans RGPH 88, à 50,9 ans au RGPH 98 et à 55,8 ans au RGPH-2014. Pour les 2 sexes confondus, de 1988 à 1998, l'espérance de vie a baissé, passant de 55 ans en 1988 à 50,9 ans en 1998. Cette perte de vie de 4 ans traduit une hausse de la mortalité.

Par contre de 1998-2014 on observe un gain de vie de 5 ans traduisant une baisse de la mortalité sur la période.

En ce qui concerne le niveau de la mortalité générale par milieu de résidence, on note une espérance de vie de 56,4 ans en milieu urbain contre 52,0 ans en milieu rural. Ces niveaux relativement bas, sont en hausse par rapport à ceux connus en 1998. Quel que soit le milieu de résidence, donc la mortalité est en baisse.

S'agissant de la mortalité infantile, elle est caractérisée par un quotient de mortalité (1q0) de 68,4 ‰ en milieu urbain et de 83,9 ‰ en milieu rural. Ces indicateurs relativement élevés, sont en baisse par rapport à 1998. Ils sont toutefois proches des niveaux observés à l'EDS-MICS CI 2011-2012 (urbain : 66,0‰ et rural 82,0‰). On note donc une baisse de la mortalité infantile.

Pour la mortalité juvénile (4q1), on observe qu'elle est de 30,1 ‰ en milieu urbain contre 41,6 ‰ en milieu rural. Par rapport à 1998, la mortalité juvénile connaît une baisse remarquable quel que soit le milieu de résidence.

Les différences en matière d'offres d'infrastructures sanitaires dans ces régions expliquent en partie les différences du niveau de mortalité. A cela, il faut également ajouter entre autres raisons, les disparités de niveau d'instruction et d'alphabétisation dans ces régions, variables dont l'influence est non moins importante sur les comportements en matière d'hygiène et de traitement des maladies.

De plus, l'espérance de vie est supérieure chez les femmes que chez les hommes quelle que soit la région de résidence

3.4 MIGRATION

3.4.1. Contexte

La migration est définie comme un « ensemble de déplacements ayant pour effet de transférer la résidence des intéressés d'un certain lieu d'origine, ou lieu de départ, à un certain lieu de destination, ou lieu d'arrivée (L.Henry, 1981 p.105) et il faudrait ajouter pour une certaine durée. Les flux migratoires sont de plus en plus intenses et diversifiés selon les spécificités des zones de départ et/ou des zones d'accueil mais aussi selon des caractéristiques sociodémographiques et économiques des individus. On observe ainsi une variation de la proportion d'immigrés par exemple, d'un pays à l'autre, dépassant la moitié de la population dans certains pays, alors qu'elle est inférieure à 0,1% dans d'autres. Dans le monde on dénombrait environ 214 millions

de migrants dont 43 millions résidaient aux Etats Unis en 2010⁴. Ce nombre de migrants mondiaux serait passé à 230 millions en 2013 soit 3% de la population mondiale.

Avec une augmentation supérieure à 500 000 personnes de 2000 à 2005, l'Afrique est la région du monde qui a connu le taux de croissance du nombre des migrants internationaux le plus faible. Ce continent enregistre également la proportion la plus faible de migrants rapportée à sa population, soit 2%. Quant à la part des migrants originaires d'Afrique dans la population mondiale de migrants (9%), elle est restée stable (ONU, DAES, 2005). Les migrants se répartissent dans tout le continent, avec des effets disproportionnés sur les pays subsahariens. En chiffres absolus, ce sont les grands pays (en termes d'effectif de population) d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique australe qui accueillent le plus grand nombre de migrants, mais, par rapport à leur population, ce sont les plus petits pays qui en reçoivent le plus. La plupart des migrations enregistrées en Afrique ont lieu au sein de la région. Sur un total de 14 millions de migrants venus de l'Afrique subsaharienne, 10 millions, soit 69%, se déplaçaient dans la région (Ratha et Shaw, 2007). Les nombreuses crises qui sévissent sur le continent ont accentué aussi ce déplacement des populations. C'est en Afrique que l'on trouve la plus forte concentration mondiale de déplacés internes ; en 2006 ils étaient 11,8 millions, répartis dans 21 pays (IDMC, 2007).

La Côte d'Ivoire, de sa situation géographique et de son leadership en Afrique occidentale (zone UEMOA) subit d'intenses mouvements migratoires et fait partie ainsi des pays dans le monde accueillant un grand nombre de migrants internationaux. Elle est classée troisième mondial et premier africain avec un taux de 2,3%⁵ d'immigrants. Les résultats des différentes opérations de collecte ont confirmé cette très grande mobilité étrangère mais aussi une mobilité interne très diversifiées. Les migrants étaient de 42,7%⁶ dans le pays dont 67,1% parmi ces migrants sont des migrants internes c'est n'ayant pas franchi les limites du territoire national.

L'apport des migrants dans l'économie ivoirienne principalement agricole a permis au pays d'être classé parmi les plus grands exportateurs du binôme café-cacao mais n'a pas été sans conséquence sur la redistribution des richesses, la planification du développement et l'accroissement du taux d'urbanisation. La population étrangère avoisine aujourd'hui les 24% et la grande mobilité de la population qui a été accentuée par cette décennie de crise politico-militaire sont autant d'éléments à prendre en compte par les décideurs dans leur tentative de recherche de solution aux problèmes de population et développement.

L'équipe technique du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014 (RGPH 2014) a introduit dans le questionnaire certaines variables pouvant permettre d'actualiser les informations sur la migration incluant la problématique des déplacements du fait de la crise. Dans ce rapport consacré à l'analyse de la migration, Il s'agira de présenter les principaux indicateurs sur la question, indispensables pour la prise en compte de la migration dans la planification.

3.4.2. Définition des concepts et des indicateurs

Pour les besoins de l'analyse, ce paragraphe est d'une importance capitale puisqu'il permettra de définir toutes les notions susceptibles d'être utilisées dans ce rapport.

⁴ Nations unies – Trends in international migrant stock : the 2008 Revision, 2009, www.un.org/esa/population

⁵ Nations Unies, 2009

⁶ RGPH 1998

- **Statut migratoire** : on appelle statut migratoire au recensement, la situation d'une personne par rapport à la migration durée de vie ; ainsi, on distingue les non-migrants des migrants.
- **migrant durée de vie** : il s'agit de tout individu recensé hors de sa sous-préfecture de naissance ;
- **Non migrant** : il s'agit d'un individu recensé dans sa Sous-Préfecture ou sa Commune de naissance.
- **Migrant** : on appelle migrant, l'individu qui a fait une migration ; le migrant peut être aussi bien un immigrant qu'un émigrant. En d'autres termes, il y a plusieurs types de migrants ;
- **immigrant ou immigré** : c'est une personne qui a effectué une migration d'une entité administrative A (sous-préfecture, commune, département ou région) vers une autre entité administrative B où elle réside au moment du recensement ;
- **émigrant ou émigré** : c'est une personne qui a effectué une migration d'une entité administrative A (sous-préfecture, commune, département ou région) où elle résidait vers une autre entité administrative B ;
- **migrant récent** : il s'agit de toute personne résidente ayant effectué sa dernière migration au cours des 12 derniers mois précédant la date du recensement ;
- **migrant interne** : c'est un individu dont la migration s'est effectuée entre deux entités du territoire national.
- **migrant international** : il s'agit de toute personne résidente née à l'étranger et recensée dans une Sous-Préfecture ou Commune de Côte-d'Ivoire;
- **migrant récent** : il s'agit de tout individu dont la résidence des 12 dernières années est différente de la résidente au recensement ;
- **natif d'une région** : c'est tout individu né dans une région donnée et résidant sur le territoire national au moment du recensement;
- **natif résident** : il s'agit de tout natif qui réside dans sa circonscription administrative de naissance au moment du recensement ;
- **sortant d'une région** : le sortant d'une région est une personne qui est recensée dans une région autre que celle de sa naissance.

3.4.3. Volume et évolution des migrants et non migrants

3.4.3.1. Volume des migrants et non migrants

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2014 (RGPH 2014) a permis de dénombrer dans l'ensemble 8 976 869 migrants, soit 39,6% de la population totale. On note par ailleurs qu'entre 1988 et 2014, les mouvements migratoires sont restés assez stables, se situant aux alentours de 40%, même s'ils ont légèrement baissé ces dernières années (graphique 3.13).

Au niveau national, le mouvement migratoire affecte autant les hommes que les femmes dans les mêmes proportions : 39,8% des hommes contre 39,4% des femmes. En milieu rural les hommes sont plus affectés que les femmes tandis que dans les villes et notamment à Abidjan, les proportions de migrants sont quasi identiques (Tableau 3.30).

Les mouvements migratoires affectent par ailleurs un peu plus les populations vivant dans les villes, comparaison faite avec celles des villages : 50,8% de migrants à Abidjan contre 37,6% dans les autres villes et 36,5% en milieu rural. On notera ainsi qu'on enregistre plus de migrants durée-de-vie (50,8%) que de non-migrants (49,2%) à Abidjan, la capitale économique de la Côte d'Ivoire.

Tableau 3.30: Répartition de la population résidente par milieu de résidence selon le sexe et le statut migratoire.

Région	sexe	Non migrant		Migrant	
		Effectif	%	Effectif	%
Abidjan	Masculin	1080017	49,5	1100509	50,4
	Féminin	1083626	48,9	1131091	51,1
	Total	2163643	49,2	2231600	50,8
Urbain sans Abidjan	Masculin	2261297	62,2	1372756	37,7
	Féminin	2113899	62,6	1263144	37,4
	Total	4375196	62,4	2635900	37,6
Ensemble urbain	Masculin	3341314	57,4	2473265	42,5
	Féminin	3197525	57,2	2394235	42,8
	Total	6538839	57,3	4867500	42,6
Rural	Masculin	3704749	62,9	2185323	37,1
	Féminin	3446109	64,2	1924046	35,9
	Total	7150858	63,5	4109369	36,5
Ensemble	Masculin	7046063	60,2	4658588	39,8
	Féminin	6643634	60,6	4318281	39,4
	Total	13689697	60,4	8976869	39,6

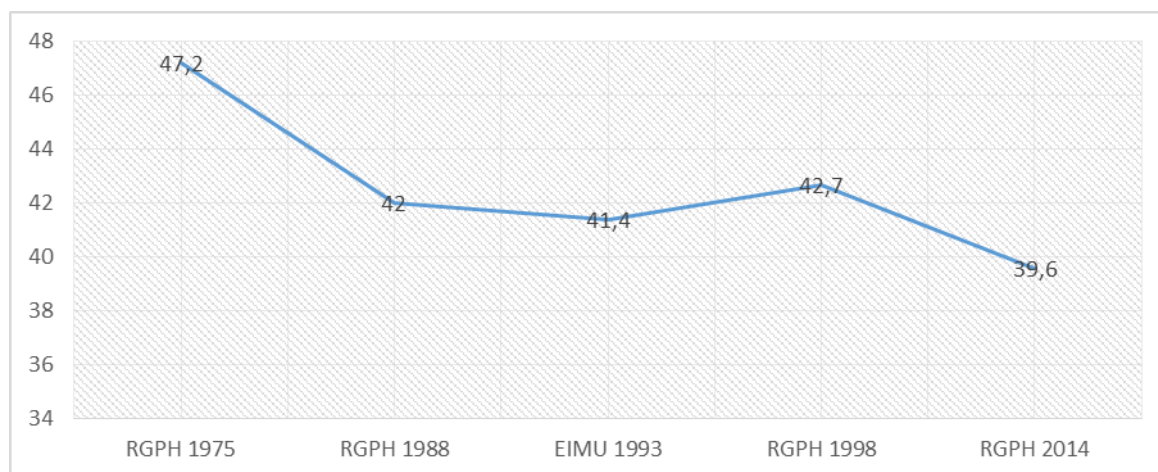
3.4.3.2. Evolution des migrants et non migrants

La population migrante se compose de 6 686 169 migrants internes (soit 74,5%) et de 2 290 700 migrants internationaux (soit 25,5%). On note ainsi un important mouvement migratoire interne. Il convient de relever également que la part des migrants internes s'est globalement accrue depuis 1988 où elle était estimée à 61%.

Tableau 3.31 : Evolution des migrants selon différentes opérations

Sources de données	Effectif de la population	Effectif de la population migrante	Population migrantes (%)	Dont migrants internes (%)
RGPH 1975	6 709 600	3 169 755	47,2	31,2
RGPH 1988	10 815 694	4 540 977	42	25,6
EIMU 1993	13 044 941	-	41,4	28,1
RGPH 1998	15 366 672	6 568 700	42,7	28,7
RGPH 2014	22 671 331	6 686 169	39,6	29,5

Graphique 3.13 : Evolution de la proportion des migrants durée de vie



3.4.4. Migrations internes

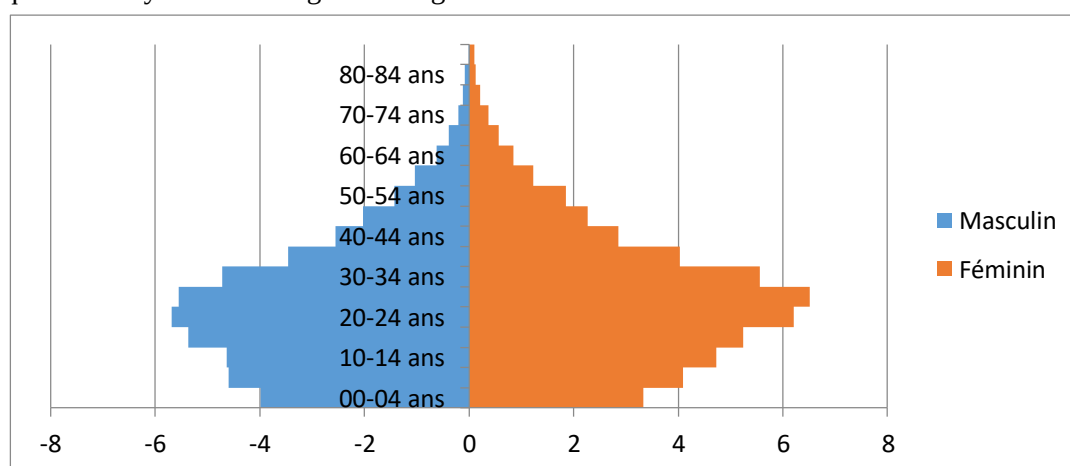
3.4.4.1. Migrations internes durée de vie

- **Structure par âge et sexe des migrants**

La population des migrants internes durée-de-vie qui est estimée à 6 686 169 est composée de 3 334 960 personnes de sexe masculin et 3 351 209 de sexe féminin soit un rapport de masculinité de 99,5. L'âge moyen des migrants internes est de 28,25 ans pour l'ensemble des migrants mais les femmes en moyenne migrent plus tôt que les hommes (27,7 ans contre 28,8 ans chez les hommes).

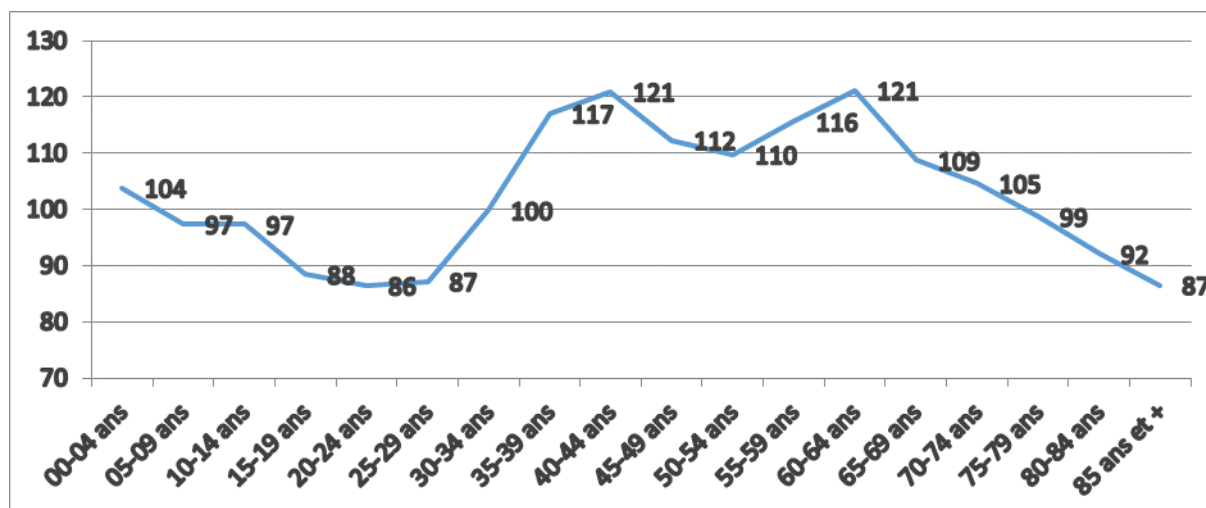
La forme de la pyramide confirme le lien entre la migration et l'âge. En effet, elle est révélatrice d'une migration plus intense chez les individus des deux sexes d'âge compris entre 15 et 35 ans. Aux autres âges, l'intensité de la migration étant moindre.

Graphique 3.14 : Pyramide des âges des migrants internes



L'observation selon l'âge et le sexe des migrants révèle des disparités dans le comportement migratoire. En effet, entre 5 et 35 ans et après 75 ans, les femmes prédominent au sein de la population des migrants-durée-de-vie (RM inférieur à 100). C'est avant 5 ans et principalement entre 35 et 74 ans que les hommes prédominent, atteignant même un pic de plus de 120 hommes pour 100 femmes entre 60 et 64 ans.

Graphique 3.15: Courbe de rapport de masculinité des migrants internes



Cette partie traitera des flux migratoires internes en s'intéressant aux sortants et entrants à l'intérieur d'une circonscription administrative donnée, la destination prioritaire des sortants et l'origine principale des entrants.

- **Migrants selon le milieu de résidence**

Le tableau 3.32 qui donne la répartition de la population migrante interne selon le milieu de résidence permet d'appréhender le flux migratoire interne. Il en ressort que le milieu urbain est la principale destination des migrants internes. Ce sont globalement 57% des migrants internes qui y vont. La ville d'Abidjan accueille à elle seule 26,4% contre 30,7 pour les autres villes. Globalement, on dénombre pratiquement autant de migrantes que de migrants : 50,1% contre 49,9%. Toutefois, on note que la prédominance des migrants masculins est effective dans autres villes (50,6%) et en milieu rural (51,1%). A Abidjan, c'est la gente féminine qui prédomine : environ 53% contre 47% d'hommes.

Tableau 3.32 : Répartition des migrants par milieu de résidence et sexe

Milieu de résidence	Sexe	Migrants internes		%
		Effectif	%	
Urbain sans Abidjan	Masculin	1037523	30,68	50,57
	Féminin	1013994		49,43
	Ensemble	2051517		100,00
Rural	Masculin	1467918	42,96	51,10
	Féminin	1404643		48,90
	Ensemble	2872561		100,00
Abidjan	Masculin	829519	26,35	47,08
	Féminin	932572		52,92
	Ensemble	1762091		100,00
Ensemble	Masculin	3334960	100,00	49,88
	Féminin	3351209		50,12
	Ensemble	6 686 169		100,00

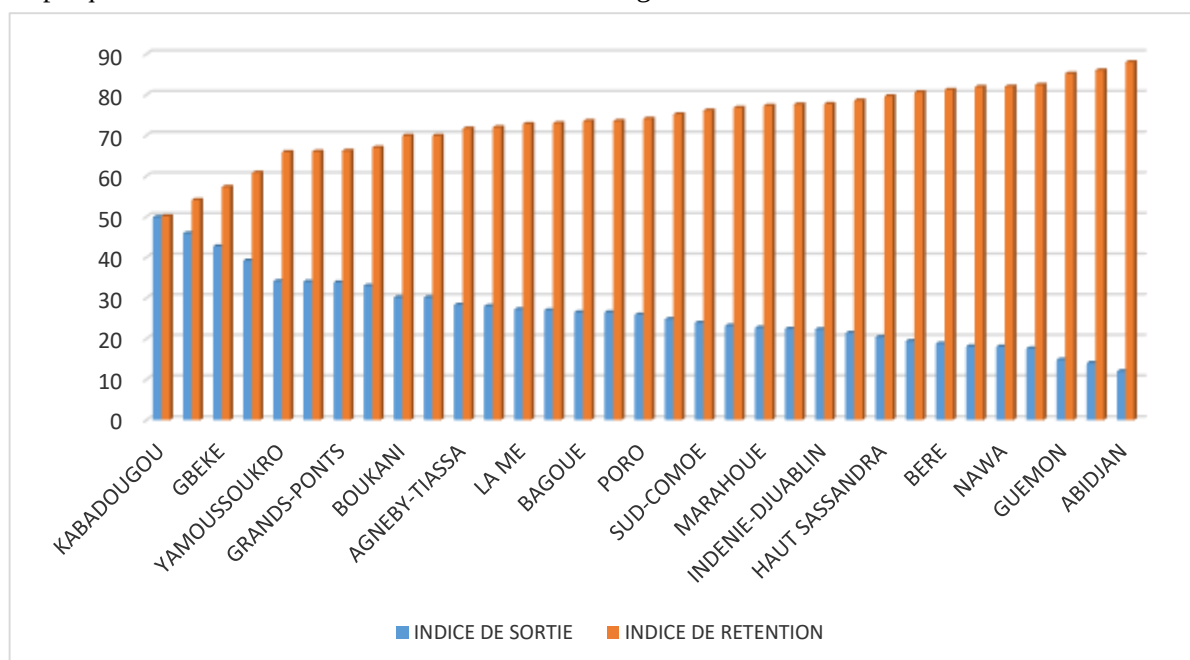
3.4.4.2. Flux migratoires internes

- **Echanges migratoires inter-régions**

Le tableau ci-dessous résume les données obtenues à partir la matrice obtenue en croisant le lieu de résidence et le lieu de naissance. Cette matrice dans la pratique, permet d’avoir l’indice de sortie et d’entrée pour chaque région du pays. Une juxtaposition avec les échanges entre régions de 1998 a été ajoutée par soucis de comparaison.

En terme de rétention, le graphique 3.15 montre que le district autonome d’Abidjan est la région qui retient le plus ses natifs et cela pourrait s’expliquer par son développement socio-économique et ses infrastructures. Par ailleurs, les régions de San-Pedro, du Guenon, du Gbokle et la région de la Nawa, régions de forêt par excellence propice à l’agriculture du cacao sont respectivement les cinq régions qui retiennent les plus leurs natifs après Abidjan, la capitale économique. Les indices de rétention sont supérieurs à 80%. Au contraire, la région du Kabadougou reste la région la plus répulsive pour ses natifs (indice de rétention égal à 50%).

Graphique 3.15 : Indice de sortie et de rétention des régions



3.4.4.3. Migration interne récente

- **Structure par sexe et par âge des migrants récents**

En 2014, sur une population totale de 22 671 331 habitants résidant en Côte d’Ivoire, on a enregistré 670 207 personnes qui ont effectué une migration au cours de la période 2013-2014 (migration récente), soit un taux de mobilité de 2,9 %.

La structure par âge des migrants récents témoigne d’une migration récente aux jeunes âges, généralement entre 5 et 35 ans. Cette forte mobilité peut être liée en grande partie à la scolarisation qui est le principal motif de déplacement des populations de la tranche d’âge.

- **Migration récente selon le milieu de résidence**

La répartition des migrants récents selon le milieu de résidence (tableau 4.36) indique que 7 migrants récents sur 10 se retrouvent en milieu rural. Les autres se répartissent dans les villes, notamment 7% à Abidjan et 20% dans les autres villes. Ces résultats montrent un mouvement de population au cours des derniers mois en direction du milieu rural et le ralentissement en direction d'Abidjan qui a accueilli une proportion relativement faible de migrants récents.

La tendance est pratiquement identique quel que soit le sexe avec néanmoins un flux des femmes plus important dans les villes (29,3% contre 25,7%) et à Abidjan (8,7% contre 6,3%), comparaison faite avec les hommes.

Tableau 3.33 : Répartition des migrants internes récents selon le milieu de résidence et le sexe

	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Abidjan	21892	6,3	27909	8,7	49801	7,4
Urbain sans Abidjan	68186	19,5	65906	20,6	134092	20,0
Ensemble urbain	90078	25,7	93815	29,3	183893	27,4
Rural	260050	74,3	226264	70,7	486314	72,6
Total	350128	100,0	320079	100,0	670207	100,0

- **Migrants selon les régions**

Au cours des années 2013 et 2014, les migrants récents ont eu pour principale destination la région de la Nawa avec un effectif de 103 086, représentant 15,4% des migrants récents (le plus élevé des 33 régions). Il faut remarquer que ce poids sur cette période dépasse celui du district autonome d'Abidjan qui est généralement la destination la plus prisée des populations en Côte d'Ivoire. Néanmoins, le district d'Abidjan se positionne en deuxième position avec un poids proche de celui de la région du Haut-Sassandra (8,7% contre 7,8%). Les autres régions ont accueilli chacun moins de 6% des migrants récents, la région du Folon étant la moins attractive (0,8%), avant la Bagoué et le Bafing.

Tableau 3.34: Répartition des migrants internes récents par régions selon le sexe

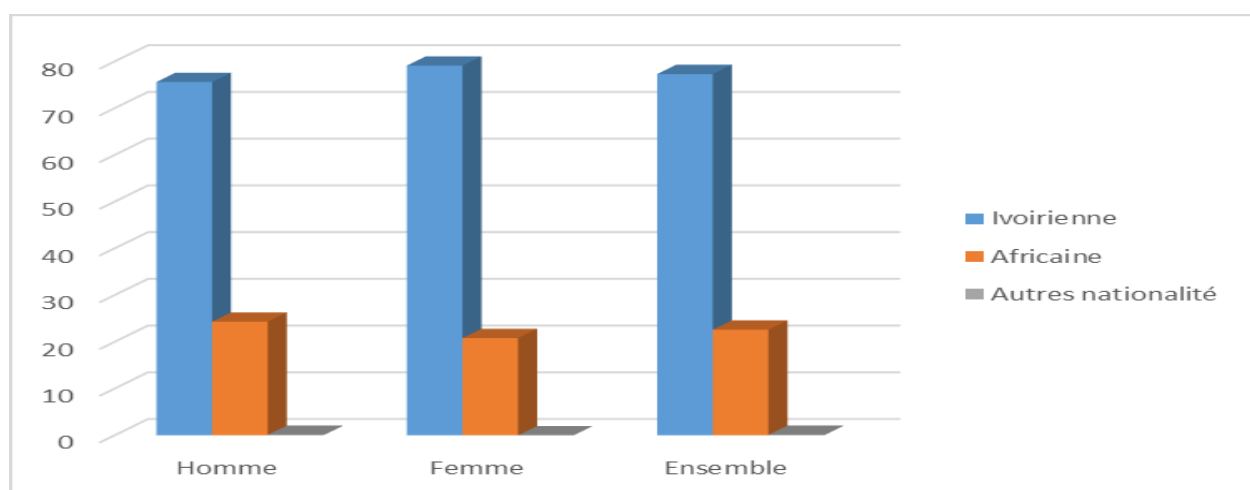
REGION	Migrants hommes	Migrants femmes	Total migrants	Population totale	% migrants
Nawa	54336	48750	103086	1 053 084	9,8
Abidjan	25967	32129	58096	4 707 404	1,2
Haut Sassandra	29716	22768	52484	1 430 960	3,7
Guemon	19130	16114	35244	919 392	3,8
Tonkpi	18388	15747	34135	992 564	3,4
Marahoue	17658	15236	32894	862 344	3,8
Gbeke	13775	14126	27901	1 010 849	2,8
Gôh	14262	12714	26976	876 117	3,1
Lôh-Djiboua	11926	10161	22087	729 169	3,0
San-Pedro	10778	8557	19335	826 666	2,3
Gbôkle	9068	8181	17249	400 798	4,3
Sud-Comoe	8435	8401	16836	642 620	2,6
Cavally	9360	7060	16420	459 964	3,6
Poro	8548	7636	16184	763 852	2,1

REGION	Migrants hommes	Migrants femmes	Total migrants	Population totale	% migrants
Agneby-Tiassa	8201	7129	15330	606 852	2,5
Hambol	7521	7333	14854	429 977	3,5
Gontougo	7123	6608	13731	667 185	2,1
Bere	6576	5517	12093	375 687	3,2
Iffou	6287	5800	12087	311 642	3,9
La Me	5803	5359	11162	514 700	2,2
Tchologo	5367	5193	10560	467 958	2,3
Belier	5293	5144	10437	346 768	3,0
N'zi	5166	5156	10322	247 578	4,2
Indenie-Djuablin	5285	5022	10307	560 432	1,8
Kabadougou	5232	4960	10192	193 364	5,3
Worodougou	5032	4478	9510	267 167	3,6
Yamoussoukro	4426	4465	8891	352 616	2,5
Boukani	4118	3857	7975	272 334	2,9
Moronou	4102	3670	7772	355 573	2,2
Grands-Ponts	3938	3635	7573	356 495	2,1
Bafing	3575	3171	6746	183 047	3,7
Bagoue	2947	3281	6228	389 758	1,6
Folon	2789	2721	5510	96 415	5,7
Ensemble	350128	320079	670207	22671331	3,0

- **Migrants selon l’Ethnie et la nationalité**

Les personnes d’origine ivoirienne représentent 77,3 % des migrants internes récents, soit la majorité (Graphique 3.16). On dénombre par ailleurs 22,6% de migrants d’origine africaine. Lorsqu’on s’intéresse au sexe, le même niveau de variation est toujours observé : la majorité des migrants internes récents est de nationalité ivoirienne.

Graphique 3.16. : Répartition des migrants internes récents selon la nationalité et le sexe



3.4.5. Migrations internationales

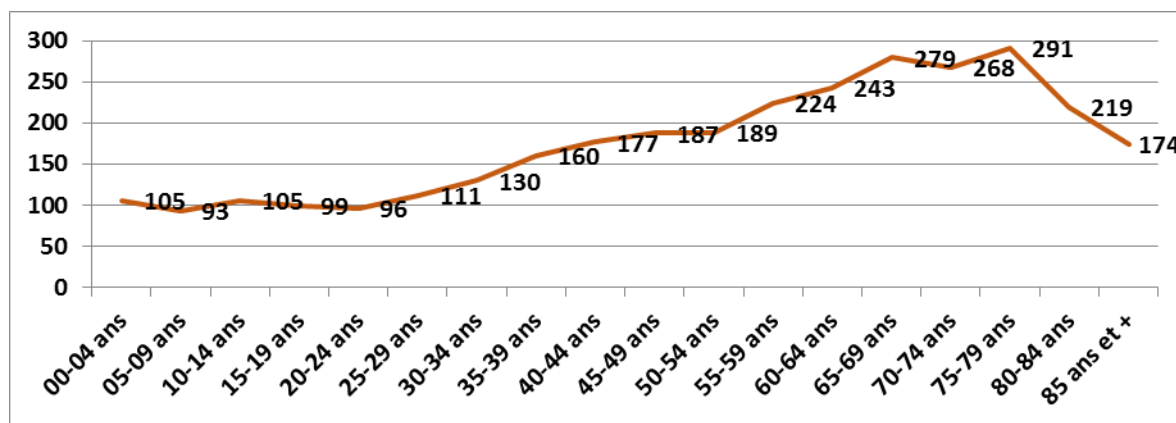
3.4.5.1. Caractéristiques socio-démographiques des migrants internationaux durée-de-vie

- Structure par sexe et par âge des immigrants

Lors du recensement général de la population et de l'habitation de 2014 (RGPH-2014), la population née hors du pays est de 2 290 700 soit 10,10% de la population recensée. Cette proportion de migrants internationaux était estimée à 2 163 644 et 1 777 487 respectivement en 1998 et 1988 soit, 14,10% en 1998 et 16,4% en 1988. On note ainsi une baisse progressive de l'effectif des immigrants en Côte d'Ivoire depuis 1988.

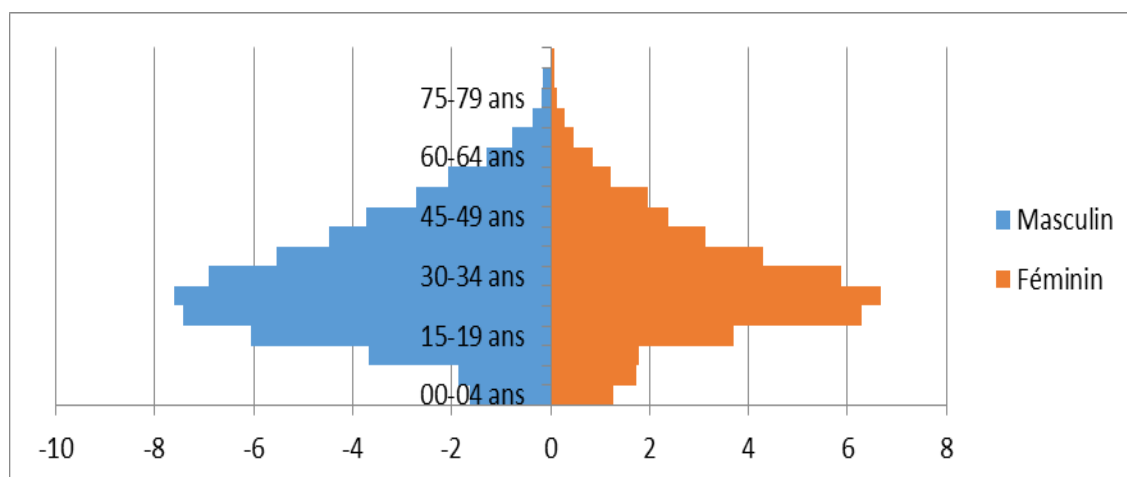
Comme en 1998, les migrants internationaux sont majoritairement des hommes avec 1 323 628 hommes (57,8%) contre 967 072 femmes (42,2%). En 1998, cette proportion était de 58,2%. La prédominance des hommes est effective à tous les âges, même si l'on note un relatif équilibre aux bas âges.

Graphique 3.17: Courbe du rapport de masculinité des immigrants



La pyramide des âges obtenue est révélatrice d'une migration internationale plus intense chez les personnes âgées d'au moins 15 ans jusqu'à 40 ans, représentant 51,15% des immigrés. Les moins de 15 ans ont une proportion faible (9,61%) avec les personnes âgées d'au moins 40 ans dont la proportion diminue au fur et à mesure que l'âge augmente.

Graphique 3.18 : Pyramide des âges des immigrants



- **Milieu de résidence des immigrants**

Les immigrants se localisent plus en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, parmi les immigrants 54% ont été recensés en milieu rural et 46% en milieu urbain dont 20,5% résidant à Abidjan. En 1998, ces immigrants étaient aussi en plus grand nombre en milieu rural 58% contre 42% en zone urbaine. Quel que soit le milieu de résidence, les immigrants masculins demeurent les plus nombreux. En milieu rural notamment, 717 505 hommes ont été recensés contre 519 403 femmes. Par rapport aux données du RGPH 1998, le milieu rural demeure le milieu de résidence où l'on rencontre la majorité des immigrés.

Tableau 3.35 : Répartition des immigrants par milieu de résidence

Zones Géographiques	Effectif			% dans la population totale		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Abidjan	270990	198519	469509	1,2	0,9	2,1
Autres urbains	335233	249150	584383	1,5	1,1	2,6
Urbain	606223	447669	1053892	2,7	2,0	4,6
Rural	717405	519403	1236808	3,2	2,3	5,5
Total	1323628	967072	2290700	5,8	4,3	10,1

- **Régions d'installation des immigrants**

La presque totalité des immigrants résidant en Côte d'Ivoire sont d'origine africaine : 97,6%. Toutes les autres nationalités représentent moins de 2% chacune. Ceux-ci sont majoritairement installés, comme le montre le tableau 3.35, dans le District d'Abidjan avec plus 22% de représentativité. Les régions du San Pedro, du Haut Sassandra, de la Nawa et du Guémon suivent immédiatement avec des proportions d'immigrants stagnant autour 7%. Le District de Yamoussoukro n'abrite que 0,74% des immigrants. On observe donc une répartition inégale des immigrants sur l'ensemble des régions du pays. Le District d'Abidjan est la zone qui exerce une très grande attraction par rapport aux autres régions. Les régions de N'zi, Kabadougou, Folon et Iffou sont celles qui attirent le moins les immigrants avec des proportions presque nulles.

Tableau 3.35 : Répartition des immigrants par région d'installation selon le sexe

Région de résidence	Population totale	Immigrants hommes	Immigrants femmes	Total immigrants	% d'immigrants
Abidjan	4 707 404	288 270	211 188	499 458	10,6
Nawa	1 053 084	93 480	74 864	168 344	16,0
San-pedro	826 666	93 778	68 907	162 685	19,7
Haut sassandra	1 430 960	93 260	66 835	160 095	11,2
Guémon	919 392	87 937	61 772	149 709	16,3
Gôh	876 117	61 379	46 245	107 624	12,3
Sud-comoe	642 620	53 902	44 294	98 196	15,3
Cavally	459 964	60 550	35 778	96 328	20,9
Lôh-djiboua	729 169	47 806	38 147	85 953	11,8
Indenie-djuablin	560 432	43 776	33 836	77 612	13,8
Gbôkle	400 798	43 541	33 361	76 902	19,2
Marahoue	862 344	37 395	27 314	64 709	7,5
Tonkpi	992 564	39 839	22 227	62 066	6,3
Agneby-tiassa	606 852	30 641	21 497	52 138	8,6
Tchologo	467 958	25 735	24 300	50 035	10,7

Région de résidence	Population totale	Immigrants hommes	Immigrants femmes	Total immigrants	% d'immigrants
Grands-ponts	356 495	25 987	19 611	45 598	12,8
Gbeke	1 010 849	24 553	18 225	42 778	4,2
Worodougou	267 167	26 158	15 596	41 754	15,6
La me	514 700	22 300	15 187	37 487	7,3
Poro	763 852	17 556	14 693	32 249	4,2
Bagoue	389 758	12 904	8 081	20 985	5,4
Bere	375 687	11 896	8 522	20 418	5,4
Gontougo	667 185	11 820	8 571	20 391	3,1
Hambol	429 977	10 806	8 466	19 272	4,5
Moronou	355 573	9 615	7 363	16 978	4,8
Yamoussoukro	352 616	10 624	6 256	16 880	4,8
Bafing	183 047	9 079	5 177	14 256	7,8
Boukani	272 334	6 730	5 541	12 271	4,5
Belier	346 768	6 151	3 765	9 916	2,9
Iffou	311 642	5 382	3 778	9 160	2,9
Folon	96 415	3 947	3 168	7 115	7,4
Kabadougou	193 364	3 811	2 893	6 704	3,5
N'zi	247 578	3 020	1 614	4 634	1,9
Total	22671331	1 323 628	967 072	2290700	10,1

CHAPITRE IV : CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA POPULATION

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014 a collecté, entre autres, des données sur quelques caractéristiques de l'éducation de la population en Côte d'Ivoire, à travers des questions relatives à «l'alphabétisation» et «le niveau d'instruction». L'analyse de ces données a permis de mesurer, d'une manière générale, la qualité du capital humain, et de mettre en évidence quelques éléments de différenciation dans l'accès au savoir.

4.1. L'ALPHABÉTISATION

4.1.1 Définition des concepts

La définition des notions clés sur la situation par rapport à l'alphabétisation répond à un souci de clarté pour la compréhension des utilisateurs de données d'analyse.

Selon l'UNESCO, une personne *alphabétisée* "est une personne capable de lire et d'écrire, en comprenant un exposé simple et bref de faits en rapport avec sa vie quotidienne". A l'opposé, toute personne ne sachant ni lire ni écrire dans une langue quelconque est considérée comme un *analphabète*.

4.1.2 Volume et structure de la population selon l'alphabétisation

4.1.2.1. Alphabétisation et situation de résidence

Sur un effectif de 13 015 603 personnes âgées de 15 ans ou plus ayant déclaré leur situation par rapport à l'alphabétisation, 56,1% ne savent ni lire ni écrire contre 43,9% d'alphabétisés. Le milieu rural regroupe un effectif de 6 060 025 d'analphabètes soit 71,4% des analphabètes contre 42,7 % pour le milieu urbain. A l'opposé, seulement 28,6 % des personnes qui savent lire et écrire vivent dans les campagnes.

Tableau 4.1 : Répartition de la population âgée de 15 ans et plus par rapport à l'alphabétisation par sexe selon le milieu de résidence

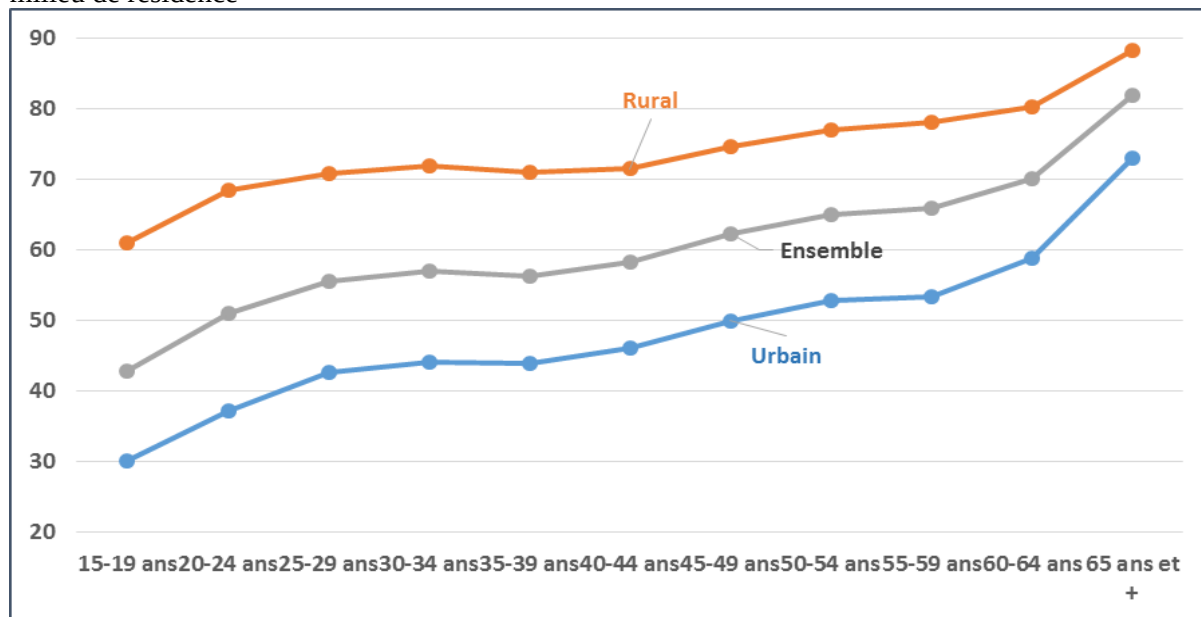
Sexe		Milieu de résidence		
		URBAIN	RURAL	ENSEMBLE
Masculin	Analphabètes	1 246 288	2 038 161	3 284 449
	Total	3 533 174	3 129 251	6 662 425
	%	35,3	65,1	49,3
Féminin	Analphabètes	1 724 921	2 291 288	4 016 209
	Total	3 422 404	2 930 774	6 353 178
	%	50,4	78,2	63,2
Ensemble	Analphabètes	2 971 209	4 329 449	7 300 658
	Total	6 955 578	6 060 025	13 015 603
	%	42,7	71,4	56,1

Au regard de ce tableau, on observe de grandes disparités entre les hommes et les femmes en matière d'alphabétisation des adultes. Au niveau national, moins de la moitié des hommes (56,6%) sont analphabètes contre un peu plus de sept femmes sur dix. Lorsqu'on prend la

population totale des analphabètes, 55% sont de sexe féminin contre 45% de sexe masculin. Dans la population qui sait lire et écrire, deux sont de sexe féminin et trois de sexe masculin soit des proportions respectives de 61,5 et 38,5 %.

Concernant les enfants (10-14 ans), sur un effectif de 2 605 201 enfants ayant déclaré leur situation par rapport à l’alphabétisation, 813 587 enfants ont déclaré ne pas savoir lire et écrire, soit une proportion de 31,2%. A ces âges, on ne peut pas parler d’analphabétisme au sens strict du terme, toutefois l’observation d’analphabètes dans ce groupe d’âges serait liée aux retards scolaires constatés çà et là dans certaines régions au niveau de ces enfants. Dans une approche selon le sexe, on a pu constater des différences dans ce groupe d’âges.

Graphique 4.1 : Taux d’Analphabétisme de la population de 15 ans et plus par groupe d’âges selon le milieu de résidence



En examinant les différents taux d’analphabétisme selon le milieu de résidence, on constate que l’analphabétisme prend de l’ampleur au fur et à mesure que l’âge augmente. Le tableau 3.2 indique qu’au niveau national, 56,1% de la population adulte est analphabète, en milieu rural sept (7) personnes sur dix, soit 71,4 % des personnes âgées de 15 ans et plus ne savent ni lire ni écrire contre 42,1% chez les personnes vivant en milieu urbain. La ville d’Abidjan enregistre le taux d’analphabétisme le plus faible (30,1%).

4.1.2.2. Structure par sexe

A travers l’âge, on observe que le niveau d’alphabétisation est important quel que soit le groupe d’âges considéré. Toutefois, l’on remarque que les efforts consentis par le gouvernement en matière de scolarisation et de l’alphabétisation ont eu une incidence positive si l’on en juge, au regard du niveau des taux par âge calculés. En effet, les générations les plus anciennes sont moins alphabétisées que les générations les plus récentes. Le tableau 3.3 montre que la proportion des analphabètes est de 82,0 % à 75 ans ou plus, 56,4% à 35-39 ans et 42,9% à 15-19 ans. La proportion des personnes de sexe masculin ne sachant ni lire ni écrire passe de 74,5 % chez celles qui sont âgées de 75 ans ou plus à 37,5% chez celles de 15-19 ans. Même si le niveau observé chez les femmes est largement inférieur à celui des hommes, l’on constate une nette tendance à l’amélioration du niveau d’alphabétisation des femmes ; les analphabètes de sexe féminin passent de 89,6% à 75 ans ou plus à 64,7% entre 35-39 ans et 48,5% à 15-19 ans.

Tableau 4.2 : Répartition de la population de 15 ans et plus par groupe d'âges selon la situation par rapport à l'alphabétisation et le sexe

Groupe d'âges	Masculin			Féminin		
	Alphabétisés	Analphabètes	Taux d'analphabétisme	Alphabétisés	Analphabètes	Taux d'analphabétisme
15-19 ans	661 861	397 187	37,5	529 080	499 091	48,5
20-24 ans	554 888	444 013	44,5	458 837	613 167	57,2
25-29 ans	496 365	477 712	49,0	399 679	643 219	61,7
30-34 ans	440 015	450 559	50,6	309 225	545 144	63,8
35-39 ans	369 513	363 673	49,6	215 576	394 550	64,7
40-44 ans	270 579	278 494	50,7	142 738	300 489	67,8
45-49 ans	190 211	224 161	54,1	100 426	258 707	72,0
50-54 ans	146 560	188 088	56,2	75 660	226 678	75,0
55-59 ans	101 859	136 111	57,2	48 551	155 473	76,2
60-64 ans	72 697	109 444	60,1	27 704	125 602	81,9
65 ans et +	73 428	215 007	74,5	29 493	254 089	89,6
Ensemble	3 377 976	3 284 449	49,3	2 336 969	4 016 209	63,2

4.1.2.3. Analphabétisme selon la nationalité

En Côte d'Ivoire (selon le RGPH 2014), les étrangers représentent 34,5% de la population analphabète et 14,5 % de la population alphabétisée (Tableau 3.5). Toutefois d'un point de vue général, le taux d'analphabétisme de la population de nationalité ivoirienne (50,6%) est plus faible que celui de la population étrangère (73,5%). Dans une approche comparative par sexe, les différences sont plus importantes chez les ivoiriens (17 points) que chez les étrangers (9 points). Par contre, entre les ivoiriens et les étrangers, l'écart est énorme par sexe. Pour le sexe masculin, les ivoiriens ont un taux d'analphabétisme de 42,0% contre 73,5 % chez les étrangers. Concernant le sexe féminin, les taux d'analphabétisme sont de 59,0% pour les ivoiriennes et 78,7 % pour les étrangères.

Tableau 4.3 : Répartition de la population de 15 ans et plus par situation par rapport à l'alphabétisation selon la nationalité et le sexe

Situation par rapport à l'Alphabétisation	Ivoiriens			Etrangers		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Alphabètes	2 835 128	2 048 462	4 883 590	542 839	288 500	831 339
Analphabètes	2 050 636	2 948 963	4 999 599	1 233 803	1 067 231	2 301 034
Total	4 885 764	4 997 425	9 883 189	1 776 642	1 355 731	3 132 373
Taux d'Analphabétisme (%)	42,0	59,0	50,6	69,4	78,7	73,5

4.1.2.4. La Situation de la population ivoirienne par grands groupes ethniques

Les données du tableau 3.6 met en évidence la répartition de la population adulte âgée de 15 ans et plus par grand groupes ethniques selon la situation par rapport à l'alphabétisation. Le taux d'analphabétisme de la population ivoirienne est de 50,6 %. Ce taux global cache des différences par grands groupes ethniques. L'examen du tableau xxx indique que le groupe Krou a le plus faible taux d'analphabétisme (33,7%). Il est suivi par les Akan (41,9%), les Mandé du sud (53,1 %), les Mandé du nord (60,9 %) et les Voltaïques ou Gur (67,0 %). Dans une approche

comparative, les groupes Krou et Akan se démarquent des autres groupes avec un taux d'analphabétisme inférieur à 50%. Dans les groupes ethniques Mandé du nord et Voltaïque, six personnes sur dix ne savent ni lire ni écrire.

Tableau 4.4: Répartition de la population adulte ivoirienne âgée de 15 ans et plus par grands groupes ethniques selon la situation par rapport à l'alphabétisation

Groupe ethnique	Situation par rapport à l'Alphabétisation		
	Alphabètes	Analphabètes	Taux (%) d'analphabétisme
Akan	2243470	1615842	41,9
Krou	780631	397512	33,7
Mandé du Nord	719552	1120541	60,9
Mandé du Sud	415551	470114	53,1
Voltaïque/Gur	660658	1340922	67,0
Naturalisés ivoiriens	29554	23331	44,1
Ivoiriens sans précision	34174	31337	47,8
Total	4883590	4999599	50,6

4.1.2.5. La Situation selon la religion

L'examen du tableau ci-dessous montre que le taux d'analphabétisme diffère selon la religion. En effet, le tableau 3.7 montre que d'un point de vue général, le taux d'analphabétisme est moins élevé dans les religions chrétiennes. Dans la population adulte, la communauté Méthodiste avec 30,6% d'analphabètes sont les plus alphabétisés. Viennent ensuite la communauté Céleste (33,7%), les catholiques et Harriste (37,0%), les évangéliques (38,7%) et les protestants (45,2%) Les personnes qui disent ne pratiquer aucune religion sont analphabètes à 64,4%. Les animistes et les musulmans sont les moins alphabétisés du pays avec respectivement 75,1% et 66,5% d'analphabètes et les animistes (75,1%).

Tableau 4.5 : Répartition de la population adulte âgée de 15 ans et plus par la religion selon la situation par rapport à l'alphabétisation

RELIGION	SITUATION PAR RAPPORT A L'ALPHABETISATION			
	Alphabétisés	Analphabètes	Total	Taux (%) d'Analphabétisme
Sans religion	760 200	1 375 983	2 136 183	64,4
Catholique	1 523 070	893 810	2 416 880	37,0
Méthodiste	167 654	73 968	241 622	30,6
Evangélique	948 469	598 500	1 546 969	38,7
Céleste	40 158	20 431	60 589	33,7
Harriste	46 495	27 254	73 749	37,0
Autres religions chrétiennes	162 873	134 190	297 063	45,2
Musulmane	1 890 146	3 750 252	5 640 398	66,5
Animiste	130 712	393 979	524 691	75,1
Autres religions	45 154	32 260	77 414	41,7
TOTAL	5 714 945	7 300 658	13 015 603	56,1

Les taux élevés d'analphabétisme observés chez les musulmans et les animistes pourrait s'expliquer par des considérations d'ordre culturel et le milieu de résidence. Spécifiquement dans la communauté musulmane, on admet que les obstacles à l'éducation formelle subsistent. Quant aux animistes, leur forte présence en milieu rural constituerait un obstacle à la scolarisation des enfants.

4.1.2.6. Evolution du niveau d'alphabétisation de la population de 1998 à 2014

Lorsqu'on examine le niveau d'alphabétisation en Côte d'Ivoire, on observe que la tendance est à la baisse du point de vue des proportions des analphabètes et à la hausse chez les alphabètes sur la période 1998-2014. Toutefois, on constate que l'analphabétisme a pris du pas sur les hommes (on est passé de 43,9% à 49,3% sur la période) contrairement aux filles où il y a eu un regain en termes de personnes de sexe féminin sachant lire et écrire (alphabétisées). En effet, l'analphabétisme baisse de 8 points chez les filles contre 5 points chez les hommes, en d'autres termes, l'analphabétisme gagne plus les personnes de sexe masculin à un rythme supérieur de celui des personnes de sexe féminin.

Tableau 4.6: Evolution du taux d'Analphabétisme de 1998 à 2014 selon le sexe

Situation par rapport à l'Alphabétisation	Année / Sexe			
	1998		2014	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Alphabétisés	1 949 835	1 218 953	3 377 976	2 336 969
Analphabètes	2 487 011	3 061 579	3 284 449	4 016 209
Total	4 436 846	4 280 532	6 662 425	6 353 178
Taux d'Analphabétisme (%)	43,9	71,5	49,3	63,2

4.2. NIVEAU D'INSTRUCTION DE LA POPULATION

Le niveau d'instruction est le reflet du niveau général d'éducation atteint de la population. En effet, il fournit des indications sur la qualité des ressources humaines disponibles dans le pays. Le recensement général de la population et de l'Habitat de 2014 a mis un accent particulier sur la collecte des informations relatives au niveau d'instruction des personnes âgées de 3 ans et plus. Par ailleurs, il convient de noter que dans l'analyse des données, nous avons choisi la population âgée de 6 ans et plus pour répondre au cas échéant au besoin de comparaison internationale. L'analyse du niveau d'instruction dans ce rapport portera d'une part sur les 6 ans et plus et d'autre part sur la population 15 ans et plus.

4.2.1 Niveau d'instruction de la population âgée de 6 ans et plus

4.2.1.1 Niveau d'instruction selon le sexe

En examinant le groupe d'âges 6 ans et plus (tableau 4.7), on observe que 5 personnes sur 10 (53,6%) en Côte d'Ivoire n'ont aucun niveau d'instruction. Aussi, dans la tendance générale on a remarqué que les proportions des personnes instruites diminuent avec le niveau d'études : 24,2% des personnes ont atteint le niveau primaire et 17,1% le niveau secondaire. Quant au niveau supérieur, une infime partie de la population considérée affiche environ 4 personnes sur 10 ayant le niveau, soit 3,9%.

Tableau 4.7 : Répartition de la population âgée de 6 ans et plus par groupe d'âges selon le niveau d'instruction

NIVEAU D'INSTRUCTION	SEXE					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Sans Niveau	4 542 751	48,1	5 249 067	59,4	9 791 818	53,6
Primaire	2 357 795	25,0	2 072 915	23,5	4 430 710	24,2
Secondaire	1 921 628	20,4	1 204 496	13,6	3 126 124	17,1
Supérieur	474 855	5,0	235 962	2,7	710 814	3,9
ND	141 209	1,5	76 794	0,9	218 006	1,2
TOTAL	9 438 238	100,0	8 839 234	100,0	18 277 472	100,0

La distinction selon le sexe montre que les faibles niveaux d'instruction touchent davantage les personnes de sexe féminin que celles de sexe masculin. Un examen du tableau 4.7 montre que 59,4% des femmes en Côte d'Ivoire sont non instruites et environ 23,5% parmi elles ont le niveau d'études primaire alors que chez les hommes, ces pourcentages sont respectivement 48,1% et 25%. Au demeurant, on observe qu'à tous les niveaux d'enseignement, la situation défavorable des femmes est apparente et ce, quel que soit le milieu de résidence. En définitive, les niveaux élevés d'instruction sont observés en milieu urbain qu'en milieu rural (tableau 4.8).

4.2.1.2 Niveau d'instruction selon le milieu de résidence

Le tableau 4.8 indique les écarts en rapport avec les inégalités d'instruction entre la ville et la campagne des populations. Les inégalités liées au milieu de résidence sont plus prononcées en milieu rural qu'en urbain, les cas extrêmes sont observés au niveau du supérieur (soit 6,9% en milieu urbain contre 0,6 en rural), du secondaire (25,6% en milieu urbain contre 7,6% en rural) et les personnes n'ayant aucun niveau (39,4% en milieu urbain contre 63,8% en rural). Quant au niveau primaire, plus que les trois niveaux observés en premier lieu, on observe que le déséquilibre entre les deux milieux est moins préoccupant.

Tableau 4.8: Répartition de la population âgée de 6 ans et plus par milieu de résidence selon le niveau d'instruction

NIVEAU D'INSTRUCTION	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Sans Niveau	3 746 154	39,4	5 593 300	63,8	9 339 454	51,1
Primaire	2 330 331	24,5	2 071 865	23,6	4 402 196	24,1
Secondaire	2 437 309	25,6	665 208	7,6	3 102 517	17,0
Supérieur	651 516	6,9	49 993	0,6	701 509	3,8
ND	341 689	3,6	390 107	4,4	731 796	4,0
TOTAL	9 506 999	100,0	8 770 473	100,0	18 277 472	100,0

4.2.1.3 Niveau d'instruction selon la religion

La prise en compte de la religion dans l'analyse du niveau d'instruction permet d'appréhender des disparités. En effet, un examen du tableau 4.9 indique qu'il existe bel et bien une association positive entre la religion et l'instruction. Autrement dit, les chrétiens semblent présenter un meilleur niveau d'instruction comparativement aux musulmans et aux animistes. Dès, on s'aperçoit que dans l'ensemble que la situation reste défavorable dans la communauté animistes.

En effet, pendant que l'ensemble des chrétiens concentre 29,1% au niveau du primaire, dans le même temps, il n'y a que 17,6% et 21,1%, respectivement chez les animistes et les musulmans qui sont concernés. Ailleurs, pendant que 7,5 % des chrétiens ont atteint le niveau du supérieur seulement 2,3 % chez les musulmans et 0,9% chez les animistes ont atteint ce niveau. Quant au niveau secondaire, les chrétiens se classent en tête avec plus de 26,8%, suivent les autres religions avec 24,8%, 12,4% chez les musulmans et 12,1% chez les Sans religion. Les animistes occupent la dernière place avec 8,0% au niveau secondaire.

Tableau 4.9 : Répartition de la population de 6 ans et plus par religion selon le niveau d'instruction

RELIGION	NIVEAU D'INSTRUCTION								Effectif 6 ans et plus
	Aucun niveau	%	Primaire	%	Secondaire	%	Supérieur	%	
Sans religion	1 929 459	61,1	800 658	25,4	382 031	12,1	45 507	1,4	3 157 655
Catholique	1 180 302	36,4	879 566	27,1	892 566	27,5	288 765	8,9	3 241 199
Méthodiste	99 822	30,7	103 857	32,0	96 719	29,8	24 300	7,5	324 698
Evangelique	802 383	36,9	667 790	30,7	570 061	26,2	131 580	6,1	2 171 814
Céleste	27 703	33,5	27 120	32,8	23 595	28,5	4 296	5,2	82 714
Harriste	35 341	35,8	36 616	37,1	23 229	23,5	3 482	3,5	98 668
Autres religions chrétiennes	175 561	42,3	125 793	30,3	93 661	22,6	19 836	4,8	414 851
Musulmane	5 000 526	64,2	1 645 782	21,1	965 030	12,4	178 385	2,3	7 789 723
Animiste	498 067	73,5	119 230	17,6	54 437	8,0	6 241	0,9	677 975
Autres religions	42 621	42,6	24 282	24,3	24 791	24,8	8 423	8,4	100 117
Ensemble Côte d'Ivoire	9 791 785	54,2	4 430 694	24,5	3 126 120	17,3	710 815	3,9	18 059 414

4.2.1.4 Evolution du niveau d'instruction selon l'année

L'observation du tableau 4.10 ci-dessous montre que le niveau d'instruction de la population a subi sensiblement une amélioration, puisque la proportion des personnes de niveau primaire a baissé (7,5points) au profit des individus ayant atteint le niveau secondaire et supérieur. Toutefois, une interrogation demeure sur l'évolution du niveau secondaire technique. En effet, contrairement à la période 1988-1998 où les personnes de niveau secondaire technique enregistrent un accroissement négatif (-8,6% par an), la période 1998-2014 connaît une légère croissance positive. L'effectif des personnes ayant ce niveau entre les deux dernières opérations est passé de 36 940 à 100 572 personnes. Au demeurant, l'on retient que l'effectif a presque triplé dans cette catégorie. Cette croissance pourrait s'expliquer par le fait que les personnes recensées ont cette fois-ci spontanément déclaré leur niveau d'instruction atteint en mettant ainsi l'accent sur celui de l'enseignement technique.

Tableau 4.10 : Répartition de la population de 6 ans et plus par niveau d'instruction selon l'année des opérations du RGPH.

Niveau d'instruction	RGPH-1988		RGPH-1998		RGPH_2014	
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
Primaire	2 063 123	68,2	3 184 129	61,1	4 430 703	53,6
Secondaire	883 205	29,2	1 780 100	34,2	3 126 114	37,8
Supérieur	77 316	2,6	247 958	4,8	710 812	8,6
Ensemble Côte d'Ivoire	3 023 644	100,0	5 212 187	100,0	8 267 629	100,0

4.3. CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DE LA POPULATION

4.3.1 Statut d'occupation de la population selon le sexe

La population en âge de travailler (15ans et plus) en 2014 s'élève à 13.014.146 soit 57,4% de la population totale en Côte d'Ivoire. La population active représente dans cette sous population (61,2%). On note que plus de 7 hommes sur 10 est actifs tandis que plus de 5 femmes sur 10 est inactive. Plus de la moitié (56,7%) des actifs de 15 ans et plus sont occupés. On note également que 72,2 % des hommes sont occupés tandis que les femmes occupées sont représentées à (47,2 %). Les personnes en quête du premier emploi et celles qui ont perdu leur emploi (chômeur) représentent moins de 5 % de la main d'œuvre. La part de la population inactive dans la population en âge de travailler est de (38,8%) dont 21,6 % de ménagère, 11,1% d'étudiant ou élève et seulement 1% de retraité. la population inactive est composé majoritairement de femme. Avec plus de 4 femmes sur 10 qui sont ménagères (cf. Tableau 4.11).

Tableau 4.11 : Répartition de la population en âge de travailler de (15 ans et plus) par statut d'occupation selon le sexe

Statut d'occupation/sexe	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
OCCUPE	4891993	72,2	2491589	38,9	7383582	56,7
CHOMEUR	71956	1,1	18421	0,3	90377	0,7
1ER EMPLOI	335184	4,9	161086	2,5	496270	3,8
SOUS TOTAL ACTIF	5299133	78,2	2671096	41,7	7970229	61,2
MENAGERE	0	0	2810963	43,9	2810963	21,6
ETUDIANT /ELEVE	870995	12,9	572845	8,9	1443840	11,1
RETRAITE	107452	1,58	24320	0,4	131772	1,0
RENTIER	150109	2,2	64887	1,01	214996	1,7
AUTRES INACTIFS	233896	3,5	208450	3,3	442346	3,4
SOUS TOTAL INACTIF	1476899	21,8	3738392	58,3	5043917	38,8
Ensemble Côte d'Ivoire	6776032	100,0	6409488	100,0	13014146	100,0

4.3.2 Statut d'occupation de la population selon le milieu de résidence

Les disparités sont encore plus marquées selon le milieu de résidence. Le tableau 4.12 illustre cette distribution différentielle au niveau du sexe. On note que, du fait des activités agricoles qui occupent la majorité de la population, les proportions des actifs sont nettement plus élevées dans le milieu rural que dans le milieu urbain. Elles le sont encore plus chez les hommes que chez les femmes quels que soient le milieu de résidence.

Dans la ville d'Abidjan, dans les centres urbains et le milieu rural les femmes inactives sont majoritaires. La dominance des femmes inactives est fortement influencée par le poids des femmes au foyer. Chez les hommes, la prédominance des actifs est beaucoup plus marquée dans le milieu rural où 93,2 % d'entre eux sont occupés.

Tableau 4.12 : Répartition de la population en âge de travailler de (15 ans et plus) par statut d'occupation selon le milieu de résidence et le sexe

STATUT D'OCCUPATION	Milieu de résidence						TOTAL	
	ABIDJAN		URBAIN		RURAL			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Occupé	1518886	52,1	3653513	52,5	3730069	61,6	7383582	56,7
Chômeur	27191	0,9	55233	0,8	35144	0,6	90377	0,7
En Quête ^{1^{er}} Emploi	249917	8,6	374315	5,4	121955	2	496270	3,8
Sous Total Actif	1795994	61,6	4083061	58,7	3887168	64,1	7970229	61,2
Ménagère	410131	14,1	1235599	17,8	1575364	26	2810963	21,6
Elève/Étudiant	514286	17,6	1177253	16,9	266587	4,4	1443840	11,1
Retraite	62082	2,1	104813	1,5	26959	0,4	131772	1
Rentier	48080	1,6	114031	1,6	100965	1,7	214996	1,7
Autre Inactifs	86502	3	239813	3,4	202533	3,3	442346	3,4
Sous Total Inactifs	1121081	38,4	2871509	41,3	2172408	35,9	5043917	38,8
Ensemble	2917075	100	6954570	100	6059576	100	13014146	100

4.3.3 Mesure de l'activité économique

Le Taux Brut d'Activité (TBA) correspond à la proportion des actifs (tous âges confondus) dans l'ensemble de la population à une date déterminée. Comme l'indique le tableau 3.18, le taux brut d'activité de la Côte d'Ivoire obtenu au RGPH-14 est de 38,8 % ; avec un écart important entre le milieu urbain (38,2%) et le milieu le milieu rural (39,4 %). Le niveau global d'activité est par ailleurs très inégal entre les hommes (49,1%) et les femmes (27,8 %),

Le taux net d'activité (TNA) est déterminé par la proportion des actifs dans la population d'âge actif. Ce taux spécifique qui exprime mieux l'exercice de l'activité des actifs de 15 ans ou plus, est de 60,4 % pour l'ensemble du pays. Comme le taux brut, ce taux varie en fonction du sexe et du milieu de résidence. S'il est de 79,5 % chez les hommes, il représente moins de la moitié (42,1 %) de la population des femmes en âge d'activité.

Le taux net (TNA) est bien moins élevé en milieu urbain (57,8 %) qu'en milieu rural (63,4 %). Il est également plus élevé à Abidjan (61,0 %) que dans les autres centres urbains du pays (55,6 %). On note qu'une disparité selon le sexe de ce taux avec une prédominance des hommes dans tous les milieux. Ils varient aussi en fonction de la nationalité. Ainsi, les non Ivoiriens ont un taux brut et un taux net d'activité plus élevés que ceux des ivoiriens. Le taux net et brut des hommes non ivoiriens est supérieur à celui des ivoiriens.(cf Tableau 4.13).

Tableau 4.13 : Taux d'activité par milieu selon le sexe et le milieu de résidence et la nationalité

Milieu de résidence	Taux Brut d'activité			Taux Net d'activité		
	HOMME(%)	FEMME(%)	TOTAL(%)	HOMME(%)	FEMME(%)	TOTAL(%)
Abidjan	49,8	34,8	42,2	71,1	50,1	61,0
Urbain sans Abidjan	53,6	32,0	43,3	70,3	39,8	55,6
Urbain	46,2	29,8	38,2	70,9	44,2	57,8
Rural	51,9	25,7	39,4	86,5	38,7	63,4
Nationalité						
Ivoiriens	46,5	28,3	37,5	75,2	42,4	58,6
Non ivoiriens	56,6	26	42,8	86,5	39,0	66,1
Ensemble Côte d'Ivoire	49,1	27,8	38,8	79,5	42,1	60,4

Le taux de chômage obtenu au RGPH 2014 est de 7,4 %. Les résultats consignés dans le tableau 3.20 montrent que le taux de chômage évolue en fonction du milieu de résidence, du sexe et de la nationalité. Du point de vue du milieu de résidence, le taux de chômage est plus bas dans le milieu rural (moins de 5 %) que dans le milieu urbain où plus d'une personne sur 10 est en situation de chômage. Il reste relativement élevé dans la ville d'Abidjan où il est de 15,4 %. Le chômage, reste un phénomène urbain car dans le milieu rural, l'agriculture extensive utilise une main-d'œuvre abondante. Ce qui permet de conclure que le chômage est assez négligeable dans le milieu rural. Le taux de chômage dans la ville d'Abidjan est 2 fois plus important que le niveau national et 2,3 fois plus élevé que dans les autres villes. Le taux de chômage est plus élevé chez les ivoiriens 8,5% contre 4,2% chez les non ivoiriens. On constate une discrimination selon le sexe avec un fort taux chez les hommes tant chez les ivoiriens que chez les non nationaux respectivement (8,5%) et (4,4%). Le taux de chômage chez les femmes ivoiriennes est 2 fois plus élevé que les non ivoiriennes.

Tableau 4.14 : Taux de chômage par milieu de résidence et la nationalité selon le sexe

Milieu de résidence	Masculin	Féminin	Ensemble
Abidjan	16,0	14,6	15,4
Urbain sans Abidjan	7,4	5,2	6,7
Ensemble urbain	11,0	9,7	10,5
Ensemble rural	4,6	2,8	4,0
Nationalité			
Ivoirien	8,5	7,6	8,5
Non ivoirien	4,4	3,4	4,2
COTE D'IVOIRE	7,7	6,7	7,4

Une analyse évolutive de la structure par sexe de la population active montre une hausse entre 1975 et 2014. La population active est passée de 2 818 849 en 1975 à 5 713 635 en 1998 et 7 970 229 en 2014. Pour ce qui concerne les chômeurs ils sont passés de 69 931 en 1975 à 163 647 en 2014. Cette même tendance est observée chez les actifs occupés où le volume est passé de 2.748.918 en 1975 à 5.549.988 pour s'établir à 7.383.582 en 2014. Les proportions des actifs (Chômeur et actif occupés) sont nettement plus élevées chez les hommes que chez les femmes quels que soient les années.

Tableau 4.15: Evolution de la structure par sexe des actifs entre 1975 et 2014.

STATUT D' OCCUPATION	HOMME	FEMME	TOTAL	HOMME	FEMME	TOTAL
	RGP75 (15 ans & +)					
POPULATION ACTIVE	1897085	921764	2818849	67,3	32,7	100,0
CHOMEURS	55106	14825	69931	78,8	21,2	100,0
ACTIFS OCCUPES	1841775	907143	2748918	67,0	33,0	100,0
	RGPH98 (15 ans & +)					
POPULATION ACTIVE	3635525	2078110	5713635	63,6	36,4	100,0
CHOMEURS	116307	47340	163647	71,1	28,9	100,0
ACTIFS OCCUPES	3519218	2030770	5549988	63,4	36,6	100,0
	RGPH2014 (15 ans & +)					
POPULATION ACTIVE	5 299133	2671096	7970229	66,5	33,5	100,0
CHOMEURS	407140	179.507	586647	69,4	30,6	100,0
ACTIFS OCCUPES	4891993	2491589	7383582	66,3	33,7	100,0

4.3.4 Activités économiques Exercées

L'activité économique désigne selon les normes internationales «l'activité de production de biens et services, effectuée par une personne quel que soit son statut professionnel (salarié, travailleur indépendant, travailleur familial non rémunéré, etc.)» Elle comprend les employeurs, les personnes travaillant à leur propre compte(Indépendant), les travailleurs familiaux rémunérés et les salariés. Il s'agit de faire un état des lieux des différentes activités économiques exercées par la population en 2014.

D'après les données du tableau 4.16 le groupe d'occupation actuelle le plus exercé par les actifs occupés concerne le groupe « agriculture, pêche et élevage » enregistrant plus de la moitié (57,3 %) des actifs occupés, avec une prédominance des hommes (49%) dans ce secteur.

Le groupe d'occupation « Personnel commercial et vendeurs » constitue, en volume le deuxième groupe d'activité (7.52.905) soit (24,3%). Selon le genre on retrouve plus 18% des femmes dans ce groupe d'occupation des « Personnel commercial et vendeurs ». On remarque une faible représentation des femmes dans les groupes d'occupation « Membre de l'exécutif et dirigeants » (0,4%), « Personnel des cultes » et « Armée-police et sécurité » (0%).

Tableau 4.16: Répartition des occupés et chômeurs par groupe d'occupations actuelles
Selon le sexe

Groupe d'occupations actuelles/Sexe	TOTAL	HOMME	FEMME	TOTAL
		Proportion	Proportion	Proportion
Membre de l'exécutif et dirigeants	74754	1,5	0,4	1,9
Professions intellect & scient.	79016	1,6	0,4	2,0
Personnel des cultes	20597	0,5	0,0	0,5
Professions inter. Scient. & techn.	34899	0,9	0,3	1,2
Employés de type administratif	17840	0,4	0,3	0,8
Personnel commercial et vendeurs	752905	14,1	18,0	24,3
Spécialisés dans les services	348074	0,5	8,2	8,7
Artisanat d'art et de production	54546	1,4	3,9	5,4
Ouvriers non agricoles	33815	0,8	0,1	0,8
Agriculture, élevage et pêche	2278375	49,1	8,2	57,3
Armée- police et sécurité	51983	1,3	0,0	1,3
Professions non classées ailleurs	470022	0,8	0,4	1,2
Ensemble Côte d'Ivoire	4216826	100,0	100,0	100,0

Les données du tableau 4.17 donnent la répartition des actifs occupés par sexe selon la situation dans l'occupation (la position du travailleur par rapport à son activité). On note que plus 26% des personnes ayant déclarées leur situation dans l'occupation, travaillent à leur propre compte(Indépendants) suivi par les aides familiaux et apprenti (12,1%).Les salariés du public et du privé sont représentés à plus de 10%, les travailleur à la tâche et dans une coopérative (4%), les employeurs (1,6%).On note une proportion élevée de non spécifié (43,5%) qui traduit une difficulté de la collecte .On note une disparité selon le sexe, avec une prédominance du sexe masculin dans tous les statut dans l'occupation. Plus d'un homme sur 10 a déclaré travaillé à son propre compte en 2014 et 7,3% sont des aides familiaux.

Tableau 4.17 : Répartition par sexe des actifs de 15 ans et plus selon la situation dans l'occupation

Statut dans l'occupation	Sexe					
	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Employeur	149917	1,1	56075	0,4	205992	1,6
Salarié du public	234103	1,8	76941	0,6	311044	2,4
Salarié du privé	611909	4,6	453519	3,4	1065428	8,1
Travailleur à la tâche	298585	2,3	148718	1,1	447303	3,4
Coopérative	48310	0,4	31043	0,2	79353	0,6
Indépendant	2492248	18,9	1004405	7,6	3496653	26,5
Aide familial	961052	7,3	631023	4,8	1592075	12,1
Apprenti	150200	1,1	102790	0,8	252990	1,9
Non spécifié	1829708	13,9	3904974	29,6	5734682	43,5
Ensemble Côte d'Ivoire	6776032	51,4	6409488	48,6	13185520	100,0

On remarque que les actifs de la branche « Agriculture » sont en majorité des Aide familiaux (68,5%), les Travailleurs à la tâche (58,7 %) et Employeur (44,2%). La branche « Mine » est composée en majorité de Travailleur à la tâche (0,8%). En ce qui concerne la branche "Industrie", on retrouve plus les Apprentis (16,5%) et les salariés du privé (10,9%). Les Apprentis dominent également dans la branche « Bâtiments et Travaux Publics » avec 1,7 % des actifs. De même, la quasi-totalité des actifs de la branche « commerce » (35,6 %) sont des Travailleur à la coopérative. Dans les « Services » on note une prédominance des Salarié du public (87,4%), des Salarié du privé (58,8%) et 60,9% pour les apprentis. Quant aux travailleurs non classés ailleurs ou non déclarés, ils sont pour la plupart des apprentis (5,1%)

Le secteur primaire a été subdivisé en deux : l'agriculture et les mines; le secteur secondaire en deux sous-secteurs : l'industrie et les bâtiments et les travaux publics et enfin le secteur tertiaire en commerce et services. Les résultats du Tableau 5.3.1 révèlent que plus de 44% des Employeur se retrouve dans le secteur primaire, 11,2% dans le secteur secondaire et plus de 30% dans le secteur tertiaire. La majorité des Aides familiaux 68,6% sont dans le secteur primaire et 88,7 % des salariés du public se retrouvent dans le secteur tertiaire. On retrouve dans le secteur secondaire plus les Apprentis 18,2% suivi des salariés du privé 12,4%. Les Indépendants sont généralement dans le secteur primaire 45,6% et tertiaire 43,5 % (cf Tableau 4.18).

Tableau 4.18 : Répartition des actifs occupés par branche d'activité selon la situation dans l'occupation

Branche D'activité	Empleur(%)	Salarié(%)		Trav. A la tâche(%)	Coopérative(%)	Indépendant(%)	Aide Familial(%)	Apprenti	Total
		Public	Privé						
Agriculture	44,2	2,2	15,8	58,7	50,8	45,1	68,5	4,1	43,1
Mine	0,4	0,1	0,5	0,8	0,3	0,5	0,1	0,2	0,4
Industrie	9,9	4,8	10,9	8,6	4,6	7,6	2,2	16,5	7,2
Bâtiment Travaux Public	1,3	0,8	1,5	1,7	0,2	0,8	0,1	1,8	0,8
Commerce	16,8	1,3	11,4	9,2	35,6	20,7	9,9	11,4	15,3
Service	24,7	87,4	56,8	18,1	7,2	22,8	18,7	60,9	30,4
Travailleur Non Classé ailleurs	2,7	3,3	3,1	2,8	1,4	2,5	0,5	5,1	2,3
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

4.3.5 Formation professionnelle

Avec la création d'un Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle en 1996, l'Etat affiche une ferme volonté d'accompagner le processus de développement économique du pays par la valorisation des ressources humaines en qualité et en quantité et faire de l'Ivoirien un homme nouveau et émergent à l'horizon 2020.

Par son importance dans le système de formation et de l'emploi, la formation professionnelle acquise est l'une des variables nouvelles du questionnaire du RGPH-98 et 2014 par rapport aux opérations antérieures du même genre. La formation professionnelle collectée au cours de cette opération correspond à la qualification ou à l'aptitude d'un individu à exercer une activité professionnelle. Il s'agit d'une formation conventionnelle qui a été sanctionnée par un diplôme ou une attestation reconnue par l'Etat de Côte d'Ivoire. Sur ce plan, il faut reconnaître que l'acquisition de la connaissance au niveau de plusieurs petits métiers (tailleurs, maçons, menuiserie, etc.) ne se fait pas expressément dans les structures reconnues, mais plutôt sur le tas auprès d'un maître.

Cette section traite des caractéristiques des personnes ayant déclaré un diplôme à l'issue d'une formation. Ensuite, une approche pour identifier les débouchés professionnels des diplômés sera étudiée dans une deuxième partie. Pour les personnes d'âge inférieur à 18 ans, les données sont négligeables. De ce fait les analyses porteront dans ce chapitre sur la population âgée de 18 ans et plus.

- **Structure de la qualification professionnelle**

Au regard des données du tableau 4.19, la population âgée de 18 ans et plus est estimée en 2014 à 11.886.709 personnes. Au sein de cette population, 1.280.914 personnes (10,8 %) ont déclaré un diplôme professionnel. On note qu'il n'y a que la ville d'Abidjan qui compte plus d'une personne sur dix ayant une qualification professionnelle. Ensuite, le poids des diplômés baisse progressivement à travers les différents milieux de résidences pour s'établir à 7,0 % dans le milieu rural. On peut dire que la formation professionnelle est incontournable pour accéder au secteur moderne car généralement les métiers dans ce secteur exigent une qualification et une expérience professionnelles alors que dans le milieu rural, les emplois exercés ne font pas nécessairement appel à un diplôme.

Tableau 4.19 : Répartition de la population de 18 ans et plus ayant déclaré une formation professionnelle selon milieu de résidence

Libellés	Abidjan	Urbain sans Abidjan	Ensemble urbain	Ensemble Rural	Ensemble
Pop diplômée	518888	371206	890094	390820	1280914
Pop 18 ans et +	2678992	3609202	6288194	5598515	11886709
Soit (%)	19,4	10,3	14,2	7,0	10,8

- **Types de qualification professionnelle**

Par souci de clarté, les diplômés ont été subdivisés en huit groupes correspondant en général à la même catégorie socioprofessionnelle. Ces groupes sont les suivants :

1. Attestation, certificat de qualification professionnelle (CQP) ;
2. Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ;
3. Brevet de technicien et assimilés (BT) ;
4. Brevet de technicien supérieur et assimilé (BTS) ;
5. Ingénieurs d'application – Cadres moyens ;
6. Diplôme d'enseignement (tous les types du primaire jusqu'au secondaire) ;

7. Ingénieur de conception - Cadres supérieurs (y compris le DEA et le doctorat);
8. Formation des agents des forces de l'ordre (tous les corps quel que soit le grade).

Le tableau 4.20 montre que les personnes ayant une attestation (CQP) représentent la plus forte proportion avec 26,3 % des diplômés. Ensuite viennent les diplômés de CAP puis les BTS et assimilés avec respectivement 18,3 % et 17,8 %. Les ingénieurs d'application et les ingénieurs de conception représentent ensemble une proportion assez élevée des diplômés avec 5,7 %.

Le poids des diplômés varie selon le milieu de résidence. Ainsi, le tableau 3.2. 4.2 montre que dans la ville d'Abidjan, les BTS et assimilés avec plus de 27 % des diplômés, prédominent. Les CQP viennent en deuxième position avec 19,3 %. Les diplômés, les moins rencontrés sont les cadres moyens et ingénieurs d'application. Dans les autres villes, le poids le plus important reste les CQP, mais en deuxième position viennent les BTS et assimilé avec respectivement 27,0 % et 22,5 %. Dans le milieu rural, les CQP dominent largement tous les autres types de diplômes avec 36,6 %.

Tableau 4.20: Répartition des personnes de 18 ans et plus diplômées par type de formation professionnelle

Formation professionnelle	Abidjan(%)	Autre urbain(%)	Urbain (%)	Rural (%)	Ensemble(%)
CQP	19,3	27,0	22,5	36,6	26,3
CAP	14,1	20,5	16,7	22,7	18,3
BT & ASSIMILES	17	17,4	17,3	19,5	17,8
BTS & ASSIMILES	27,2	14,2	21,9	6,9	17,8
INGENIEURS CADRES MOYENS	3,9	2,0	3,1	7	2,5
DIPLOME ENSEIGNEMENT	4,4	9,5	6,4	7,1	6,6
INGENIEURS CADRES SUPERIEURS	4,2	2,7	3,6	3,9	3,2
FORCES ORDRE	9,7	6,6	8,5	9,1	7,2
Ensemble Côte d'Ivoire	100,0	100,0	100	100,0	100,0

CHAPITRE V : SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES GROUPES SPECIFIQUES

5.1. SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DES ENFANTS ET JEUNES

5.1.1. Définition des concepts

5.1.1.1 Le concept d'Enfance

La Convention relative aux Droits des Enfants (CDE) classe sous le vocable d'enfance, tout individu de sexe masculin ou féminin âgé de 0-17 ans. L'approche de l'enfance à travers l'âge est influencé par les classes d'âge « culturelles » tel que définies dans les sociétés africaines : âge de la circoncision, âge d'initiation aux rites familiales, âge au mariage. Selon le droit ivoirien, toute personne âgée de moins de 18 ans est considérée comme mineure.

5.1.1.2 Le concept de Jeunesse

Le concept de jeunesse varie considérablement selon les pays et l'espace. En Ouganda, un jeune a entre 12 et 30 ans alors qu'au Nigeria et au Bangladesh, il a entre 18 et 35 ans.

L'organisation des Nations Unies définit comme jeune tout individu âgé de 15 à 24 ans. Cependant, il faut noter que cette définition est relative à l'analyse de la fécondité des adolescents.

Au niveau de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Secrétariat Général de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports définit la jeunesse relativement à la tranche d'âges des 15-30 ans. La Côte d'Ivoire bien qu'étant membre de cette Communauté, retient le critère d'âge **de 16 à 35 ans** (décret n° 72-746 du 24 novembre 1972).

Dans le cadre de ce présent rapport, **la tranche d'âge concernée est celle de 16-35 ans correspondant à la définition officielle du ministère de la jeunesse en Côte d'Ivoire**. Elle peut être subdivisée en trois sous-groupes à savoir, les adolescents (16-19 ans) où les jeunes passent de la puberté à la maturité, les jeunes adultes (20-24 ans) à même de prendre des engagements au plan socioprofessionnel, et les adultes (25-35 ans) qui revendiquent entièrement leur indépendance; même si des raisons d'ordre social et économique peuvent parfois les maintenir dans les liens de la dépendance vis-à-vis de leurs proches.

5.1.1.3 Autres définitions

Enfants confiés : on regroupe sous ce vocable la population de 0-17 ans vivant dans les ménages autres que ceux de leurs parents. Rentrerons ainsi dans la construction de ce concept pour l'analyse des données du recensement « frère ou sœur du chef de ménage », « neveu ou nièce du chef de ménage, autre parents » et « sans lien de parenté avec le chef de ménage » .

Travail des enfants : Le travail des enfants s'entend comme toute activité génératrice de revenu ou non, exercée par un enfant du groupe d'âge 5-14 ans, pour peu qu'il n'aille plus à l'école ou dans des conditions telles que la poursuite d'une scolarité normale ne soit plus possible. Une autre définition dans le même esprit est celle du bulletin Findings (2001): « travail exécuté par des enfants qui sont trop jeunes au sens qu'en le faisant, ils réduisent indûment leur bien-être économique présent ou leurs capacités futures à se faire un revenu, soit par le rétrécissement de leur horizon en matière de choix où à travers la réduction de leurs propres capacités individuelles de production dans le futur ».

Un élève ou étudiant: un élève ou étudiant est une personne qui fréquente régulièrement un établissement scolaire et qui n'exerce pas d'activité économique.

Un enfant orphelin : Est considérée comme orphelin, toute personne dont l'un ou les deux parents sont décédés. Dans le cadre de notre étude, seront considérés comme vivants, les parents dont on ne sait pas s'ils sont en vie ou pas. On pourra ainsi distinguer les orphelins de père, les orphelins de mère et les orphelins de père et de mère selon que le père, la mère ou les deux parents sont décédés.

Un jeune occupé: le rapport entre l'ensemble de la population âgée de 16-35 ans active et la population âgée de 16-35.

5.1.2. Volumes et groupes spécifique d'enfants

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de la Côte d'Ivoire de 2014 (RGPH-2014) estime l'effectif d'enfants âgés de 0 à 17 ans à 10.780.162. Cette sous population qui représente un peu moins de la moitié (47,5 %) des habitants de ce pays, en constitue une frange importante. D'après les résultats du tableau 6.1, cette population réside en majorité en zone rurale : 25 % contre 22,6 % en zone urbaine dont 7,6 % dans la seule ville d'Abidjan.

La structure par sexe indique globalement un léger déséquilibre dans la répartition de la population des enfants selon le sexe en faveur des garçons: le rapport de masculinité est de 108,2 garçons pour 100 filles. La structure par sexe diffère d'un milieu à un autre. En milieu rural le rapport de masculinité est évalué à 113,2 garçons pour 100 filles tandis que dans le milieu urbain ce rapport est évalué à 103,0 garçons pour 100 filles.

Tableau 5.1 : Effectifs et poids démographique des enfants âgés de 0 à 17 ans par milieu de résidence selon le sexe

Milieu de résidence	Sexe			RM (%)
	Masculin	Féminin	Total	
Abidjan	820048	896203	1716251	91,5
Urbain (sans Abidjan)	1776580	1625473	3402053	109,3
Ensemble urbain	2596628	2521676	5118304	103,0
Ensemble rural	3006350	2655508	5661858	113,2
Ensemble CI	5602978	5177184	10780162	108,2

5.1.2.1 Groupes d'âges spécifiques en rapport avec les 0 – 17 ans

L'intérêt de l'analyse des groupes spécifiques provient du fait qu'elle fournit des renseignements utiles relatifs aux enfants de moins d'un an, aux nourrissons, aux enfants de 1 à 4 ans, à la population cible des Programmes Elargis de Vaccination (PEV), à la population d'âge préscolaire, à la population d'âge scolaire du primaire et aux enfants de 6-16 ans pour l'école obligatoire, aux enfants de 12-15, 15-17 représentant les adolescents et la population d'âge scolaire dans le secondaire. A chacun de ces groupes correspondent des besoins spécifiques qu'il convient de satisfaire de façon adéquate, durable et irréversible.

Le recensement de 2014 en a dénombré 791487 enfants âgés de moins d'un an représentant 3,5% de la population nationale dont 45,7 % résident en milieu urbain et 44,3 % en milieu rural. Le rapport de masculinité estimé 105 garçons pour 100 femmes traduit un léger excédent d'enfants de moins d'un an dans la population totale du pays.

Les nourrissons sont les enfants dont l'âge est compris entre 0 an et 2 ans. Le recensement de 2014 en a dénombré, 2 254 970 qui représentent 9,9% de la population totale du pays. Les enfants d'âge préscolaire encore appelés enfant de bas âge (3-5 ans) constituent 9,4% de la population totale avec un effectif global de 2 134 429 individus. Le Programme Elargi de

Vaccination (PEV) dans les pays en développement entre dans le cadre des programmes sociaux qui ont pour objectif de réduire la morbidité et la mortalité des enfants âgés de 0 à 5 ans. La population d'enfants âgés de moins de 6 ans enregistrée se chiffre à 4 389 399 personnes. Cet effectif représente 19,4 % de l'ensemble de la population totale. Les enfants d'âge scolaire du primaire sont les enfants dont l'âge varie entre 6 ans et 11 ans. Ils sont au nombre de 3 571 909. Les enfants de 6-14 ans se chiffrent à 5 091 952 individus, ce qui représente 22,5% de la population totale.

En Côte d'Ivoire, l'école devient obligatoire pour tout enfant âgé de 6-16 ans. Cette tranche d'âge d'enfant est évaluée à 5 987 384 et représente 26,4% de l'ensemble de la population du pays.

Appelés communément jeunes ou encore jeunes adolescents, la population âgée de 15 à 17 ans est estimée à 1 298 811 personnes, soit 5,7 % de l'ensemble de la population du pays. La population résidente âgée de 12 à 17 ans est de 2 818 854 personnes, soit 5,7 % des habitants de ce pays.

Tableau 5.2 : Répartition de la population résidente âgée de moins de 18 ans par groupe d'âge spécifique selon le milieu de résidence

Age	Milieu de résidence								
	Ensemble urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Moins 1 an	184331	176377	360708	220606	210173	430779	404937	386550	791487
0-2 ans	510 567	480 939	991 506	654 195	609 269	1 263 464	1 164 762	1 090 208	2 254 970
1-4 ans	637 862	602 516	1240378	859 253	795 629	1654882	1 497 115	1 398 145	2 895 260
3-5 ans	464 328	443 665	907 993	637 527	588 909	1 226 436	1 101 855	1 032 574	2 134 429
0-5 ans	974 895	924 604	1 899 499	1 291 722	1 198 178	2 489 900	2 266 617	2 122 782	4 389 399
6-11 ans	812 500	802 838	1 615 338	1 041 882	914 689	1 956 571	1 854 382	1 717 527	3 571 909
6-14 ans	1 235 619	1 213 045	2 448 664	1 426 587	1 216 701	2 643 288	2 662 206	2 429 746	5 091 952
6-16 ans	1 500 350	1 474 453	2 974 803	1 630 969	1 381 612	3 012 581	3 131 319	2 856 065	5 987 384
12-15 ans	561 052	544 590	1 105 642	500 620	392 045	892 665	1 061 672	936 635	1 998 307
12-17 ans	809 233	794 234	1 603 467	672 746	542 641	1 215 387	1 481 979	1 336 875	2 818 854
15-17 ans	386 114	384 027	770 141	288 041	240 629	528 670	674 155	624 656	1 298 811
15-18 ans	507 958	510 772	1 018 730	378 686	332 779	711 465	886 644	843 551	1 730 195

5.1.2.2 Statut social des enfants

L'étude du statut des enfants dans le ménage sera appréhendée à travers la variable « lien de parenté avec le chef de ménage ». Cette variable permet de distinguer trois groupes d'enfants :

- **les enfants non confiés ou enfants biologiques** : Ce sont les enfants qui vivent dans des ménages dont le chef est soit le père soit la mère (biologique);
- **les enfants confiés** : Ce sont les enfants qui vivent dans des ménages dont le chef n'est ni le père, ni la mère. On distinguera au sein de cette catégorie ceux qui sont confiés à des parents (frères ou sœurs, oncles ou tantes, autres parents) et ceux qui sont confiés à des personnes non apparentées (sans lien de parenté) ;
- **Les enfants qui connaissent une certaine « émancipation résidentielle »** : Ce sont les enfants chefs de ménage ou conjoints du chef de ménage.

A l'examen des données du tableau relatives à la structure des enfants et des jeunes âgés de 0 à 17 ans révolus par lien de parenté avec le chef de ménage, il ressort que :

- 66,8 % vivent sous la tutelle de parents biologiques ;
- 0,4 % vivent dans leurs "propres ménages" en qualité de chef de ménage (0,4 %) ou d'époux du chef de ménage (0,5 %) ;
- 28,9 % sont confiés à des parents qui sont pour la plupart des grands parents, des parents par alliance, des cousins etc. (autres parents) ou même des frères ou sœurs, des oncles ou des tantes ;
- 3,4 % sont confiés à des chefs de ménage avec lesquels ils n'ont aucun lien de parenté.

Tableau 5.3 : Répartition des enfants de moins de 18 ans par lien de parenté avec le chef de ménage selon le sexe

Lien de parenté avec le chef de ménage	Sexe					
	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Chef de ménage	34608	0,6	10576	0,2	45184	0,4
Epoux (se) du chef de ménage	249	0,0	50250	1,0	50499	0,5
Fils/fille	3799080	67,9	3386862	65,5	7185942	66,8
Frère/sœur	198544	3,5	134147	2,6	332691	3,1
Neveu/niece	554215	9,9	535600	10,4	1089815	10,1
Autres parents	834423	14,9	857501	16,6	1691924	15,7
Sans lien de parenté	172445	3,1	195929	3,8	368374	3,4
Ensemble Côte d'Ivoire	5593564	100,0	5170865	100,0	10764429	100,0

L'analyse par sexe montre que les jeunes garçons demeurent un peu plus sous le toit de leurs parents biologiques que les jeunes filles (67,9 % contre 65,5 %).

Quant aux enfants de moins de 18 ans confiés, ils représentent environ 1 enfant sur 3. Par ailleurs, la proportion de jeunes filles confiées à des personnes avec lesquelles elles n'ont aucun lien de parenté est supérieure à celle des jeunes hommes (respectivement 33,4% et 31,4%).

• *Survie des parents et situation de l'orphelinat*

La survie des parents est un facteur qui influence véritablement le développement physique et social de l'enfant. L'étude de ce de groupe d'enfants est pertinente dans la mesure où le décès de l'un ou les deux parents les expose à toutes formes de difficultés dans leur prise en charge et dans la satisfaction des besoins vitaux. Cette situation fait ainsi d'eux de potentiels enfants en condition particulièrement difficile.

La Côte d'Ivoire compte au total 371703 orphelins âgés de 0-17 ans sur un total de 7 148 735 individus qui ont donné l'information sur la survie des parents, ce qui constitue près de 4,2 % des enfants et près de 1,7 % de l'ensemble de la population vivant en Côte d'Ivoire. Ils se trouvent en majorité (6,1%) en milieu urbain. Ils entre les orphelins de père, les orphelins de mère et les orphelins de père et de mère.

Les orphelins de père sont de loin les plus nombreux. Leur effectif est estimé à 238 238, soit 3,3 % des enfants âgés de 0-17 ans du pays et 64,4% des orphelins âgés de 0-17 ans. La plus grande proportion, 4,0% vit en milieu urbain.

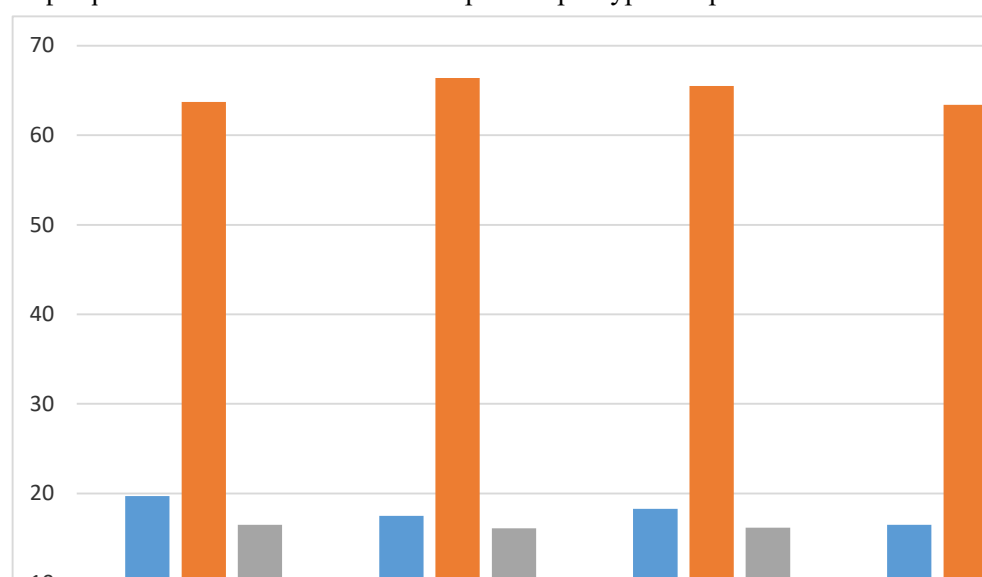
En 1998, les enfants orphelins de 0-18 ans étaient évalués à 739 449. Bien que la tranche d'âge concernée soit différente d'une année à une autre, on remarque une baisse de la mortalité des parents. Cette situation pourrait résulter de la baisse de la mortalité maternelle.

Tableau 5.4 : Répartition (%) des enfants par survie de parents selon le milieu de résidence

Survie des parents	Milieu de résidence				Ensemble CI
	Abidjan	Urbain sans	Ensemble urbain	Ensemble rural	
Non orphelin	93,8	94,0	93,9	95,5	94,8
Orphelin de père et de mère	1,2	1,0	1,1	0,7	0,9
Orphelin de père	4,0	4,0	4,0	2,8	3,3
Orphelin de mère	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	1089321	2085462	3174783	3973952	7148735

Le graphique 5.1 relatif à la structure des enfants orphelins par type d'orphelinat selon le milieu de résidence montre que les enfants orphelins de père sont les plus nombreux parmi l'ensemble des orphelins de 0-17 ans (64,5%) et ce quel que soit le milieu de résidence. Par ailleurs, on dénombre un peu plus d'orphelin en zone urbaine qu'en zone rurale (65,5% contre 63,4%) avec 63,7% pour la seule d'Abidjan.

Graphique 5.1 : structure des enfants orphelins par type d'orphelinat selon le milieu urbain



5.1.2.3 Déclaration des enfants à l'Etat civil

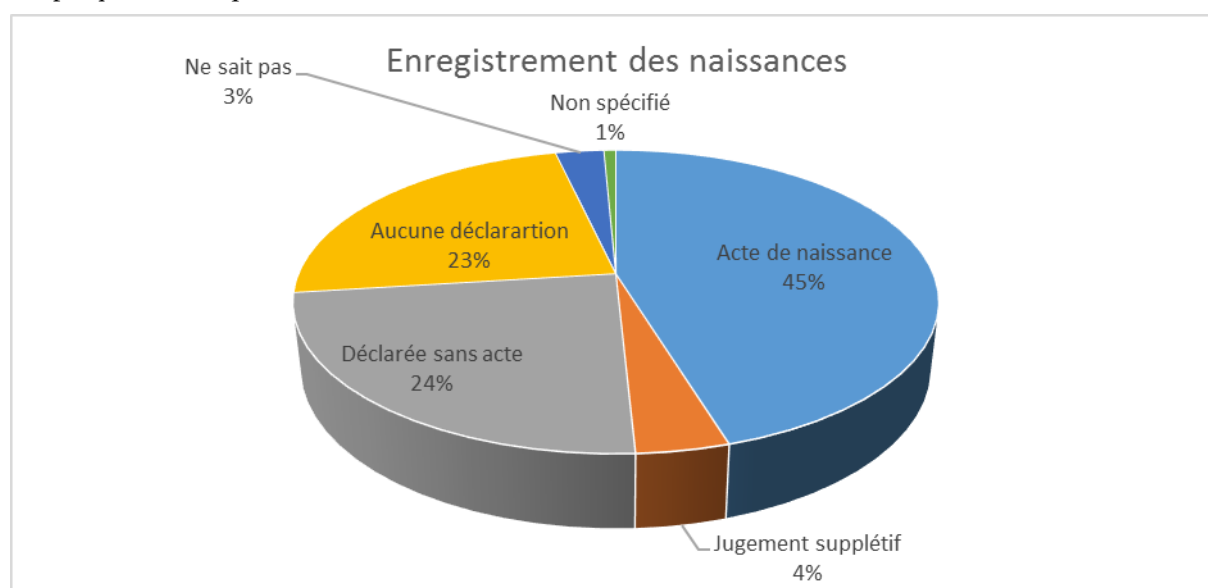
- *Déclaration des enfants selon le milieu de résidence*

La non déclaration des naissances à l'état civil constitue un obstacle majeur au droit à l'identité et à la nationalité des enfants, et entraîne des contraintes supplémentaires dans l'exercice d'autres types de droits (le droit à l'éducation, le droit à la santé, le droit à une protection spécialisée, etc.). La déclaration des naissances est, à ce titre, est un élément essentiel en matière de protection des droits de l'enfant.

Le graphique 5.2 révèle que plus de 2 enfants de moins de 18 ans sur 3 (69,1 %) sont déclarés à l'état civil : 45,3% ont un acte de naissance tandis que près d'un enfant de moins de 18 ans sur 4 est déclaré mais n'ont pas pu présenter de copie de leur acte de naissance.

Une proportion non négligeable d'enfants de moins de 18 ans ne sont pas déclarés à la naissance, mais beaucoup plus tard, par le biais de jugement supplétif. Ils représentent 4%. Ces déclarations tardives interviennent souvent au moment de l'inscription à l'école pour laquelle la présentation de document officiel est obligatoire. Il faut noter qu'en attendant que la naissance des enfants soit enregistrée par le biais d'un jugement supplétif, ces enfants restent pendant plusieurs années sans « existence » légale. Par ailleurs, les dates de naissance reportées dans les jugements supplétifs ne sont pas toujours très précises, surtout quand le jugement est pris de nombreuses années après la naissance.

Graphique 5.2 : Répartition des enfants selon la déclaration des naissances à l'état civil



Le niveau de déclaration à l'Etat-civil varie selon le milieu de résidence. En effet, la proportion de jeunes de moins de 18 ans possédant un acte de naissance est deux fois plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (respectivement 61,3% contre 30,8%). Ainsi, près d'un jeune de moins de 18 ans sur trois en milieu rural n'a aucune déclaration à l'Etat civil contre 12,7% en milieu urbain (tableau ci-dessous).

Tableau 5.5 : Répartition (en %) des enfants de moins de 18 ans déclaration à l'état civil selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Déclaration des naissances à l'état civil						Total	
	Acte de naissance	Jugement supplétif	Déclarée sans acte	Aucune déclaration	Ne sait pas	Non spécifié	%	Effectif
Urbain	61,3	3,1	19,2	12,7	2,9	0,8	100,0	5118304
Rural	30,8	4,7	28,0	33,0	2,9	0,6	100,0	5661858
Ensemble	45,3	3,9	23,8	23,4	2,9	0,7	100,0	10780162
Effectif	4878578	424627	2566508	2521406	312073	76970	10780162	

- **Déclaration des naissances des enfants selon la région**

Tout comme la déclaration, la non déclaration des enfants varie considérablement d'une région à une autre. En effet, les régions du Boukani, la Nawa et du Gboklè enregistrent les fortes proportions de non déclaration des enfants de 0-17 ans (respectivement 47,7% ; 42,1 et 40,6%). Tandis que le District Autonome d'Abidjan présente la plus faible proportion d'enfants non déclarés (10,2%).

Tableau 5.6 : Répartition (en %) des enfants de moins de 18 ans par région selon la déclaration à l'état civil

Région	Enfants déclarés à l'état civil		Enfants non déclarés à l'état civil		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
AUTONOME D'ABIDJAN	1654249	89,8	188104	10,2	1842353	100,0
HAUT SASSANDRA	467199	64,3	259338	35,7	726537	100,0
PORO	301070	79,8	76326	20,2	377396	100,0
GBEKE	385919	80,4	93892	19,6	479811	100,0
INDENIE-DJUABLIN	206507	75,9	65529	24,1	272036	100,0
TONPKI	302909	63,0	177837	37,0	480746	100,0
YAMOOUSSOUKRO	133824	85,4	22968	14,6	156792	100,0
GONTOUGO	230376	68,6	105421	31,4	335797	100,0
SAN-PEDRO	262957	63,8	149108	36,2	412065	100,0
KABADOUGOU	81961	78,5	22459	21,5	104420	100,0
N'ZI	83552	67,1	41011	32,9	124563	100,0
MARAHOUÉ	292158	65,9	151237	34,1	443395	100,0
SUD-COMOE	248590	80,9	58841	19,1	307431	100,0
WORODOUGOU	98832	72,6	37293	27,4	136125	100,0
LOH-DJIBOUA	237473	64,0	133471	36,0	370944	100,0
AGNEBY-TIASSA	229261	79,9	57523	20,1	286784	100,0
GÔH	313073	70,8	129318	29,2	442391	100,0
CAVALLY	131403	60,7	85037	39,3	216440	100,0
BAFING	53703	61,5	33584	38,5	87287	100,0
BAGOUE	143752	76,3	44624	23,7	188376	100,0
BELIER	129223	74,1	45126	25,9	174349	100,0
BERE	137355	68,5	63159	31,5	200514	100,0
BOUKANI	72204	52,3	65913	47,7	138117	100,0
FOLON	38120	69,5	16691	30,5	54811	100,0
GBOKLE	119605	59,4	81652	40,6	201257	100,0
GRANDS-PONTS	137429	79,3	35956	20,7	173385	100,0
GUEMON	293666	63,1	171382	36,9	465048	100,0
HAMBOL	170589	77,2	50276	22,8	220865	100,0
IFFOU	109653	69,7	47571	30,3	157224	100,0
LA ME	193528	82,9	39860	17,1	233388	100,0
NAWA	317830	57,9	230670	42,1	548500	100,0
TCHOLOGO	158331	63,3	91987	36,7	250318	100,0
MORONOU	133412	78,2	37285	21,8	170697	100,0
TOTAL	7869713	73,0	2910449	27,0	10780162	100,0

5.1.2.4 Fréquentation scolaire et niveau d’instruction des enfants

En Côte d’Ivoire, ce sont au total 3 804 675 enfants d’âge de 3-17 ans qui sont régulièrement inscrits dans les établissements général du système éducatif du pays. Cet effectif représente 59,5% de l’ensemble des enfants de 3-17 ans.

L’analyse par milieu de résidence indique une disparité de la scolarisation des enfants. En effet, Les enfants du milieu urbain sont concentrés la majorité des infrastructures scolaires sont plus scolarisés que ceux du milieu rural (69,6% contre 49,4%). Abidjan, la capitale économique regorge beaucoup plus d’élèves.

Tableau 5.7 : Répartition des enfants de 3-17 ans par milieu de résidence selon la fréquentation scolaire

Milieu de résidence	Fréquentation scolaire							
	Fréquentant un établissement d'enseignement		Ne fréquentant pas un établissement d'enseignement		Non spécifié		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Abidjan	806905	75,3	257773	24,1	6334	0,6	1071012	100,0
Autres villes	1432016	66,7	690687	32,2	25090	1,2	2147793	100,0
Ens. urbain	2238921	69,6	948460	29,5	31424	1,0	3218805	100,0
Ens. rural	1565754	49,4	1582424	49,9	23780	0,7	3171958	100,0
Ens. CI	3804675	59,5	2530884	39,6	55204	0,9	6390763	100,0

En Côte d’Ivoire l’enfant âgé de 6-16 ans a l’obligation d’être dans le système scolaire à cet âge. Cela sous-entend donc il ne doit ni exercer une activité économique, ni être oisif à 6-16 ans. Le recensement de 2014 permet ainsi d’obtenir des informations sur la scolarisation de cette frange de la population.

L’examen du tableau ci-dessous indique que sur 8 702 221 enfants âgés de 6-16 ans qui devaient être scolarisés, 72,8% le sont effectivement. On observe une variation selon le milieu de résidence. Les enfants du milieu urbain sont plus scolarisés que ceux du milieu rural (76,7% contre 70,9%). Cela traduirait probablement le fait qu’en milieu rural, cette obligation de scolariser l’enfant n’est pas encore vulgarisée.

Tableau 5.8: Répartition des enfants de 6-16 ans par fréquentation scolaire selon la région

Milieu de résidence	Fréquentation scolaire							
	Fréquentant un établissement d'enseignement		Ne fréquentant pas un établissement d'enseignement		Non spécifié		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Abidjan	760185	77,4	216524	22,0	5664	0,6	982373	100,0
Urbain sans Abidjan	1350361	67,8	619739	31,1	22330	1,1	1992430	100,0
Ensemble urbain	2110546	76,7	619739	22,5	22330	0,8	2752615	100,0
rural	2110546	70,9	836263	28,1	27994	0,9	2974803	100,0
Ensemble Côte d'Ivoire	6331638	72,8	2292265	26,3	78318	0,9	8702221	100,0

5.1.2.5 Mariage des enfants et des adolescents

Le recensement de 2014 a permis de noter que l'entrée en union chez les adolescents de Côte d'Ivoire se réalise dès l'âge de 12 ans. Les tableaux ci-dessous qui donnent la situation matrimoniale des enfants et des adolescents le montre bien.

Entre 12 et 14 ans, 27 969 enfants représentant 1,9% de l'effectif total sont en union (mariés ou en union libre). La répartition spatiale des enfants mariés indique clairement l'importance du phénomène en milieu rural. Ce sont en outre près 17 769 enfants ruraux contre moins de 10200 enfants urbains qui sont concernés par le mariage précoce. Nous pensons que la persistance des valeurs culturelles profondément ancrées ajoutée au faible niveau de scolarisation est les principaux facteurs qui expliquent l'ampleur du phénomène en zone rurale.

Tableau 5.9 : Répartition des enfants de 12 à 17 ans par milieu de résidence selon l'état matrimonial

Milieu de résidence	Situation matrimoniale		Ensemble	% en union
	Célibataire	En union		
Enfants âgés de 12 à 14 ans				
Abidjan	272631	2257	274888	0,8
Urbain sans Abidjan	542730	7943	550673	1,4
Ensemble urbain	815361	10200	825561	1,2
Ensemble rural	662506	17769	695478	2,6
Ensemble	1477867	27969	1521039	1,8
Adolescents âgés de 15 à 17 ans				
Abidjan	257334	8486	265820	3,2
Urbain sans Abidjan	466674	28798	495472	5,8
Ensemble urbain	724008	37284	761292	4,9
Ensemble rural	456602	65762	571559	11,5
Ensemble	1180610	103046	1332851	7,7
Enfants 12-17 ans				
Abidjan	529965	10743	540708	2,0
Urbain sans Abidjan	1009404	36741	1046145	3,5
Ensemble urbain	1539369	47484	1586853	3,0
Ensemble rural	1119108	147929	1267037	11,7
Ensemble	2658477	195413	2853890	6,8

Le sexe apparaît comme l'un des facteurs différentiels de la précocité d'entrée en union chez les enfants de Côte d'Ivoire. Et les jeunes filles sont les plus exposées. En effet, près de 17109 enfants mariés sont de sexe féminin contre 10860 de sexe masculin. De plus, ce sont 104 634 enfants de sexe féminin du pays contre 26 381 garçons qui sont en union. Il faut dire que l'écart d'âge au mariage entre hommes et femmes explique le fait que les filles de 12-14 ans sont plus souvent mariées que les garçons du même âge.

Tableau 5.10 : Répartition des enfants de 12 à 17 ans par sexe selon l'état matrimonial

Sexe	Situation matrimoniale		Total	% en union
	Célibataire	En union		
Enfants âgés de 12 à 14 ans				
Homme	788463	10860	799323	1,4
Femme	689404	17109	706513	2,4
Ensemble	1477867	27969	1505836	1,9
Adolescents âgés de 15 à 17 ans				
Homme	649713	15521	665234	2,3
Femme	530897	87525	618422	14,2
Ensemble	1180610	103046	1283656	8,0
Enfants âgés de 12-17 ans				
Homme	1438176	26381	1464557	1,8
Femme	1220301	104634	1324935	7,9
Ensemble	2658477	131015	2789492	4,7

Ces résultats suggèrent également que la majorité des jeunes adolescents (15-17 ans) du pays est célibataire. A côté de ceux-ci, on enregistre un effectif relativement important de jeunes mariés ou en union (103 046).

Le comportement des adolescents diffère selon que ceux-ci vivent en milieu rural ou en milieu urbain. Ainsi donc peut-on constater que les jeunes ruraux se marient beaucoup plus que leurs homologues des centres urbains : 147929 contre 47484. On relève également que les jeunes filles se marient beaucoup plus que les jeunes garçons. Entre 15 et 17 ans, près du quart (87525) des jeunes filles contre seulement 15521 des jeunes garçons sont en union (effet d'écart d'âge entre conjoints).

5.1.2.6 Travail des enfants de moins de 15 ans

Cette partie est consacrée aux enfants de moins de quinze ans scolarisés ou non faisant partir de la population active et occupée. Il s'agit de décrire quelques caractéristiques sociodémographiques de ces enfants.

En Côte d'Ivoire, on estime à 821 326 le nombre d'enfants âgés de 6 à 14 ans qui sont astreints au travail, comme des adultes. Cet effectif correspond à 16,1 % des enfants du même âge qui en principe devraient se trouver à l'école. La répartition selon le milieu de résidence indique par ailleurs qu'environ 2 enfants travailleurs sur 10 se trouvent dans les centres ruraux et seulement 1 dans les centres urbains. La ville d'Abidjan accueille quant à elle 8,2 % des enfants en activité. Dans tous les cas, ces données révèlent donc la précocité de l'incorporation des jeunes ruraux (20,9%) aux activités économiques. Au niveau national, le rapport de masculinité est estimé à 118,7 garçons pour 100 filles. Cependant, les filles sont plus actives dans l'ensemble des villes en particulier à Abidjan avec 60,8 garçons pour 100 filles. Quant à la zone rurale, 133,3 garçons sont actives pour 100 filles.

La structure par sexe indique globalement que le travail précoce est surtout l'affaire des enfants de sexe masculin (16,7 % des garçons et 15,5 % des filles). Il faut dire que ces résultats ne tiennent pas compte des filles confinées dans des tâches ménagères, travaillant au sein de leur famille ou à l'extérieur dans d'autres foyers. Celles-ci font partie des enfants exploités les moins visibles parce que les tâches ménagères ne sont pas considérées (à tort) comme un « travail ». Le fait de négliger le poids des jeunes filles qui s'activent aux travaux ménagers auprès de leurs

mères pourrait expliquer cette différence. Cette caractéristique d'ensemble diffère selon le milieu d'habitat.

Tableau 5.11 : Taux d'activité des enfants de 6-14 ans par milieu de résidence et par sexe

Milieu de résidence	Taux d'activité (%)	RM (%)	Effectif des enfants de 6-14 ans
Abidjan	8,2	60,8	805123
Urbain sans Abidjan	12,4	107,7	1643541
Ensemble urbain	11,0	93,8	2448664
Ensemble rural	20,9	133,3	2643288
Ensemble Côte d'Ivoire	16,1	118,7	5091952

5.1.3. Situation socio-économique des jeunes

5.1.3.1 Volume et importance des jeunes

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de la Côte d'Ivoire de 2014 (RGPH-2014) estime à 7 916 834 l'effectif des jeunes âgés de 16-35 ans. Cette sous population qui représente un peu plus du tiers (34,9 %) des habitants de ce pays, en constitue une frange importante. D'après les résultats du tableau 6.9, cette population contrairement aux enfants réside en majorité en zone urbaine : 4 395 756 contre en zone rurale 3 521 078 dont 1 886 280 dans la seule ville d'Abidjan.

La structure par sexe indique globalement un léger déséquilibre dans la répartition de la population des jeunes selon le sexe en faveur des femmes: le rapport de masculinité est de 99 garçons pour 100 filles. La structure par sexe diffère d'un milieu à un autre. En milieu rural le rapport de masculinité est évalué à 101 garçons pour 100 filles tandis qu'en zone urbaine ce rapport est évalué à 97 garçons pour 100 filles. Ceci traduit la féminisation du milieu urbain par la population jeune.

Tableau 5.12: Effectifs et poids démographique des jeunes de 16-35 ans par milieu de résidence selon le sexe

Milieu de résidence	Sexe			Poids Démographique (%)	RM
	Masculin	Féminin	Total		
Abidjan	899518	986.762	1886280	20,47	91,2
Urbain (sans Abidjan)	1267544	1241932	2509476	18,07	102,1
Ensemble urbain	2167062	2228694	4395756	19,00	97,2
Ensemble rural	1770931	1750147	3521078	15,72	101,2
Ensemble Côte d'Ivoire	3937993	3978841	7916834	17,37	99,0

INS, RGPH 2014

5.1.3.2 Structure par d'âge et sexe des jeunes

La structure des jeunes âgés de 16-35 ans indique la prédominance des jeunes âgés de 25-34 ans, et ce quel que soit le milieu de résidence. Ce groupe de jeune est appelé adulte. Le recensement de 2014 l'évalue à 4 174 923 individus et représente 18,4% de la population totale. Ils résident majoritairement en zone urbaine (2 244 547 en ville contre 1 930 376 en milieu rurale). L'analyse selon le sexe indique en outre qu'il n'existe pas de différence selon le sexe. Parmi les adultes, on observe quasiment autant d'homme que de femme. Le rapport de masculinité est estimé à 100,6 garçons pour 100 femmes.

Les jeunes de 20-24 ans qui représente 9,3% de la population totale du pays et estimés à 2 105 594. On les nomme jeunes adultes qui sont à même de prendre des engagements au plan socioprofessionnel. Ils vivent majoritairement en zone urbaine. Par ailleurs, cette frange de la

population vivant en Côte d'Ivoire est composée de plus de femmes dans la mesure le rapport de masculinité se situe à 94 garçon pour 100 femmes.

Chez les adolescents de 16-19 ans, la population est estimée 1 636 317 constituant 7,2% de la population totale du pays dont 969 561 en milieu urbain et 666 756 individus en zone rurale.

Tableau 5.13: Répartition de la population résidente âgée de 16-35 ans par groupe d'âge selon le milieu de résidence

Milieu de résidence / Sexe		Groupe d'âge			
		16-19 ans	20-24 ans	25-35	Ensemble
Urbain	Masculin	479127	571947	1115988	2167062
	Féminin	490434	609701	1128559	2228694
	Total	969561	1181648	2244547	4395756
Rural	Masculin	342580	450243	978108	1770931
	Féminin	324176	473703	952268	1750147
	Total	666756	923946	1930376	3521078
Total	Masculin	821707	1022190	2094096	3937993
	Féminin	814610	1083404	2080827	3978841
	Total	1636317	2105594	4174923	7916834
Poids démographique		7,2	9,3	18,4	34,9

5.1.3.3 Niveau d'instruction des jeunes

L'analyse selon le niveau d'instruction des jeunes dans le tableau 6.15 indique globalement qu'en Côte d'Ivoire en 2014, un peu plus de la moitié des jeunes âgés de 16-35 ans n'ont aucun niveau d'instruction ; 14,3% ont un niveau primaire ; 22,9% ont un niveau secondaire et seulement 6,1% ont un niveau supérieur. Quand on observe le rapport de masculinité, on se rend compte qu'il augmente avec le niveau d'instruction des jeunes. Plus les jeunes ont un niveau d'instruction élevé, plus le rapport de masculinité est élevé. Lorsque les jeunes n'ont aucun niveau et un niveau primaire, le rapport de masculinité est en dessous de 100. Lorsqu'il est secondaire et supérieur, le rapport de masculinité est successivement est 148,7 et 161,8 jeunes hommes pour 100 femmes.

Le niveau d'instruction varie selon le milieu de résidence et le sexe. Les jeunes urbains n'ayant aucun niveau d'instruction sont moins nombreux que leurs homologues ruraux (42,8% contre 73,9%). Dans tous les cas, il y a plus de femmes sans niveau d'instruction dans la population des jeunes. Toutefois, le milieu rural en abrite un peu plus que le milieu urbain (RM=69,5 jeune femmes sans niveau d'instruction pour 100 jeunes hommes en en zone urbaine contre 85,5 femmes pour 100 jeunes hommes).

Tableau 5.14: Répartition des jeunes par milieu de résidence et sexe selon le niveau d'instruction

Milieu de résidence	Niveau d'instruction				
	Aucun niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur	Ensemble
Abidjan	31,7	16,5	34,3	17,5	100,0
Urbain sans Abidjan	51,3	13,5	30,5	4,7	100,0
Ensemble urbain	42,8	14,8	32,2	10,2	100,0
Rural	73,9	13,8	11,4	0,9	100,0
Ensemble Côte d'Ivoire	56,7	14,3	22,9	6,1	100,0

5.1.3.4 Formation professionnelle des jeunes

Le tableau 5.15 présente la répartition des jeunes de 16-35 ans par formation professionnelle. Le recensement de 2014 donne 6 714 310 jeunes n'ayant reçu aucune formation tandis que 792073 l'ont reçu. Ce type d'enseignement n'est donc pas beaucoup développé en Côte d'Ivoire. Ceux ayant reçu une formation professionnelle représente 10,4% de l'ensemble du pays. Parmi eux, on enregistre plus de jeunes possédant une attestation ou certificat de qualification (2,4%).

L'analyse selon le milieu de résidence indique que les jeunes urbains obtiennent beaucoup plus le BTS (6,8%) alors qu'en zone rural, le diplôme le plus fréquent est le Certificat de qualification professionnelle. La ville Abidjan détient à elle seule non seulement 5,2% des jeunes ayant obtenu le BTS, mais aussi la plus forte proportion des jeunes ayant obtenu une formation professionnelle (3,2% pour le CQP ; 2,4% pour le CAP ; 2,8% pour le Brevet de Technicien et Assimilé ; 5,2% pour le BTS. Cette situation pourrait s'expliquer par l'existence de nombreuses infrastructures d'enseignement professionnel.

Tableau 5.15 : Répartition des jeunes de 16-35 ans formation professionnelle selon le milieu de résidence

Formation professionnelle	Abidjan		Urbain sans Abidjan		Rural		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Attestation, certificat de Qualification Professionnelle (CQP)	57930	3,2	57788	2,4	67205	2,0	182923	2,4
Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)	43547	2,4	40993	1,7	42124	1,2	126664	1,7
Brevet de technicien et assimilé	49571	2,8	35394	1,5	34821	1,0	119786	1,6
Brevet de technicien Supérieur (BTS) et assimilé	93696	5,2	30847	1,3	12832	0,4	137375	1,8
Ingénieur d'application et Cadre moyen	10283	0,6	2875	0,1	1347	0,0	14505	0,2
Diplôme d'enseignement	9706	0,5	13000	0,5	11954	0,4	34660	0,5
Ingénieur de conception et Cadre supérieur	8960	0,5	4228	0,2	3960	0,1	17148	0,2
Formation de corps habillés	25547	1,4	11320	0,5	6197	0,2	43064	0,6
Sans formation professionnelle	1447775	80,5	2157916	88,5	3108619	91,7	6714310	88,0
Autre formation professionnelle à préciser	30582	1,7	28334	1,2	57032	1,7	115948	1,5
Non spécifié	20833	1,2	54642	2,2	45432	1,3	120907	1,6
Ensemble Côte d'Ivoire	1798430	100,0	2437337	100,0	3391523	100,0	7627290	100,0

Le tableau relatif à la répartition des jeunes par formation professionnelle selon le sexe indique une légère différence de l'obtention du diplôme professionnel selon qu'on soit jeune homme ou jeune femme. En effet, au niveau national et en dehors du CAP où l'on observe plus de plus de femme (1,8% chez les femmes et 1,3% chez les hommes), l'obtention d'une formation professionnelle est une affaire d'homme quel que soit le diplôme obtenu.

Tableau 5.16: Répartition des jeunes par formation professionnelle selon le sexe

Formation professionnelle	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Attestation, certificat de Qualification Professionnelle (CQP)	95066	2,5	87857	2,3	182923	2,4
Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)	58970	1,6	67694	1,8	126664	1,7
Brevet de technicien et assimilé	68730	1,8	51056	1,3	119786	1,6
Brevet de technicien Supérieur (BTS) et assimilé	72190	1,9	65185	1,7	137375	1,8
Ingénieur d'application et Cadre moyen	9413	0,2	5092	0,1	14505	0,2
Diplôme d'enseignement	19193	0,5	15467	0,4	34660	0,5
Ingénieur de conception et Cadre supérieur	10822	0,3	6326	0,2	17148	0,2
Formation de corps habillés	29213	0,8	13851	0,4	43064	0,6
Sans formation professionnelle	3288537	86,7	3425773	89,3	6714310	88,0
Autre formation professionnelle à préciser	57905	1,5	58043	1,5	115948	1,5
Non spécifié	81549	2,2	39358	1,0	120907	1,6
Ensemble Côte d'Ivoire	3791588	100,0	3835702	100,0	7627290	100,0

• Activité économique des jeunes

Du point de vue de l'activité économique, les jeunes de Côte d'Ivoire se répartissent en deux grands groupes : d'une part on distingue les actifs composés des jeunes occupés (qui effectuent un emploi rémunéré) et des jeunes non occupés (chômeurs et en quête d'un premier emploi) et d'autre part les inactifs composés des ménagères, des élèves et des autres inactifs. La présente étude va caractériser les deux grands groupes tout en ressortant les aspects différentiels liés au sexe, au milieu de résidence.

Le recensement de 2014 évalue à 4 609 091 les jeunes actifs dont 4 135 342 occupés, 50 583 chômeurs et 423 166 jeunes enquêtes du premier emploi. Ces effectifs constituent respectivement 18,2% ; 0,2% et 1,9% de la population totale et 52,2% ; 0,6% et 5,3% de l'ensemble des jeunes du pays. L'exercice ou la recherche d'un emploi est essentiellement une affaire des jeunes hommes dans la mesure où le rapport de masculinité est évalué à plus 100 hommes pour 100 femmes.

Quant aux inactifs, on dénombre 3 186 833 individus dont 1 664 259 ménagères, 1 209 364 étudiants ou élèves, 113 893 rentiers et 199 317 autres inactifs. Ces inactifs représentent 14,1% de la population du pays et les ménagères, étudiants ou élèves, les rentiers et les autres inactifs comptent respectivement pour 7,5% ; 5,3%, 0,5% et 0,9% de l'ensemble de la population du pays et 21% ; 15,3% ; 1,4% et 2,5% de la population jeune.

L'analyse par sexe révèle l'existence d'une faible variation selon le genre de l'occupation des jeunes. En dehors des ménagères qui concernent uniquement les femmes, les hommes prédominent quel que soit le type d'activité.

Tableau 5.17: Répartition des jeunes de 16-35 ans par statut le statut d'occupation selon le sexe.

Statut d'occupation	Sexe				Ensemble	
	Masculin	%	Féminin	%	Total	%
Occupé	2600664	66,0	1534678	38,6	4135342	52,2
Chômeur	38999	1,0	11584	0,3	50583	0,6
Enquête du 1er emploi	282293	7,2	140873	3,5	423166	5,3
Ménagère	0	0,0	1664259	41,8	1664259	21
Etudiant/Elève	732998	18,6	476366	12,0	1209364	15,3
Rentier	77679	2,0	36214	0,9	113893	1,4
Autre inactif	123807	3,1	75510	1,9	199317	2,5
Non spécifié	81553	2,1	39357	1,0	120910	1,5
Ensemble	3937993	100,0	3978841	100,0	7916834	100

Par ailleurs, l'occupation varie selon le milieu de résidence. A l'examen du tableau 5.18 un peu plus de la moitié des jeunes (59,0%) en zone rurale sont occupés tandis qu'en zone urbaine, c'est moins de la moitié (46,8%). La seule ville d'Abidjan regorge à seule 47,7% des jeunes occupés. Cela est dû au fait que la ville d'Abidjan, capitale économique du pays concentre la majorité des infrastructures du pays. C'est aussi le centre des affaires.

Quant au chômage, il touche beaucoup plus les jeunes urbains que ruraux (7,9% en milieu urbain contre 3,7% en zone rural). Il existe plus de ménagères en campagne qu'en ville.

Tableau 5.18: Répartition des jeunes de 16-35 ans par statut le statut d'occupation selon le milieu de résidence.

Milieu de résidence		Statut d'occupation								
		Occupé	Chômeur	Enquête du 1er emploi	Ménagère	Etudiant/Elève	Rentier	Autre inactif	Non spécifié	Total
Abidjan	Effectif	861272	13768	211452	248546	457381	27136	45892	20833	1886280
	%	45,7	0,7	11,2	13,2	24,2	1,4	2,4	1,1	100,0
Urbain sans Abidjan	Effectif	1196095	15778	104267	484623	550627	33667	69776	54643	2509476
	%	47,7	0,6	4,2	19,3	21,9	1,3	2,8	2,2	100,0
Ensemble urbain	Effectif	2057367	29546	315719	733169	1008008	60803	115668	75476	4395756
	%	46,8	0,7	7,2	16,7	22,9	1,4	2,6	1,7	100,0
Rural	Effectif	2077975	21037	107447	931090	201356	53090	83649	45434	3521078
	%	59,0	0,6	3,1	26,4	5,7	1,5	2,4	1,3	100,0
Ensemble Côte d'Ivoire	Effectif	4135342	50583	423166	1664259	1209364	113893	199317	120910	7916834
	%	52,2	0,6	5,3	21,0	15,3	1,4	2,5	1,5	100,0

Le tableau 5.19 relatif aux taux d'activité par milieu de résidence vient montrer effectivement que plus de la moitié de la population jeune (58,2%) est en activité. Le rapport de masculinité évalué à 173 hommes pour 100 femmes traduit le fort engouement des jeunes garçons à exercer un emploi. Les jeunes du milieu rural (taux d'activité=62,7%) sont plus actifs que ceux du milieu urbain avec un taux d'activité de 54,7%.

Tableau 5.19: Taux d'activité des jeunes de 16-35 ans par milieu de résidence et par sexe

Libellés	Actifs 16-35 ans	Effectif des 16-35 ans	Taux d'activité (%)
Abidjan	1086492	1886280	57,6
Urbain sans Abidjan	1316140	2509476	52,4
Ensemble urbain	2402632	4395756	54,7
Rural	2206459	3521078	62,7
Ensemble Côte d'Ivoire	4609091	7916834	58,2

5.2. SITUATION SOCIO ECONOMIQUE DE LA FEMME

A la conférence Mondiale de Beijing en 1995, une Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) a été ratifiée par plusieurs pays notamment la Côte d'Ivoire. Cette convention avait pour objectif de réduire les inégalités sociales, économiques, politiques et culturelles entre l'homme et la femme.

A la suite de cette ratification, la Côte d'Ivoire a montré son engagement dans la lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en se dotant de plusieurs instruments juridiques et programmatiques. Ainsi, après plusieurs années de mise en œuvre, il est donc important que la mesure de la situation de la femme soit faite afin d'apprécier son évolution.

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2014 constitue une source de données pour mieux apprécier les actions qui ont été menées en faveur des femmes. Il permettra aussi de décrire le pas franchi dans le développement économique des femmes à partir du RGPH 2014. Les recensements antérieurs réalisés depuis lors, nous serviront à faire des comparaisons afin d'apprécier l'évolution de la condition de la femme en Côte d'Ivoire. C'est aussi un moyen de connaître l'impact des actions menées dans le cadre de la réduction de la pauvreté, d'orientation des interventions et de planification sur des bases réalistes. Enfin, cette étude nous sert de moyens pour appréhender l'autonomisation de la femme à travers l'éducation, l'emploi et la situation de la femme dans le ménage.

Cette partie fait une synthèse sur la situation socio-économique de la femme à partir des données du RGPH. Spécifiquement, il s'agira de calculer des indicateurs principaux, de les analyser, de les comparer aux données du RGPH passé en vue de les compléter, de les actualiser et d'en tirer des leçons et des conclusions qui orienteront les actions futures pour aboutir à l'autonomisation de la femme. Dans ce rapport, les indicateurs porteront sur des femmes âgées de 15 ans et plus.

L'accent sera mis sur la situation de la femme par rapport à l'alphabétisation, au niveau d'instruction, son activité économique et son statut de chef de ménage.

5.2.1. Education de la femme

5.2.1.1. Alphabétisation des femmes

L'alphabétisation est l'aptitude à pouvoir lire, écrire et comprendre une phrase ou un groupe de mot dans une langue quelconque. Les femmes en Côte d'Ivoire ont de tout temps été défavorisées face à l'alphabétisation. Au regard du tableau 5.20, il ressort que le niveau d'alphabétisation des femmes a évolué positivement entre 1998 et 2014. Au sein des femmes, la proportion de celles alphabétisées est passée 28,5 % en 1998 à 36,8 % en 2014. Les femmes analphabètes sont

encore nombreuses mais la croissance du taux d’alphabétisation montre que les efforts conjugués de l’Etat en faveur de l’alphabétisation n’ont pas été fortuits.

Tableau 5.20: Evolution du niveau d’alphabétisation des femmes de 1998 à 2014

Situation par rapport à l'Alphabétisation	Année			
	1998		2014	
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
Alphabétisées	1 218 953	28,5	2 336 969	36,8
Analphabètes	3 061 579	71,5	4 016 209	63,2
Total	4 280 532	100,0	6 353 178	100,0

L’analyse du tableau 5.21 révèle que la proportion des femmes analphabètes dans les zones rurales est très importante avec 42 % de celles qui vivent en milieu rural. Les villes enregistrent les plus faibles proportions surtout celle de la ville d’Abidjan où les proportions (9%) de femmes analphabètes sont plus faibles. Abidjan, maintient ainsi les meilleurs niveaux de par son statut de métropole qui lui donne l’avantage d’avoir toute sorte d’infrastructures socio-éducatives et dont les populations, pour une meilleure intégration, doivent avoir un certain niveau d’éducation formelle ou non. Contrairement les autres villes, des mesures éducatives pourraient être intensifiées pour réduire davantage l’analphabetisme chez les femmes.

Nonobstant, les progrès accomplis, l’écart reste significatif entre l’homme et la femme dans les villes en particulier celle de la ville d’Abidjan (159 femmes pour 100 hommes).

Tableau 5. 21 : Répartition de la population analphabète de 15 ans et plus par sexe selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Analphabètes				Ensemble	
	Masculin	%	Féminin	%		%
Abidjan	339865	38,7	538846	61,3	878711	100,0
Urbain sans Abidjan	906423	43,3	1186075	56,7	2092498	100,0
Ensemble urbain	1246288	41,9	1724921	58,1	2971209	100,0
Rural	2038161	47,1	2291288	52,9	4329449	100,0
Total	3284449	45,0	4016209	55,0	7300658	100,0

5.2.1.2. Niveau d’instruction des femmes

Le niveau d’instruction d’une personne, se définit comme étant la classe la plus élevée et/ou le niveau le plus élevé d’enseignement atteint ou achevé dans un système d’enseignement régulier. Au regard du tableau 5.22, on observe une variation du niveau d’instruction d’un groupe d’âge à l’autre. Le niveau d’instruction augmente avec le rajeunissement des générations. Au sein des générations des femmes âgées de plus de 50 ans, dans chacun des groupes d’âge, plus de 70 % n’ont aucun niveau d’instruction. On note par conséquent une faible représentativité de ces femmes âgées de plus de 50 ans dans la sphère de celles ayant atteint le niveau primaire.

Un aspect non négligeable présentant une évolution dans l’éducation de la femme est le fait que plus de 30 % soit 31.8 % des femmes de la jeune génération, âgées de 15-19 ans atteignent le niveau secondaire. Cela pourrait être dû à la prise de conscience des parents sur l’importance de la scolarisation et du maintien dans le système éducatif de la jeune fille.

Cependant beaucoup reste à faire puisque moins de 10 % (7,2%) des femmes atteignent le supérieur.

Tableau 5.22 : Répartition des femmes de 15 ans et plus par groupe d'âge selon le niveau d'instruction

Groupe d'âges	Aucun		Préscolaire + Primaire		Secondaire I et II		Supérieur		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
15-19 ans	504 056	48,98	191 862	18,64	320 890	31,18	12 334	1,20	1 029 142	100,00
20-24 ans	617 509	56,40	188 231	17,19	208 930	19,08	80 223	7,33	1 094 893	100,00
25-29 ans	647 155	60,01	193 368	17,93	140 008	12,98	97 914	9,08	1 078 445	100,00
30-34 ans	549 168	61,22	158 457	17,66	103 379	11,52	86 049	9,59	897 053	100,00
35-39 ans	397 202	60,79	115 214	17,63	71 767	10,98	69 236	10,60	653 419	100,00
40-44 ans	302 529	63,95	82 431	17,42	44 954	9,50	43 181	9,13	473 095	100,00
45-49 ans	260 265	68,62	56 539	14,91	35 045	9,24	27 421	7,23	379 270	100,00
50-54 ans	227 338	71,32	44 283	13,89	24 919	7,82	22 202	6,97	318 742	100,00
55-59 ans	155 999	72,29	28 029	12,99	15 381	7,13	16 398	7,60	215 807	100,00
60-64 ans	125 845	77,81	17 272	10,68	7 708	4,77	10 918	6,75	161 743	100,00
65-69 ans	95 181	84,79	8 909	7,94	3 105	2,77	5 066	4,51	112 261	100,00
70 ans et +	159 429	89,49	12 577	7,06	2 241	1,26	3 910	2,19	178 157	100,00
Ensemble	4 041 676	61,31	1 097 172	16,64	978 327	14,84	474 852	7,20	6 592 027	100,00

5.2.2. Situation par rapport à l'occupation des femmes

5.2.2.1. Statut de l'occupation

Le travail, selon des définitions admises par les statistiques internationales, est lié à l'activité économique qui est mesurée par le taux d'activité. Appréhendée à travers la production de biens et de services, l'activité économique ne tient pas compte des tâches domestiques exercées par la femme au foyer. Une femme ne sera donc considérée comme active et occupée que si elle exerce une activité rémunératrice qui représente son pouvoir économique.

Les femmes actives sont celles qui sont occupées, au chômage et à la recherche de leur premier emploi. Dans l'ensemble, le taux d'activité des femmes est de 34,76%. Ce taux a connu une baisse lorsqu'on le compare avec celui du précédent recensement de 1998 (37,9%). Cette baisse pourrait se justifier par les conséquences des crises politiques qui ont succédées dans le pays. Plusieurs femmes ont perdu leur emploi du fait du changement de leur lieu de résidence et la fermeture de certaines entreprises.

Suivant le milieu de résidence, il ressort que les femmes sont plus actives dans les milieux urbains (36,02%) que dans les milieux ruraux (33,35%). La ville d'Abidjan étant la capitale économique enregistre plus de femmes actives (41,25%) que dans les autres villes (32,42%).

Parmi les 65,24 % de femmes inactives, plus de la moitié (33,6%) sont des ménagères. Les étudiants et les élèves quant à eux viennent en deuxième position avec 23,4 %. Les rentiers/les retraités et les autres inactifs représentent respectivement 1,6% et 11,0%.

Tableau 5.23: Répartition (%) des femmes actives par nationalité, milieu de résidence et rapport de féminité

Situation par rapport à l'occupation	URBAIN						RURAL		Total	
	Abidjan		Urbain sans Abidjan		Ensemble urbain					
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Occupé	665681	35,3	841907	30,7	1507588	32,6	1335967	32,3	2843555	32,4
Chômeur et Enquête du 1er emploi	111900	5,9	46752	1,7	158652	3,4	44502	1,1	203154	2,3
Ensemble actif	777581	41,3	888659	32,4	1666240	36,0	1380469	33,35	3046709	34,7
Ménagère	428523	22,7	867000	31,6	1295523	28,0	1652887	39,9	2948410	33,6
Etudiant/Elève	560504	29,7	772664	28,2	1333168	28,8	718875	17,4	2052043	23,4
Retraité	15496	0,8	5408	0,2	20904	0,5	3416	0,1	24320	0,3
Rentier	20408	1,1	19706	0,7	40114	0,9	24773	0,6	64887	0,7
Autre inactif	82552	4,1	187573	6,8	270125	5,8	359279	8,7	629404	7,2
Ensemble inactifs	1107483	58,8	1852351	67,6	2959834	63,9	2759230	66,7	5719064	65,24
TOTAL	1885064	100	2741010	100	4626074	100	4139699	100	8765773	100

5.2.2.2. Situation dans l'occupation des femmes

Les taux d'occupation (tableau 5.24) a connu une baisse de 1998 (97,7%) à 2014 (93,3%). Cette baisse pourrait s'expliquer par les effets de la crise politique qu'a vécue le pays dans les 10 dernières années. Généralement, les femmes accèdent à l'emploi quel que soit leur niveau d'instruction. Cependant, lorsque qu'on observe le statut d'occupation selon le niveau d'instruction, le tableau 5.24 révèle que les femmes employeurs se concentrent plus chez celles n'ayant aucun niveau d'instruction et qui ont le niveau préscolaire ou primaire. Par contre, les femmes salariées du public ont généralement un niveau secondaire et plus à 94,4%. Pour les autres statuts dans l'occupation, elles n'ont aucun niveau d'instruction. 65,2% des employeuses, 53,6% des salariés du privé, 69,1% des travailleuses à la tâche, 72,1% des femmes dans les coopératives, 67,1% des indépendantes, 79,8 des aides familiales (79,8%) et 62,2% des apprentis (62,2%) n'ont aucun niveau d'instruction. Il est important de signifier également dans ces secteurs d'occupation, beaucoup de femmes ont le niveau primaire. Il s'agit des femmes employeurs (20,1%), les travailleuses à la tâche (20,9%), les indépendantes (21,6%) et les apprenties (28,6%). Ceci suppose que le secteur informel est pourvoyeur d'emploi pour une bonne partie de la population. Les femmes participent ainsi au développement du pays et affirment leur autonomisation à travers leur occupation. Cependant, ce secteur mérite d'être organisé à travers des formations qualifiantes et des renforcements des capacités de ces femmes afin de les aider à accroître leurs revenus.

Tableau 5.24 : Répartition des femmes de 15 ans et plus par le statut d'occupation selon le niveau d'instruction

Statut dans l'occupation	Aucun niveau d'instruction		Préscolaire + primaire		Secondaire et plus		Total	
Employeur	39 177	65,2	12 099	20,1	8 833	14,7	60 109	100,0
Salarié du public	1 219	1,6	2 313	3,0	73 409	95,4	76 941	100,0
Salarié du privé	248 989	53,9	89 625	19,4	123 717	26,8	462 331	100,0
Travailleur à la tâche	105 910	69,1	32 119	20,9	15 302	10,0	153 331	100,0
Coopérative	22 835	72,1	5 589	17,6	3 267	10,3	31 691	100,0
Indépendant	682 217	67,1	219 945	21,6	115 174	11,3	1 017 336	100,0
Aide familial	733 213	79,8	146 063	15,9	39 457	4,3	918 733	100,0

Apprenti	83 673	62,2	38 429	28,6	12 358	9,2	134 460	100,0
Ensemble	1 917 233	67,2	546 182	19,1	391 517	13,7	2 854 932	100,0

5.2.2.3. Le chômage des femmes

Ce paragraphe concerne les femmes âgées de 15 ans et plus ayant travaillé et ayant perdu leurs emplois au moment du recensement et qui sont à la recherche d'un autre emploi ou les femmes âgées de 15 ans et plus à la recherche d'un premier emploi.

De nos jours, les femmes s'intègrent de plus en plus au processus de développement avec une importante contribution dans l'économie de la Côte d'Ivoire. Toutefois l'insertion et le maintien dans le marché de l'emploi n'est pas très aisé. On assiste à cet effet à plusieurs situations de chômage au sein de la population féminine.

Au RGPH 2014, le taux de chômage qui est le des femmes est de 6,7% contre 3,3 % en 1998.

En plus d'être beaucoup plus élevé en 2014 qu'en 1998, le taux de chômage des femmes est beaucoup plus élevé en milieu urbain (9,5 %) qu'en milieu rural (3,2 %).

La ville d'Abidjan compte en son la plus grande part de femmes au chômage, avec un taux allant jusqu'à 14,4 %.

Tableau 5.25 Taux de chômage des femmes âgées de 15 ans plus par milieu de résidence

Population active	URBAIN						RURAL		Total	
	Abidjan		Urbain sans Abidjan		Ensemble urbain					
	Effectif	Taux de chômage	Effectif	Taux de chômage	Effectif	Taux de chômage	Effectif	Taux de chômage	Effectif	Taux de chômage
Occupé	665681	14,4	841907	5,3	1507588	9,5	1335967	3,2	2843555	6,7
Chômeur	8313		5126		13439		4982		18421	
Enquête du 1er emploi	103587		41626		145213		39520		184733	
TOTAL	777581		888659		1666240		1380469		3046709	
Taux de chômage des femmes en 2014									6,7%	
Taux de chômage des femmes en 1998									3,3%	

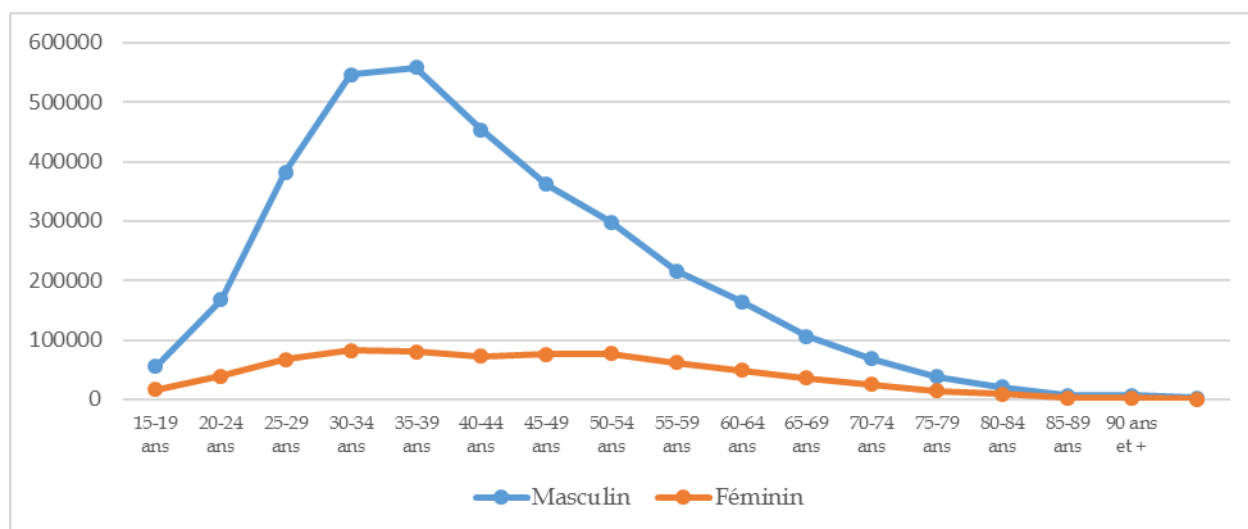
5.2.3. Situation des femmes chefs de ménage

La majorité des études relatives aux ménages et aux familles, révèlent que les chefs d'unités familiales ou de ménage sont en majorité de sexe masculin. Ce rôle leur est attribué de tout temps et même aujourd'hui. Pour remédier à cela et permettre à la femme de prendre part aux prises de décision, l'Etat de Côte d'Ivoire a adopté une loi sur le mariage mettant la femme au même niveau que l'homme (cf. loi sur le mariage en Côte d'Ivoire). La femme est désormais aussi le chef, le pilier, le protecteur de son ménage. Néanmoins, elle demeure l'éducatrice, le complément de l'époux et la responsable des travaux ménagers.

Dans cette étude, notre analyse mettra l'accent sur les femmes chefs de ménage âgées de 15 ans et plus). Le graphique 6.5 révèle que le nombre de chefs de ménage est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Pendant que le nombre d'hommes chefs de ménage avoisine les 600.000 individus, le nombre de femmes chefs de ménage, peine à atteindre 100.000 femmes.

Les écarts dans la distribution par âge des femmes et des hommes sont très élevés entre 20 et 65 ans. Toutefois, à partir de 65 ans les écarts se rétrécissent au point où le nombre de femme chef de ménage se confond à celui des hommes. Cela pourrait être dû au fait que les femmes redeviennent les chefs de leur ménage soit à cause du décès de leur partenaire, séparation ou du mariage polygame.

Graphique 5.5 : Effectif des chefs de ménage âgés de 15ans et plus par groupe d'âges et selon le sexe



Le tableau 5.26 montre que les femmes chefs de ménage sont plus nombreuses en zone urbaine (51,0%) qu'en zone rurale (48,9%). A travers ces résultats on se rend compte que l'écart n'est pas élevé d'un milieu de résidence à un autre, ce qui laisse présager que les comportements des femmes vis-à-vis du statut de chef de ménage varient très peu, qu'on soit en milieu urbain ou rural.

Tableau 5.26 Répartition des femmes chefs de ménages âgées de 15 ans plus par milieu de résidence

MILIEUX DE RESIDENCE	Proportion (%)	Effectif des femmes (15 ans et plus)
Abidjan	39,6	2 214 717
Autre urbain	60,4	3 377 710
Ensemble urbain	51,0	5 592 427
Rural	48,9	5 370 660
TOTAL	100,0	10 963 087

Les femmes chefs de ménage, à l'image de toutes les femmes du pays, sont en majorité sans niveau d'instruction (62,7 %). Seulement 37,3 % ont un niveau d'instruction dont 13,8 % ont atteint le niveau primaire, 17,6 % ont le niveau secondaire et 5,8 % ont le niveau supérieur.

Le tableau 5.27 relève que parmi les femmes chef de ménage, 76,5% sont sans niveau d'instruction et primaire. Par contre, celles qui ont un niveau secondaire et plus représentent 23,4%. Ainsi, les femmes de niveau supérieur sont moins impliquées que les autres avec un taux de 5,8 % soit moins d'une femme sur 10 de niveau supérieur qui sont chef de ménage.

Tableau 5.27 : Répartition (%) des femmes chefs de ménage par niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Proportion	Effectifs
Aucun niveau	62,7	445 114
Primaire	13,8	98 163
Secondaire	17,6	124 642
Supérieur	5,8	41 255
Ensemble	100	709 892

5.3. PERSONNES ÂGÉES

5.3.1. Contexte et évolution

Selon les Nations Unies, les personnes âgées sont constituées de l'ensemble des hommes et des femmes qui ont atteint ou dépassé l'âge de 60 ans. Toutefois dans cette sous-population, l'on distingue les personnes du troisième âge dont l'âge est compris entre 60 et 79 ans révolus et les personnes du quatrième âge qui ont atteint ou dépassé 80 ans. De façon générale, pour accorder du respect aux personnes âgées, l'opinion publique les appelle « aînés » ou « vieux ».

En Côte d'Ivoire cette frange de population augmente, avec certes une proportion moins remarquable mais assez importante, en termes d'effectif. Un examen des données statistiques obtenues à travers différents recensements sur les personnes âgées de 1975 à 2014 (voir tableau ci-dessous) met en évidence une certaine constance dans l'évolution de leur poids démographique. On est passé de 3,5% à 4% de l'effectif global avec une constance dans la supériorité des hommes sur les femmes au cours de ces recensements (114 hommes et 100 femmes en 1975 et 108 hommes pour 100 femmes en 2014).

Quoique demeurant sensiblement identique dans la même proportion en termes de volume relatif, la population de ces personnes s'est régulièrement accrue, passant de 233 745 en 1975 à 913 668 en 2014. En moins d'un demi-siècle (de 1975 à 2014), soit en l'espace de quatre décennies environ, la population des personnes âgées en Côte d'Ivoire s'est vue multiplier par environ quatre. En plus de leur nombre en augmentation, les personnes âgées sont confrontées à des difficultés (isolement, pauvreté, problème de santé, etc.). Ainsi étant donné leur vulnérabilité, et particulièrement leur situation socioéconomique, ces personnes méritent d'être prise en considération dès à présent, de façon à ce que les défis en vue et qui découleraient des nouvelles structures de population soient identifiés, évalués et relevés à temps. C'est dans cette optique qu'il est paru nécessaire d'analyser cette thématique au RGPH 2014 afin de disposer d'un stock des données démographiques, économiques et sociales et d'envisager un nouveau mode d'action qui concilie vieillissement de la population et croissance socio-économique et qui protège leurs droits fondamentaux.

Cette note de synthèse, sans toutefois être exhaustive, donne quelques statistiques obtenues au RGPH 2014 en termes de caractéristiques sociodémographiques, économiques et de leur condition de vie en famille.

Tableau 5.28 : Evolution de la population des personnes âgées de 1975 à 2014

Années de recensement	Sexe				Total		Rapport de Masculinité
	Masculin		Féminin		Effectif	Pourcentage	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage			
1975	124820	53,4	108925	46,6	233745	3,5	114,6
1988	197335	53,3	172899	46,7	370234	3,4	114,1
1998	317590	52,5	287344	47,5	604934	3,9	110,5
2014	474460	52	439208	48,0	913668	4,03	108,0

5.3.2. Caractéristiques sociodémographiques

5.3.2.1. Structure par âge et par sexe

Le RGPH 2014 a enregistré 913 668 personnes âgées (soit 4,03 % de la population totale) dont environ 52 % d'homme et 48 % de femme. Par rapport aux tranches d'âges, on décompte 88,5 % pour la catégorie des aînés du 3^{ème} âge contre 11,5% pour le 4^{ème} âge (voir tableau ci-dessous). Les proportions des hommes et femmes varient inversement suivant les tranches d'âges (48 % de

femmes et 52 % d'hommes chez les personnes du troisième âge contre 52 % de femme et 48 % d'homme chez celles du quatrième âge). Cela porte à croire que les femmes ont une importante longévité que les hommes.

Tableau 5.29 : Répartition des personnes âgées par groupe d'âge et sexe

Groupes d'âge	Sexe						Rapport de Masculinité
	Masculin		Féminin		Total		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
60-64 ans	183494	38,7	154187	35,1	337681	37	119
65-69 ans	118203	24,9	109006	24,8	227209	24,9	108,4
70-74 ans	78643	16,6	76904	17,5	155547	17	102,3
75-79 ans	44041	9,3	44520	10,1	88561	9,7	98,9
60-79 ans (3ème âge)	424381	89,4	384617	87,6	808998	88,5	110,3
80-84 ans	25866	5,5	28818	6,6	54684	6	89,8
85-89 ans	10824	1,9	11025	2,2	21849	2,1	96,3
90-94 ans	9206	0,9	9561	1,2	18767	1	80,6
95 ans et +	4183	2,3	5187	2,5	9370	2,4	98,2
80 ans ou plus (4ème âge)	50079	10,6	54591	12,4	104670	11,5	47,8
Ensemble Côte d'Ivoire	474460	100	439208	100	913668	100	108

En dehors de la structure par âge, d'autres indicateurs de structure ont été déterminés et comparée avec les autres recensements (voir tableau ci-dessous). Ainsi, on note que par rapport aux autres opérations passées, l'indice de vieillesse a faiblement augmenté (plus 0,5) depuis la première opération de recensement en 1975. On note la même tendance au niveau de l'indice de vieillissement, de féminisation du vieillissement et du coefficient de charge des personnes âgées. Par contre, on note la hausse de l'indice de séniorité, la baisse du coefficient de charge total et du rapport de masculinité (RM) de même que la proportion des occupées dans la population des aînées.

Tableau 5.30 : Evolution de quelques indicateurs des personnes âgées

INDICATEURS	RGP-75	RGP H-88	RGPH -98	RGPH -14
Proportion des personnes âgées de 60 ans ou plus (60 ans ou plus / Pop. totale) (%)	3,5	3,4	3,9	4,03
Indice de vieillissement (Pop. 60 ans ou plus / Pop. 0 - 19 ans) (%)	6,5	6,1	7,3	7,88
Indice de "séniorité" (Pop. 80 ans ou plus / Pop. 60 ans ou plus) (%)	13,7	9,5	7,2	11,46
Indice de féminisation du vieillissement (Pop. féminine 80 ans ou plus / Pop. 80 ans ou plus) (%)	55	58,1	50,9	52,15
Coefficient de charge des personnes âgées (Pop. 60 ans ou plus / Pop. 20 - 59 ans) (%)	8,3	8,5	9,4	8,99
Coefficient de charge total (Pop. 0 - 19 ans + Pop. 60 ans ou plus) / (Pop. 20 - 59 ans) (%)	135,8	148,2	138,7	123,16
Proportion des personnes âgées de 60 ans ou plus occupée			63,6	47,6
Rapport de masculinité	114,6	114,1	110,5	108,3

5.3.2.2. Répartition des personnes âgées par milieu de résidence

D'après les données du tableau ci-dessus, on relève que les personnes âgées résidant en milieu rural sont majoritaires (56,2%) par rapport à leur homologue du milieu urbain (43,8%).

En ce qui concerne la structure par sexe, dans l'ensemble, les variations du rapport de masculinité sont en faveur des hommes avec une pointe à Abidjan(126,6).

Tableau 5.31 : Répartition des personnes âgées selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Sexe					
	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
Abidjan	73929	15,6	58382	13,3	132311	14,5
Autre urbain	136726	28,8	131599	30,0	268325	29,4
Ensemble urbain	210655	44,4	189981	43,3	400636	43,8
Ensemble rural	263805	55,6	249227	56,7	513032	56,2
Ensemble	474460	100,0	439208	100,0	913668	100,0

L'indice de vieillesse est le poids ou la proportion des personnes âgées de 60 ans et plus dans la population totale. Sur cette base on note que la proportion des personnes âgées dans la population totale ivoirienne, est relativement faible : environ 4 %, et varie peu selon le sexe. Cependant cet indice de vieillesse varie d'un milieu de résidence à un autre. Ainsi Il est de 3% à Abidjan, 3,8% dans les autres localités urbaines et 4,6% en milieu rural. La variation au niveau du sexe est très faible. La légère baisse constatée au niveau d'Abidjan pourrait s'expliquer par le retour probable des personnes âgées en zone rural (village) après leur retraite.

5.3.3. Caractéristiques socioculturelles

5.3.3.1. Situation matrimoniale des personnes âgées

La particularité au niveau de l'état matrimonial des personnes âgées est qu'elles sont pour l'essentiel dans les liens du mariage (52 %) et en situation de veuvage (27 %). On peut par ailleurs relever la relative forte proportion de célibataires (12 %), c'est-à-dire n'ayant jamais contracté de mariage. Si pour l'homme, il est plausible qu'il puisse s'agir d'un célibat définitif (6 %), en ce qui concerne les femmes (19 %), cela ressemble plus à une anomalie d'origine sûrement technique ; ces personnes qui vivent seules, sont raisonnablement soit séparées/divorcées, soit veuves. L'agent de collecte les ayant assimilées à des célibataires.

L'examen de la situation matrimoniale de ces personnes selon le sexe permet de ressortir que les hommes se trouvent nettement plus en situation maritale (9 sur 10 y compris les unions libres) que les femmes (1 personne sur 4). Par contre, un peu plus de la moitié des femmes (52 %) sont en situation de veuvage, contrairement aux hommes (4 %). Cette situation est principalement imputable au fait que les femmes ont une espérance de vie plus élevée que celle des hommes. On peut retenir par ailleurs que dans un couple, les hommes étant en général plus âgés que les femmes, à ces âges, il va de soi qu'elles soient soumises au veuvage.

Tableau 5.32: Répartition des personnes de 60 ans et plus par état matrimonial selon le sexe

Situation matrimoniale	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Total	%
Célibataire	26189	5,5	82704	18,8	108892	11,9
Union libre	37546	7,9	22377	5,1	59923	6,6
Marié	385634	81,3	89281	20,3	474915	52,0
Séparé/divorcé	3911	0,8	14996	3,4	18907	2,1
Veuf (ve)	17769	3,7	227656	51,8	245425	26,9
ND	3412	0,7	2195	0,5	5606	0,6
Total	474460	100,0	439208	100,0	913668	100,0

5.3.3.2. Religion

Les personnes âgées en Côte d'Ivoire, dans leur ensemble, sont des croyants. La très grande majorité (70,7 %) d'entre elles adhère à une confession religieuse. Au soir de leur vie, les personnes d'âge avancé sont d'avantages pieux car préoccupées, semble-t-il, à préparer leur seconde vie dans l'au-delà. Cela pourrait expliquer cet engouement à la pratique religieuse au moment où elles croient disposer d'assez de temps pour se consacrer à "l'Être Suprême".

La religion musulmane est reconnue comme étant la religion la plus pratiquée en Côte d'Ivoire. En effet, cette confession religieuse compte 39,3 % d'adeptes dans la population ivoirienne des aînés. Le poids de ses fidèles est encore plus important que celui de l'ensemble des religions d'obédience chrétiennes réunies (31,3%), notamment les Catholiques, les Méthodiste ou Protestants, les Harristes, et les "Autres religions chrétiennes". Derrière les musulmans se classent de loin les catholiques avec 17,9 % de pratiquants.

A Abidjan, ce sont les deux importantes religions (Islam et Catholicisme) en Côte d'Ivoire qui dominent. Un peu moins de la moitié (48,9 %) de la population des personnes âgées dans cette cité est musulmane. Quant aux catholiques, la proportion des adeptes enregistrés est équivalente à un peu plus du quart (29,8 %) de la tranche de la population des 60 ans ou plus résidant à Abidjan. Cette tendance est identique aux autres milieux urbains et au milieu rural (cf. tableau ci-dessous).

Tableau 5.33 : Répartition (en %) des personnes âgées par religion selon le milieu de résidence

Religion	Milieu de résidence					
	Abidjan	Autres urbains	Ensemble Urbain	Rural	Ensemble	RM
Catholique	29,8	16	20,6	15,9	17,9	87,4
Méthodiste	2,7	1,7	2	2	2	83,2
Harriste	0,6	0,6	0,6	1,1	0,9	81,4
Autres chrétiens	10,5	8,3	9,1	10,6	9,9	71
Musulman	48,9	52,9	51,6	29,7	39,3	137,4
Animiste	1,3	4,4	3,3	12,6	8,5	116,3
Autres religions	0,7	0,5	0,5	0,7	0,6	110
Sans religion	5	14,6	11,4	26,9	20,1	100
Non déclaré	0,5	1	0,8	0,5	0,7	165,7
Ensemble CI	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	108,0
	132311	268325	400636	513032	913688	

5.3.3.3. Niveau d'instruction des personnes âgées

Le niveau d'instruction est un facteur déterminant dans la vie sociale d'un individu. Plus il est élevé, plus grandes sont les possibilités d'avoir accès à une profession rémunérée pour mener une vie décente. On l'a défini comme étant le niveau le plus élevé qu'un individu a atteint dans ses études.

Les résultats obtenus dans le tableau ci-dessous permettent de se rendre compte que les personnes âgées en Côte d'Ivoire sont dans leur très grande majorité (82,2 %) sans niveau d'instruction. Celles qui ont acquis le niveau primaire sont moins de 10 % (7,2%) de cette frange de la population. Pour les niveaux secondaires (1 et 2), la proportion des personnes concernées n'est que de 6,7 %. Quant aux autres niveaux d'instruction, c'est-à-dire secondaire technique et supérieure on dénombre un volume relatif très faible (respectivement 0,5% et 2,7%) de personnes de 60 ans ou plus qui les ont atteints.

On note, par ailleurs, une large prédominance des hommes dans la population des personnes âgées qui ont acquis un niveau d'instruction. Cette forte masculinité est plus accentuée chez les personnes qui ont atteint le niveau secondaire technique et le supérieur où l'on dénombre respectivement 515 hommes pour 100 femmes et 430 hommes pour 100 femmes.

La forte proportion de personnes de grand âge classées dans la modalité "Sans niveau d'instruction" explique l'importance du volume d'analphabète dans cette sous population. Cette situation est sans nul doute, le résultat de la faible scolarisation qu'a connu cette population. En effet, les personnes âgées dont l'enfance se situe à l'époque coloniale ont bénéficié à peine de la scolarisation faute d'infrastructures scolaires aussi variées et mieux réparties dans le pays comme c'est le cas aujourd'hui. A cela, il convient d'ajouter le peu d'intérêt accordé par la population qui, en ce moment ignorait le bien-fondé de l'instruction importée de l'occident. Les parents, pour la plupart, préféreraient se faire accompagner par leurs enfants au champ plutôt que d'aller à l'école. Cette situation pourrait justifier, dans une large mesure, les très faibles taux d'alphabétisation (22,3%) et d'instruction observés dans cette frange de la population.

Tableau 5.34: Répartition (en %) de la population des personnes âgées selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Sexe				Total	
	Masculin		Féminin			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Aucun niveau	351629	74,1	399859	91,0	751488	82,2
Primaire	46815	9,9	19354	4,4	66169	7,2
Secondaire I	32687	6,9	8941	2,0	41628	4,6
Secondaire II	16339	3,4	3168	0,7	19507	2,1
Secondaire technique	3212	0,7	945	0,2	4157	0,5
Supérieur	19894	4,2	4621	1,1	24515	2,7
Non déclaré	3884	0,8	2320	0,5	6204	0,7
Ensemble CI	474460	100,0	439208	100	913668	100

5.3.4. Caractéristiques économiques

5.3.4.1. Type d'activité et milieu de résidence

Le constat général qui ressort de l'analyse de la participation à l'activité économique est que moins de la moitié (48 %) des personnes âgées en Côte d'Ivoire sont encore actives. Parmi ces actifs, les occupés représentent la quasi-totalité (47,3%). La majorité de ces actifs occupés sont des hommes (environ 3 hommes pour 1 femme), alors que les inactifs sont pour la plupart des femmes (environ 30 hommes pour 70 femmes).

Selon l'inactivité, on constate que la plupart des inactifs sont des "ménagères" et "autres inactifs" avec les proportions respectives de 22 % et 16% de l'effectif total des personnes âgées inactives. L'observation de la dernière colonne du tableau ci-dessous permet de comprendre que les retraités et les rentiers sont majoritairement des hommes, tandis que les autres inactifs et les ménagères sont en majorité et essentiellement des femmes.

Tableau 5.35 : Répartition des personnes de 60 ans ou plus par milieu de résidence selon le type d'activité

Type d'activités	Milieu de résidence								Total		
	Abidjan		Autres localités urbaines		Ensemble urbain		Ensemble rural				
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	RM
Occupés	42515	32,3	113800	42,8	156315	39,4	275923	53,7	432238	47,3	261
Chômeur	924	0,7	1552	0,6	2476	0,6	4019	0,8	6495	0,7	552
Quête 1 ^{er} emploi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs occupés	43439	33	115352	43,4	158791	40	278194	54,5	436985	48	261
Inactifs	88154	67	150186	56,6	238340	60	231992	45,5	470332	52	48,7
Ménagères	21513	16,3	61685	23,2	83198	20,9	118573	23,2	201771	22	----
Retraités	44953	34,2	31423	11,8	76376	19,2	19901	3,9	96277	11	473,5
Rentiers	3235	2,5	9244	3,5	12479	3,1	14924	2,9	27403	3	197,5
Autres inactifs	18453	14	47834	18	66287	16,7	78594	15,4	144881	16	63,5
Inactifs	88154	67	150186	56,6	238340	60	231992	45,5	470332	52	48,7
ND	718	----	2787	----	3505	----	2846	----	6351	----	167
Ensemble CI	132311	100	268325	100	400636	100	513032	100	913668	100	108

5.3.4.2. Branche d'activité des personnes âgées occupées

Par rapport aux secteurs d'activité où exercent les personnes âgées, on note que les personnes âgées sont majoritaires dans l'agriculture. Suivent de loin les services (18,9%), le commerce (12,3%), l'industrie (4,8%). Les personnes âgées sont faiblement représentées dans les autres secteurs d'activités. Hormis le commerce, les hommes âgés sont majoritaires que les femmes dans les secteurs d'activités.

Tableau 5.36 : Répartition des Personnes âgées de 60 ans et plus actives occupées par sexe, selon la branche d'activité

Branche d'activité Sexe	Masculin	Féminin	Total	
			Effectif	%
Agriculture	215266	54528	269794	61,7
Mine	815	72	887	0,2
Industrie	18851	1962	20813	4,8
Bâtiments et travaux publics	2431	30	2461	0,6
Commerce	22966	30999	53965	12,3
Services	50924	31862	82786	18,9
Branche d'activité mal définie	2048	403	2451	0,6
Autre branche d'activité	2937	546	3483	0,8
Non déclaré	284	62	346	0,1
Total	316522	120464	436986	100,0

5.4. SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

Selon l'OMS, le handicap est le désavantage résultant pour un individu d'une déficience ou d'une incapacité qui limite l'individu concerné dans l'exercice d'un rôle normal pour lui, compte tenu de son âge, de son sexe et des facteurs sociaux et culturels, où l'empêche d'exercer ce rôle. Le handicap physique, lorsqu'on le contracte après 60 ans, peut constituer un obstacle à la poursuite de ces activités. La collecte des données pour le RGPH 2014 a cibler plusieurs types d'handicap (voir tableau ci-dessous) et a permis de dénombrer 43331 (4,7% des aînés) dont 53,5% d'hommes et 46,5% de femmes.

Par rapport au type de handicap, il ressort du tableau ci-dessous que le non voyant est le handicap le plus fréquent chez les personnes âgées. Ce sont en effet, plus de trois personnes âgées de 60 ans et plus sur dix qui sont des non-voyants (33,9 %). Le handicap des membres inférieurs est relégué au deuxième rang avec 23,3%. Au niveau de ces handicaps, on dénombre plus d'hommes que de femmes. Les autres handicaps physiques suivent avec un poids de 19,8%. En ce qui concerne le handicap des membres supérieurs, la surdité, le handicap psychique ils affectent respectivement 10,1 %, 13,0 % et 8,5% des personnes de cette sous population. La mutité et le bègue quant à eux concerne seulement et respectivement 1,6 % et 3,7% des personnes vivant avec un handicap âgées de 60 ans et plus. Ils constituent les handicaps les moins fréquents dans cette sous population après l'albinisme (0,7%). Les personnes atteintes d'un handicap non spécifié ou spécifié représentent 47,9 %.

Tableau 5.37 : Répartition des personnes âgées vivant avec un handicap selon le sexe

Types d'handicaps	Sexe				Total	
	Masculin		Féminin			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Non voyant	8386	58,8	5870	41,2	14256	33,9
Sourd	2430	44,6	3023	55,4	5453	13,0
Muet	382	55,1	311	44,9	693	1,6
Bègue	1149	73,9	406	26,1	1555	3,7
Albinos	161	51,6	151	48,4	312	0,7
Handicap des membres inférieurs	4897	50,0	4890	50,0	9787	23,3
Handicap des membres supérieurs	2241	52,8	2007	47,2	4248	10,1
Autres handicaps physiques	4107	49,3	4232	50,7	8339	19,8
Handicap psychique	1841	51,4	1741	48,6	3582	8,5
Non spécifié	9085	57,9	6617	42,1	15702	47,9

En Côte d'Ivoire, les personnes vivant avec un handicap rencontrent des difficultés d'insertion sociale, professionnelle et économique. Ainsi, vu cette situation, dans la majorité des cas, elles sont soit à la charge, soit de leur famille, soit des agences caritatives, ou vivent tout simplement de la charité publique, voire de la mendicité. Leur nombre a dû augmenter en raison, d'une part, des séquelles de certaines maladies telles que l'ulcère de Burili, le pian..., et d'autre part, de la crise militaro-politique que connaît le pays depuis septembre 2002.

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de 1998 n'avait pris en compte qu'un seul type de handicap, à savoir le handicap physique. Celui de 2014 va plus loin car il prend en compte d'autres types de handicap à savoir «le handicap psychique, l'albinisme et le bégaiement». Ce choix est motivé par le fait que ces formes de handicap sont tout aussi soit invalidantes ou discriminantes. Aussi, connaître leur prévalence dans la population nationale permettrait de mieux comprendre leur ampleur et aussi permettre une meilleure prise en charge éventuelle.

En effet, en l'absence de statistiques fiables, il est difficile de préciser dans quelle mesure la personne vivant avec un handicap accède aux services en milieu ordinaire et de connaître les pratiques avilissantes et violentes dont elle est sujette. D'où la nécessité de mieux connaître cette population dans sa globalité à travers son effectif, sa répartition spatiale et les caractéristiques démographiques, sociales et économiques, mais également sa condition de vie.

Au regard de tout ce qui précède, la présente analyse se propose :

- En premier lieu, de rendre compte de l'importance de ce sous groupe que constituent les personnes vivant avec un handicap et de ses principales caractéristiques démographiques ;
- En second lieu, à l'aide des données sur les caractéristiques économiques et les caractéristiques de l'éducation, d'étudier tous les aspects qui se rapportent à l'insertion socio-économique des personnes vivant avec un handicap.
- Enfin, d'accorder une attention particulière aux caractéristiques des ménages dont le chef de ménage est une personne vivant avec un handicap.
- L'analyse de thème au RGPH 98 avait exclu la modalité « Handicap psychique », ce qui n'est pas le cas pour le RGPH 2014 qui prend en compte toutes les modalités.

5.4.1. Données globales

5.4.1.1. Volume des personnes vivant avec un handicap

La population des personnes vivant avec un handicap de Côte d'Ivoire en 2014 compte au total 199 045 personnes les deux sexes confondus ; soit un taux de prévalence de 0,9 %. Les hommes représentent dans cette population 58,4 % et les femmes 41,6 %. Ce taux est de 0,99 % chez les hommes contre 0,75% chez les femmes.

Tableau 5.38 : Répartition des personnes vivant avec un handicap par sexe selon le milieu de résidence et taux de prévalence du handicap par milieu de résidence selon le sexe

Milieu de résidence	Sexe				Ensemble	
	Homme		Femme			
	Effectifs	Taux	Effectifs	Taux	Effectifs	Taux
Abidjan	15215	0,70	10764	0,49	25979	0,59
Autre Urbain	35173	0,97	25156	0,74	60329	0,86
Ensemble urbain	50388	0,87	35920	0,64	86308	0,76
Rural	65927	1,12	46810	0,87	112737	1,00
Ensemble	116315	0,99	82730	0,75	199045	0,88

Selon le milieu de résidence, 56,6 % de cette population résident en milieu rural contrairement aux personnes sans handicap où cette répartition égale. L'importance des personnes vivant avec un handicap dans le milieu rural se justifie à la fois par le poids démographique des zones rurales et le risque élevé de contracter un handicap dans ce milieu du fait du niveau élevé de l'analphabétisme et de la pauvreté de ses habitants.

La ville d'Abidjan abrite quant à elle 13,1% des personnes vivant avec un handicap. Le taux de prévalence du handicap est de 1,00 personne vivant avec un handicap pour 100 habitants en milieu rural contre 0,76 personnes vivant avec un handicap pour 100 habitants en milieu urbain.

5.4.1.2. Importance des différents types de handicap

L'infirmité des membres inférieurs est le handicap le plus fréquent en Côte d'Ivoire tandis que l'albinisme (3,1%) et la mutité (6,2%) sont les moins fréquents. En effet, sur un effectif total de 199 045 personnes vivant avec un handicap, 20,1 % sont atteintes d'une infirmité des membres inférieurs. Les personnes atteintes de cécité représentent 17 % et celles de surdit  tant de 10,4% ; les deux représentant plus du quart de cas constat  s. Les personnes atteintes de handicaps non sp  cifi  s repr  sentent 14,7 % des cas.

Le RGPH 2014 a vu la prise en compte du b  gaie  ment et de l'albinisme dans les modalit  s des personnes vivant avec un handicap. Ainsi, on d  nombre 19% de b  gues et 3,1% d'albinos soit 22% de la population des personnes vivant avec un handicap.

Tableau 5.39 : R  partition des personnes vivant avec un handicap par sexe selon le type de handicap et le sexe⁷

Types de handicaps	Sexe						Rapport de masculinit��
	Homme		Femme		Ensemble		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Non voyant	19 539	16,8	14 343	17,3	33 882	17,0	136,2
Sourd	10 135	8,7	10 551	12,8	20 686	10,4	96,1
Muet	6 826	5,9	5 441	6,6	12 267	6,2	125,5
B��gue	26 519	22,8	11 213	13,6	37 732	19,0	236,5
Albinos	3 311	2,8	2 924	3,5	6 235	3,1	113,2
Handicap des membres inf��rieurs	23 015	19,8	16 900	20,4	39 915	20,1	136,2
Handicap des membres sup��rieurs	10 563	9,1	7 689	9,3	18 252	9,2	137,4
Autres handicaps physiques	15 770	13,6	13 408	16,2	29 178	14,7	117,6
Handicap psychique	12 249	10,5	9 635	11,6	21 884	11,0	127,1
Ensemble	116 315	58,4	82 730	41,6	199 045	100,0	140,6

La distribution par sexe r  v  le que les hommes sont les plus nombreux    vivre avec un handicap. Cela est traduit par un rapport de masculinit   de plus de 140 hommes pour 100 femmes. Seule la surdit   touche plus les femmes que les hommes avec un rapport de masculinit   de 96,1. Les autres affections pr  sentant une forte proportion d'hommes vivant avec un handicap que de femmes. Le b  gue   tant le plus discriminant avec un rapport de masculinit   de 236,5%.

5.4.1.3. Importance des diff  rents de handicaps multiples

⁷ Attention ! La somme des donn  es par colonne, dans tous les tableaux sur les affections, n'est pas   gale au total de l'ensemble des personnes vivant avec un handicap en raison des handicaps multiples.

La sous population des personnes vivant avec un handicap multiple qui se chiffre à 7313 individus constitue un peu moins de 4 % de la population totale des personnes vivant avec un handicap.

Le nombre de personnes vivant avec un handicap simple occupe des proportions très importantes dans la plupart des cas. Il excède les 90% pour les individus vivant avec la cécité, le bégaiement, l'albinisme et le handicap psychique.

Le couple « Sourd et Muet » se démarque des autres affections. Les personnes vivant avec la surdité sont dans près de 30 % des cas atteintes d'autres types de handicap. Dans la sous-population des personnes vivant avec la mutité, celles qui présentent des handicaps multiples constituent 41,7 %.

Pour les personnes vivant avec un handicap des membres inférieurs et celles avec un handicap des membres supérieurs, on note respectivement 10,7% et 17,7% de personnes qui vivent avec d'autres types de handicap.

Tableau 5.40: Répartition des personnes handicapées vivant avec un handicap selon le nombre d'affection (en %)

Type de handicap	Nombre d'affections					Total
	1	2	3	4	5	
Non voyant	92,0	1,7	0,2	0,0	6,2	100
Sourd	71,6	21,8	0,3	0,0	6,4	100
Muet	58,3	32,1	0,4	0,0	9,2	100
Bègue	95,4	0,3	0,0	0,0	4,3	100
Albinos	90,0	2,8	0,1	0,0	7,0	100
Handicap des membres inférieurs	89,3	4,3	0,2	0,1	6,0	100
Handicap des membres supérieurs	82,3	10,5	0,6	0,2	6,4	100
Autres handicaps physiques	91,1	2,6	0,4	0,1	5,8	100
Handicap psychique	90,3	2,3	0,1	0,1	7,2	100
Ensemble	96,3	3,6	0,1	0,0	0,0	100

5.4.1.4. Distribution spatiale

La distribution de la population des personnes vivant avec un handicap donne 83 308 personnes vivant avec un handicap en milieu urbain et 112 737 personnes vivant avec un handicap en milieu rural soit respectivement 43,4% et 56,6%. Quel que soit le type de handicap, le milieu rural l'emporte avec plus de la moitié des cas. Ce déséquilibre est moindre au niveau des personnes atteintes de handicap des membres inférieurs avec un écart de 2 points.

Tableau 5.41: Répartition des personnes vivant avec un handicap par type de handicap selon le milieu de résidence

Types de handicaps	Abidjan	Urbain sans Abidjan	Rural	Total
	%	%	%	%
Non voyant	13,8	26,0	60,2	100
Sourd	11,2	26,5	62,3	100

Muet	13,4	29,6	56,9	100
Bègue	11,2	32,3	56,5	100
Albinos	11,9	32,5	55,7	100
Handicap des membres inférieurs	15,7	32,8	51,6	100
Handicap des membres supérieurs	13,7	31,5	54,8	100
Autres handicaps physiques	13,5	28,8	57,7	100
Handicap psychique	13,8	30,9	55,2	100
Ensemble	13,1	30,3	56,6	100

Le handicap dominant à Abidjan, en milieu urbain et au niveau national est le handicap des membres inférieurs avec respectivement 24,1%, 21,7% et 20,1% de cas dans chaque sous population tandis qu'en milieu rural, on se retrouve avec trois affections dominantes : cécité (18,1%) de cas, bègues (18,9%) de cas et handicap des membres inférieurs (18,3%) de cas.

Tableau 5.42: Répartition des personnes vivant avec un handicap par milieu de résidence selon le type de handicap

Type de handicap	Abidjan	Urbain sans Abidjan	Rural	Ensemble
Non voyant	18,0	14,6	18,1	17,0
Sourd	8,9	9,1	11,4	10,4
Muet	6,3	6,0	6,2	6,2
Bègue	16,3	20,2	18,9	19,0
Albinos	2,8	3,4	3,1	3,1
Handicap des membres inférieurs	24,1	21,7	18,3	20,1
Handicap des membres supérieurs	9,6	9,5	8,9	9,2
Autres handicaps physiques	15,1	13,9	14,9	14,7
Handicap psychique	11,7	11,2	10,7	11,0
Ensemble	13,1	30,3	56,6	

5.4.2. Caractéristiques sociodémographiques des personnes vivant avec un handicap

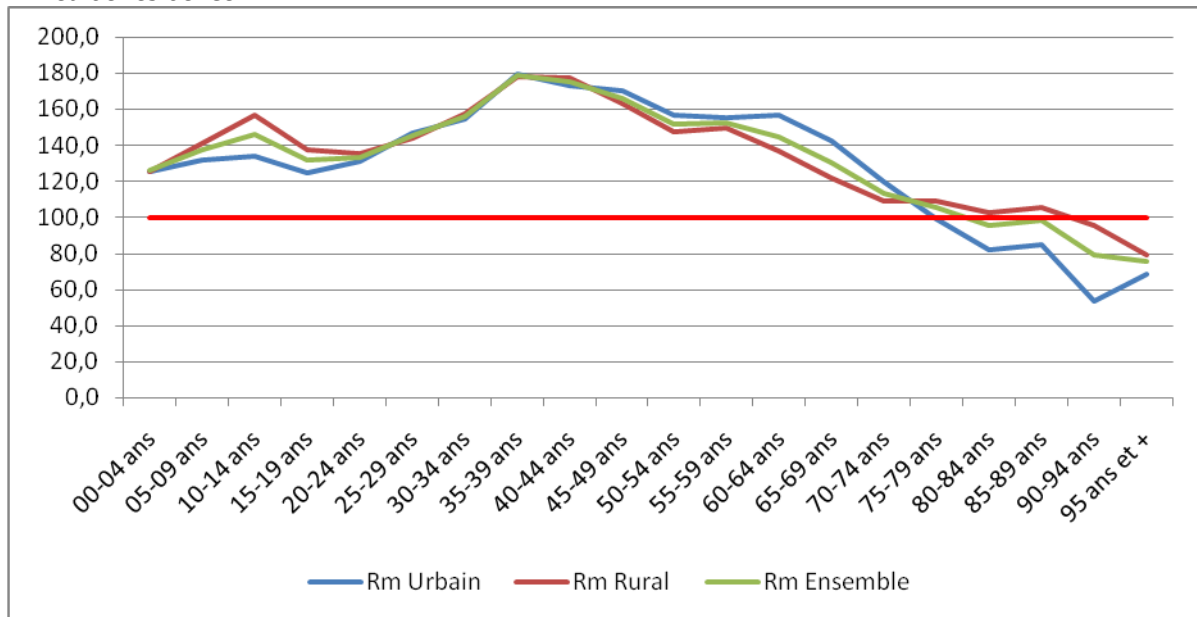
5.4.2.1. Structure par âge et sexe des personnes vivant avec un handicap selon le milieu de résidence

Les courbes des rapports de masculinité de la population des personnes vivant avec un handicap montrent un rapport de masculinité élevé de 140,6 hommes pour 100 femmes alors qu'au niveau national il est de 107 hommes pour 100 femmes. Aux âges allant de 0 ans à 79 ans, les hommes sont plus nombreux que les femmes. Les rapports de masculinité varient entre 100 et 180 hommes pour 100 femmes pour les âges inférieurs à 80 ans.

Les variations des courbes montrent deux périodes de croissance du rapport de masculinité avec des valeurs modales dans les groupes d'âges 10-14 ans (145,7 hommes pour 100 femmes) et 35-39 ans (178,5 hommes pour 100 femmes).

Selon le milieu de résidence, les mêmes tendances de croissance sont relevées. Aux âges inférieurs à 25 ans et dans le groupe d'âge 75 ans et plus, les hommes ont des proportions plus élevées en milieu rural qu'en milieu urbain. Cette tendance est inversée dans le groupe d'âge 45-74 ans où le milieu urbain l'emporte sur le milieu rural.

Graphique 5.6: Courbes des rapports de masculinité des personnes vivant avec un handicap selon le milieu de résidence



La pyramide des âges de la population totale des personnes vivant avec un handicap présente les caractéristiques suivantes :

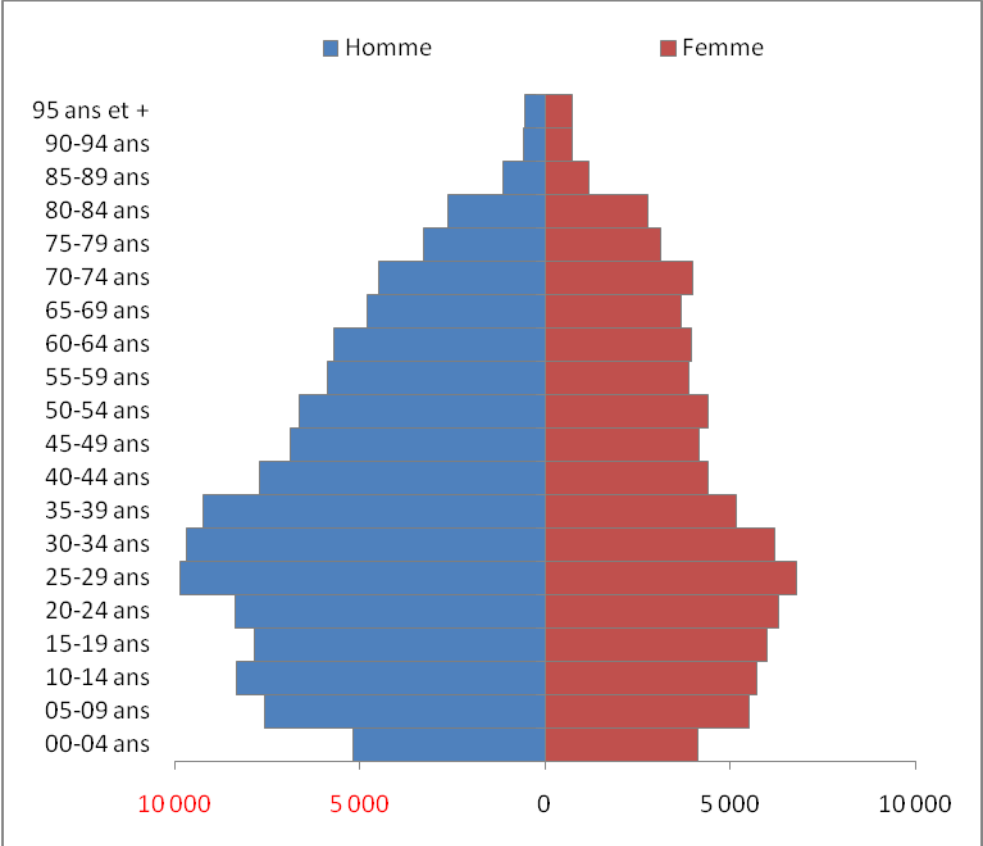
- Une base relativement moins large ;
- un gonflement de la population dans les groupes d'âge 05-40 ans similaire chez les hommes comme chez les femmes ;
- à partir de 40-85 ans, elle semble constante chez les femmes alors que chez les hommes elle connaît une diminution presque constante.

La structure par âge de la population des personnes vivant avec un handicap montre une particularité un peu différente de celle au niveau nationale par une population de moins de 5 ans inférieure à celles des 05-14 ans. Cela peut s'expliquer par l'éradication des maladies invalidantes comme la poliomyélite à travers les Programmes Elargis de Vaccination qui connaissent de plus en plus de succès avec des couvertures vaccinales de plus en plus au-delà des 100% pour la poliomyélite. On y dénombre plus du quart de la population des personnes vivant avec un handicap de moins de 20 ans et 31% âgées de 20-39 ans.

Au niveau des affections, la cécité est plus marquée chez les personnes âgées de 60 ans et plus avec 42,1 % de cas alors que la surdit  domine chez les moins de 40 ans avec 18,5% chez les moins de 15 ans et 35,7% de cas pour la tranche 20-39 ans. La mutit  atteint par contre plus les personnes de moins de 15 ans avec plus de 35,6% de cas.

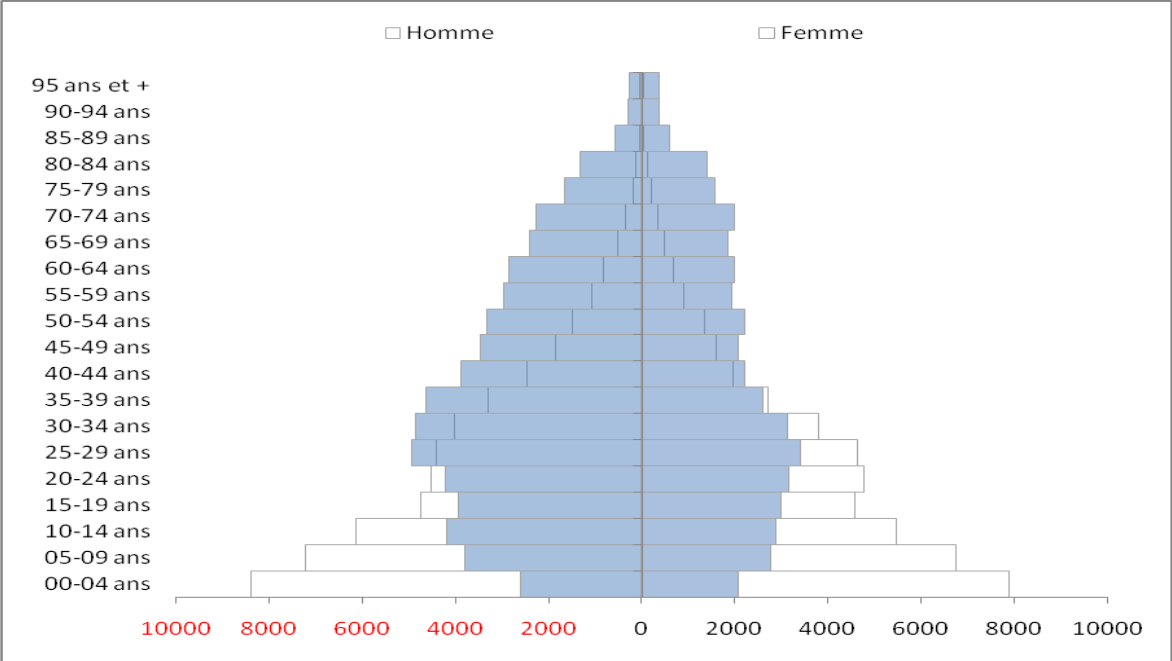
Pour les personnes vivant avec un handicap des membres inf rieurs et celles avec un handicap des membres sup rieurs, on a les repartitions suivantes : les personnes atteintes du handicap des membres inf rieurs dans la tranche d' ge 20-59 ans sont majoritairement avec 60,3% de cas. Les moins de 15 ans ne repr sentant que 10,4%. La tendance est similaire chez les personnes vivant avec un handicap des membres sup rieurs soit 56,5% pour les 20-59 ans. Cela montre bien que la population en  ge de travailler est le plus expos s au handicap des membres inf rieurs et sup rieurs.

Graphique 5.7: Pyramide des âges de la population des personnes vivant avec un handicap



En ramenant à la même échelle la représentation des personnes vivant avec un handicap et celle de la population nationale, on remarque une différenciation de l'évolution de deux pyramides des âges. La lutte contre les affections auteurs de certains handicaps ainsi que l'apparition des handicaps des membres après la naissance pourrait expliquer cette différence.

Graphique 5.8: Pyramide des âges comparatif de la population de Côte d'Ivoire et celle des personnes vivant avec un handicap



5.4.2.2. Situation matrimoniale des personnes vivant avec un handicap physique

La situation matrimoniale des personnes vivant avec un handicap montre que 45,4 % de cette population vivent en union soit 36,2% mariées et 9,2% en union libre. Le célibat concerne deux personnes sur cinq (41,7 %) et les ruptures d'union représentent 1,7 %. On note par ailleurs dans cette population, une proportion non négligeable de veufs (ve) (11,2%).

Les données du tableau ci-après relève que les cas d'union dans la population des personnes vivant avec la cécité est le plus important que dans les autres sous-populations. On y trouve plus de 50% de personnes qui vivent en union avec la plus proportion de veufs (ve) soit 19,4% de cas. Le célibat touche plus les personnes atteintes de mutité (72,1%).

On remarque aussi 27,7% des personnes vivant avec un handicap psychique vivent en union dont 22% mariées.

Tableau 5.43: Répartition des personnes vivant avec un handicap de 12 ans et plus par type de handicap selon la situation matrimoniale (%)

Situation matrimoniale	Non voyant	Sourd	Muet	Bègue	Albinos	Handicap des membres inférieurs	Handicap des membres supérieurs	Autres handicaps physiques	Handicap psychique
Célibataire	28,6	42,9	72,1	48,6	50,4	36,3	37,8	35,4	61,8
Union libre	7,9	7,6	6,8	12,4	11,6	9,8	9,5	8,7	5,7
Marié(e)	42,4	32,0	16,9	35,9	32,0	39,8	39,6	39,4	22,0
Séparé(e) ou Divorcé(e)	1,8	1,9	0,9	0,9	1,8	1,9	1,8	1,8	1,9
Veuf (ve)	19,4	15,7	3,3	2,3	4,2	12,2	11,3	14,7	8,6
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

5.4.3. Caractéristiques socioculturelles

5.4.3.1. Structure selon la nationalité

La population des personnes vivant avec un handicap est composée en majorité d'Ivoiriens. Leur proportion correspond à 82 % dans cette population. De même, au sein de chaque sous population par type de handicap, le poids des ivoiriens est plus important que celui des étrangers. En dehors de l'albinisme et le bègue, la proportion des ivoiriens est toujours au delà des 80% quelque soit le type de handicap.

En effet, la proportion des ivoiriens est plus forte chez les personnes affectées d'un handicap psychique (85,2 %), des membres supérieurs (84,4%) et des membres inférieurs (84,2 %). A l'opposé, la plus faible proportion des nationaux est constatée chez les bègues. Les plus fortes proportions chez les non ivoiriens se rencontrent chez les bègues et les albinos.

Tableau 5.44 : Répartition des personnes vivant avec un handicap par nationalité selon le type de handicap

Type de handicap	Ivoirien	Non ivoirien	Ensemble
Non voyant	83,0	17,0	100
Sourd	83,1	16,9	100
Muet	81,1	18,9	100
Bègue	75,7	24,3	100

Albinos	78,3	21,7	100
Handicap des membres inférieurs	84,2	15,8	100
Handicap des membres supérieurs	84,4	15,6	100
Autres handicaps physiques	83,7	16,3	100
Handicap psychique	85,2	14,8	100
Ensemble	82,0	18,0	100

5.4.3.2. Structure par appartenance religieuse

Au sein de la population des personnes vivant avec un handicap, les chrétiens et les musulmans se partagent les plus fortes proportions respectivement 34% et 37%. Viennent ensuite, les sans religions (21,5 %). Cette tendance se vérifie au sein de chaque sous-groupe de handicap.

Tableau 5.45: Répartition des personnes vivant avec un handicap selon la religion (en %)

Type de handicap	Religion							Total
	Sans religion	Catholique	Evangelique	Autres religions chrétiennes	Musulmane	Animiste	Autres religions	
Non voyant	22,3	17,5	12,2	3,5	35,3	8,5	0,7	100
Sourd	25,7	15,0	11,1	3,8	36,2	7,7	0,5	100
Muet	28,3	14,9	11,4	3,5	37,0	4,4	0,5	100
Bègue	18,2	16,1	12,6	4,4	42,6	5,4	0,7	100
Albinos	19,5	13,6	12,5	3,7	44,4	5,5	0,8	100
Handicap des membres inférieurs	18,0	19,8	13,7	4,1	37,1	6,5	0,8	100
Handicap des membres supérieurs	20,1	17,3	13,2	4,2	37,3	7,1	0,9	100
Autres handicaps physiques	20,6	18,4	13,0	4,6	35,2	7,3	0,9	100
Handicap psychique	28,4	15,3	11,5	3,9	33,6	6,4	0,8	100
Ensemble	21,6	17,2	12,7	4,1	37,0	6,7	0,7	100

5.4.3.3. Alphabétisation

Dans la population des personnes vivant avec un handicap âgées de 15 ans et plus, on relève un taux d'analphabétisme de 65,3% soit 57,8% chez les hommes et 75,9% chez les femmes. Ce taux est respectivement de 54 % pour les hommes et 66,1 % pour les femmes chez les personnes vivant avec un handicap âgées de 15-24 ans.

Les taux d'analphabétisme sont légèrement plus élevés dans la population des personnes vivant avec un handicap de 15 ans et plus que dans la population nationale (56,1 %). Un des effets les plus débilants des personnes vivant avec un handicap chez les enfants est la difficulté d'aller à l'école. Aussi, note-t-on un déficit criard des écoles spécialisées dans la prise en charge et la formation des personnes vivant avec un handicap en Côte d'Ivoire.

Tableau 5.46 : Taux d'analphabétisme des personnes vivant avec un handicap par type de handicap selon le sexe

Type de handicap	15 ans et plus			15-24 ans		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Non voyant	68,1	80,2	73,1	55,4	58,6	56,9
Sourd	74,6	85,3	80,2	73,9	79,6	76,8
Muet	81,4	86,9	83,9	83,5	88,6	86,0
Bègue	50,6	66,2	54,9	43,2	59,2	48,2

Albinos	47,6	64,4	55,2	43,4	53,6	48,4
Handicap des membres inférieurs	48,3	71,9	58,3	48,9	60,1	54,0
Handicap des membres supérieurs	52,4	75,1	62,0	48,4	59,5	53,3
Autres handicaps physiques	57,8	77,0	66,7	52,7	64,4	58,4
Handicap psychique	66,6	79,7	72,4	73,6	77,4	75,4
Ensemble	57,8	75,9	65,3	54,0	66,1	59,2

5.4.3.4. Niveau d'instruction

Les personnes vivant avec un handicap présentent dans l'ensemble un niveau d'instruction bas. Sur un effectif de 187 142 âgées de 6 ans et plus, plus de 70% n'ont pas fréquenté l'école. Le phénomène de non scolarisation des enfants en général et des enfants vivant avec un handicap est très prononcé dans le milieu rural avec 78,5% qui sont sans niveau d'instruction. Dans le groupe d'âge 6-1 ans, ce sont 58,1 % des enfants vivant avec un handicap qui ne sont pas scolarisés.

En effet, très peu de personnes vivant avec un handicap ont dépassé le cap de l'enseignement secondaire. En effet, dans la population ayant au moins le niveau primaire, les personnes de niveau supérieur représentent (9 %) de cette catégorie. Quant au niveau primaire, il constitue le niveau le plus représenté (50,4 %). Les personnes ayant déclaré le niveau secondaire, correspondant à 40,6 % des scolarisés, se répartissent comme suit : 64,9 % de niveau secondaire premier cycle et 35,1 % de niveau secondaire deuxième cycle.

Tableau 5.46 : Répartition des personnes vivant avec un handicap de 3 ans et plus par niveau d'instruction selon le sexe et le milieu de résidence

Niveau d'instruction	Urbain			Rural			Ensemble		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Aucun niveau	52,2	70,1	59,7	73,1	86,2	78,5	63,8	78,9	70,1
Primaire	17,5	15,1	16,5	16,1	10,8	13,9	16,7	12,7	15,1
Secondaire 1 ^{er} cycle	14,0	8,4	11,6	6,6	2,3	4,8	9,9	5,0	7,9
Secondaire 2 nd cycle	9,1	4,0	6,9	3,1	0,6	2,1	5,8	2,1	4,2
Supérieur	7,3	2,4	5,2	1,0	0,2	0,7	3,8	1,2	2,7
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

5.4.4. Activités économiques exercées

Le RGPH 2014 chiffre la population de 6 ans et plus des personnes vivant avec un handicap à 187 142 personnes. Celle-ci se répartit comme suit : 109 690 personnes inactives et 77 452 personnes actives dont 53,2 % d'actifs occupés.

La population en âge de travailler (15-64 ans) représente 64,76 % de la population totale des personnes vivant avec un handicap dont 60,3% de sexe masculin et seulement 39,7% sont de sexe féminin. Si l'on considère la population de 6 ans ou plus, le taux global est de 56,6 %.

Tableau 5.47: Répartition des personnes vivant avec un handicap de 06 ans et plus selon le statut d'occupation

Statut d'occupation	sexe					
	Masculin	%	Féminin	%	Total	%
Occupé	70 337	64,1	29 251	26,2	99 588	53,2
Chômeur	1 707	1,6	264	0,2	1 971	1,1
Enquête du 1er emploi	3 286	3,0	1 043	0,9	4 329	2,3
S/total Actif	75 330	68,7	30 558	27,3	105 888	56,6
Ménagère	0	0,0	25 864	23,1	25 864	13,8
Etudiant/Elève	10443	9,5	16 146	14,4	16 146	8,6
Retraité	5411	4,9	6 310	5,6	6 310	3,4
Rentier	2931	2,7	4 146	3,7	4 146	2,2
Autre inactif	15538	14,2	28 711	25,7	28 711	15,3
S/total Inactif	34323	31,3	81177	72,6	81177	43,4
ND	37	0,0	40	0,0	77	0,0
Ensemble	109 690	100	111 775	100	187 142	100

En considérant les types de handicap, on remarque que la proportion des personnes occupées excède les 50% quel que soit le type de handicap sauf dans le cas des personnes vivant avec la cécité. Le handicap psychique n'étant pas traité ici.

Tableau 5.48: Répartition des personnes vivant avec un handicap de 15 ans et plus selon le statut d'occupation et le sexe

Statut d'occupation	Non voyant	Sourd	Muet	Bègue	Albinos	Handicap des membres inférieurs	Handicap des membres supérieurs	Autres handicaps physiques
Occupé	46,5	53,4	62,5	66,8	57,7	57,6	56,4	56,2
Chômeur	1,3	1,0	0,6	1,5	1,6	1,3	1,4	1,2
Enquête du 1er emploi	1,6	1,7	2,6	4,2	4,7	2,2	2,1	1,5
Ménagère	14,1	21,8	18,2	12,1	17,9	15,7	16,6	16,0
Etudiant/Elève	2,9	1,9	2,9	8,5	9,4	2,6	3,5	2,6
Retraité	6,9	2,7	1,4	1,0	1,4	5,0	4,7	4,7
Rentier	3,3	2,6	2,0	2,5	2,3	2,6	2,2	2,5
Autre inactif	23,4	14,8	9,7	3,4	5,0	12,9	13,0	15,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

5.4.5. Cadre de vie des personnes vivant avec un handicap

5.4.5.1. Prise en charge des personnes vivant avec un handicap

Les personnes vivant avec un handicap sont réparties dans des ménages comme suit : les chefs de ménage âgés de 15 ans et plus comptent 67 671 individus correspondant à 1,8 % par rapport à l'ensemble des chefs de ménage résidant sur le territoire national.

En effet, 35,1% des personnes vivant avec un handicap sont chefs de ménage contre 18,4% dans la population nationale. Il se dégage de la répartition des chefs de ménage selon le sexe, un poids

assez important des hommes. Ceux-ci représentent plus de quatre cinquième des chefs de ménage handicapés physiques (81,2 %). La répartition par milieu de résidence montre que plus de la moitié des chefs de ménage vivant avec un handicap vive en milieu rural (54,7%).

Tableau 5.49 : Répartition des personnes handicapées physiques selon lien de parenté avec le chef de ménage et le milieu de résidence

Lien de parenté avec le chef de ménage	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Chef de ménage	78,3	21,7	45,3	82,9	17,1	54,7	81,2	18,8	35,1
Epoux (se) du chef de ménage	4,6	95,4	39,9	3,5	96,5	60,1	60,1	96,1	9,3
Fils/fille	56,2	43,8	44,8	59,6	40,4	55,2	55,2	41,3	25,6
Père/mère	15,3	84,7	35,8	23,5	76,5	64,2	64,2	77,8	5,4
Frère/sœur	62,3	37,7	40,4	59,7	40,3	59,6	59,6	39,6	8,1
Neveu/niece	51,9	48,1	43,7	59,3	40,7	56,3	56,3	41,8	5,4
Autres parents	49,1	50,9	41,9	47,8	52,2	58,1	58,1	51,9	11,1
Ensemble	58,4	41,6	43,4	58,5	41,5	56,6	58,4	41,6	100

En ce qui concerne les autres membres du ménage, les proportions sont les suivantes dans la population des personnes vivant avec un handicap : 9,3 % sont les conjointes du chef de ménage, 25,6 % sont les enfants du chef de ménage, 5,4 % sont les ascendants du chef de ménage, 8,1 % sont les frères et sœurs du chef de ménage, 5,4 % sont les neveux et nièces du chef de ménage, 11,1 % sont les autres parents du chef de ménage.

La répartition par type de handicap montre que 63 à 74% des personnes vivent dans une famille nucléaire (père, mère et enfant).

Tableau 5.50: Répartition des personnes handicapées physiques selon lien de parenté avec le chef de ménage par type de handicap

Types de handicap	Chef de ménage	Epoux (se) du chef de ménage	Fils/ fille	Père/ mère	Frère/ sœur	Neveu/ nièce	Autres parents	Total
Non voyant	39,3	8,7	18,8	10,8	7,4	4,0	11,0	100,0
Sourd	27,7	10,8	26,1	8,0	8,3	5,4	13,7	100,0
Muet	10,4	5,8	46,9	1,7	10,1	8,9	16,2	100,0
Bègue	32,7	9,0	32,3	0,9	7,9	7,4	9,8	100,0
Albinos	19,8	9,4	40,3	1,4	7,2	9,1	12,7	100,0
Handicap des membres inférieurs	45,0	9,9	18,3	5,8	7,8	3,9	9,3	100,0
Handicap des membres supérieurs	40,9	9,6	22,5	5,3	7,7	4,2	9,8	100,0
Autres handicaps physiques	39,4	10,6	20,3	6,6	7,7	4,1	11,2	100,0
Handicap psychique	21,9	6,9	34,6	4,3	11,4	6,3	14,5	100,0
Ensemble	35,1	9,3	25,6	5,4	8,1	5,4	11,1	100,0

CHAPITRE VI : CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES ET CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS

Le présent chapitre porte sur les ménages ordinaires. Il procède par un rappel de concepts et analyse ensuite la répartition des ménages selon la région et le milieu de résidence, la taille moyenne des ménages selon la région et le milieu de résidence, ainsi que la répartition des chefs de ménages selon quelques caractéristiques démographiques comme l'âge et le sexe.

En Côte d'Ivoire, un **ménage** est défini dans le cadre du RGPH 2014 « comme étant un groupe de personnes, apparentées ou non, qui vivent ensemble sous le même toit et mettent en commun tout ou partie de leurs ressources pour subvenir à leurs besoins essentiels, notamment le logement et la nourriture. Ces personnes appelées membres du ménage, prennent généralement leurs repas en commun et reconnaissent l'autorité d'une seule et même personne, le chef de ménage (CM) ».

Pour traiter de cette thématique, l'analyse s'intéressera d'abord aux différentes caractéristiques de ces ménages et abordera ensuite celles des chefs de ménages pour terminer par les caractéristiques de l'habitat et ses commodités.

6.1. CARACTERISTIQUES DES MENAGES

6.1.1. Données globales sur les ménages recensés

Lors du RGPH-2014, il a été distingué deux types de ménages dans lesquels les personnes vivant en Côte d'Ivoire ont été identifiées puis dénombrées : les ménages collectifs et les ménages ordinaires. Mais, pour ce présent rapport, nous nous intéresserons essentiellement aux ménages ordinaires. Ainsi, en mai 2014, 22 671 331 habitants de la Côte d'Ivoire, ont été identifiés puis dénombrés comme population résidente dans 4 171 496 ménages ordinaires

Le tableau 6.1 présente les caractéristiques des ménages ordinaires selon le milieu de résidence.

Tableau 6.1 : Principales caractéristiques des ménages ordinaires selon le milieu de résidence

Milieu de Résidence	Ménages ordinaires			Pourcentage des ménages
	Population	Nombre ménage	Taille moyenne	
Ensemble urbain	11 408 513	2 258 068	5,0	54,1
Abidjan	4 395 243	948 367	4,6	22,7
Urbain sans Abidjan	7 013 270	1 309 701	5,3	31,4
Ensemble rural	11 262 818	1 913 428	5,8	45,9
Ensemble Côte d'ivoire	22 671 331	4 171 496	5,4	100

D'après le tableau 6.1, on peut relever que la distribution des ménages ordinaires selon le milieu de résidence est beaucoup moins contrastée : 46% des ménages ordinaires sont localisés en milieu rural contre 54% en milieu urbain. On note un glissement du nombre de ménages du milieu rural vers le milieu urbain contrairement aux autres recensements démographiques effectués. Par exemple, on observait au RGPH-98, que 54% des ménages ordinaires étaient localisés en milieu rural contre 46% en milieu urbain.

En termes de distribution de la population des ménages ordinaires selon le milieu de résidence, le déséquilibre est légèrement plus accentué en faveur des zones urbaines qui totalisent 50,3% de la population vivant dans des ménages de ce type.

Il résulte de ce double contraste que la taille moyenne des ménages ordinaires, bien que modeste au plan national (5,4 personnes), est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain : 5,8

personnes contre 5,0 personnes. Par ailleurs, les variations des tailles moyennes selon le milieu de résidence sont plutôt de faible ampleur.

La taille moyenne des ménages a légèrement baissé (de 0,4 point) par rapport à 1998 où elle était de 5,8 personnes/ménages.

Tableau 6.2 : Evolution de la taille des ménages de 1975 à 2014

Année	1975	1988	1998	2014
Population	6702866	10 815 694	15 366 672	22 671 331
Nombre de ménage	1 237 261	1 798 799	2 646 456	4 171 496
Taille moyenne des ménages	5,4	6,0	5,8	5,4

6.1.2. Évolution du volume des ménages ordinaires de 1975 à 2014

La disponibilité des données sur les ménages en Côte d'Ivoire issues des quatre recensements démographiques : 1975, 1988, 1998 et 2014, nous offre l'opportunité d'examiner assez succinctement l'évolution au cours du temps des principales caractéristiques de ces ménages.

Tableau 6.3 : Répartition des ménages selon le milieu de résidence en 1975, 1988, 1998 et 2014.

Milieu de résidence	Années							
	1975		1988		1998		2014	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Abidjan	167159	13.5	361562	20,10	576779	21.8	948 367	22,7
Ensemble sans urbain	282725	22.9	367547	20.4	645293	24.4	1 309 701	31,4
Ensemble urbain	449884	36.4	729109	40.5	1222072	46.2	2 258 068	54,1
Ensemble rural	787 377	63.6	1069690	59.5	1424384	53.8	1 913 428	45,9
Ensemble	1 237 261	100	1798799	100,0	2646456	100	4 171 496	100

Selon les données du tableau 6.3, le nombre de ménage ordinaire est passé de 1 237 261 en 1975 à 4 171 496 en 2014, enregistrant ainsi plus qu'un quadruplet en l'espace de 40 ans avec un taux annuel moyen de croissance de 2,6%.

S'agissant du milieu de résidence, la croissance du nombre de ménages ordinaires a connu des grandes variations dans l'ampleur du mouvement. Le rythme le plus faible de croissance est enregistré dans le milieu rural, où en l'espace de 40 ans, le nombre des ménages ordinaires n'a pas encore atteint le triple. Contrairement aux zones urbaines, on a assisté à une véritable explosion du nombre de ménages ordinaires : à Abidjan par exemple, de 1975 à 2014, le nombre de ménages ordinaires a été multiplié par 5,6 ; dans les autres centres urbains du pays, le facteur multiplicatif a été de 4,6. A travers ces différentes évolutions, il faut voir d'une part, l'expansion des zones urbaines qui s'opère au détriment des zones rurales (résultat des phénomènes d'urbanisation et de migration : exode rural) et d'autre part le dynamisme propre des grandes villes du pays au premier rang desquelles ABIDJAN, véritable mégapole avec ses 4,7 millions d'habitants.

6.1.3. Composition des ménages ordinaires

Il ressort du tableau 6.4 que les ménages présentent une structure de parenté dominée par les descendants (fils ou fille) qui représentent dans l'ensemble 39,7 %, suivis des chefs de ménage (18,4 %) et des conjoint(e)s (12,6 %). Le noyau familial représente à lui seul 70,7% de la taille du ménage.

Les proportions des parents (frères, sœurs avec 5,4%) sont plus élevées que celles des ascendants (père, mère avec 1,0%). Cependant, les individus sans lien de parenté (4,2%) avec le chef de ménage sont un plus important dans les ménages et plus représentés que les ascendants (père, mère). Mis à part les épouses et les enfants, on retrouve dans les ménages plus de parents « éloignés » (neveux, nièces, 6,8%) que de parents (frères, sœurs, 5,4%) ou d'ascendants (pères, mères).

En milieu urbain, la structure de parenté est dominée par les descendants (fils ou fille) qui représentent dans l'ensemble 19,1 %, suivi des chefs de ménage (10,0%), des conjoint(e)s (6,1%) et des autres parents (6 %). Le noyau familial représenté 35,2% de la taille du ménage. Selon le milieu rural, les ménages présentent une structure de parenté très peu marqué avec 20,7% de fils ou filles, suivi des chefs de ménage (8,5%) et les époux (se) du chef de ménage (6,5%). De plus, quel que soit le milieu de résidence la structuré de parenté est dominée par les descendants (fils ou filles) et le noyau familial demeure inchangé.

Tableau 6.4: Composition des ménages selon le milieu de résidence

Lien de parenté avec le chef de ménage	Milieu de résidence									
	Abidjan		Urbain sans Abidjan		Ensemble urbain		Rural		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Chef de ménage	948367	4,2	1309701	5,8	2258068	10,0	1913428	8,4	4171496	18,4
Epoux (se) du chef de ménage	567161	2,5	810923	3,6	1378084	6,1	1470488	6,5	2848572	12,6
Fils/fille	1653593	7,3	2666190	11,8	4319783	19,1	4689720	20,7	9009503	39,7
Père/mère	23722	0,1	64437	0,3	88159	0,4	130108	0,6	218267	1,0
Frère/sœur	252110	1,1	402862	1,8	654972	2,9	580004	2,6	1234976	5,4
Neveu/nièce	289908	1,3	508684	2,2	798592	3,5	742854	3,3	1541446	6,8
Autres parents	463984	2,0	892564	3,9	1356548	6,0	1327011	5,9	2683559	11,8
Sans lien de parenté	196398	0,9	357909	1,6	554307	2,4	409205	1,8	963512	4,2
Ensemble	4395243	19,4	7013270	30,9	11408513	50,3	11262818	49,7	22671331	100

6.1.4. Caractéristiques des chefs de ménage

6.1.4.1. Structure par sexe et âge des chefs de ménages ordinaires

• Structure par sexe

En Côte d'Ivoire, on dénombre selon le Tableau 6.5 en 2014 : 3 461 604 chefs de ménages hommes contre 709 892 femmes chefs de ménages, ainsi la grande majorité des chefs de ménage sont des hommes 83% contre seulement 17% de femmes. Comparativement aux données de 1998, on constate que le nombre de ménages dirigés par les femmes a sensiblement augmenté (de 1%) par rapport à celui de 1998, puisqu'il passe de 16% à 17%.

En considérant le milieu de résidence, on remarque que 52,2% des hommes chefs de ménages résident en milieu urbain contre 47,8% en milieu rural ; Cependant, chez les femmes chefs de ménages, 63,4% vivent dans les centres urbains contre 36,4% en milieu rural.

Quel que soit le sexe, on retrouve plus de chefs de ménages en ville qu'en milieu rural.

Ainsi, comparé au RGPH-98, on constate une baisse des hommes chefs de ménages en milieu rural au profit des villes (soit 55% en 1998 contre 47,8% en 2014). Chez les femmes, la tendance à la hausse reste identique. La scolarisation, la montée du travail féminin en ville, l'égalité des sexes à travers la mise en œuvre de la politique du genre pourraient être les causes de cette différence de proportions de femmes chefs de ménages.

Tableau 6.5 : Répartition des chefs de ménage par milieu de résidence selon le sexe

Milieu de résidence	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Abidjan	758696	21,9	189671	26,7	948367	22,7
Urbain sans Abidjan	1049128	30,3	260573	36,7	1309701	31,4
Ensemble urbain	1807824	52,2	450244	63,4	2258068	54,1
Rural	1653780	47,8	259648	36,6	1913428	45,9
Ensemble Côte d'Ivoire	3461604	82,9	709892	17,1	4171496	100

• Structure par âge des chefs de ménage

Le tableau 6.6 montre une prédominance des chefs de ménage dont l'âge est compris entre 30 et 49 ans (64,2%), soit deux chefs de ménage sur trois. Les chefs de ménage âgés de 10 à 19 ans (les moins de 20 ans) représentent 2% (soit 83258) de l'ensemble des CM. De même, 2,4% des chefs de ménages sont âgés de 75 ans et plus.

Selon le sexe, la majorité des hommes ont un âge compris entre 35 et 39 ans (16,1%) alors que les chefs de ménages de sexe féminin sont plus nombreux dans le groupe d'âges 30-34 ans (11,5%). L'âge moyen des CM est de 43 ans dans l'ensemble. Cet âge est de 45,6 ans chez les chefs de ménages femmes contre 42,1 ans pour les hommes.

En milieu urbain, 80,1% des chefs de ménage sont des hommes. Les chefs de ménage de la tranche d'âge 25-49 ans représentent plus de la moitié de la population des chefs de ménage vivant en milieu urbain (68,2%). Les chefs de ménage de sexe masculin sont plus nombreux dans la tranche d'âge 35-39 ans (17,2%). Quant aux chefs de ménage féminins, leur proportion est plus élevée dans la tranche d'âge 30-34 ans (12,8%). L'âge moyen des chefs de ménage résidant en milieu urbain est de 42,1 ans. Chez les hommes, il est estimé à 41,7 ans contre 43,6 ans pour leurs homologues femmes (tableau 5.6).

En milieu rural, 86,4 % des chefs de ménage sont des hommes. Les chefs de ménage vivant en zone rurale sont relativement jeunes et adultes puisque 62,3 % ont un âge compris entre 25 et 49 ans. Parmi les chefs de ménage masculins qui vivent en milieu rural, 64,7% ont un âge compris entre 25 et 49 ans. Chez les femmes, c'est dans la tranche d'âge 25-54 ans qu'elles sont nombreuses (59,1%). L'âge moyen des chefs de ménage vivant en milieu rural est de 44,1 ans. Chez les femmes, cet âge est de 49,0 ans contre 43,3 ans pour les hommes (tableau 5.6).

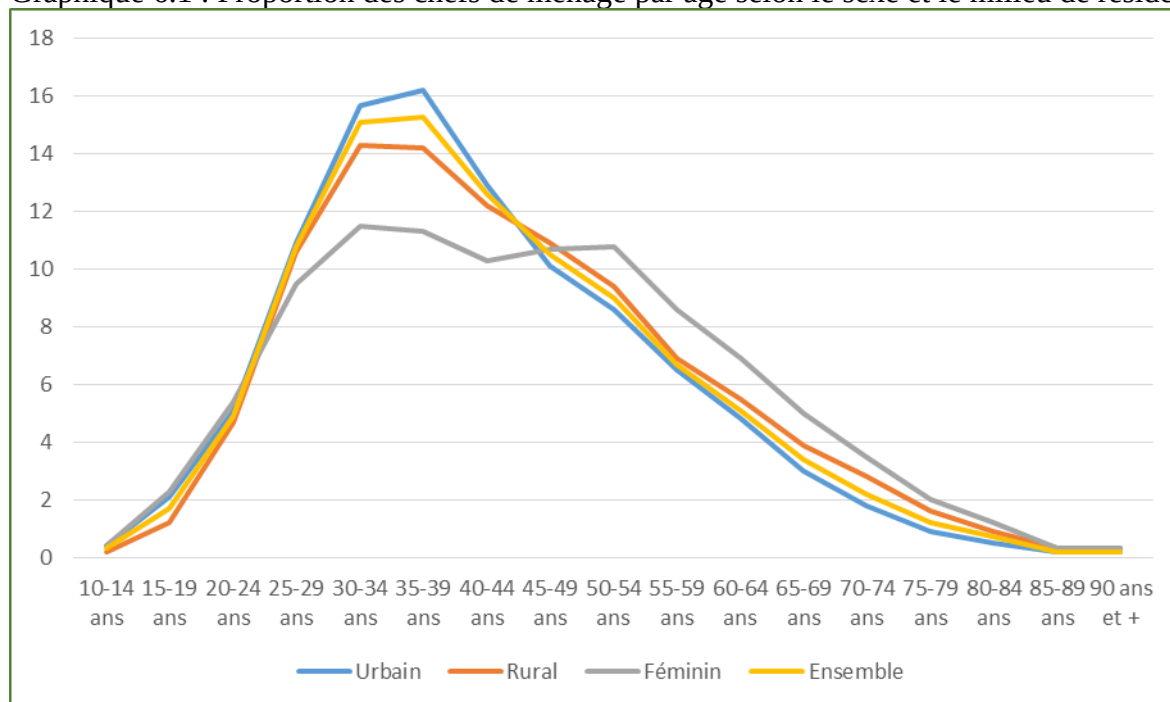
Les chefs de ménage de plus de 60 ans représentent 13,1 % de l'ensemble des chefs de ménage.

Quel que soit le milieu de résidence, l'âge moyen des femmes chefs de ménage est supérieur à celui des hommes chefs de ménage. Cela se justifie par le fait que la plupart des

femmes acquièrent le statut de chef avec l'âge. C'est généralement des veuves, des divorcé(e)s et des séparées.

Comparativement à l'année 1998, l'âge moyen des chefs de ménages n'a pas varié. Cependant, on observe une tendance au vieillissement des chefs de ménage car leur âge moyen a augmenté en 2014 par rapport à 1998 et ce quel que soit le sexe. Ainsi, on est passé de 41,7 ans en 1998 à 42,4 ans chez les hommes chefs de ménage et de 44,4 ans à 45,6 en 2014 chez les femmes chefs de ménage.

Graphique 6.1 : Proportion des chefs de ménage par âge selon le sexe et le milieu de résidence



6.1.4.2. État matrimonial des chefs de ménage

L'analyse de la situation matrimoniale à travers le tableau 6.7 montre que dans l'ensemble 57,5% des chefs de ménages sont mariés, 21,6% sont célibataires, 14,6% en union libre, 5% de veufs et 1,6% sont séparés et/ou divorcés.

On observe une baisse (6.0) des chefs de ménages mariés, presque une stagnation des proportions des célibataires, une augmentation des unions libres de 5.6 et enfin une baisse des proportions des veufs (ves) (1%) et des séparés/divorcés (0,4%) par rapport au RGPH-98.

Tableau 6.7: Répartition (%) des chefs de ménage par état matrimonial selon le sexe

Situation matrimoniale	Sexe					
	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Célibataire	638451	15,3	262550	6,3	901001	21,6
Union libre	528594	12,7	80496	1,9	609090	14,6
Marié	2234506	53,6	165828	4,0	2400334	57,5
Séparé(e)/Divorcé(e)	19098	0,5	27564	0,7	46662	1,1
Veuf (ve)	35964	0,9	172740	4,1	208704	5,0
Non spécifié	4991	0,1	714	0,0	5705	0,1
Ensemble	3461604	83,0	709892	17,0	4171496	100,0

6.1.4.3. Niveau d'instruction des chefs de ménages

En distinguant les chefs de ménages selon le niveau d'instruction, on constate que plus de la moitié des chefs de ménages (54,4%) n'ont aucun niveau d'étude (tableau 6.8). Ils sont suivis respectivement des chefs de ménages de niveau primaire (14,3%), de secondaire premier cycle (11,5%), du secondaire deuxième cycle (8,5%) et du supérieur avec 7,4%. Les chefs de ménages de niveau préscolaire (3,8%) sont faiblement représentés par rapport aux autres niveaux d'éducation. Comme on peut le constater, le niveau d'instruction des chefs de ménages est généralement bas (niveau primaire).

La répartition des chefs de ménage selon le milieu de résidence et le niveau d'étude permet de mieux montrer le déséquilibre observé. En effet, les chefs de ménage habitant le milieu rural ont des niveaux d'étude encore plus faibles ou n'en ont pas du tout. Parmi eux, on dénombre 31,7% sans niveau, 6,3% avec un niveau élémentaire, et 3,4% du niveau secondaire premier cycle. Les chefs de ménages de niveau supérieur sont faiblement représentés (0,6%) (Tableau 6.8).

Dans le milieu urbain par contre, les chefs de ménage qui n'ont aucun niveau est de 22,7%. Ceux ayant un niveau primaire et secondaire de premier cycle sont presque identiques avec respectivement 8,0% et 8,1%. Enfin, la situation reste la même avec les chefs de ménages de niveau secondaire deuxième cycle et le supérieur (6,0%) (Tableau 5.8).

Tableau 6.8 : Répartition des chefs de ménage par niveau d'instruction selon le milieu de résidence

Niveau d'instruction	Milieu de résidence									
	Abidjan		Urbain sans Abidjan		Ensemble urbain		Rural		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Aucun niveau	276068	6,6	669397	16,0	945465	22,7	1323904	31,7	2269369	54,4
Préscolaire	42653	1,0	35198	,8	77851	1,9	81094	1,9	158945	3,8
Primaire	155595	3,7	178255	4,3	333850	8,0	260900	6,3	594750	14,3
Secondaire 1er cycle	161663	3,9	177115	4,2	338778	8,1	141546	3,4	480324	11,5
Secondaire 2ème cycle	130068	3,1	147401	3,5	277469	6,7	76997	1,8	354466	8,5
Supérieur	181518	4,4	100619	2,4	282137	6,8	26613	0,6	308750	7,4
Non spécifié	802	0,0	1716	0,0	2518	0,1	2374	0,1	4892	0,1
Ensemble	948367	22,7	1309701	31,4	2258068	54,1	1913428	45,9	4171496	100,0

6.1.4.4. Statut d'occupation des chefs de ménages

En Côte d'Ivoire, 79,3% des chefs de ménage sont occupés. Les ménages dirigés par les ménagères représentent 6,2% de l'ensemble (Tableau 6.9). Les ménages dirigés par des chefs en quête de premier emploi, étudiant/Élève, retraité et rentier sont sensiblement égales à 2,7% et celui des chômeurs est de l'ordre de 1%.

Tableau 6.9 : Répartition des chefs de ménage par statut d'occupation selon le milieu de résidence

Statut d'occupation	Milieu de résidence									
	Abidjan		Urbain sans Abidjan		Ensemble urbain		Rural		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Occupé	707634	74,6	980998	74,9	1688632	74,8	1620077	84,7	3308709	79,3
Chômeur	13589	1,4	13660	1,0	27249	1,2	14453	0,8	41702	1,0
Enquête du 1er emploi	56468	6,0	32103	2,5	88571	3,9	24940	1,3	113511	2,7
Ménagère	47487	5,0	91440	7,0	138927	6,2	120727	6,3	259654	6,2
Étudiant/Élève	23299	2,5	74013	5,7	97312	4,3	9700	0,5	107012	2,6
Retraité	52950	5,6	37138	2,8	90088	4,0	21485	1,1	111573	2,7
Rentier	21806	2,3	33639	2,6	55445	2,5	48078	2,5	103523	2,5
Autre inactif	24006	2,5	44895	3,4	68901	3,1	51405	2,7	120306	2,9
Non spécifié	1128	0,1	1815	0,1	2943	0,1	2563	0,1	5506	0,1
Ensemble	948367	100	1309701	100	2258068	100	1913428	100	4171496	100

En considérant le milieu rural, 84,7% des chefs de ménages sont occupés. Les ménages des ménagères vivant en zone rurale représentent 6,3% et celui des étudiants/Élève est faiblement représenté avec 0,5%. Les chefs de ménages chômeurs sont peu nombreux (0,8%).

En milieu urbain, la majorité des ménages dirigés par les chefs de ménages occupés est plus importante que les autres type d'occupation (74,8%) contre respectivement 6,2% de ménagères, 4,3% d'Étudiant/Élève, 4,0% de retraités et 3,9 de chefs en enquête du 1er emploi.

Quel que soit le milieu de résidence, la proportion de chefs de ménages ayant le statut de ménagère reste identique quel que soit le milieu de résidence (6,2%).

6.1.4.5. Situation dans l'occupation des chefs de ménages

L'analyse de la situation dans l'occupation (cf. Tableau 6.10) montre que la moitié des chefs de ménages (soit 49%) occupe un emploi de type indépendant, autour duquel se greffent les salariés du privé (11,7%). les aides familiales (4,9%), les travailleurs à la tâche (4,7%) et les employeurs (3,0%). De plus, les chefs de ménages occupé dans les coopératives ou exerçant comme apprenti sont faiblement représentés (0,9% et 0,5%). les salariés du public représentent 5,7% des chefs de ménage. En considérant le milieu de résidence, la même tendance est observée et beaucoup plus marquée en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 6.10: Répartition des chefs de ménage par situation dans l'occupation selon le milieu de résidence

Statut dans l'occupation	Milieu de résidence									
	Abidjan		Urbain sans Abidjan		Ensemble urbain		Rural		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Employeur	31886	0,8	36195	0,9	68081	1,6	56032	1,3	124113	3,0
Salarié du public	87368	2,1	112392	2,7	199760	4,8	38887	0,9	238647	5,7
Salarié du privé	246347	5,9	138991	3,3	385338	9,2	103946	2,5	489284	11,7
Travailleur à la tâche	41264	1,0	56918	1,4	98182	2,4	99534	2,4	197716	4,7
Coopérative	4473	0,1	10446	0,3	14919	0,4	22942	0,5	37861	0,9
Indépendant	295622	7,1	576651	13,8	872273	20,9	1161330	27,8	2033603	48,7
Aide familiale	7981	0,2	49172	1,2	57153	1,4	145223	3,5	202376	4,9
Apprenti	4862	0,1	11849	0,3	16711	0,4	4138	0,1	20849	0,5
Non spécifié	228564	5,5	317087	7,6	545651	13,1	281396	6,7	827047	19,8
Ensemble	948367	22,7	1309701	31,4	2258068	54,1	1913428	45,9	4171496	100,0

6.2. CARACTERISTIQUES ET COMMODITES DES LOGEMENTS

6.2.1 Types de construction

Pour rappel, le logement est un local distinct et indépendant se trouvant à l'intérieur d'un bâtiment si celui-ci en compte plusieurs, ou se confondant au bâtiment lui-même.

Le bâtiment est une construction d'un seul tenant quel que soit son usage. Il peut être :

- ✓ un immeuble (une maison à étages), donc un appartement dans un immeuble est une maison qui se trouve dans un étage ;
- ✓ une maison en bande (genre SOGEFIHA, SICOGI) ;
- ✓ une maison isolée (case traditionnelle, maison simple, villa moderne ou baraque).

Une concession est une construction formée par un ensemble de maisons contiguës ou non donnant sur une cour centrale et servant d'habitation à un ou plusieurs ménages.

En Côte d'Ivoire, le type de construction le plus répandu en 2014 est la maison simple : 40,72% de l'ensemble des types de construction, elle est suivie des logements en bande, 23,95% et de la concession : 18,75% ; les autres types de construction, à savoir : la case traditionnelle, la villa moderne, l'appartement dans un immeuble et la baraque représentent respectivement : 6,24%; 5,56% ; 2,64% et 1,83%(Tableau 6.11).

Tableau 6.11: Répartition (%) des ménages par type construction selon le milieu de résidence

Type d'habitation	Milieu de résidence									
	Abidjan		Urbain sans Abidjan		Ensemble urbain		Rural		Total	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Villa	58782	6,20	108722	8,30	167504	7,42	64375	3,36	231879	5,56
Maison simple	175399	18,49	505357	38,59	680756	30,15	1017822	53,19	1698578	40,72
Logement en bande	333398	35,15	377830	28,85	711228	31,50	287804	15,04	999032	23,95
Appartement dans un immeuble	101795	10,73	7148	0,55	108943	4,82	1171	0,06	110114	2,64
Concession	234627	24,74	260297	19,87	494924	21,92	287259	15,01	782183	18,75
Case traditionnelle	362	0,04	33777	2,58	34139	1,51	226077	11,82	260216	6,24
Baraque	40351	4,25	12705	0,97	53056	2,35	23138	1,21	76194	1,83
Autre à préciser	3653	0,39	3848	0,29	7501	0,33	5632	0,29	13133	0,31
Non spécifié	0	0,00	17	0,00	17	0,00	150	0,01	167	0,00
Ensemble Côte d'Ivoire	948367	100,00	1309701	100,00	2258068	100,00	1913428	100,00	4171496	100,00

En milieu urbain, le type de construction dominant est le logement en bande, ce type concentre plus de 31,5% de l'ensemble des types de construction ; le logement en bande est suivi de la maison simple (30,15%) et de la concession (21,92%) ;ensuite viennent par ordre d'importance la villa moderne (7,42%), l'appartement dans un immeuble (4,82%), la baraque (2,35%), la case traditionnelle (1,51%) et les autres types atteignent moins de 1%(Tableau 6.11)

En milieu rural, c'est la maison simple qui domine (53,19% des types de construction), le logement en bande suit avec 15,04%, la concession 15,01% et la case traditionnelle 11,82%. La proportion des autres types de construction oscille entre 4 et 1%(Tableau 6.11).

6.2.1.1. Statut d'occupation du logement

La répartition des ménages selon le statut d'occupation du logement (Tableau 6.12)montre que plus de la moitié des chefs de ménage sont propriétaires de leur logement. En effet, 57,3% des chefs de ménage sont propriétaires de leur logement, 31,8% sont locataires. Et sur les 10,9% qui restent, 7,4% des chefs de ménages sont logés gratuitement et 2,3% dans des logements de fonction. Les autres niveaux d'occupation du logement sont insignifiants.

La distribution par sexe montre que également que 48,8% des chefs de ménages sont propriétaires de leur logement contre 8,6% chez les femmes chefs de ménages. Aussi, 25,6% des chefs de ménages hommes sont locataires et les femmes chefs de ménages représentent 6,2%. Celles qui logent gratuitement sont 1,8% tandis que chez les hommes chefs de ménages, ce nombre est de l'ordre de 5,6% (Tableau 6.12)

Par ailleurs, quel que soit les niveaux du statut d'occupation du logement, les femmes chefs de ménages sont sous représentées par rapport aux hommes.

Tableau 6.12:Répartition du statut d'occupation du logement selon le sexe du CM

Statut d'occupation du logement	Sexe					
	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Propriétaire	2 034 620	48,8	356 806	8,6	2 391 426	57,3
Location-vente	32 816	0,8	7 816	0,2	40 632	1,0
Location simple	1 069 475	25,6	257 909	6,2	1 327 384	31,8

Logement de fonction	82 400	2,0	11 876	0,3	94276	2,3
Logement gratuit	233 270	5,6	73 545	1,8	306 815	7,4
Propriétaire à terme	1 725	0,0	426	0,0	2 151	0,1
Autre à préciser	1 983	0,0	452	0,0	2 435	0,1
Non spécifié	5 315	0,1	1 062	0,0	6 377	0,2
Ensemble Côte d'Ivoire	3 461 604	83,0	709 892	17,0	4 171 496	100,0

6.2.1.2. Nature des matériaux de construction du logement

En Côte d'Ivoire, les murs des habitations sont à base de divers matériaux locaux non définitifs ou finis. En effet, selon le Tableau 6.13, 50,9 % des habitations ont leurs murs en dur et 29,9 % des habitations ont leurs murs en banco ou terre battue. Celles en semi dur ou en géo-béton ne représentent que respectivement 10,7 % et 4,1 % des habitations. En 1998, ces proportions étaient de 81,7% et 4,6% respectivement.

Si l'on considère le milieu de résidence, on constate que la zone rurale est caractérisée par une prédominance des habitations construites en banco ou terre battue (54,3%). Par ailleurs, il faut noter également la construction en dur et semi dur occupent une place de plus en plus importante dans le monde rural avec respectivement 20,6% et 15,6%(Tableau 6.13).

En milieu urbain, ce sont les constructions en dur qui prédominent (76,5%). Parmi elles, 89,2% sont à Abidjan et 67,3% dans les autres centres urbains.

Comme on le constate, la nature du mur varie selon le milieu de résidence : en ville ce sont les murs en dur qui prédominent tandis qu'en campagne ce sont les murs de type banco ou terre battue qui dominent (Tableau 6.13).

Tableau 6.13 : Répartition (%) effectifs des ménages par nature des matériaux de construction du mur selon le milieu de résidence

Nature du mur	Milieu de résidence									
	Abidjan		Urbain sans Abidjan		Ensemble urbain		Rural		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Bois	64194	6,8	24608	1,9	88802	3,9	37577	2,0	126379	3,0
Tôle	14391	1,5	12642	1,0	27033	1,2	21593	1,1	48626	1,2
Banco ou terre battue	2811	0,3	204689	15,6	207500	9,2	1038305	54,3	1245805	29,9
Semi-dur	13848	1,5	133853	10,2	147701	6,5	299858	15,7	447559	10,7
Géo-béton	6450	0,7	50694	3,9	57144	2,5	113196	5,9	170340	4,1
Dur	845933	89,2	881351	67,3	1727284	76,5	394484	20,6	2121768	50,9
Autre à préciser	740	0,1	1847	0,1	2587	0,1	8265	0,4	10852	0,3
Non spécifié	0	0,0	17	0,0	17	0,0	150	0,0	167	0,0
Ensemble	948367	100,0	1309701	100,0	2258068	100,0	1913428	100,0	4171496	100,0

6.2.1.3. La nature du toit du logement

Au niveau national, la majorité des chefs de ménages, soit 3 chefs de ménages sur 4 vivent dans des habitations dont le toit est en tôles. Les toitures en fibres végétales, en plastique et en béton représentent respectivement 12,5 % ; 7,5 % et 3,5% de l'ensemble. Les autres natures du toit sont insignifiantes (Tableau 6.14).

Tableau 6.14 : Répartition effectifs des ménages par nature des matériaux du toit selon le milieu de résidence

Nature du toit	Milieu de résidence									
	Abidjan		Urbain sans Abidjan		Ensemble urbain		Rural		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Fibres végétales	2150	,23	69664	5,3	71814	3,2	448979	23,5	520793	12,5
Tôle	801753	84,54	1157890	88,4	1959643	86,8	1174029	61,4	3133672	75,1
Béton	125377	13,22	15393	1,2	140770	6,2	5926	0,3	146696	3,5
Tuile/Everite	12070	1,27	4941	0,4	17011	0,8	5566	0,3	22577	0,5
Toile en plastique	3843	0,41	55451	4,2	59294	2,6	253212	13,2	312506	7,5
Autre à préciser	3174	0,33	6345	0,5	9519	0,4	25566	1,3	35085	0,8
Non spécifié	0	0,0	17	0,0	17	0,0	150	0,0	167	0,0
Ensemble	948367	100,0	1309701	100,	2258068	100,	1913428	100,	4171496	100,0

Le milieu urbain est fortement marqué par la prédominance des habitations dont le toit est en tôles (86,8 %). À Abidjan par exemple, 88,4 % des chefs de ménages logent dans des maisons dont la toiture est en tôles. Aussi, les toitures en béton sont principalement à en milieu urbain notamment à Abidjan avec 1,2% (Tableau 6.14)

Quant au milieu rural, il est caractérisé par des habitations dont le toit en tôles (61,4%), en fibres végétales (23,5 %) et en plastique (13,2 %). Il n'y a pratiquement pas d'habitations à toiture en béton en milieu rural (Tableau 6.14).

6.2.1.4. Nature du sol

Le tableau 6.15 montre qu'en Côte d'Ivoire 67,1% des habitations des chefs de ménages ont leur sol en ciment, suivi de terre ou sable (21,0) et 10,9 % sol en carreaux/marbre.

En considérant le milieu de résidence, on s'aperçoit que les habitations des chefs de ménages en villes présentent un sol couvert majoritairement de ciment 72,6% puis de carreaux/marbres avec 19,2%. Par contre, en milieu rural, les habitations de ces derniers sont couvertes au niveau du sol par ciment (60,6%) et de terre ou de sable (38,0%). Ainsi, quel que soit le milieu de résidence, les habitations de chefs de ménages ont leur sol en ciment.

Tableau 6.15 : Répartition (%) effectifs des ménages par nature des matériaux du sol selon le milieu de résidence

Nature du sol	Milieu de résidence									
	Abidjan		Urbain sans Abidjan		Ensemble urbain		Rural		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Terre ou sable	6841	0,7	142484	10,9	149325	6,6	727671	38,0	876996	21,0
Ciment	604915	63,8	1034679	79,0	1639594	72,6	1159299	60,6	2798893	67,1
Carreaux/marbre	309348	32,6	123277	9,4	432625	19,2	22612	1,2	455237	10,9
Moquette/tapis	25878	2,7	7537	0,6	33415	1,5	1731	0,1	35146	0,8
Bois	1084	0,1	1343	0,1	2427	0,1	1354	0,1	3781	0,1
Autre à préciser	301	0,0	364	0,0	665	0,0	611	0,0	1276	0,0
Non spécifié	0	0,0	17	0,0	17	0,0	150	0,0	167	0,0
Ensemble	948367	100	1309701	100	2258068	100	1913428	100	4171496	100

6.2.2 Commodités du logement

6.2.2.1. Mode d'éclairage du ménage

Le mode d'éclairage influe sur la qualité de vie des ménages. Au niveau national, le principal mode d'éclairage est l'électricité (59,0%) (Tableau 6.16). De plus, les ménages en Côte

d'Ivoire utilisent la torche comme second source d'éclairage (30,0%). Une faible proportion des ménages utilise la lampe (à pétrole, à gaz, à huile) comme source d'éclairage (7,5%). En 1998, en Côte d'Ivoire, la lampe et l'électricité étaient les deux principaux modes d'éclairage les plus répandus avec respectivement (53,6%) et 40,0%. On s'aperçoit qu'en 2014, les torches ont remplacées les lampes et sont beaucoup utilisés par les ménages.

Tableau 6.16: Répartition (%) des ménages par mode d'éclairage selon le milieu de résidence

Mode d'éclairage	Milieu de résidence									
	Abidjan		Urbain sans Abidjan		Ensemble urbain		Rural		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Électricité (CIE)	927171	97,8	1001559	76,5	1928730	85,4	533238	27,9	2461968	59,0
Groupe électrogène	2500	0,3	5389	0,4	7889	0,3	20509	1,1	28398	0,7
Panneau solaire	600	0,1	11844	0,9	12444	0,6	77954	4,1	90398	2,2
Lampe (à pétrole, à gaz, à huile)	7005	0,7	78209	6,0	85214	3,8	227402	11,9	312616	7,5
Bois de chauffe	206	0,0	2370	0,2	2576	0,1	11466	0,6	14042	0,3
Torche	6274	0,7	205740	15,7	212014	9,4	1039510	54,3	1251524	30,0
Autre à préciser	4611	0,5	4573	0,3	9184	0,4	3199	0,2	12383	0,3
Non spécifié	0	0,0	17	0,0	17	0,0	150	0,0	167	0,0
Ensemble Côte d'Ivoire	948367	100,0	1309701	100,0	2258068	100,0	1913428	100,0	4171496	100,0

En milieu rural, les ménages (54,3%) utilisent la torche comme source d'éclairage et 27,9% utilisent l'électricité. La source d'éclairage la plus répandue en milieu rural est la torche, en dépit du vaste programme d'électrification initié par le gouvernement depuis 1996 (Tableau 6.16).

En milieu urbain, 85,4% les ménages utilisent l'électricité comme mode d'éclairage. Une faible proportion des ménages utilise la torche (9,4%) (Tableau 6.16).

Dans les autres villes du pays, plus de trois ménages sur quatre (76,5%) utilisent l'électricité comme mode d'éclairage et la torche demeure la seconde source d'éclairage (15,7%). À Abidjan, la quasi-totalité des ménages (97,5%) utilisent l'électricité comme mode d'éclairage. Les autres sources d'éclairage sont insignifiantes (Tableau 6.16).

6.2.2.2. Mode de cuisson

Le type d'énergie utilisé constitue un indicateur des conditions de vie des ménages. De plus, il existe des liens étroits entre la consommation d'énergie et le développement durable. En Côte d'Ivoire, les principaux combustibles utilisés par les ménages pour faire la cuisine sont le bois de chauffe (60,6%), le gaz (22,4%) et le charbon (16,9%)(Tableau 6.17).

Tableau 6.17 : Répartition (%) des ménages par mode de cuisson selon le milieu de résidence

Mode de cuisson	Milieu de résidence									
	Abidjan		Urbain sans Abidjan		Ensemble urbain		Rural		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Bois de chauffe	40005	4,2	657502	50,2	697507	30,9	1830325	95,7	2527832	60,6
Gaz	757120	79,8	153963	11,8	911083	40,3	23073	1,2	934156	22,4
Charbon	150574	15,9	497171	38,0	647745	28,7	59304	3,1	707049	16,9
Électricité	668	0,1	1048	0,1	1716	0,1	576	0,0	2292	0,1
Autre à préciser	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0

Non spécifié	0	0,0	17	0,0	17	0,0	150	0,0	167	0,0
Ensemble Côte d'Ivoire	948367	100,0	1309701	100,0	2258068	100,0	1913428	100,0	4171496	100,0

En milieu urbain, trois sources d'énergie se partagent le mode de cuisson des citadins. Ce sont le gaz avec 40,3% qui est le plus utilisé auquel s'ajoutent le bois de chauffe (30,9%) et le charbon (28,7%). Cependant, les ménages ruraux optent plus pour le bois (95,7%) pour faire la cuisine. Quel que soit le milieu de résidence, le charbon est aussi bien utilisé en milieu urbain (28,7%) qu'en milieu rural où sa consommation est de 16,9%.

6.2.2.3. Approvisionnement en eau potable et mode d'assainissement des ménages

• Mode d'approvisionnement en eau des ménages

Pour rappel, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit l'eau potable comme étant une eau ne renfermant en quantité ni substances chimiques, ni germes nocifs pouvant porter atteinte à la santé du consommateur.

En outre, cette eau doit être aussi agréable à boire, tant que les circonstances le permettent la fraîcheur, l'absence de turbidité, de coloration, de parasites, de goût et d'odeurs désagréables sont autant de qualités exigées d'une eau de consommation.

Cette définition de l'eau potable est celle admise en Côte d'Ivoire. En effet, on considère comme eau potable toute eau d'adduction, c'est à dire celle distribuée par la Société de Distribution d'Eau en Côte d'Ivoire (SODECI). Ainsi, nous considérons comme eau potable toute eau en provenance des sources suivantes : SODECI et pompe villageoise. L'eau en provenance de sources autres que celles ci-dessus est dite non potable : il s'agit de l'eau de puits et de l'eau de surface.

Ainsi, selon les données du RGPH 2014, les sources d'eau considérées comme les plus '*potables*' demeurent le robinet et la pompe ou le forage. Au niveau national, 58,8% des ménages ont accès à une eau potable. Les autres sources d'eau occupent une place importante. Ce sont les puits et les eaux de surface avec respectivement 33,6% et 7,2% (Tableau 6.18).

Tableau 6.18 : Répartition (%) des ménages par mode d'approvisionnement en eau selon le milieu de résidence

Mode d'alimentation en eau	Milieu de résidence									
	Abidjan		Urbain sans Abidjan		Ensemble urbain		Rural		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Eau courante dans le logement	430259	45,4	173311	13,2	603570	26,7	25153	1,3	628723	15,1
Eau courante dans la cour	348026	36,7	317415	24,2	665441	29,5	110645	5,8	776086	18,6
Eau courante à l'extérieur	123241	13,0	62755	4,8	185996	8,2	55691	2,9	241687	5,8
Pompe villageoise	2838	0,3	72501	5,5	75339	3,3	730734	38,2	806073	19,3
Puits dans la cour	27180	2,9	423476	32,3	450656	20,0	292460	15,3	743116	17,8
Puits public	9020	1,0	217018	16,6	226038	10,0	431144	22,5	657182	15,8
Eau de surface (marigot, rivière, etc.)	198	0,0	38336	2,9	38534	1,7	262633	13,7	301167	7,2
Autre à préciser	7605	0,8	4872	0,4	12477	0,6	4818	0,3	17295	0,4
Non spécifié	0	0,0	17	0,0	17	0,0	150	0,0	167	0,0
Ensemble	948367	100,0	1309701	100,0	2258068	100,0	1913428	100,0	4171496	100,0

Le milieu rural, en comparaison du milieu urbain, compte, par ailleurs, la plus forte proportion de ménages qui s'approvisionnent à partir d'une pompe villageoise (38,2% contre 3,3%). Cette tendance reste la même avec la source d'eau du puits publics (22,5% contre 10%).

De même, les ménages en milieu rural ayant accès à l'eau potable est en dessous de 50% (48,2%) et 37,8% pour les eaux provenant des puits. Quant au milieu urbain, les ménages s'approvisionnant en eau potable est de 67,7%.

- **Mode d'évacuation des eaux usées**

La rue ou la nature (76,6%) constitue les principaux modes d'évacuation des eaux usées au niveau national (Tableau 6.19). Les autres modes d'évacuation des eaux usées sont peu utilisés : 13,6% des ménages utilisent des fosses septiques. Il en est de même des autres modes d'évacuation modernes c'est le cas du réseau d'égout (6,0%) et du caniveau (4,7%)

En milieu urbain, la rue ou la nature (57,5%) est le principal mode d'évacuation des eaux usées. Cependant, un peu plus du quart des ménages (34,4%) utilisent les Infrastructures d'assainissement (réseau d'égout, et fosses septiques pour évacuer leurs eaux usées. Par contre, en milieu rural, la quasi-totalité des ménages utilisent la rue ou la nature (96,8%) comme lieu d'évacuation des eaux usées.

En clair, le principal mode d'évacuation des eaux usées tant en milieu urbain que rural est la rue ou la nature.

Tableau 6.19 : Répartition (%) des ménages par mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence

Mode d'évacuation des eaux usées	Milieu de résidence									
	Abidjan		Urbain sans Abidjan		Ensemble urbain		Rural		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Fosse septique	344388	36,3	185487	14,2	529875	23,5	37994	2,0	567869	13,6
Réseau d'égout	220471	23,2	25732	2,0	246203	10,9	5463	0,3	251666	6,0
Dans la rue	226936	23,9	443102	33,8	670038	29,7	377368	19,7	1047406	25,1
Dans le caniveau	87946	9,3	90914	6,9	178860	7,9	15556	0,8	194416	4,7
Dans la nature	66324	7,0	562358	42,9	628682	27,8	1476040	77,1	2104722	50,5
Autre à préciser	2302	0,2	2091	0,2	4393	0,2	857	0,0	5250	0,1
Non spécifié	0	0,0	17	0,0	17	0,0	150	0,0	167	0,0
Ensemble	948367	100,0	1309701	100,0	2258068	100,0	1913428	100,0	4171496	100,0

Par ailleurs, les ménages utilisant un mode adéquat d'évacuation des eaux usées est plus importante en milieu urbain qu'en rural. En milieu urbain, 34.39% des ménages utilisent un mode adéquat d'évacuation des eaux usées contre seulement 2.27% en rural.

- **Type d'aisance utilisé par le ménage**

Les lieux d'aisance utilisés au niveau national sont :les latrines, les WC et la nature et impliquent respectivement 35,4%, 35,2% et 29,4% des ménages.

Le type d'aisance varie suivant le milieu de résidence. Ainsi, en milieu urbain, 50,6% des ménages utilisent fréquemment les WC pour la satisfaction de leurs besoins naturels, suivi des latrines avec 41,0%. À Abidjan, 66,3%des ménages utilisent ce type d'aisance. En milieu rural, par contre, c'est la brousse/nature qui est principalement utilisé par les ménages pour la satisfaction des besoins naturels (54,4%). Les latrines et les WC sont utilisés avec respectivement 28,7% et 16,9%(Tableau 6.20),

Les coûts souvent excessifs des WC et des latrines conduisent les ménages à opter pour les solutions les plus à portée de leur bourse, mais qui sont les moins hygiéniques.

Tableau 6.20 : Répartition (%) des ménages par type d'aisance utilisé selon le milieu de résidence

	Milieu de résidence				
	Abidjan	Urbain sans Abidjan	Ensemble urbain	Rural	Total

Lieu d'aisance	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
WC à l'intérieur	440420	46,4	207684	15,9	648104	28,7	48124	2,5	696228	16,7
WC à l'extérieur	188415	19,9	307213	23,5	495628	21,9	275808	14,4	771436	18,5
Latrine dans la cour	299451	31,6	513665	39,2	813116	36,0	299976	15,7	1113092	26,7
Latrine hors de la cour	13841	1,5	99639	7,6	113480	5,0	247842	13,0	361322	8,7
Dans la nature	5707	,6	180678	13,8	186385	8,3	1040553	54,4	1226938	29,4
Autre à préciser	533	0,1	805	0,1	1338	0,1	975	0,1	2313	0,1
Non spécifié	0	0,0	17	0,0	17	0,0	150	0,0	167	0,0
Ensemble Côte d'Ivoire	948367	100,0	1309701	100,0	2258068	100,0	1913428	100,0	4171496	100,0

• Mode d'évacuation des ordures ménagères

Les modes d'évacuation des ordures ménagères utilisés au niveau national sont : la nature, le ramassage et la charrette et impliquent respectivement 70.0%, 13.8% et 11.4% des ménages.

Le mode d'évacuation des ordures ménagères varie suivant le milieu de résidence. Ainsi, en milieu urbain, les ménages utilisent principalement la nature (49.3%) suivi du ramassage (24.7%) et la charrette (20.8%) pour évacuer les ordures ménagères. À Abidjan, ce sont la charrette (38.5 %), le ramassage (36.7%) et la nature qui sont les principaux d'évacuation des ordures ménagères. En milieu rural, par contre, c'est la nature (94.4%) qui est principalement utilisé par les ménages pour l'évacuation des ordures (Tableau 6.21).

Tableau 6.21 : Répartition (%) des ménages par mode d'évacuation des ordures ménagères selon le milieu de résidence

Mode d'évacuation des ordures ménagères	Milieu de résidence									
	Abidjan		Urbain sans Abidjan		Ensemble urbain		Rural		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Ramassage	347942	36.7	209143	16.0	557085	24.7	18536	1.0	575621	13.8
Charette	364922	38.5	104003	7.9	468925	20.8	6747	.4	475672	11.4
Dans la nature	216409	22.8	897064	68.5	1113473	49.3	1806869	94.4	2920342	70.0
Ordures brûlées	4409	.5	80679	6.2	85088	3.8	50923	2.7	136011	3.3
Ordures enterrées	4991	.5	12204	.9	17195	.8	28734	1.5	45929	1.1
Autre à préciser	9694	1.0	6591	.5	16285	.7	1469	.1	17754	.4
Non spécifié	0	.0	17	.0	17	.0	150	.0	167	.0
Ensemble	948367	100.0	1309701	100.0	2258068	100.0	1913428	100.0	4171496	100.0

CONCLUSION GENERALE

Le présent rapport présente la synthèse des résultats définitifs du quatrième recensement général de la population et de l'habitat de Côte d'Ivoire, selon les thématiques retenues pour la publication desdits résultats.

Ces résultats permettent d'appréhender entre autre, l'évolution de la population entre les différents recensements en tenant compte des principales caractéristiques individuelles, socio-culturelles et économiques.

On peut retenir en substance que la population de la Côte d'Ivoire continue sa croissance mais avec un rythme de plus en plus ralenti quand bien même qu'il est encore à un niveau élevé. Ainsi de 6 709 694 habitants en 1975, la population est passée à 10 815 000 en 1988 et à 15 366 672 habitants en 1998. Le RGPH 2014 a permis de dénombrer 22 671 331. Les taux de croissance intercensitaires sont de ce fait passés de 3,8 % en 1988 à 3,3 % en 1998 et à 2,6 % en 2014. Ce qui donne des temps de doublement respectifs de 18 ans, 21 ans et 27 ans.

Cette population est inégalement répartie sur l'ensemble du territoire. La répartition spatiale confirme la disparité de peuplement entre zones de forêt (74 %) et régions savanicoles (26 %). Au niveau des entités territoriales (administratives), les régions comportant les grands pôles de développement, de même que celles concentrant les principales zones de production de matières premières de spéculations présentent de fortes densités de populations (plus de 100 habitants au kilomètre carré). La densité au niveau national se situant à 70 hbts/km² a connu une augmentation substantielle liée à l'accroissement de la population. Elle était de 48 hbts/km² en 1998.

L'urbanisation également est en plein essor ; et cela se traduit par la réalisation de la transition démographique par la Côte d'Ivoire. Le pays compte dorénavant plus de personnes vivant en ville (50,3 %) que dans les villages (49,7 %). Le nombre de villes de plus de 100 000 habitants est passé de 8 en 1998 à 12 en 2014. Et le nombre total de villes lui-même est passé de 127 à 380. Elle reste marquée par la macrocéphalie de la ville d'Abidjan qui représente le cinquième (20 %) de la population totale du pays et 38 % de celle de l'ensemble des villes.

La structure par sexe et par âge de la population a très peu évoluée. La pyramide des âges a toujours une base toujours élargie avec un renflement perceptible de sa partie médiane et un sommet effilé. Ainsi les hommes ont toujours un poids prédominant (51,7 %) par rapport aux femmes (48,3 %). Soit un rapport de masculinité de 107 hommes pour 100 femmes.

Le poids des moins de 15 ans (41,8 %) reste prépondérant dans la population même si c'est la tranche d'âges 15-59 ans (54,1 %) qui a connu une augmentation par rapport à 1998 (53,1 %). Cela est symptomatique de l'accroissement de la population en âge de travailler dans la population totale.

La composition sociologique de la population n'aura pas également beaucoup évolué. Ainsi, les tendances des poids démographiques de chaque grand groupe d'âges sont quasiment restés les mêmes. Les Akan (38,1 %) étant toujours les plus nombreux, suivis par les Gurs (21,3 %). Le même type de constat est fait en ce qui concerne la religion. A savoir que les populations d'obédiences chrétienne et musulmane demeurent prédominantes dans la population.

La population étrangère aura connu une légère baisse passant de 26 % à 24,2 % entre 1998 et 2014. Cela résulte d'un essoufflement des flux migratoires en direction de la Côte d'Ivoire.

La dynamique démographique qu'on appréhende à travers les principaux phénomènes démographiques indique que la population est en pleine mutation. La baisse du taux de croissance intercensitaire qui résulte de ces différents phénomènes montre que les structures de la fécondité, de la mortalité et des migrations ont beaucoup évolué suivant les résultats des différents recensements.

On peut donc noter avec intérêt que la Côte d'Ivoire est de plain-pied dans la transition démographique au regard de la baisse notable de la mortalité et de l'amorce perceptible de celle de la fécondité. Les résultats du présent recensement confirment cette tendance. Le nombre moyen d'enfants par femme est passé de 6,3 en 1988 à 5,4 en 1998 et s'établit à présent à 4,8. La mortalité a réamorcé sa chute après une hausse en 1998. L'espérance de vie à la naissance retrouve son niveau de 1988 (56 ans) après son déclin en 1998 (51 ans).

L'analyse des populations spécifiques a permis de mettre en exergue le degré de vulnérabilité des personnes âgées, des femmes, des enfants et des jeunes et des personnes vivant avec un handicap. Ainsi, il ressort que les femmes ont un niveau d'éducation moins élevé que les hommes avec par exemple un taux d'alphabétisation de 47 % pour les premières et 51 % pour les seconds. Il en est de même pour l'activité économique pour laquelle on relève que le taux d'occupation est nettement moins élevé pour les femmes (39 %) que pour les hommes (72 %).

On note également que les jeunes eux aussi sont confrontés à des problèmes d'emplois (proportion en quête de premier emploi de l'ordre de 6 %, soit la moitié du total) et une infime partie a reçu une formation professionnelle (1,6 %). Quant aux enfants de moins de 18 ans, ils sont exposés à la non déclaration à la naissance (27 % de non déclarés) et au travail des enfants (16 % exercent une activité économique à moins de 15 ans).

Relativement aux personnes vivant avec au moins un handicap, il revient que près de 200 000 individus (199045) portent un handicap moteur ou psychique ; soit un taux de prévalence de 0,88 %.

Le nombre de ménages ordinaires dénombrés au cours du RGPH 2014 s'établit à 4 171 496 avec une taille moyenne des ménages de 5,4 personnes.

Seuls 57 % de ces chefs de ménages sont propriétaires de leur logement. Ils sont 62 % dont le ménage bénéficie de l'électricité, et 60 % en ce qui concerne l'eau potable. Tandis que près de quatre ménages sur 10 (38 %) n'utilisent pas de lieux d'aisance adéquat (défécation dans la nature, latrines non améliorées). Un peu plus de trois ménages sur quatre (78 %) utilisent le bois de chauffe ou le charbon pour la cuisine ; alors que 80 % n'utilisent pas un mode d'évacuation correcte des eaux usées (nature, caniveaux ou dans la rue).

BIBLIOGRAPHIQUE

- ABBAS S. (1992) , *Structure, Etat matrimonial, Fécondité et Mortalité, Analyse des résultats*
- ABBAS S. et ADJE K.G. et al (1992) . Analyse des résultats définitifs du RGPH 1988 , Structure , Etat matrimonial , Fécondité et Mortalité, 222 p. Institut National de la Statistique
- ABBAS: Rapport d'analyse sur la fécondité, RGPH88
- ADJE K. G.: Rapport d'analyse sur la fécondité, RGPH 1998
- ADJE K. (1991) . Fécondité des adolescentes en Côte d'Ivoire , 279 p. Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
- AHONZO E., B., KOPYLOV P.: Population de Côte d'Ivoire, Analyse des données disponibles, Direction de la Statistique, 1984
- AHONZO E., BARRERE B. et KOPYLOV P. (1984) , Population de Côte d'Ivoire: Analyse des données démographiques disponibles, Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Statistique, Abidjan, 234 PP.
- ANTOINE (Ph), Herry (Cl), 1983 ; *Urbanisation et Dimension du Ménage- Le cas d'Abidjan*, Cahiers ORSTOM, série sciences humaines, Vol. XIX, n°3, pp 295-310.
- B. DISAINE: Analyse de la mortalité (cours de l'IFORD) définitifs RGPH-88, Tome 1, Institut National de la Statistique (INS), Abidjan, 222 PP.
- Direction de la Statistique, Abidjan: Enquête à Passages Répétés, 1978/79
- DJEDJED Onéné: Rapport d'analyse sur la mortalité, RGPH88
- DJEDJED Onéné: Rapport d'analyse sur la mortalité, RGPH1998
- DUCHEMIN (P.), PESLAY (M.), RICHARD, 1979 ; Etudes régionalisées des migrations rurales en Côte d'Ivoire, Abidjan, Ministère Economie, Finances et du Plan; Sedes 3 tomes.
- DUREAU (F), 1982 ; Analyse quantitative de la migration en Côte d'Ivoire; Mémoire de D.E.A. de démographie ; Paris, 255 p.
- DUREAU (F), 1987 ; Migration et Urbanisation, le cas de la Côte d'Ivoire. Editions de l'ORSTOM, collection Etudes et Thèses Paris ; 654 p.
- ENQUETE DEMOGRAPHIQUE ET DE SANTE (1994) Institut National de la Statistique/Macro International Inc., 294 p.
- ENQUETE DEMOGRAPHIQUE ET DE SANTE (1998-99) Institut National de la Statistique/Macro International Inc., Rapport préliminaire, 20 p
- Enquête Démographique et de Santé 1994, décembre 1995, INS, Macro International Inc
- Enquête Démographique et de Santé, Côte d'Ivoire 1998-1999, Rapport Préliminaire
- Enquête Démographique et de Santé, Côte d'Ivoire 1998-1999, Rapport Préliminaire
- Enquête Démographique et de Santé, Côte d'Ivoire 2011-2012,
- Enquête Ivoirienne sur la Fécondité 1980/81: Rapport Principal, Vol 1, Analyse des principaux résultats
- ENQUETE IVOIRIENNE SUR LA FECONDITE 1980-81 : Rapport principal Volume 1: Analyse des principaux résultats , 294 p. , Ministère de l'Economie et des Finances , Direction de la Statistique .

FARGUES (Ph.), 1981 ; Les migrations en Côte d'Ivoire d'après le recensement de 1975 Abidjan, CIRES, Doc. de travail n° 37 185 p.

FARGUES (Ph.), 1982 ; "Les migrations en Côte d'Ivoire d'après le recensement de 1975" in cahier du CIRES n°s 31-32, Abidjan, 204 p.

G. WUNSCH: Méthodes d'analyse démographique pour les pays en développement, Université Catholique de Louvain

GENDREAU F. et al . (1985) , Manuel de Yaoundé : Estimation indirectes en démographie africaine , 276 p. , UIESP , IFORD , IDP-INED-INSEE (Mincoop-ORSTOM)

Georges TAPINOS: Eléments de démographie

GUILLAUME A. (1999), La régulation de la fécondité à Yopougon (Abidjan),une analyse des biographies contraceptives, Document de recherche N°7, IRD, 31 p.

HAERINGER (Ph), 1973 ; Cheminements migratoires maliens, voltaïques et nigériens en Côte d'Ivoire ; Abidjan, Orstom Cah. Sc. hum. Vol x 4° 2 - 3 ; pp 95 - 201.

HAUHOLOT (A), ATTA (K), KOBAYASHI (A), 1984 ; De la savane à la forêt, étude des migrations des populations du Centre Bandama, IGT-CRDI Doc. MR101 f 222 p.

Institut National de la Statistique (INS): Enquête Démographique et de Santé,1994

Institut National de la Statistique, 1992 ; Recensement Général de la population et de l'Habitat 1988, Répartition spatiale de la population et Migration, Analyse des résultats définitifs, Tome 2, volume 3, Abidjan, 201 p.

KOFFI N.(1993), Facteurs de fécondité en milieu rural forestier ivoirien, CEPED, Paris

LOHLE-TART et CLAIRIN (1988), De l'homme au chiffre, 329 p, Les études du CEPED N°1 Paris octobre, (CEPED-UIESP-IFORD)

Manuel de Yaoundé: Estimations indirectes en démographie africaine

Manuel X ONU: Techniques indirectes d'estimation démographique

Manuel X des Nations Unies (1984) : Méthodes du Type Brass : Méthode du quotient P/F fondée sur des données concernant toutes naissances pp33-37, New York

Ministère de la Santé: Plan National de Développement Sanitaire 1996-2005.

POULAIN (M), 1982 ; L'analyse spatiale d'une matrice de migration interne : l'exemple des migrations inter-provinciales de six provinces du Canada pour les périodes 1956-1961, 1966-1971 et 1971-1976 cahiers québécois de démographie, vol 11, pages 49 à 68.

République de Côte d'Ivoire, Ministère du Plan (1995); Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation ; Rapport National descriptif. INS, CIRES, ITG, IES. ; 202 pages.

République de Côte d'Ivoire, Ministère du Plan ; Analyse des facteurs affectant les mouvements démographiques en Côte d'Ivoire. Groupe de réflexion Prospective Côte d'Ivoire 2000.

TOURÉ (M), 1982 ; Migrations, urbanisation et développement urbain en Côte d'Ivoire. IES, Abidjan, janvier 1982.

Université de Montréal, Démographie n° 215 ; Structure démographique des ménages et comportement migratoire en Haute-Volta, Collection de tirés à part, pp. 112 à 141.

YEO SOULEYMANE et al, 1996 ; Rapport de la commission II : Migration et urbanisation, Document de travail, 44 p.

ZANOU B. (1983), Analyse des résultats définitifs du Recensement Général de la Population de Côte d'Ivoire de 1975, Ministère du Plan et de l'Industrie, Direction de la Statistique, Abidjan, 226 PP.

ZANOU B., DORE AKA (1994), Abidjan la cosmopolite, une étude démographique de la Ville d'Abidjan, Abidjan, 75 PP.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1: repartition de la population totale recensee lors du rgph-2014 par situation de residence	15
Tableau 2.2 : repartition de la population residente par taux d'accroissement annuel moyen, de 1975 a 2014.....	15
Tableau 2.3 : repartition de la population totale par entite administrative et par milieu de residence .	16
Tableau 2.4 : repartition de la population par milieu de residence.....	19
Graphique 2.1 : evolution des taux d'urbanisation et d'accroissement urbain a partir des differents recensements	19
Tableau 2.5: les villes de plus de 100 000 habitants en 2014 et leur evolution de 1998 a 2014	22
Tableau 2.8 : groupes d'ages specifiques	26
Tableau 2.9: repartition de la population de nationalite ivoirienne selon le groupe ethnique	27
Tableau 2.10 : repartition de la population etrangere selon le pays d'origine.....	28
Tableau 2.11 : repartition de la population residente par religion selon la nationalite.....	29
Tableau 3.1 : repartition de la population agee de 12 ans ou plus par sexe selon la situation matrimoniale	31
Tableau 3.2 : repartition de la population de 12 ans ou plus par milieu de residence et sexe selon la situation matrimoniale.....	32
Tableau 3.3 : indicateurs de nuptialite par sexe	34
Tableau 3.4 : indicateurs de nuptialite par milieu de residence.....	34
Tableau 3.5 : evolution des indicateurs de nuptialite de 1988 a 2014.....	34
Tableau 3.6 : repartition (%) de la population mariee par milieu de residence selon le type de mariage	35
Tableau 3.7 : repartition (%) des hommes maries selon le nombre d'epouses.....	36
Tableau 3.8 : situation de la polygamie en 1988, 1998 et 2014	36
Tableau 3.9 : effectif de la population en rupture d'union et ayant deja contracte une union par sexe selon le milieu de residence	37
Tableau 3.12 : principaux indicateurs de fecondite selon milieu de residence	42
Tableau 3.13 : taux global de fecondite generale et isf des femmes selon leur niveau d'instruction....	44
Tableau 3.14: taux global de fecondite generale et isf des femmes selon leur niveau d'instruction....	45
Tableau 3.16 : repartition des deces connus et des deces d'ages non declares par sexe	50
Tableau 3.17 : evolution de quelques indicateurs de mortalite au cours de la periode 1988 – 2014 avec les resultats issus des methodes directes en 2014	50
Tableau 3.18 : quotients de mortalite entre la naissance et l'age a, les deux sexes confondus, ensemble cote d'ivoire	50
Tableau 3.19 : probabilites de survie issues de la transformation des proportions de personnes dont la mere est decedee.....	51
Tableau 3.20: taux brut de mortalite (en %) par sexe selon le milieu de residence.....	51
Tableau 3.21 : table de mortalite de la cote d'ivoire selon le sexe.....	52

Tableau 3.22 : esperance de vie a la naissance (en annees) par sexe selon le milieu de residence en 1998 et 2014.....	53
Tableau 3.23 : quotients de mortalite infantile par sexe selon le milieu de residence.....	54
Tableau 3.24 : quotient de mortalite juvenile par milieu de residence selon le sexe (en %)	54
Tableau 3.25 : quotient de mortalite infanto-juvenile par sexe selon le milieu de residence (en %) ...	55
Tableau 3.26 : indicateurs de mortalite par milieu de residence	55
Tableau 3.27: evolution des taux bruts de mortalite aux differentes operations selon le milieu de residence	56
Tableau 3.28: evolution de l'esperance de vie selon les operations et par milieu de residence	56
Tableau 3.29 : evolution du niveau de la mortalite par sexe selon le milieu residence.....	56
Tableau 3.30: repartition de la population residente par milieu de residence selon le sexe et le statut migratoire.	60
Tableau 3.31 : evolution des migrants selon differentes operations.....	60
Tableau 3.32 : repartition des migrants par milieu de residence et sexe	62
Tableau 3.33 : repartition des migrants internes recents selon le milieu de residence et le sexe	64
Tableau 3.34: repartition des migrants internes recents par regions selon le sexe	64
Tableau 3.35 : repartition des immigrants par milieu de residence.....	67
Tableau 3.35 : repartition des immigrants par region d'installation selon le sexe	67
Tableau 4.1 : repartition de la population agee de 15 ans et plus par rapport a l'alphabetisation par sexe selon le milieu de residence.....	69
Graphique 4.1 : taux d'analphabetisme de la population de 15 ans et plus par groupe d'ages selon le milieu de residence.....	70
Tableau 4.2 : repartition de la population de 15 ans et plus par groupe d'ages selon la situation par rapport a l'alphabetisation et le sexe	71
Tableau 4.3 : repartition de la population de 15 ans et plus par situation par rapport a l'alphabetisation selon la nationalite et le sexe	71
Tableau 4.4: repartition de la population adulte ivoirienne agee de 15 ans et plus par grands groupes ethniques selon la situation par rapport a l'alphabetisation.....	72
Tableau 4.5 : repartition de la population adulte agee de 15 ans et plus par la religion selon la situation par rapport a l'alphabetisation.....	72
Tableau 4.6: evolution du taux d'analphabetisme de 1998 a 2014 selon le sexe	73
Tableau 4.7 : repartition de la population agee de 6 ans et plus par groupe d'ages selon le niveau d'instruction.....	74
Tableau 4.8: repartition de la population agee de 6 ans et plus par milieu de residence selon le niveau d'instruction.....	74
Tableau 4.9 : repartition de la population de 6 ans et plus par religion selon le niveau d'instruction ..	75
Tableau 4.10 : repartition de la population de 6 ans et plus par niveau d'instruction selon l'annee des operations du rgph.	75

Tableau 4.11 : repartition de la population en age de travailler de (15 ans et plus) par statut d'occupation selon le sexe.....	76
Tableau 4.12 : repartition de la population en age de travailler de (15 ans et plus)par statut d'occupation selon le milieu de residence et le sexe.....	77
Tableau 4.13 : taux d'activite par milieu selon le sexe et le milieu de residence et la nationalite.....	77
Tableau 4.14 : taux de chomage par milieu de residence et la nationalite selon le sexe.....	78
Tableau 4.15: evolution de la structure par sexe des actifs entre 1975 et 2014.	78
Tableau 4.16: repartition des occupes et chomeurs par groupe d'occupations actuelles	79
Selon le sexe.....	79
Tableau 4.17 : repartition par sexe des actifs de 15 ans et plus selon la situation dans l'occupation	80
Tableau 4.18 : repartition des actifs occupes par branche d'activite selon la situation dans l'occupation	80
Tableau 4.19 : repartition de la population de 18 ans et plus ayant declare une formation professionnelle selon milieu de residence	81
Tableau 4.20: repartition des personnes de 18 ans et plus diplomees par type de formation professionnelle	82
Tableau 5.1 : effectifs et poids demographique des enfants ages de 0 a 17 ans par milieu de residence selon le sexe.....	84
Tableau 5.2 : repartition de la population residente agee de moins de 18 ans par groupe d'age specifique selon le milieu de residence.....	85
Tableau 5.3 : repartition des enfants de moins de 18 ans par lien de parente avec le chef de menage selon le sexe.....	86
Tableau 5.4 : repartition (%) des enfants par survie de parents selon le milieu de residence	87
Tableau 5.5 : repartition (en %) des enfants de moins de 18 ans declaration a l'etat civil selon le milieu de residence.....	88
Tableau 5.6 : repartition (en %) des enfants de moins de 18 ans par region selon la declaration a l'etat civil.....	89
Tableau 5.7 : repartition des enfants de 3-17 ans par milieu de residence selon la frequentation scolaire	90
Tableau 5.8: repartition des enfants de 6-16 ans par frequentation scolaire selon la region	90
Tableau 5.9 : repartition des enfants de 12 a 17 ans par milieu de residence selon l'etat matrimonial.	91
Tableau 5.10 : repartition des enfants de 12 a 17 ans par sexe selon l'etat matrimonial.....	92
Tableau 5.11 : taux d'activite des enfants de 6-14 ans par milieu de residence et par sexe.....	93
Tableau 5.12: effectifs et poids demographique des jeunes de 16-35 ans par milieu de residence selon le sexe.....	93
Tableau 5.13: repartition de la population residente agee de 16-35 ans par groupe d'age selon le milieu de residence.....	94
Tableau 5.14: repartition des jeunes par milieu de residence et sexe selon le niveau d'instruction.....	94
Tableau 5.15 : repartition des jeunes de 16-35 ans formation professionnelle selon le milieu de residence	95

Tableau 5.16: repartition des jeunes par formation professionnelle selon le sexe	96
Tableau 5.17: repartition des jeunes de 16-35 ans par statut le statut d'occupation selon le sexe.	97
Tableau 5.18: repartition des jeunes de 16-35 ans par statut le statut d'occupation selon le milieu de residence.....	97
Tableau 5.19: taux d'activite des jeunes de 16-35 ans par milieu de residence et par sexe	98
Tableau 5.20: evolution du niveau d'alphabetisation des femmes de 1998 a 2014	99
Tableau 5.22 : repartition des femmes de 15 ans et plus par groupe d'age selon le niveau d'instruction	100
Tableau 5.23: repartition (%) des femmes actives par nationalite, milieu de residence et rapport de feminite.....	101
Tableau 5.24 : repartition des femmes de 15 ans et plus par le statut d'occupation selon le niveau d'instruction.....	101
Tableau 5.25 taux de chômage des femmes âgées de 15 ans plus par milieu de résidence.....	102
Tableau 5.26 répartition des femmes chefs de ménages âgées de 15 ans plus par milieu de résidence	103
Tableau 5.27 : repartition (%) des femmes chefs de menage par niveau d'instruction.....	103
Tableau 5.28 : evolution de la population des personnes agees de 1975 a 2014.....	104
Tableau 5.29 : repartition des personnes agees par groupe d'age et sexe	105
Tableau 5.30 : evolution de quelques indicateurs des personnes agees	105
Tableau 5.31 : repartition des personnes agees selon le milieu de residence	106
Tableau 5.32: repartition des personnes de 60 ans et plus par etat matrimonial selon le sexe	107
Tableau 5.33 : repartition (en %) des personnes agees par religion selon le milieu de residence.....	108
Tableau 5.34: repartition (en %) de la population des personnes agees selon le niveau d'instruction	109
Tableau 5.35 : repartition des personnes de 60 ans ou plus par milieu de residence selon le type d'activite	109
Tableau 5.36 : repartition des personnes agees de 60 ans et plus actives occupees par sexe, selon la branche d'activite.....	110
Tableau 5.37 : repartition des personnes agees vivant avec un handicap selon le sexe	111
Tableau 5.38 : repartition des personnes vivant avec un handicap par sexe selon le milieu de residence et taux de prevalence du handicap par milieu de residence selon le sexe	112
Tableau 5.39 : repartition des personnes vivant avec un handicap par sexe selon le type de handicap et le sexe.....	113
Tableau 5.40: repartition des personnes handicapees vivant avec un handicap selon le nombre d'affection (en %)	114
Tableau 5.41: repartition des personnes vivant avec un handicap par type de handicap selon le milieu de residence.....	114
Tableau 5.42: repartition des personnes vivant avec un handicap par milieu de residence selon le type de handicap	115
Tableau 5.43: repartition des personnes vivant avec un handicap de 12 ans et plus par type de handicap selon la situation matrimoniale (%).....	118

Tableau 5.44 : repartition des personnes vivant avec un handicap par nationalite selon le type de handicap	118
Tableau 5.45: repartition des personnes vivant avec un handicap selon la religion (en %)	119
Tableau 5.46 : taux d'analphabetisme des personnes vivant avec un handicap par type de handicap selon le sexe.....	119
Tableau 5.46 : repartition des personnes vivant avec un handicap de 3 ans et plus par niveau d'instruction selon le sexe et le milieu de residence.....	120
Tableau 5.47: repartition des personnes vivant avec un handicap de 06 ans et plus selon le statut d'occupation.....	121
Tableau 5.48: repartition des personnes vivant avec un handicap de 15 ans et plus selon le statut d'occupation et le sexe	121
Tableau 5.49 : repartition des personnes handicapees physiques selon lien de parente avec le chef de menage et le milieu de residence.....	122
Tableau 5.50: repartition des personnes handicapees physiques selon lien de parente avec le chef de menage par type de handicap	122
Tableau 6.1 : principales caracteristiques des menages ordinaires selon le milieu de residence	123
Tableau 6.2 : evolution de la taille des menages de 1975 a 2014.....	124
Tableau 6.3 : repartition des menages selon le milieu de residence en 1975, 1988,1998 et2014.	124
Tableau 6.4: composition des menages selon le milieu de residence.....	125
Tableau 6.5 : repartition des chefs de menage par milieu de residence selon le sexe	126
Tableau 6.7: repartition (%) des chefs de menage par etat matrimonial selon le sexe.....	127
Tableau 6.8 : repartition des chefs de menage par niveau d'instruction selon le milieu de residence	128
Tableau 6.9 : repartition des chefs de menage par statut d'occupation selon le milieu de residence	129
Tableau 6.10: repartition des chefs de menage par situation dans l'occupation selon le milieu de residence.....	130
Tableau 6.11: repartition (%) des menages par type construction selon le milieu de residence	131
Tableau 6.12:repartition du statut d'occupation du logement selon le sexe du cm.....	131
Tableau 6.13 : repartition (%) effectifs des menages par nature des materiaux de construction du mur selon le milieu de residence.....	132
Tableau 6.14 : repartition effectifs des menages par nature des materiaux du toit selon le milieu de residence.....	132
Tableau 6.15 : repartition (%) effectifs des menages par nature des materiaux du sol selon le milieu de residence.....	133
Tableau 6.16: repartition (%) des menages par mode d'eclairage selon le milieu de residence	134
Tableau 6.17 : repartition (%) des menages par mode de cuisson selon le milieu de residence	134
Tableau 6.18 : repartition (%) des menages par mode d'approvisionnement en eau selon le milieu de residence.....	135

Tableau 6.19 : repartition (%) des menages par mode d'evacuation des eaux usees selon le milieu de residence.....	136
Tableau 6.20 : repartition (%) des menages par type d'aisance utilise selon le milieu de residence .	136
Tableau 6.21 : repartition (%) des menages par mode d'evacuation des ordures menageres selon le milieu de residence	137

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 3.1 : repartition (%) de la population agee de 12 ans ou plus par sexe selon la situation matrimoniale en 1998 et 2014	31
Graphique 3.2 : proportion des hommes et des femmes celibataires	33
Graphique 3.3 : taux de ruptures d'union (%) chez les hommes par groupe d'ages selon le milieu de residence.....	37
Graphique 3.4 : taux de rupture d'union (%) des femmes par groupe d'ages et sexe selon le milieu de residence.....	38
Graphique 3.5 : evolution du taux brut de natalite selon le milieu de residence en cote d'ivoire.....	39
Graphique 3.6 : evolution de l'isf de la cote d'ivoire de 1988 a 2014	40
Graphique 4.8 : courbes de fecondite selon le milieu de residence.....	42
Graphique 3.10 : courbe des taux de mortalite par age	48
Graphique 3.11 : rapport de masculinite des taux de mortalite par groupes d'ages.....	49
Graphique 3.12 : courbe des quotients de mortalite selon l'age, 2 sexes reunis	53
Graphique 3.13 : evolution de la proportion des migrants duree de vie.....	61
Graphique 3.14 : pyramide des ages des migrants internes.....	61
Graphique 3.15: courbe de rapport de masculinite des migrants internes	62
Graphique 3.15 : indice de sortie et de retention des regions.....	63
Graphique 3.17: courbe du rapport de masculinite des immigrants	66
Graphique 3.18 : pyramide des ages des immigrants	66
Graphique 5.1 : structure des enfants orphelins par type d'orphelinat selon le milieu urbain	87
Graphique 5.2 : repartition des enfants selon la declaration des naissances a l'etat civil	88
Graphique 5.5 : effectif des chefs de menage ages de 15ans et plus par groupe d'ages et selon le sexe103	
Graphique 5.6: courbes des rapports de masculinite des personnes vivant avec un handicap selon le milieu de residence	116
Graphique 5.7: pyramide des ages de la population des personnes vivant avec un handicap	117
Graphique 5.8: pyramide des ages comparatif de la population de cote d'ivoire et celle des personnes vivant avec un handicap	117

LISTE DES CARTES

CARTE 1 : CARTE ADMINISTRATIVE DE LA COTE D'IVOIRE	II
CARTE 2.2 : DENSITES BRUTES DE POPULATION PAR REGION.....	18
CARTE 2.3 : TAUX D'URBANISATION PAR REGION	20

ANNEXES

Répartition de la population par région et par milieu de résidence

DISTRICT/REGIONS	Population urbaine	Population rurale	Population totale	Poids démographique de la région (%)
District autonome Abidjan	4 588 999	118405	4 707 404	20,8
District autonome Yamoussoukro	224 149	131424	355 573	1,6
San-Pedro	253 936	572730	826 666	3,6
Nawa	293 654	759430	1 053 084	4,6
Gbokle	99 642	301156	400 798	1,8
Indenie-djuablin	257 828	302604	560 432	2,5
Sud-comoe	256 684	385936	642 620	2,8
Kabadougou	75 019	118345	193 364	0,9
Folon	20 630	75785	96 415	0,4
Gôh	360 039	516078	876 117	3,9
Lôh-djiboua	245 564	483605	729 169	3,2
Belier	105 932	240836	346 768	1,5
Iffou	83 455	228187	311 642	1,4
N'zi	73 472	174106	247 578	1,1
Moronou	123 487	229129	352 616	1,6
Grands ponts	143 835	212660	356 495	1,6
Agneby-tiassa	255 171	351681	606 852	2,7
La me	231 632	283068	514 700	2,3
Tonkpi	348 164	644400	992 564	4,4
Cavally	199 928	260036	459 964	2,0
Guemon	299 200	620192	919 392	4,1
Haut-sassandra	547191	883769	1 430 960	6,3
Marahoue	384 250	478094	862 344	3,8
Poro	363 773	400079	763 852	3,4
Tchologo	178 972	288986	467 958	2,1
Bagoue	146 428	229259	375 687	1,7
Gbeke	622 476	388373	1 010 849	4,5
Hambol	145 099	284878	429 977	1,9
Worodougou	91 564	180770	272 334	1,2
Bere	87 379	302379	389 758	1,7
Bafing	45 134	137913	183 047	0,8
Gontougo	201 721	465464	667 185	2,9
Bounkani	54 006	213161	267 167	1,2
Ensemble	11 408 413	11262918	22 671 331	100

Répartition de la population par groupe d'âge et milieu de résidence

Groupe d'âge quinquennaux	Milieu de résidence								
	urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
00-04 ans	822193	778893	1601086	1079859	1005802	2085661	1902052	1784695	3686747
05-09 ans	702830	688344	1391174	932209	842264	1774473	1635039	1530608	3165647
10-14 ans	685482	670403	1355885	706250	566822	1273072	1391732	1237225	2628957
15-19 ans	617053	624810	1241863	458502	414216	872718	1075555	1039026	2114581
20-24 ans	571944	609690	1181634	450246	473714	923960	1022190	1083404	2105594
25-29 ans	532302	578646	1110948	465158	474278	939436	997460	1052924	2050384
30-34 ans	483237	463798	947035	425555	398192	823747	908792	861990	1770782
35-39 ans	403637	328086	731723	340664	287082	627746	744301	615168	1359469
40-44 ans	291960	228105	520065	264030	218490	482520	555990	446595	1002585
45-49 ans	207390	179488	386878	211960	182203	394163	419350	361691	781041
50-54 ans	165957	150561	316518	171860	153597	325457	337817	304158	641975
55-59 ans	120011	100952	220963	120106	104372	224478	240117	205324	445441
60-64 ans	89696	71447	161143	93798	82740	176538	183494	154187	337681
65-69 ans	53359	47316	100675	64844	61690	126534	118203	109006	227209
70-74 ans	32013	31999	64012	46630	44905	91535	78643	76904	155547
75-79 ans	17138	18097	35235	26903	26423	53326	44041	44520	88561
80-84 ans	9239	11138	20377	16627	17680	34307	25866	28818	54684
85-89 ans	3194	3672	6866	6012	5889	11901	9206	9561	18767
90-94 ans	1272	1946	3218	2911	3241	6152	4183	5187	9370
95 ans et +	4742	4358	9100	6082	6667	12749	10824	11025	21849
Non spécifié	1410	605	2015	1979	466	2445	3389	1071	4460
Ensemble	5816059	5592354	11408413	5892185	5370733	11262918	11708244	10963087	22671331

ONT CONTRIBUE A LA REDACTION DE CE RAPPORT

N°	Thème d'analyse	Analystes juniors	Analystes seniors
1	Etat et Structure de la population	- GNANZOU SYLVIE KOUTOUA	ASSI YAPO
2	Migrations	- GNALEGA CYRILLE - DAGO AIME	AKA DORE DESIRE
3	Fécondité	- KOCHOU ASSI	BAKAYOKO MASSOMA
4	Mortalité	- DJENI KOLETI - KONAN KONAN STEPHANE	YAO EDMOND
5	Etat matrimonial et nuptialité	- KRA KO FIE DIDIER	DEZA DORIA
6	Alphabétisation, niveau d'instruction et fréquentation	- SEMON N'GORAN	KOUASSI LUCIEN
7	Activités économiques	- GONDO KOUEGO BLAISE	KOUAME ALBERT
8	Situation socioéconomique de la femme	- KOUAKOU AMOIN BERTHE	DEZA DORIA
9	Situation socioéconomique des enfants et des jeunes	- KOUAME YA CHARLOTT E	AKA DORE
10	Situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap	- YAO KOUAME DANIEL	BAKAYOKO MASSOMA
11	Situation socioéconomique des personnes âgées	- KOUAKOU KOFFI SEVERIN	ASSI YAPO
12	Caractéristiques des ménages et conditions de vie des populations	- KAKOU MARTIN - ZION DABLEMOHIN CONSTANT	AGNERO AYO ALBERT
14	Urbanisation	- TOURE BRAHIMA	BAKAYOKO MASSOMA